Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12855 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   – JEUDI 29 MAI 1986

LES RELATIONS ENTRE L'ÉLYSÉE ET MATIGNON ET LES PROJETS DE LA MAJORITÉ

Une leçon de gaullisme

Devant les élèves officiers de Saint-Cyr en casoar et gants blancs, M. François Mitterrand a voulu apparemment donner à M. Chirac une leçon d'orthodoxie gaulliste. Il a réaffirmé que la seule stratégie possible pour la France, qu'elle soit nucléaire ou spatiale, consiste depuis un quart de siècle en une dissuasion fondée sur des mécanismes respectant l'indépendance nationale et la liberté de décision de ses responsables politiques.

Pas une fois le chef de l'Etat n'a explicitement évoqué les propos récents de son premier ministre favorables à l'initiative de défense stratégique (IDS), ce projet américain de bouclier spatial antimissile. Reste que le président de la République manie le non-dit ou l'implicite avec *virtuosité depuis* le changement de majorité et qu'il avait manifestement en tête les déclarations de M. Chirac selon lesquelles la France ne doit pas rester en dehors du programme de « guerre des étoiles ».

Sur ce point précis de l'IDS, M. Mitterrand n'a guère varié d'opinion depuis trois ans : il condamne d'avance les dispositifs de défense qui, à l'instar de ce qui s'était passé il y a des décennies pour les instances militaires intégrées de l'OTAN, contraindraient la France à *s'insérer dans des mécanismes* et des automaticités où elle risque de perdre son âme.

En revanche, le jugement de M. Chirac sur l'IDS est passé par des hauts et par des bas. Par des bas, le 9 avril, avec sa déclaration officielle d'investiture au Parlement, lorsqu'il estime que le progrès technologique, en faisant apparaître des moyens de défense utilisant l'espace, ne bouleversera *pas* pour de longues années encore (et peut-être ne bouleversera jamais) les données fondamentales de la dissuasion nucléaire. Par des hauts, le 23 mai dernier, devant la presse diplomatique à Paris, lorsqu'il confie que son *gouvernement* porte sur l'IDS un jugement beaucoup plus positif que l'exécutif précédent et qu'il est tout à fait impensable de rester à l'écart du projet.

Aujourd'hui, une double ironie de l'histoire de la cohabitation sous la Vᵉ République *fait* de M. Mitterrand, qui fut longtemps un adversaire de l'arme nucléaire, l'homme de l'héritage gaulliste et de M. Chirac, président du RPR, le thuriféraire d'un programme spatial militaire américain au moment même où le Congrès des Etats-Unis, épris de doutes sur l'IDS, renâcle à allouer les crédits nécessaires à M. Reagan.

S'agit-il d'une nouvelle guerre de religion entre les deux hommes ? Ce « come » de la coexistence ne devrait pas envenimer excessivement leurs rapports pour cette bonne raison qu'il existe, dans ce débat stratégique entre la majorité et l'opposition, quelques points d'accord. D'un côté comme de l'autre, on n'interdit pas à l'industrie française de proposer ses services aux entreprises américaines. De même, des socialistes comme des responsables de la droite, à l'UDF par exemple, imaginent parfois que l'Europe, à commencer par la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale, pourrait un jour concevoir une défense aérienne commune, élargie à la protection antimissile, à partir de systèmes au sol complémentaires de l'IDS.

(Lire nos informations page 10.)

M. Chalandon défend les mesures sur la sécurité

M. Albin Chalandon défendait, mercredi 28 mai, devant le conseil des ministres quatre projets de loi relatifs au terrorisme, à la lutte contre la criminalité et la délinquance, à l'application des peines et aux contrôles d'identité (le Monde *des 20 et 23 mai). Le garde des sceaux devait commenter ces projets, mercredi après-midi, au cours d'une conférence de presse. Après une période de relative discrétion, M. Chalandon est ainsi amené à clarifier sa position.*

Le réveil du garde des sceaux

On avait beaucoup entendu MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud, on va désormais entendre M. Albin Chalandon. Le garde des sceaux rentre enfin dans le jeu, s'essayant à tempérer une *partie menée* jusqu'ici avec quelque brutalité – de forme et de fond – par le tandem de la place Beauvau. Sur fond de convictions similaires – *« être plus dur »* en matière de sécurité, résume-t-il simplement, – sa manière n'est pas celle de ses collègue de l'intérieur. Il l'a dit le 25 mai dans *le Journal du dimanche* en les qualifiant de *« maximalistes »*, en s'inquiétant d'une *« supermotivation »* policière *« qui confine à l'arrogance »*, ou encore en rappelant que, chef de maquis à vingt-trois ans, il fit *« exécuter des hommes »*, une expérience qui lui a *« laissé des cauchemars pour toute la vie »* et qui l'empêche, *« pour des raisons morales »*, d'approuver le retour à la peine de mort.

Sur ce point précis, qui exprime d'intimes convictions philosophiques, M. Pasqua adopte un point de vue diamétralement opposé. On devrait donc percevoir la différence. Dès ce mercredi, pendant et après le conseil des ministres consacré aux projets de lois du gouvernement sur la sécurité, c'est M. Chalandon, et nul autre, qui commentera ces textes devant les journalistes.

BERTRAND LEGENDRE et EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 11.)

M. Séguin tance le patronat et veut rassurer les syndicats

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a mis en garde le patronat, le mercredi 28 mai, contre l'« immobilisme » dans la création d'emplois. L'échec du gouvernement, a-t-il estimé, en s'efforçant aussi de rassurer les syndicats, « sonnerait le glas » du libéralisme. M. Gattaz, président du CNPF, a immédiatement répliqué qu'« il n'y a aucun attentisme de la part des chefs d'entreprise ».

(Lire nos informations page 31.)

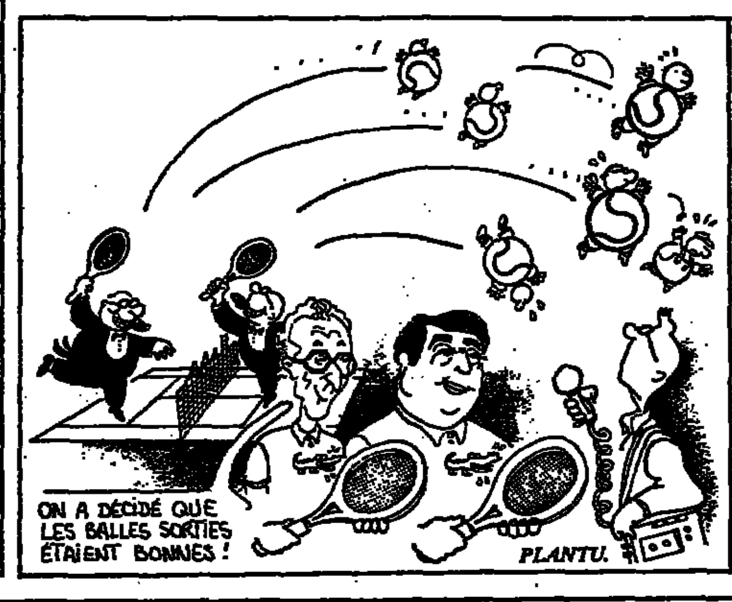

Berlin et les diplomates

Les Occidentaux étudient une riposte à la décision de la RDA sur la circulation des diplomates.

PAGE 3

Université de Tunis : retour au calme

Les cours seront prolongés jusqu'en juillet.

PAGE 4

La ferveur cohabitationniste

L'opinion des Français depuis le 16 mars, par Jérôme Jaffré.

PAGE 7

Formation des enseignants

Un nouvel appétit pour le perfectionnement.

PAGE 14

Le Monde ARTS ET SPECTACLES

Livres de cinéma : Des visages et des vies pour rêver

Robert Frank au Centre national de la photographie

Pages 23 et 24

Etranger (2 à 5) ● Politique (6 à 8) ● Communication (9) ● Société (10 et 11) ● Sports (12) ● Economie (31 à 35)

Programmes des expositions (25) ● Programmes des spectacles (26 à 28) ● Radio-télévision (29) ● Informations « services » : Météorologie, Mots croisés (29 et 30) ● Carnet (30) ● Annonces classées (30)

La Grande-Bretagne, « pays des extrêmes »

L'inflation la plus basse depuis dix-huit ans, mais une production industrielle encore *« molle »*, des équilibres financiers extérieurs flatteurs, mais des déséquilibres internes préoccupants : la Grande-Bretagne aborde l'après-pétrole de façon mitigée.

De notre envoyée spéciale

Londres. – *« Mᵐᵉ Margaret Thatcher n'a pas su répondre aux défis nés de sa propre politique, un chômage sans précédent et en progression constante ainsi qu'une aggravation des inégalités. »* Ce constat d'un député conservateur se veut un appel à l'imagination plus qu'un regret nostalgique. Car, au moment où ils se savent entrés dans l'ère de l'après-pétrole, les Britanniques s'interrogent, au-delà de leur appartenance politique, sur les atouts et les faiblesses accumulés au cours de sept années d'une « gestion de fer ». Une certitude : « Rien ne sera plus comme avant » l'arrivée de l'actuel premier ministre.

Les optimistes font valoir la profonde évolution des mentalités et la renaissance de l'esprit d'entreprise. *« Une véritable révolution culturelle pour une vieille nation »*, souligne un industriel. Pour ne pas être balayés de la scène politique et profiter de l'évidente usure du pouvoir des conservateurs, syndicalistes et travaillistes affirment avoir réfléchi, évolué.

S'ils prônent un minimum de relance pour inverser la tendance du marché de l'emploi et insuffler un peu plus d'équité, les membres du labour et *a fortiori* de l'Alliance des libéraux et sociaux-démocrates se disent avant tout préoccupés par la poursuite de la lutte contre l'inflation et par la nécessaire modération de la hausse des salaires. Compétitivité oblige. Mais quelles que soient les intentions de chacun, il faudra tenir compte d'une réalité parfois mal perçue à l'étranger. Economie *« très ouverte et d'une importance moyenne »*, la Grande-Bretagne est devenue à maints égards le *« pays des extrêmes »*, comme le souligne un diplomate.

La cure draconienne d'austérité, de déréglementation et de privatisation imposée depuis 1979 par les conservateurs au pouvoir a été impitoyable pour les « canards boiteux » et s'est traduite par une chute de 20 % de la production industrielle, dont le point le plus bas a été atteint en 1981, rappelle M. Bill Robinson, responsable des études économiques de la London Business School. L'hypothèse de départ était de permettre « aux meilleurs de survivre », application économique de la thèse évolutionniste chère à Darwin.

Nombreux sont ceux qui estiment *aujourd'hui que le pays* a ainsi vu disparaître des entreprises vulnérables mais parfaitement viables. *L'inquiétude* n'a *cessé* de croître sur les risques d'une désindustrialisation dangereuse, même *si elle semble aujourd'hui* pratiquement stoppée.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(Lire la suite page 34.)

IL Y A UN AN, LE DRAME DU HEYSEL

Oublieuse Belgique

Trente-neuf personnes *avaient trouvé la mort* le 29 mai 1985 dans le stade du Heysel (Bruxelles) lors de la finale de *la Coupe d'Europe* des clubs champions Liverpool-Juventus de Turin. Un an après cette *flambée de violence qui* a conduit la Grande-Bretagne à prendre des mesures exceptionnelles contre les hooligans, les procédures judiciaires traînent en Belgique.

De notre correspondant

Bruxelles. – Le « bloc Z » du stade – lieu de la tragédie – a été pudiquement débaptisé : *voilà*, en ne caricaturant que très légèrement, le bilan que l'on pourrait tirer de l'action *des autorités* belges un an après le drame du Heysel. Pour le reste, rien ou si peu. *Certes, la mort de trente-*neuf spectateurs avait indirectement entraîné la démission du *gouvernement*. Et celui-ci est sorti renforcé des élections du 13 octobre à la suite d'une campagne électorale morne où le nom du Heysel ne fut pratiquement jamais prononcé.

M. Martens, le premier ministre, devint l'homme le plus populaire de Belgique, toutes régions confondues, et M. Charles-Ferdinand Nothomb, le ministre de l'intérieur, reçut de ses électeurs de la province du Luxembourg un satisfecit sans précédent. Il occupe toujours le même poste et côtoie quotidiennement l'autre vice-premier ministre, M. Jean Gol, ministre de la justice, *qui, lui, avait voulu démissionner* à l'issue de la publication du rapport de la commission *d'enquête parlementaire.*

Ce rapport fut accablant. D'abord, bien entendu, pour les hooligans, mais aussi pour le ministre de l'intérieur, le bourgmestre de Bruxelles, les organisateurs, les responsables de la gendarmerie. Ainsi, le béton des gradins était détérioré depuis longtemps. Ainsi, les tickets du sinistre bloc Z destinés aux amateurs belges – pour éviter les heurts avec les supporters anglais massés à côté – devinrent la possession des *tifosi*. Ainsi, les pompiers n'étaient pas présents, ainsi le dispositif de gendarmerie à l'intérieur du stade fut totalement inefficace...

Si les sanctions « sportives » *tombèrent rapidement à l'encontre* des clubs britanniques, mais aussi de la Belgique – qui ne *pourra plus accueillir de telles* finales avant dix ans, – les sanctions politiques ou administratives, *en revanche, ont été* inexistantes : tout au plus quelques mutations, et encore à des niveaux subalternes, au sein de la gendarmerie.

Quant à l'enquête judiciaire, dont *l'instruction pourrait être* bouclée dans les semaines qui viennent, elle aura aussi traîné en *dépit de l'empressement des autorités* britanniques. La justice anglaise ne pouvant juger des *citoyens britanniques pour des* délits commis hors du territoire national, les hooligans meurtriers *du Heysel – une quinzaine* d'entre eux auraient été formellement reconnus – devront donc *comparaître devant un tribunal* belge. Britanniques et Belges se seraient d'ores et déjà mis *d'accord* sur le motif d'inculpation : *« coups volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*.

L'enquête contre X... ouverte au lendemain du 29 mai 1985 devrait aussi *déterminer les responsabilités* techniques, administratives et politiques. Ses *éventuels résultats* ne semblent pas pour le moment inquiéter outre-mesure le monde politique et *administratif* du royaume, et beaucoup estiment ici qu'ils se perdront dans les mêmes méandres que l'enquête parlementaire.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

(Lire la suite page 12 et l'article de FRANCIS CORNU.)

étranger

AMÉRIQUES

République dominicaine

Le candidat du gouvernement reconnaît la victoire de M. Balaguer à l'élection présidentielle du 16 mai

M. Jacobo Majluta, candidat à la présidence du Parti révolutionnaire dominicain (PRD, au pouvoir), a reconnu le mardi 27 mai que son principal rival, M. Joaquin Balaguer, candidat du *Parti réformiste social-chrétien (PRSC)* avait remporté l'élection présidentielle du 16 mai. Il a précisé qu'il avait envoyé un message de félicitations a M. Balaguer. Cette prise de position du candidat du PRD met fin à une crise de plus de dix jours, provoquée par la tentative de remise en cause des résultats de l'élection par M. Majluta. Selon un communiqué de la Junte électorale, M. Balaguer a obtenu 41,56 % des voix, et M. Majluta 39,46 %.

Un demi-siècle de politique

Surprenant exemple de longévité politique ! Avec cette victoire à l'arraché, le Dr Joaquin Balaguer aura au moins montré que la soif de *pouvoir peut conserver son homme.* Pourtant, en dehors de ses inconditionnels, rares étaient ceux qui croyaient aux chances de ce frêle vieillard bientôt octogénaire, à la santé chancelante, quasiment aveugle, que des mains secourables *devaient guider durant sa campagne.*

Qui pouvait penser que ce vieux caudillo, déjà usé par douze ans de règne présidentiel, parviendrait un jour à se faire réélire après avoir été remercié sans ménagement en 1978 ! A l'époque, les mises en garde des Etats-Unis avaient, il est vrai, contribué à faire respecter la volonté populaire.

De la dictature à l'ouverture, le Dr Balaguer incarne un demi-siècle *de politique dominicaine. Né en* 1906 dans une famille de classe moyenne provinciale, il a grandit dans un milieu traditionnel aux idées conservatrices. Instituteur à Santiago-de-Los-Caballeros, la deuxième ville du pays, il a fait des études de droit couronnées par un titre de docteur auquel il est très attaché.

Renfermé et effacé, poète à ses *heures, doué et persévérant,* M. Balaguer se fait remarquer par Rafael Leonidas Trujillo, le despote qui s'était emparé du pouvoir en 1930. Pendant trente et un ans, la République dominicaine connaîtra sous sa férule l'une des dictatures les *plus sanglantes des Caraïbes.* M. Balaguer en aura été l'un des serviteurs les plus fidèles et les plus zélés. Dans l'ombre du tyran, il aura tout loisir de se familiariser avec les rouages du pouvoir.

En 1936 déjà, cet homme tranquille, mais à l'ambition chevillée au corps, est sous-secrétaire à la présidence avant de devenir ambassadeur, représentant de la République *dominicaine auprès de l'ONU* et ministre des affaires étrangères. Promu à la *vice-présidence* en 1957, il accède pour la première fois à la présidence en 1960. Pour Trujillo, toujours à la barre, M. Balaguer représente une « caution démocratique ». Après l'assassinat du tyran, le 31 mai 1961, c'est encore lui qui est *chargé d'assurer l'intérim à la tête* d'une junte civile et militaire.

Pour les Etats-Unis, ce technocrate anticommuniste apparaît à la *fois comme le meilleur garant* de la sauvegarde de leurs intérêts et l'homme d'une nécessaire transition. Mais « le petit docteur » ne résistera pas à la flambée de colère populaire six mois après la chute de la dictature. En janvier 1962, sous la pres*sion de la rue, celui qui restait* le symbole du trujillisme sans Trujillo sera contraint de prendre le chemin de l'exil aux Etats-Unis.

Après l'éviction du président Juan Bosch en 1963, le débarquement des « marines » américains et l'échec du soulèvement constitutionnaliste de 1965, M. Balaguer rentre au pays avec la bénédiction du gouvernement Johnson. A l'époque, déjà, personne n'accordait vraiment une chance à l'ancien collaborateur de Trujillo. Pourtant, avec son nouveau *parti réformiste, d'inspiration* conservatrice, il remportait l'élection présidentielle de 1966.

Soutenu par Washington, les militaires et l'*oligarchie traditionnelle, il* avait bien exploité la lassitude d'une population éprouvée par la guerre civile. Son premier souci après son retour au pouvoir sera de modifier la Constitution pour lui permettre de se succéder à lui-même et de rester en place jusqu'en *1978. « On ne change pas ce qui est bon »*, clamaient ses partisans, *qui le priaient,* tous les quatre ans, d'*« accepter le sacrifice d'une réélection ».*

Comme les précédentes, sa dernière campagne a été relativement discrète. Dans l'atmosphère de *grave crise économique et de tension* sociale que traverse le pays depuis plusieurs années, il a eu beau jeu de rappeler *« les mérites du passé »*, quand la conjoncture était meilleure et que lui-même était aux affaires. Son ton rassurant a trouvé un écho auprès des classes moyennes et des masses rurales, principales bénéfi*ciaires de sa politique de promotion* industrielle et de développement agraire. Se refusant aux *« fausses promesses »*, il s'est inspiré d'une citation de l'écrivain cubain José Marti : *« La seule révolution dont l'Amérique ait besoin est celle qui en finisse avec toutes les révolutions. »* Beau programme peut-être, mais un peu court si le Dr Balaguer s'en contente pour éviter la répétition des émeutes de la faim de 1984 suscitées par la politique d'austérité du FMI.

Dessin de SZLAKMANN.

Soucieux de faire peau neuve, le *parti réformiste a adopté l'étiquette* chrétien social en 1984 et s'est rapproché de la démocratie chrétienne internationale. Pour calmer les craintes suscitées par son âge, M. Balaguer a choisi un jeune colistier pour la vice-présidence, M. Carlos Morales. Ancien cadre de la puissante compagnie Gulf and Western, ce dernier est bien en cours à Washington, comme l'a toujours été M. Balaguer. En rappelant le « vieil homme » à la présidence de la République, les Dominicains ont sans doute été sensibles à sa promesse de ramener « l'ordre et la paix », *oubliant peut-être les* méthodes autoritaires qu'il affectionnait lorsqu'il était au pouvoir.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Chili

La marine et l'aviation sont en désaccord avec la ligne « dure » du gouvernement

Correspondance

Santiago-du-Chili. – Le général Pinochet a repris l'initiative à la faveur des atermoiements de l'opposition. *Celle-ci reste divisée et hésitante* sur la stratégie et n'a pas su mettre à *profit*, en début d'année, l'effervescence sociale qui se manifeste sans discontinuer depuis la levée de l'état de siège en juin 1985.

Le gouvernement a donc occupé le terrain : depuis un mois, le contingent patrouille systématiquement dans les quartiers populaires de Santiago, et, selon la commission des droits de l'homme, trente-trois *poblaciones* ont été perquisitionnées et cent mille personnes contrôlées au cours de ces opérations. Les manifestations de l'opposition sont désormais réprimées autant par les militaires que par la police, la capitale chilienne prenant périodiquement une allure de ville en état de guerre.

L'Eglise catholique n'a pas été épargnée par l'offensive gouvernementale. Le cardinal-archevêque de Santiago et le porte-parole du gouvernement ont échangé des déclarations très vives à propos des perquisitions effectuées dans les quartiers populaires. Les autorités ecclésiastiques ont demandé qu'il y soit mis fin, et ont dénoncé leur caractère dé*gradant pour la dignité humaine.* Mais le plus grave a été l'arrestation de deux fonctionnaires laïcs du Vicariat de la solidarité, un médecin et un avocat, accusés de protection de malfaiteur et de complicité dans une action terroriste. Ils avaient facilité l'hospitalisation dans une clinique privée d'un jeune militant du Front *patriotique Manuel Rodriguez* (proche du PC), blessé par balle au cours d'un affrontement avec les forces de l'ordre.

Le durcissement du régime semble obéir à un plan d'ensemble du *général Pinochet et de ses fidèles* au sein du gouvernement et de l'armée de terre. Toutefois, cette orientation est loin d'assurer la cohésion des forces armées. Le désaccord de la marine et de l'aviation est de notoriété publique. Toutes sortes de ru*meurs circulent actuellement dans* les milieux politiques. La presse d'opposition s'est fait l'écho de celle selon laquelle le secteur dur de l'armée de terre préparerait une mesure de force, visant à placer directement sous son autorité l'aviation et le corps des carabiniers. Le général Matthei, commandant en chef de la force aérienne, a prudemment retiré ses appareils les plus modernes des bases de Santiago, pour les concentrer à Punta-Arenas, dans le sud du pays.

Haïti

• *Démission en bloc du personnel de la télévision haïtienne.* – Les cent quatre-vingts employés de la télévision nationale d'Haïti (TNH), en grève depuis vendredi, ont annoncé, mardi 27 mai, qu'ils démissionnaient en bloc par solidarité avec leur directeur, M. Desinor, qui a remis sa démission pour protester contre les *« pressions directes et indirectes »* exercées, selon lui, sur la diffusion des informations par les autorités. Plusieurs associations de journalistes, des partis politiques, ainsi que la Centrale autonome des travailleurs haïtiens (CATH, syndicats indépendant) ont apporté leur soutien à M. Desinor. – *(AFP.)*

EUROPE

URSS

La lutte va être renforcée contre la corruption et autres « revenus mal acquis »

De notre correspondant

Moscou. – Un an après les mesures prises contre l'alcoolisme, les autorités s'en prennent aux *« revenus mal acquis ». La Pravda* de ce mercredi 28 mai publie en première page une résolution du Comité central et un décret du Soviet suprême aggravant les peines prévues pour tous les *« crimes économiques, des plus véniels aux plus graves, lesquels sont comme auparavant passibles de la peine de mort. » « Les revenus ne provenant pas du travail sont illégaux en URSS »*, écrit le quotidien du parti, qui cite *« le détournement de biens d'Etat, la spéculation, la corruption, l'abus de fonction et les activités illicites »*. La *« corruption passive »* des fonctionnaires pourra désormais valoir jusqu'à quinze ans de prison. Des condamnations à mort seront prononcées s'il existe des « circonstances aggravantes ».

Dans un registre plus mineur, l'utilisation de voitures officielles comme taxis « au noir » – une pratique extrêmement répandue à Moscou – *sera passible* d'amendes allant de cent à deux *cents roubles.* Des peines identiques sont prévues pour ceux qui nourrissent de pain leur bétail et leurs volailles. Ce n'est pas la première fois qu'on dénonce les achats massifs de pain – un produit subventionné vendu au tiers ou à la moitié de son coût – par ceux qui élèvent un porc ou des *poules sur leur lopin individuel.* Jusqu'ici, il s'agissait simplement d'une réprimande morale au nom des valeurs symbolisées par le pain. Désormais, celle-ci sera assortie d'une amende. Le paradoxe veut que l'on prévoie en même temps de lever *« certaines restrictions concernant le nombre et les espèces d'animaux »* qui peuvent être engraissés sur les parcelles privées.

Les « petits détournements » *de biens d'Etat qui font partie de* la vie quotidienne des Soviétiques seront enfin frappés d'amende allant de vingt à cent roubles. Toutes ces mesures prendront effet le 1er juin prochain.

« Au noir »

La corruption et les trafics en tout genre font partie du paysage soviétique à un point qu'on a du mal à imaginer en Occident. Certains produits sont introuvables ailleurs qu'au marché noir. Peu de Soviétiques s'adressent par exemple à l'organisme officiel chargé de la réfection des appartements. Il y a toujours quelqu'un qui connaît un peintre ou un maçon – lesquels appartiennent *peut-être à cet organisme* – qui viendra effectuer « au noir » les travaux nécessaires avec des matériaux volés dans les entrepôts d'Etat.

Cela explique sans doute qu'il soit pratiquement impossible en URSS d'acheter de la peinture ou de la moquette de bonne qualité dans les magasins. Tout passe par d'autres canaux. Une plaisanterie archi-connue veut *que l'Etat* soviétique soit le plus riche du monde puisque, bien qu'on ne cesse de le piller depuis la Révolution, il reste toujours quelque chose à voler...

Des articles « théoriques » avaient ces derniers mois préparé le terrain. *« Il faut créer des conditions insupportables pour ceux qui vivent des revenus ne provenant pas du travail. Leur impunité démoralise les gens, mine leur foi dans la justice sociale »*, écrivait le 17 avril dernier dans les *Izvestia* Mme Zaslavskaïa, *une économiste* réputée appartenant à la section sibérienne de l'Académie des sciences.

Les condamnations pour crimes économiques sont allées bon train depuis l'arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir. Deux responsables de Rostov-sur-le-Don ont *ainsi été condamnés à* mort au début de février, et plusieurs autres, *dont trois hauts* fonctionnaires du ministère du commerce de la Fédération de Russie, à des peines allant jusqu'à quinze ans de prison. Ils revendaient au marché noir, au double du prix officiel, la viande, le beurre et le thé *qu'ils auraient dû proposer* dans les magasins d'Etat. Le *premier secrétaire* du parti à Rostov-sur-le-Don, et leur principal accusateur, était, au moment de leur arrestation, en juillet 1984, M. Alexandre Vlassov, qui a été promu en janvier dernier ministre de l'intérieur.

M. Chevarnadzé, qui avait fait ses preuves contre les trafiquants dans sa Géorgie natale, a également entrepris de remettre un peu d'ordre dans la diplomatie soviétique. Il avait fait savoir que les *bagages des diplomates soviétiques* qui rentraient à Moscou seraient désormais fouillés comme ceux des autres voyageurs. M. Piotr Abrassimov, ambassadeur à Tokyo depuis février 1985 et membre du comité central, ne l'avait pas cru lorsqu'il s'était rendu à Moscou *pour assister en février dernier au* XXVIIe congrès du Parti communiste. Mal lui en avait pris. Trouvé porteur d'une quantité jugée excessive de magnétoscopes et de cassettes vidéo japonais, M. Abrassimov n'a pas retrouvé son poste d'ambassadeur et a été mis à la retraite...

DOMINIQUE DHOMBRES.

Le centre Simon-Wiesenthal demande à consulter les archives françaises sur M. Kurt Waldheim

Le centre Simon-Wiesenthal, dont le siège est à Los Angeles, a demandé au gouvernement français des documents dont il pense qu'ils pourraient apporter des éléments nouveaux sur le passé de M. Kurt Waldheim. Des représentants du centre ont rencontré, à cette fin, le mardi 27 mai à Paris, M. Jean-Pierre Lafon, conseiller du premier ministre, membre de la cellule affaires étrangères à Matignon.

Le porte-parole du centre, M. Cooper, a précisé qu'il avait découvert la photocopie de la couverture d'un dossier portant le nom de Waldheim et daté de 1979, qui selon lui se trouve dans les archives du gouvernement militaire français de Berlin. *« La date,* a déclaré M. Cooper, *semble indiquer qu'un membre du gouvernement français était au courant des activités passées de M. Waldheim, au moment où il était secrétaire général de l'ONU. »*

Le centre Simon-Wiesenthal a, d'autre part, lancé aux Etats-Unis une vaste campagne de cartes postales à envoyer au président Reagan pour demander que M. Waldheim soit interdit de séjour sur le territoire américain.

Une étonnante prise de position de la Pologne

A Varsovie, le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban, a rendu hommage à M. Waldheim. Interrogé sur cette affaire lors de sa conférence de presse hebdomadaire, M. Urban a déclaré : *« La Pologne ne sait rien du passé de M. Waldheim. Dans notre mémoire, il a été un remarquable secrétaire général de l'ONU. La Pologne traitera avec respect le président élu de l'Autriche et elle le respectera comme partenaire. »*

Dans les milieux diplomatiques occidentaux de Varsovie, on s'est déclaré surpris par cette réaction de la Pologne, qui rompt le silence observé par les pays de l'Est vis-à-vis de cette affaire. *« Cette prise de position est intéressante et surprenante : la Pologne semble mettre ses relations* [bilatérales] *avec l'Autriche au-dessus de sa sensibilité vis-à-vis de l'holocauste »*, a ainsi estimé un diplomate. – *(AFP, UPI.)*

Finlande

• *Disparition d'un journaliste soviétique.* – Un correspondant de l'agence de presse soviétique Tass en Finlande depuis six ans a disparu, a annoncé, le mardi 27 mai, la police *finlandaise*. La presse, *qui reprend* l'information, fait état d'un passage à l'Ouest de M. Raivo Ojasaar, trente-neuf ans, en compagnie de sa femme et de ses deux enfants, et laisse entendre que le journaliste, d'origine estonienne, a trouvé refuge en Suède. – *(AFP.)*

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

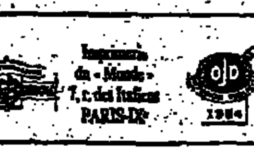

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, [illegible] ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

DIPLOMATIE

M. Reagan accepte de respecter l'accord SALT-2 pour quelque temps encore

De notre correspondant

Washington. — Les Etats-Unis continueront pour l'instant de respecter les plafonds fixés par le traité SALT-2 sur la limitation des armements nucléaires stratégiques, a annoncé, mardi 27 mai, la Maison Blanche. Cette décision ne préjuge cependant en rien, a-t-il été souligné, de ce que sera la position américaine *dans les mois à venir*, car Washington la fera maintenant dépendre d'un *« changement radical de l'attitude soviétique »*.

Les Etats-Unis considèrent en effet que l'URSS viole les dispositions du traité SALT-2, comme elle le ferait de plusieurs autres accords de contrôle des armements. Ce traité SALT-2, signé en 1979, n'a jamais été ratifié, mais les deux superpuissances le reconnaissent jusqu'à présent comme contraignant.

Périodiquement le problème de SALT-2 est soulevé à Washington en opposant, dans de ténébreuses luttes de coulisses, ceux pour lesquels le contrôle des armements ne serait qu'une duperie uniquement profitable à Moscou à ceux qui soutiennent que, tricheries soviétiques ou pas, les freins mis au surarmement et la *poursuite d'une dialogue* en ce domaine valent mieux que rien.

Jusqu'à présent, et cette fois-ci encore, M. Reagan a toujours finalement donné raison aux seconds (le département d'Etat) contre les premiers (le cabinet civil du Pentagone), dont les arguments sont pourtant plus proches de ses convictions personnelles. Son souci est, apparemment, de ne pas commettre la même maladresse politique — prendre l'initiative d'une rupture spectaculaire — qu'avaient commise les Soviétiques, fin 1983, dans l'affaire des euromissiles.

Le Kremlin s'était alors donné le mauvais rôle vis-à-vis des opinions publiques, et M. Reagan avait assez bien su utiliser cet avantage dans sa campagne présidentielle pour ne pas offrir le même à M. Gorbatchev dans la constante entreprise de charme que l'URSS mène pour se concilier l'Europe occidentale.

Après plusieurs semaines de valse-hésitation, le président américain s'est, en conséquence, résolu à faire démanteler deux sous-marins armés chacun de 16 missiles Poséidon, pour compenser la mise en service d'un nouveau submersible, *le Nevada*, porteur de 24 missiles Trident. La limite de 1 200 missiles fixée par SALT-2 est ainsi respectée, puisque les Etats-Unis se retrouvent avec un total de 1 190 missiles — au lieu de 1 198 jusqu'à mardi et 1 222 si ces deux démantèlements n'avaient pas été décidés.

Le communiqué qu'a fait diffuser M. Reagan *indique pourtant qu'*à moins que les Soviétiques fassent des *« pas constructifs »* vers le respect du traité, il apportera une *« réponse appropriée »* aux violations dont il les accuse en faisant poursuivre le déploiement des bombardiers B-52 armés de missiles de croisière. Cent dix de ces bombardiers avaient été mis en service au 1er janvier dernier. Lorsqu'on en arrivera, à la fin de cette année, au cent trente et unième, les Etats-Unis ne respecteront plus SALT-2, car le traité interdit également de dépasser un plafond de 1 320 missiles et bombardiers confondus.

Il est vrai que, à ce moment-là, deux autres sous-marins seront candidats *au démantèlement, sous peine* d'une modernisation obligatoire dont le coût prohibitif a déjà été invoqué mardi — en ces temps de *lutte contre le déficit budgétaire* — comme raison de la décision présidentielle. Si la même volonté politique qui a encore prévalu cette semaine existe toujours dans six mois, M. Reagan pourra donc se donner à nouveau les gants de la fermeté tout en optant pour la souplesse — et cela jusqu'en 1988, année de la prochaine élection présidentielle et de la mise en service d'un nouveau sous-marin.

Pour l'heure, le porte-parole de la Maison Blanche a estimé que les Etats-Unis ne pourraient *« continuer à respecter unilatéralement »* un traité *« fatalement biaisé »* par l'URSS. Il a ajouté que la décision de s'y tenir pour quelques mois encore avait été prise en tenant compte de l'espoir de M. Reagan d'avoir de nouveaux entretiens avec M. Gorbatchev avant Noël — et après les élections parlementaires de novembre.

BERNARD GUETTA.

● *Prochaines discussions sur les bases américaines en Espagne.* — Les négociations sur la réduction de la présence militaire américaine en Espagne commenceront le 10 juillet à Madrid, a annoncé, le mardi 27 mai, le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, à l'issue d'une rencontre avec son collègue espagnol, M. Francisco Fernandez. Les conversations doivent porter sur le renouvellement de l'accord sur les quatre bases américaines établies en Espagne *et qui vient à échéance en* 1988. Madrid souhaite une réduction des effectifs militaires américains qui y sont stationnés. — *(AFP.)*

Les Occidentaux étudient une riposte aux mesures affectant la libre circulation des diplomates à Berlin

Les ministres des affaires étrangères des trois puissances occidentales garantes du statut de Berlin (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne) doivent discuter, ce mercredi 28 mai, lors d'une réunion de l'OTAN à Halifax (Canada), de la « réponse appropriée » à donner à la décision de la RDA de modifier depuis lundi les règles relatives à la circulation des diplomates entre les parties orientale et occidentale de Berlin.

Depuis lundi, en effet, les diplomates en poste à Berlin sont supposés présenter leur passeport aux *points de passage entre Berlin-Est et* Berlin-Ouest, et non plus la simple carte d'accréditation délivrée par les autorités est-allemandes *(le Monde du 28 mai). Cette nouvelle forma*lité peut apparaître comme un détail ; mais elle a, en fait, comme tout ce qui touche à la circulation et aux *relations entre les deux parties de la* ville, une portée juridique et symbolique considérable, et elle équivaut à une remise en cause du statut très *particulier* de Berlin.

La ville est divisée en quatre secteurs d'occupation (la zone d'occupation soviétique constituant Berlin-Est, les secteurs américain, français et britannique, Berlin-Ouest), et l'accord quadripartite qui la régit prévoit la libre circulation des diplomates sur ces quatre secteurs. Exiger d'eux la présentation d'un passeport, c'est faire reconnaître *de facto* le mur comme une frontière nationale, ce qu'il n'est pas, et cela participe de la volonté constante des autorités est-allemandes de faire reconnaître Berlin-Est comme la capitale à part entière d'un Etat à part entière.

C'est pour cette raison que les représentations des puissances alliées se sont émues et se livrent depuis lundi à des consultations incessantes. Elles ont également pris contact avec les autorités soviétiques à Berlin-Est (les autorités est-allemandes ne constituant pas juridi*quement pour elles un partenaire).* Le Foreign Office a protesté mardi à Londres contre cette *« violation du droit de libre passage »*, et M. Larry Speakes, porte-parole de la Maison Blanche, a déclaré, à Washington, que *« la libre circulation des diplomates demeure la procédure normale »*. Les ambassades occiden*tales à Berlin-Est ont, pour la* plupart, refusé de se soumettre.

Contrairement à une rumeur qui prêtait aux alliés occidentaux l'in*tention de menacer de rompre leurs* relations diplomatiques avec la RDA, il semble que le climat soit seulement pour l'instant à l'expectative. *On fait remarquer au gouverne*ment militaire français de Berlin que, jusqu'à ce jour, les garde-frontières n'ont pas refoulé de diplo*mate américain, français ou britan*nique se présentant sans passeport, se bornant à des mises en garde pour « la prochaine fois ». Des membres *de la* représentation *permanente* de la République fédérale se sont, en revanche, vu interdire le passage, de même que d'autres diplomates occi*dentaux. L'affaire* complique considérablement la vie quotidienne de certains : ceux, par exemple, dont les enfants, âgés de plus de quatorze ans (affectés par la mesure) et qui vont au lycée à Berlin-Ouest, doivent depuis lundi faire un détour de 150 kilomètres pour passer par la RDA, la mesure ne s'appliquant qu'aux points de passage entre les deux parties de la ville.

Quant au ministère des affaires étrangères est-allemand, il se borne à *rappeler que les Occidentaux*, après l'attentat perpétré en avril dans une discothèque de Berlin-Ouest, avaient invité la RDA à ren*forcer ses contrôles antiterroristes*. En somme, vous vouliez des contrôles, en voilà !

C. T.

MALGRÉ L'ÉCHEC DE LA CONFÉRENCE DE BERNE

Moscou autorise 119 personnes à rejoindre leur famille aux Etats-Unis

L'URSS a informé les Etats-Unis de son intention d'autoriser cent dix-neuf personnes à quitter l'Union soviétique et à rejoindre des membres de leur famille aux Etats-Unis, a annoncé, le mardi 27 mai, le département d'Etat.

Dans un communiqué, le département d'Etat fait savoir que les Etats-Unis *« accueillent favorablement »* cette décision et relève que, si ces cent dix-neuf personnes peuvent effectivement partir, ce sera la première fois que l'URSS résoudrait en une seule fois un nombre aussi important de cas figurant sur les *« listes de représentation »* que Washington soumet à Moscou depuis près de trente ans.

Les Etats-Unis considèrent l'annonce soviétique comme *« un pas positif qui contribuera à améliorer l'atmosphère des relations* [américano-soviétiques] *et facilitera les efforts pour poursuivre les progrès entamés au sommet de Genève l'an dernier »*, poursuit le communiqué.

Le gouvernement soviétique, a dit un porte-parole à Washington, a donné les noms de trente-six familles figurant sur la « liste de représentation » américaine *et qui seront* autorisées à se rendre aux Etats-Unis. Cent dix-sept personnes sont concernées par ces trente-six cas, auxquels s'ajoutent deux autres cas en voie de solution : celui de la conjointe d'un citoyen américaine et d'une personne ayant la double nationalité.

L'annonce soviétique est intervenue à l'issue de la réunion des experts des trente-cinq pays de la CSCE sur les contacts humains, qui s'est achevée mardi sur un échec, les Etats-Unis s'étant opposés au projet de document présenté par les pays neutres et non alignés *(le Monde* du 28 mai). Ce refus a donné lieu à Berne à une vive polémique soviéto-américaine. M. Novak, chef de la délégation des Etats-Unis, a justifié l'attitude de son gouvernement en déclarant : *« Le défi du processus d'Helsinki ne réside pas dans la production de nouveaux documents, mais dans la mise en application de ce qui est décidé. »* A ses yeux, l'esprit d'Helsinki est de moins en moins respecté, et, dans ce contexte, le document présenté par les neutres et les non-alignés était *« trop mince et comportait des trous qui ne peuvent que porter préjudice à l'application »*.

M. Novak a toutefois reconnu que la décision de dernière minute de son pays avait provoqué des tensions, particulièrement avec l'Allemagne fédérale, qui considérait sous l'angle le plus positif l'accord proposé. *Il a déclaré* que le *ministre* ouest-allemand des affaires étrangères, M. Genscher, avait téléphoné spécialement lundi soir à Ankara, où il est en visite officielle, à M. Shultz, secrétaire d'Etat, pour lui demander de revoir la position de Washington. M. Shultz n'en est pas moins arrivé à la même conclusion, a dit M. Novak.

Pour leur part, les Soviétiques ont aussitôt exploité le mécontentement des délégations occidentales. M. Kachlev, chef de la délégation de l'URSS à la conférence de Berne, a déclaré à l'AFP : *« Nous avons été très surpris, d'autant que les Américains n'avaient soulevé aucune objection à ce texte* [des neutres] *et que les pays de l'OTAN y étaient favorables. La décision était peut-être planifiée de longue date. Nous pensons que les Etats-Unis cherchent à tuer le processus d'Helsinki, après les échecs successifs d'Ottawa, de Budapest et de Berne. (...) Ils veulent empêcher l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest de coopérer plus étroitement »* et (...) *« ne sont pas mûrs pour la philosophie moderne, celle qui nous invite à vivre ensemble. »*. — *(AFP, Reuter.)*

● *Le champion d'échecs soviétique Boris Goulko autorisé à émigrer en Israël.* — Après sept ans d'efforts, le grand maître Boris Goulko, ancien champion national d'échecs d'URSS, ainsi que sa femme Anna et son fils David, ont obtenu des visas de sortie pour Israël et ils s'apprêtaient à partir le jeudi 29 mai pour Vienne. En revanche, la sœur de Boris Goulko, Bella, et son mari, qui tentent d'émigrer depuis treize ans, n'ont pas reçu l'autorisation de quitter l'URSS. — *(AFP, Reuter.)*

« Je peux être votre interprète », a dit le président Mitterrand à Mme Bonner

Mme Elena Bonner, épouse de l'académicien soviétique Andrei Sakharov, a été reçue pendant une demi-heure mardi soir 27 mai par le président Mitterrand, qui l'a assurée de son soutien dans les efforts qu'elle déploie afin d'obtenir la liberté pour son mari, *en exil intérieur* à Gorki.

Selon un porte-parole de l'Elysée, *M. Mitterrand a exprimé* son admiration pour le courage d'Andrei Sakharov, et de son épouse. *« Dites-lui,* a-t-il ajouté, *que je suis de ceux qui ne l'oublieront jamais. Vous êtes quelqu'un qu'on n'oublie pas. N'hésitez pas à me saisir. Je peux être votre interprète. »*

Le chef de l'Etat, qui doit se rendre en visite officielle en URSS dans la première quinzaine de juillet, n'a pas donné toutefois de précisions sur les éventuelles initiatives qu'il pourrait prendre en faveur d'Andrei Sakharov. On sait qu'il avait évoqué le cas de l'académicien en termes explicites dans le discours qu'il avait prononcé au Kremlin lors *de sa dernière visite* à Moscou en juin 1984.

Mme Bonner a également été reçue mardi par diverses personnalités françaises, notamment par M. Raymond Barre, par le président du Sénat, M. Alain Poher, et par le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chaban-Delmas. A l'issue de l'entretien, ce dernier a déclaré que diverses actions communes avaient été envisagées, *« destinées à faire en sorte qu'Andrei Sakharov ne soit pas oublié »*. M. Chaban-Delmas a seulement précisé que ces actions porteraient sur l'opinion publique, *« qui doit rester alertée »*.

Très fatiguée, Mme Elena Bonner a renoncé à se rendre comme prévu à Oslo, où elle devait rencontrer le premier ministre norvégien. Elle s'apprêtait donc à quitter Paris mercredi après-midi directement pour Londres, où elle aura un entretien avec Mme Margaret Thatcher. Elle sera ensuite reçue à Rome par le président de la République italienne, M. Cossiga, et regagnera Moscou le 2 juin. Mme Bonner a indiqué qu'elle avait eu une conversation téléphonique le 15 mai avec son *mari*, qui lui a dit être en bonne santé et attendre son retour.

Nomination de deux ambassadeurs

M. DU CAUZÉ DE NAZELLE AUPRÈS DE L'ONU A GENÈVE

M. Xavier du Cauzé de Nazelle a été nommé ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'office des Nations unies à Genève, en remplacement de M. Yves Pagniez, a-t-on annoncé mardi 27 mai au Quai d'Orsay.

[Né en 1926, diplômé de l'Institut *d'études politiques et ancien élève de* l'ENA (promotion 1951), M. du Cauzé de Nazelle a été en poste à Londres, Berne, Berlin (notamment comme ambassadeur en 1981 et 1982), Bonn (1965-1969) et Moscou comme ministre conseiller de 1971 à 1974. Il a été aussi pendant quelques mois conseiller technique à l'Elysée au *début de la présidence Pompidou* en 1969, et directeur général adjoint des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay de 1977 à 1980. Depuis 1982, il était chargé de mission pour les relations internationales à la Croix-Rouge française.]

M. JACQUES LE CHARTIER DE SÉDOUY A MEXICO

M. Jacques Le Chartier de Sédouy est nommé ambassadeur à Mexico en remplacement de M. Bernard Bochet, a annoncé lundi 26 mai le ministère des affaires étrangères.

[Né le 18 novembre 1935, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'ENA, M. Le Chartier de Sédouy est entré à l'administration centrale (Europe) en 1962. Il a ensuite été en poste à Moscou, puis est revenu à l'administration centrale (affaires économiques et financières) en 1968. En 1972, il a été détaché comme directeur chargé des négociations et accords dans la société Azote et produits chimiques, puis, en 1973, auprès de la Commission des *Communautés européennes*. Après avoir été affecté à Téhéran (1976-1978), il est revenu aux affaires économiques et financières, comme chef de service à partir de 1979, puis a été nommé ambassadeur à Amman en décembre 1981.]

ASIE

Japon

L'« ère post-Nakasone » est-elle ouverte ?

De notre correspondant

Tokyo. — C'est de haute lutte que M. Nakasone a obtenu l'accord du Parti libéral démocrate (PLD) pour organiser, au début de juillet, des élections générales anticipées, qui auront lieu en même temps que celles pour le renouvellement de la Chambre haute (*le Monde* du 28 mai). Ce qui peut passer pour une victoire du premier ministre — depuis plusieurs mois, il avait annoncé son intention de tenir cette double consultation avant l'expiration de son mandat — ne paraît toutefois qu'un combat *d'arrière-garde dans lequel* M. Nakasone joue sa survie politique, non pas en tant que chef du gouvernement, mais au sein même de son parti.

Jusqu'au sommet de Tokyo, M. Nakasone nourrissait l'espoir, s'il parvenait à conduire le PLD à une victoire électorale — ce qui n'avait pas été le cas en 1983, — d'obtenir une prolongation de *son mandat. Les déboires* du Japon lors du sommet (ni en matière de terrorisme ni sur la stabilisation des monnaies, les Japonais n'ont réussi à faire prévaloir leurs vues) puis la flambée du yen ces dernières semaines ont ruiné les ambitions du premier ministre. A tort ou à raison, tant dans les milieux politiques qu'aux yeux des éditorialistes, M. Nakasone passe pour le responsable de l'échec japonais au sommet. On lui reproche notamment, en ce qui concerne le yen, *d'avoir été « manipulé »* par les Américains.

Depuis le *début* de mai, la bataille de la succession au sein du PLD est lancée. Les ministres parlent ouvertement de l'*« ère post-Nakasone »*, et le chef du gouvernement lui-même a dû déclarer à plusieurs reprises, comme il l'a fait à nouveau lundi *dernier, qu'il se retirerait à l'expi*ration de son mandat, le 30 octobre prochain. Cela étant, tous les efforts de M. Nakasone consistent *désormais à se ména*ger une sortie honorable, c'est-à-dire qui lui permette, ainsi qu'à son groupe, de conserver une position d'arbitre dans le processus de sa succession.

Au cours des deux dernières semaines, *deux facteurs ont* fait pencher la balance en faveur de la double consultation. Bon nombre de députés avaient déjà commencé à faire campagne, en engageant des dépenses importantes. La jeune génération voyait, d'autre part, se dessiner le risque, en cas de tension de plus en plus marquée entre les clans du PLD, d'un arbitrage des *chefs de faction* sur la succession de M. Nakasone. Celui-ci a profité des aspirations de la nouvelle génération mais n'a obtenu l'accord des chefs de clan qu'à la condition qu'il renonce au pouvoir à l'échéance de son mandat.

M. Nakasone espère sans doute toujours qu'à la faveur d'une victoire nette de son parti il pourra obtenir une prolongation *de son mandat. Mais il* manœuvre surtout, dans l'immédiat, pour conserver son influence au sein du PLD.

Ph. P.

OCÉANIE

Australie

Greenpeace contre le « massacre des kangourous »

Londres. — L'organisation écologiste Greenpeace a appelé, le mardi 27 mai, les Etats membres de la CEE à boycotter les importations de viande et de peaux résultant du *« massacre des kangourous »* en Australie.

Dans un communiqué publié à Londres, Greenpeace affirme que les quotas d'abattage établis par les autorités australiennes sont largement dépassés chaque année.

En 1985, 1,8 million de kangourous ont été tués, soit 80 000 de plus que les quotas autorisés, selon Greenpeace, qui proteste contre l'action *« irresponsable »* du gouvernement australien, chargé par ailleurs de la conservation de la faune. Les autorités de Canberra ont porté à 2,6 millions de têtes le chiffre admis pour l'année 1986.

En 1984-1985, les Etats membres de la CEE ont augmenté de 70 % leurs importations de peaux et de viande de kangourou, qui entrent dans la composition d'aliments pour animaux. Les principaux pays importateurs sont l'Italie, la RFA, la *Grande-Bretagne* et la France. — *(AFP).*

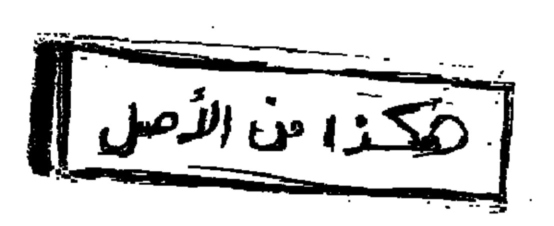

AFRIQUE

Tunisie

La situation est normalisée à l'université

(De notre correspondant.)

Tunis. — Après plusieurs semaines de tension, le calme est revenu complètement à l'université de Tunis. L'année, qui menaçait d'être « blanche », paraît désormais sauvée. Pour combler le retard accumulé par les grèves, qui se sont multipliées, les autorités ont décidé de prolonger les cours jusqu'en juillet, de supprimer la session de juin des examens et de regrouper les deux sessions annuelles en septembre et octobre.

L'agitation dans les différents établissements universitaires, souvent entretenue par les groupes extrémistes, n'avait pratiquement pas cessé depuis le début de cette année. Mais la mort d'un étudiant militant du mouvement islamiste, Othman Ben Mahmoud, tué dans des circonstances mal définies par un policier le 18 avril, devait mettre le feu aux poudres.

Grèves des cours, assemblées générales, projet de marche de protestation des étudiants, dont militants islamistes et d'extrême gauche se retrouvaient pour une fois d'accord, allaient constituer l'occasion d'une intervention particulièrement dure des forces de police. Des incidents violents firent, le 21 avril, des blessés aussi bien dans les rangs des étudiants que des policiers et provoquèrent, notamment à la faculté des lettres de la Manouba, dans la périphérie de Tunis, de nombreux dégâts qui ne sont pas encore tous réparés. Plus de mille étudiants furent interpellés lors d'une rafle monstre. A l'exception de quelques dizaines — moins de cent — incorporés dans l'armée après résiliation de leur sursis, tous furent libérés, mais l'installation sur le campus d'un poste de police n'était pas pour apaiser les esprits. Ce n'est qu'après son démantèlement la semaine dernière, le départ des cars des brigades de l'ordre public stationnant à proximité des facultés et l'annonce des dispositions relatives aux deux sessions des examens que la situation s'est normalisée.

L'inévitable réforme des structures universitaires que le gouvernement se propose de mettre en œuvre progressivement et les mesures qu'il envisage pour assurer l'ordre dès la rentrée prochaine — on lui prête l'intention de construire un mur d'enceinte autour du campus — ne sont pas sans inquiéter les étudiants. En outre, le corps enseignant est actuellement sensibilisé par la récente arrestation de M. Moncef Ben Slimane, secrétaire général du Syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui doit comparaître le 4 juin devant le tribunal correctionnel de Tunis pour diffamation des autorités.

MICHEL DEURÉ.

• *La condamnation de M. Achour confirmée en appel.* — La cour d'appel de Tunis a confirmé, le mardi 27 mai, la peine de deux ans de prison prononcée le 5 avril (*le Monde* du 8 avril) à l'encontre de l'ancien secrétaire de la centrale syndicale tunisienne UGTT, M. Habib Achour, pour mauvaise gestion des fonds d'une société d'assurances à capitaux syndicaux. Agé de soixante-treize ans, M. Achour, qui purge déjà pour une autre affaire une peine d'un an de prison, est incarcéré à la prison civile de Tunis, où il a pu recevoir, lundi, la visite de M. Francis Blanchard, directeur général du Bureau international du travail. — *(Corresp.)*

Soudan

Le Père Ghabouch, truculent député des « Africains »

De notre envoyé spécial

Khartoum. — *L'une des surprises des récentes élections soudanaises a été la victoire du Père Philip Abbas Ghabouch, élu dans l'une des circonscriptions urbaines de Khartoum-Nord, bien qu'étant lui-même originaire des montagnes du Nouba, dans le sud du Korbosan.*

Le Père Ghabouch, qui appartient à l'Eglise anglicane, n'a de religieux que le titre d'Abbas (Père) que ses partisans ajoutent encore à son nom. Depuis près de vingt ans, de son propre aveu, il a abandonné le sacerdoce pour se consacrer entièrement à la politique. D'ailleurs, les sept députés des montagnes du Nouba, qui viennent d'être élus au Parlement sur la liste du Parti national soudanais, l'ont été sur une base ethnique et non religieuse, dans une région qui compte autant de musulmans que de chrétiens ou animistes. Leur entrée au Parlement confirme, une fois de plus, le rôle accru que jouent les forces rebelles dans la vie politique soudanaise et surtout l'irrésistible ascension des populations d'origine noire.

Coiffé d'une calotte en peau de léopard, une éternelle cigarette aux lèvres, le Père Ghabouch ne rate — malgré son âge (il aurait près de soixante-dix ans) — aucune des manifestations politiques de Khartoum ; entassé avec ses fidèles dans un minibus, il se rend là où il le faut lorsqu'il s'agit de mener la lutte contre la charia (la loi islamique décrétée en septembre 1983 par Nemeiry). Il a d'ailleurs été l'un des premiers à crier à la « trahison » lorsque, après la chute de l'ancien président, les militaires et techniciens au pouvoir n'ont rien fait pour « *abroger immédiatement la charia* », ainsi qu'ils l'avaient promis.

« *Toujours près des kachas* » (pauvres) : telle est la devise du Père Ghabouch, qui, sur ce point tout au moins, est logique avec lui-même ; ce descendant d'une famille aisée du Korbosan vit avec les pauvres dans un des quartiers les plus déshérités d'Omdourman. Il nous reçoit simplement au milieu d'une dizaine de ses fidèles, assis sagement dans une pièce de 30 mètres carrés attenant à sa demeure et qui sert à la fois de dortoir pour les militants et de salle de réunion du parti. Le sol couvert de boue colle à la semelle et les murs, rongés par l'humidité, sont recouverts de cartes représentant le Korbosan, patrie que tous ont quittée pour gagner leur vie dans la capitale.

Une « guerre politique »

« *Nous sommes intraitables,* nous dit le Père Ghabouch tout de go ; *nous voulons une Constitution laïque, un point c'est tout.* » Il ajoute : « *Lorsque je dis nous, il s'agit des Noubas du sud du Korbosan et des populations du sud du Soudan.* » Il ponctue ses phrases de gros éclats de rire « *juste pour montrer que je suis heureux et vis en paix avec moi-même* », précise-t-il, en ajoutant : « *Nous, les Africains du Soudan, sommes désunis.* » Pourtant, le Père Ghabouch, après avoir fait beaucoup de bruit, n'est pas entré au gouvernement de M. Sadik El Mahdi, « *parce que,* dit-il avec un large sourire, *je ne veux pas être sous les ordres d'un enfant* ». Allusion à l'âge du premier ministre, à peine quinquagénaire. En fait, le Père Philip, naïf impénitent, souhaitait un portefeuille important, étant sincèrement convaincu que les « *Africains ont autant que les autres la capacité de s'occuper des affaires sérieuses du pays* ». « *De toute façon,* ajoute-t-il en guise de consolation, *quatre de mes « enfants »* [les quatre ministres sudistes] *sont au gouvernement.* »

Le Père Ghabouch n'est pas à une contradiction près : il a été le premier à dénoncer les Frères musulmans de M. Hassan El Tourabi, le père spirituel de la charia. Mais cela ne l'a pas empêché récemment de remuer ciel et terre pour que ces derniers entrent au gouvernement. « *C'est vrai,* dit-il, *les Frères musulmans étaient le gros bâton qu'utilisait Nemeiry pour nous frapper. Mais il est de mon devoir de bon chrétien de pardonner à mes ennemis au lieu de les détruire. Si M. Tourabi et ses amis ne sont pas finalement entrés au gouvernement, ce n'est pas de ma faute. C'est dommage, mais M. Sadik El Mahdi ne les aime pas.* »

Le Père n'a que des mots élogieux pour le colonel Gareng, le chef des rebelles de l'Armée de libération du peuple soudanais (ALPS), qui combat au sud l'armée de Khartoum : « *Nous avons tous les deux le même problème : comment cesser d'être des citoyens de deuxième ou troisième catégorie ; dans ce but, nous avons choisi le même chemin.* » Lorsqu'on lui fait observer que le colonel Gareng, lui, se bat les armes à la main, il corrige : « *Moi aussi, je mène une guerre, mais elle est politique.* »

Pour mieux montrer qu'entre la guerre politique et la guerre tout court la distance est mince, le Père Ghabouch rappelle que, au cours des années 1969-1978, il était un combattant de l'Anyanya I et dirigeait des groupes de maquisards dans le sud du pays.

Personnage caricatural, truculent et haut en couleur, le Père Ghabouch ne laisse personne indifférent. Même ceux qu'il finit par irriter avec ses volte-face successives reconnaissent tout de même en lui le symbole du nouveau Soudanais africain, qui ose clamer ce que d'autres chuchotent.

JEAN GUEYRAS.

LA SESSION DE L'ONU

Le Canada offre un moratoire aux pays subsahariens

M. Abdou Diouf, chef de l'Etat sénégalais et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a ouvert, mardi 27 mai, à New-York, la session spéciale de l'ONU sur l'Afrique, la première jamais consacrée aux problèmes économiques de tout un continent. Mme Monique Vezina, ministre canadien des affaires étrangères, intervenant au début de cette session qui doit s'achever samedi, a annoncé que son pays offrait à l'Afrique subsaharienne un moratoire de cinq ans, pouvant être reconduit jusqu'en l'an 2000, pour les dettes relevant de l'aide *publique au développement*.

Mme Vezina a, d'autre part, annoncé que le Canada était disposé à consacrer 20 millions de dollars pour cinq ans à la création d'un nouveau mécanisme dont le rôle serait de mettre à la disposition des collectivités locales africaines une expertise technique pour les aider à réaliser des projets qu'ils auraient définis eux-mêmes dans les domaines de la lutte contre la désertification, de la conservation du couvert végétal et de la production alimentaire.

De leur côté, les Pays-Bas se sont engagés à suspendre le service de la dette des pays africains les plus pauvres pendant cinq ans à condition que ces débiteurs adoptent des politiques d'austérité.

L'attitude du Canada et des Pays-Bas contraste avec celle des autres pays occidentaux qui se sont exprimés mardi et qui ont annoncé des efforts financiers supplémentaires en faveur de l'Afrique, mais sans faire de promesses précises.

M. George Shultz, secrétaire d'Etat américain, prend la parole, ce mercredi, mais le département d'Etat a déjà rendu public l'essentiel de son discours. Celui-ci est un plaidoyer pour l'initiative privée, opposé au dirigisme gouvernemental qui peut « *endommager des économies aussi sûrement que les calamités naturelles* ».

Le secrétaire d'Etat souligne à ce propos que même les nations communistes « *s'éveillent au fait que l'initiative privée, et non le dirigisme d'Etat, est source de croissance* », et cite notamment l'exemple de la Chine. Il note que l'aide doit venir non seulement des pays donateurs à titre individuel, mais également des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Il rappelle à ce propos que les Etats-Unis souhaitent un accroissement de la part de l'Afrique dans les fonds fournis par l'Agence internationale de développement (IDA), mais qu'aucune décision définitive n'a encore été prise dans les négociatins en cours sur la reconstitution des fonds de cet organisme de la Banque mondiale. Au cours d'une conférence de presse à New-York, M. Vernon Walters, ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'ONU, a estimé que l'annulation pure et simple de la dette africaine provoquerait une grave crise financière dans les pays industrialisés, ruinant ainsi toute coopération avec le tiers-monde et tout espoir de développement. Il s'est prononcé pour des négociations bilatérales sur ce sujet plutôt que pour une conférence internationale. « *La véritable solution du problème de l'endettement, c'est la croissance* », a-t-il ajouté.

Convergences franco-américaines sur la dette

M. Michel Aurillac, ministre français de la coopération, qui représente la France à cette session, a également estimé que l'annulation pure et simple de la dette, demandée par certains Africains, était « *une fausse bonne solution* ». Tout en reconnaissant que l'Afrique n'avait pas les moyens d'assurer le service de la dette, il a estimé que, « *de rééchelonnements en rééchelonnements, il faudra du temps pour apurer le passé* ». Il a souligné que la France, « *premier bailleur de fonds de l'Afrique sub-saharienne et second* [après les Etats-Unis] *à l'égard de l'ensemble de l'Afrique, est décidée à consacrer 0,70 % de son produit intérieur brut à l'aide au développement dans les meilleurs délais possibles* ». La France consacre actuellement 0,52 % de son PIB à l'aide au développement, soit 25 milliards de francs.

M. Yuli Vorontsov, le nouveau premier vice-ministre des affaires étrangères soviétique, a fait l'intervention la plus politisée de la première journée de cette session en attaquant longuement l'Occident et en affirmant que l'Afrique payait maintenant « *chèrement la prétendue aide de l'Occident, de ses monopoles et de ses banques* ». Il a ajouté que l'Union soviétique s'opposait à toutes les tentatives — spécialement à l'ONU — d'imposer des modèles étrangers de développement économique aux pays du tiers-monde.

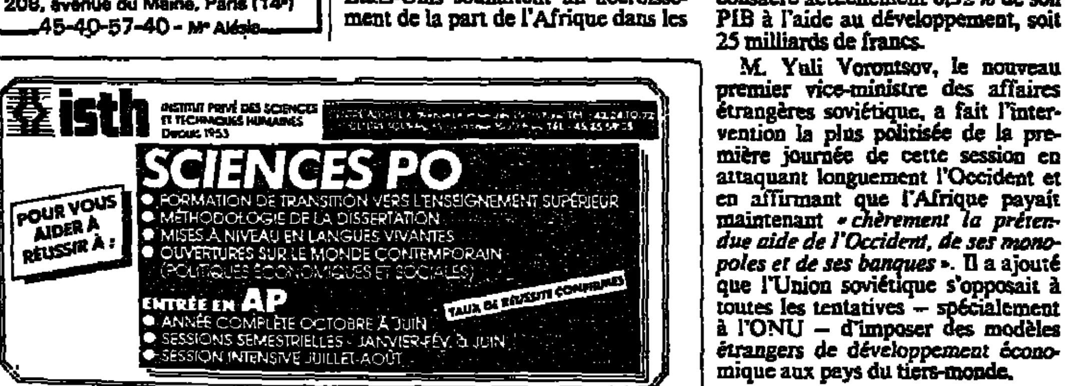

PROCHE-ORIENT

AFIN DE PERMETTRE LA TENUE D'UN SOMMET ARABE

La Jordanie cherche à réconcilier l'Irak et la Syrie

La Jordanie poursuit, apparemment avec obstination, ses tentatives pour réconcilier la Syrie et l'Irak, afin de permettre le plus rapidement possible la tenue d'un sommet arabe. Le premier ministre jordanien, M. Zaid Rifai, s'est ainsi rendu, le mardi 27 mai, à Athènes, pour y rencontrer le président syrien, M. Hafez El Assad, en visite officielle en Grèce. La veille, le roi Hussein — qui s'est entretenu samedi dernier avec le président syrien — était à Bagdad, où il a été reçu par le chef de l'Etat irakien, M. Saddam Hussein. La médiation jordanienne, espère-t-on à Amman, pourrait déboucher sur une rencontre syro-irakienne au plus haut niveau.

La Syrie et l'Irak se vouent depuis longtemps une hostilité réciproque — pour des raisons idéologiques et régionales — qui s'est traduite ces dernières années par le soutien de Damas à l'Iran dans la guerre du Golfe.

Le président syrien a, d'autre part, poursuivi mardi sa visite officielle à Athènes, en s'entretenant, notamment, durant près de quatre heures, avec le premier ministre grec, M. Andréas Papandréou. « *Nous avons examiné tous les aspects de la situation dans la région* », a indiqué M. Papandréou, soulignant que la discussion avait été « *amicale et utile* ». Le président Assad, rapporte notre correspondant à Athènes, aurait fait part de sa volonté de renforcer les relations de Damas avec l'Europe. Côté grec, on assurait vouloir agir au sein de la CEE pour que la Communauté contribue à la relance d'un dialogue politique sur le Proche-Orient.

Le président Assad devait achever sa visite ce mercredi et se rendre en Roumanie, seul Etat du bloc de l'Est à entretenir des relations diplomatiques avec Israël.

Liban

La « guerre des camps » entre chiites et Palestiniens fait une dizaine de morts chaque jour à Beyrouth-Ouest

De notre correspondant

Beyrouth. — La guerre chiito-palestinienne des camps de Beyrouth, relancée la semaine dernière, s'est aggravée depuis le lundi 26 mai et s'est installée au rythme d'une dizaine de morts et d'une quarantaine de blessés par jour. Comme l'an dernier, elle se déroule durant le mois du ramadan, sacré en Islam. Mais, alors que la précédente guerre entre le mouvement chiite « Amal » et les Palestiniens du camp de Sabra-Chatila avait débordé sur celui de Borj-Barajneh, cette fois c'est le contraire qui se produit.

Les belligérants se renvoient chaque soir les accusations sur la responsabilité de la relance des combats après qu'un « cessez-le-feu » a difficilement été obtenu par le comité d'action nationale, où siègent des officiers syriens.

Trois roquettes ont été tirées, *mardi soir, dans le quartier de* Beyrouth-Ouest. Elles visaient le domicile du chef d'« Amal », M. Nabih Berri — et ne l'auraient pas atteint, bien que, dans un appel téléphonique à un journal l'auteur présumé de l'attentat affirme le contraire. Il dit, en outre, appartenir à la milice sunnite, liquidée l'an dernier, des Mourabitoun.

La sixième brigade de l'armée, c'est-à-dire la fraction musulmane plus spécifiquement chiite, est censée relever sur la ligne de démarcation les miliciens d'Amal et du PSP (à majorité druzze) qui s'en retireraient très bientôt. Deux fractions de l'armée se trouveraient dans ce cas face à face le long de la ligne coupant Beyrouth en deux, la fraction chrétienne de l'armée, et non les miliciens des Forces libanaises (milice chrétienne), occupe, en effet, les positions situées de l'autre côté. Or ces militaires « ennemis » ont *maintenu des contacts et sont, en* tout cas, beaucoup plus disciplinés, notamment du côté musulman, que les miliciens. La ligne de démarcation devrait, en bonne logique, connaître moins d'affrontements. Cela étant, le Hezbollah ne se retire pas du Front et, surtout, les miliciens d'Amal dégagés de la ligne de démarcation pourraient venir amplifier la « guerre des camps ». L'an dernier, celle-ci avait duré un mois et avait fait près de huit cents morts. Cette année, en dix jours, elle a fait moins de cinquante morts. Le niveau n'est donc pas comparable, bien qu'il s'agisse toujours de l'un des aspects de l'épreuve de force opposant la Syrie aux Palestiniens « arafatistes ».

LUCIEN GEORGE.

Le sort des otages

M. RAIMOND FAIT ÉTAT DE « PROGRÈS »

— L'action du gouvernement en faveur de la libération des otages au Liban « *paraît progresser, en particulier depuis les contacts qui ont eu lieu la semaine dernière* », a indiqué M. Jean-Bernard Raimond, mardi 27 mai, devant le Sénat. Le ministre des affaires étrangères, soulignant le choix du nouveau gouvernement en faveur du recours « *à des émissaires officiels, dans la discrétion sinon le secret* », s'est, cependant, refusé à tout pronostic sur une éventuelle issue favorable à cette affaire.

Evoquant devant les sénateurs la visite à Paris, la semaine dernière, d'une délégation iranienne conduite par le vice-premier ministre, M. Ali Reza Moayeri, M. Raimond a déclaré que la France attendait du gouvernement de Téhéran qu'il « *nous aide à régler des problèmes dont il n'est pas directement responsable, mais à la solution desquels il peut, grâce à son influence, contribuer* », allusion évidente à l'affaire des otages du Liban.

A TRAVERS LE MONDE

HONDURAS

Le président Azcona à la Maison Blanche

Washington. — M. Reagan a déclaré le mardi 27 mai que les Etats-Unis aideront le Honduras à défendre son intégrité territoriale « *en cas d'agression armée du Nicaragua* », à l'issue d'un entretien avec le président Azcona, au pouvoir depuis trois mois à Tegucigalpa, qu'il a reçu pendant deux heures à la Maison Blanche. Un communiqué conjoint précise que les Etats-Unis continueront à aider le Honduras « *à renforcer sa défense* » et à « *moderniser ses forces armées* ».

M. Azcona a rendu compte à M. Reagan de la rencontre des cinq chefs d'Etat d'Amérique centrale qui a eu lieu samedi et dimanche à Esquipulas, au Guatemala. M. Azcona a souligné la « *très forte solidarité* » entre les quatre pays démocratiques de la région (Guatemala, El Salvador, Honduras et Costa-Rica), qui s'efforcent de « *parvenir à un accord avec le gouvernement sandiniste de Managua* ». Un haut fonctionnaire américain qui a requis l'anonymat a déclaré que les pays alliés des Etats-Unis en Amérique centrale « *avaient durci leur position* » quant à la nécessité d'une démocratisation du Nicaragua et qu'il était clair que l'acte de paix de Contadora « *ne pourrait être signé comme prévu le 6 juin prochain* ». — *(AFP, Reuter.)*

POLOGNE

M. Bielecki est accusé de complot contre l'Etat

Varsovie. — L'éditeur et architecte indépendant polonais Czeslaw Bielecki, trente-huit ans, en grève de la faim depuis le 13 octobre dernier, a été formellement accusé de complot contre l'Etat et risque à ce titre jusqu'à dix ans de prison, a annoncé, le 27 mai, le porte-parole du gouvernement polonais, M. Jerzy Urban.

M. Urban a indiqué que l'instruction concernant Czeslaw Bielecki était close et que le responsable de la maison d'édition clandestine CDN (« A suivre ») était accusé de « *préparatifs à une tentative de renversement par la force du régime de la Pologne populaire* ». Le dossier d'accusation a été transmis au tribunal militaire de Varsovie qui n'a pas encore fixé de date pour le procès.

Le porte-parole a affirmé que l'état de santé de M. Bielecki, qui est alimenté au moyen d'une sonde, était « *stationnaire* ». Arrêté le 13 avril 1985 à Varsovie, M. Bielecki avait commencé sa grève de la faim le 13 octobre pour obtenir notamment un statut de prisonnier politique. — *(AFP.)*

PAKISTAN

Attentats à la bombe à Karachi

Karachi. — Deux attentats à la bombe perpétrés, le mardi 27 mai, dans les bureaux de deux compagnies aériennes à Karachi ont fait un mort et six blessés, selon la police pakistanaise.

La première bombe a explosé au bureau de la compagnie américaine Pan Am, tuant le gardien et blessant quatre personnes. Quelques minutes plus tard, deux hommes ont été blessés par une autre explosion visant les bureaux des lignes aériennes saoudiennes. Les attentats n'ont pas été immédiatement revendiqués.

L'hôtel Taj Mahal, où se trouvent les cibles des deux attentats, abrite également les bureaux de la compagnie aérienne soviétique Aeroflot qu'avait visée, il y a deux ans, un attentat semblable. — *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Jordanie

La tension reste vive à l'université du Yarmouk

Les examens ont commencé avec dix jours de retard

De notre correspondant

Irbid. — Les examens de fin d'année ont pu commencer normalement et dans le calme, samedi 24 mai, à l'université jordanienne du Yarmouk. Ces examens avaient été reportés de dix jours après les violents incidents qui ont fait, dans la nuit du 14 au 15 mai, plusieurs morts et un grand nombre de blessés, dont certains grièvement, parmi les étudiants, à la suite de l'intervention d'unités spéciales de la police dépêchées d'Amman pour mettre fin à des manifestations (*le Monde* des 17 et 20 mai).

Samedi, des milliers de jeunes gens se sont présentés dans les premières heures de la matinée aux portes de l'université, où toute trace matérielle de ces événements a disparu. Toutefois, seule l'entrée principale était ouverte et des vigiles vérifiaient systématiquement l'identité de tous les arrivants, sous l'œil attentif de trois policiers en uniforme. Une certaine tension était, d'autre part, sensible à l'intérieur du campus. Aux abords de la cafétéria, près de deux cents étudiants avaient organisé un « sit in », frappant dans leurs mains et provoquant l'attroupement de plusieurs centaines de leurs camarades. Beaucoup de ces manifestants, en particulier les filles, étaient vêtus de noir en signe de deuil. A la fin de cette manifestation, plusieurs dizaines d'entre eux, debout et tournés dans la direction de La Mecque, ont prié pendant quelques minutes sur place *« pour l'âme des victimes »* du 15 mai.

« Nous poursuivrons notre mouvement tant que nos revendications n'auront pas été satisfaites », déclarera un peu plus tard l'un de leurs dirigeants à un groupe de journalistes. Ces revendications vont de la réintégration d'une trentaine d'étudiants exclus de l'établissement à la participation des étudiants aux conseils d'université. *« Toutes nos revendications sont purement d'ordre universitaire. Si elles étaient politiques, vous ne verriez pas tous les courants idéologiques, de la droite à la gauche, dans le même mouvement »*, ajoutera un jeune homme, visage encadré par une barbe abondante — signe distinctif des fondamentalistes musulmans. Quelques minutes plus tard, la conversation sera interrompue par l'intervention d'agents en civil des renseignements généraux jordaniens. Samedi, cinq journalistes, dont trois correspondants étrangers, ont ainsi été interpellés et reconduits sous escorte à Amman.

Traumatisme et rumeurs

Les incidents du Yarmouk ont traumatisé l'opinion, ce qui n'est sans doute pas étranger à l'inflation de rumeurs faisant état, au lendemain de l'intervention des forces de l'ordre sur le campus, d'un nombre d'étudiants tués supérieur à celui annoncé par le ministère jordanien de l'intérieur (trois). Ces rumeurs n'ont jusqu'à présent pas pu être vérifiées, et les observateurs sont de plus en plus enclins à croire que le nombre réel de victimes était initialement de cet ordre. Depuis, une étudiante, au moins, serait décédée des suites de ses blessures. Les témoignages sont unanimes sur la hargne avec laquelle les forces de l'ordre armées de gourdins ont chargé et pourchassé les étudiants la nuit du 14 au 15 mai, en s'en prenant indistinctement aux garçons et aux filles qui s'étaient jointes en grand nombre aux manifestants, alors que des négociations étaient encore apparemment en cours au moment de l'assaut.

Le président de l'université du Yarmouk, M. Adnan Badrane, a déclaré qu'il n'avait pas demandé l'intervention d'unités spéciales de la police cette nuit-là, mais qu'il avait seulement été convenu que la police locale d'Irbid se déploierait le matin sans armes pour « protéger » les salles d'examen. Ce qui contredit, en partie, le communiqué publié par le ministère jordanien de l'intérieur, le 15 mai. Dix jours après les faits, on s'interroge toujours à Amman sur les raisons qui ont poussé les autorités jordaniennes à recourir à des moyens sans commune mesure avec la situation à laquelle ils étaient censés mettre fin.

Certains observateurs jordaniens mettent cette « bavure » sur le compte de l'« incompétence » des services concernés, d'autres sur un manque de communication et une appréciation erronée de la situation. Tel homme politique estime que la brutalité avec laquelle ont été réprimées les manifestations estudiantines de l'université du Yarmouk est *« un aveu de faiblesse »* de la part du gouvernement de M. Zaïd Rifaï.

L'hypothèse d'une exploitation politique de ces manifestations demeure, quant à elle, assez floue. Les Frères musulmans, solidement implantés à Yarmouk, avaient certes régulièrement des frictions avec la présidence de l'université ces dernières années. Depuis l'automne, les autorités jordaniennes, jusque-là relativement tolérantes à l'égard de la Confrérie, avaient entrepris de *contenir* l'activisme croissant des fondamentalistes dans le royaume, contraignant ces derniers à adopter un profil bas. Il n'est pas impossible que les Frères musulmans aient saisi l'occasion qui leur était offerte par le mécontentement des étudiants de l'université du Yarmouk pour faire la démonstration de leur influence, de même d'ailleurs que les différents *courants de la gauche*.

Mais il était logique que les étudiants les plus politisés prennent la tête des manifestants, sans qu'il y ait nécessairement au départ manipulation politique. La conjonction des *différents courants, toutes idéologies* confondues, dans un mouvement auquel se sont joints de nombreux étudiants non politisés, et la possibilité de débordements ultérieurs ont pu alors effrayer les autorités jordaniennes. Le remède risque d'être pire que le mal.

EMMANUEL JARRY.

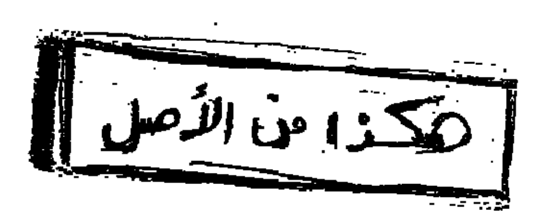

politique

LE GOUVERNEMENT FACE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET A SA MAJORITÉ

Le collectif budgétaire est approuvé à l'aide d'une procédure contraignante

Pour faire adopter l'article d'équilibre du collectif budgétaire, le gouvernement a eu recours, le mardi 27 mai, à l'Assemblée nationale, au vote bloqué. Il a en effet demandé une deuxième délibération pour *rétablir la taxe spéciale sur les appareils à sous*, supprimée à l'initiative de M. Georges Tranchant (RPR, *Hauts-de-Seine*), *et pour imposer* la transaction qu'il avait négociée avec M. Edmond Alphandéry (UDF, Maine-et-Loire) sur la création d'un timbre de 150 francs pour l'inscription à un concours administratif. Ce ne sont là que deux mesures de détail, mais nécessaires pour ne pas mettre en péril l'article d'équilibre du projet de loi de finances rectificative, *techniquement* le plus *important*.

Après avoir, sur les deux premiers textes débattus par l'Assemblée, engagé sa responsabilité, le gouvernement a donc eu recours à un autre procédé contraignant pour la disposition essentielle de son *troisième* projet. Il n'en avait, cependant, pas vraiment besoin. Certes, MM. Jacques Godfrain (RPR, Aveyron), Bernard Savy (RPR, *Nièvre*) et Maurice Arreckx (UDF, Var) se sont abstenus (à *cause de la taxe sur les appareils à sous*), mais le Front national a approuvé le projet gouvernemental, ce *qui lui a permis* d'être adopté par 286 voix contre 251 (PS, PC).

***L'équilibre ainsi approuvé* ne diffère que de très peu du projet initial : la seule différence est une diminution de *15* millions de francs des recettes attendues des droits de timbre, baisse rendue possible par l'exonération des chômeurs et enfants de deux parents chômeurs du droit de timbre pour passer un concours administratif. *La* réduction du déficit prévu par le précédent gouvernement à l'automne 1985 n'est donc plus de 1 367 millions de francs, mais de 1 352 millions de francs.**

Cette dispense pour les chômeurs n'a pas empêché les socialistes de critiquer durement cette mesure. La rapprochant du doublement du droit d'inscription au permis de conduire, alors que les célibataires de plus de soixante-cinq ans vont bénéficier d'un avantage *fiscal refusé aux moins âgés*, ils ont vu dans ce collectif *« une série d'agressions contre les jeunes »*.

***De même que les dispositions* rétablissant l'anonymat sur l'or, supprimant l'obligation du paiement par chèque, amnistiant les capitaux exportés illégalement, ont été présentées par la gauche comme des *facilités accordées* à la fraude fiscale. L'amendement souhaité par M. Giscard d'Estaing, et repris à son compte par le gouvernement, limitant les possibilités d'intervention et de contrôle de l'administration les a renforcés dans cette analyse. Pour la droite, au contraire, il s'agit de faciliter le retour à *« la confiance »* et d'améliorer les relations entre le fisc et tous les contribuables.**

La faute au hasard ?

L'agitation provoquée par les déclarations qu'il a faites à Autun, le vendredi 23 mai, à *propos de la télévision, a surpris* M. Chirac par son ampleur. Elle *ne l'a pas convaincu pour autant* qu'il avait commis une erreur en dénonçant les commentateurs des chaînes de télévision. A la relecture de ses propos, il estime qu'il n'a rien à en retirer ; il est d'ailleurs tenté de mettre l'abondance et la virulence des réactions sur le compte (...) de l'*« effet amplificateur des médias »*.

Telle est la tonalité des propos échangés sur ce sujet à la table du premier ministre, le mardi 27 mai, à l'occasion du déjeuner hebdomadaire des représentants de la majorité, auquel n'assistait pas M. François Léotard, ministre de la *culture et de la communication.* Ce problème n'y a d'ailleurs pas *fait l'objet de longs commentaires.*

Le climat à l'hôtel Matignon est en effet à la sérénité, et l'on n'y manifeste aucune nervosité devant les événements qui viennent de se dérouler en cascade et qui, pourtant, ont quelque peu *détérioré la situation politique. Il* s'agit tout au plus d'un *« faisceau de péripéties »* qui, par leur concommitance, ont pu donner l'impression que s'esquissait un scénario de crise.

Or *aucune de ces « péripéties »* n'a été délibérément *voulue, affirme-t-on.* Et *l'on assure* même que, ni d'un côté ni de *l'autre, il ne s'est agi d'une* « répétition grandeur nature » des prémices d'une rupture de la cohabitation. C'est en quelque sorte la faute au hasard. On se dit d'ailleurs convaincu, tant à Matignon qu'à l'Elysée, que la « coexistence » se poursuivra vaille que vaille avec ses hauts et ses bas, personne n'ayant intérêt à un dénouement rapide. On n'ignore pas pour autant que l'équilibre imposé par le scrutin *du 16 mars est fragile et que des* turbulences pourraient se pro*duire avec, par exemple,* le vote du budget à l'automne ou au début de l'année prochaine. C'est pourquoi M. Chirac a pris conscience de certains défauts dans la politique de communication du gouvernement et qu'il envisage d'y remédier.

Surenchère

Il va notamment demander à *ses ministres de mieux expliquer* leurs décisions et de ne pas laisser les opposants s'exprimer sans riposte. M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a commencé à le faire en s'adressant avec fermeté au patronat. Le premier ministre lui-même dressera le bilan de ses cent premiers jours de gouvernement en répondant aux questions du « *Grand Jury RTL-le Monde* », le dimanche 29 juin.

S'il s'efforce de conserver son sang-froid dans la maîtrise de l'action du gouvernement, M. Chirac n'en est pas moins soumis à *la pression*, voire à la surenchère, de ses amis politiques et *d'une partie de son électorat*. Un certain nombre lui *reprochent même* d'avoir *« pris trop de gants »* avec la télévision et de n'avoir pas muté quelques présentateurs ou responsables comme cela fut fait en 1981, en 1974, etc. M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, semble même trouver que le gouvernement a été trop timoré avec les hauts fonctionnaires, qui n'ont été victimes d'aucune charrette, *et il les* met en garde par avance contre *« toute tentation de ralentissement, de freinage ou de blocage »* des décisions du *gouvernement.*

M. Pierre Messmer, président du groupe RPR, est plus catégorique encore, mais à l'égard de M. Mitterrand. Si le président refusait de signer une ordonnance, *le premier ministre serait,* selon M. Messmer, fondé à enga*ger sa responsabilité devant* l'Assemblée nationale sur un *projet de loi reprenant l'ordonnance* refusée par le chef de l'Etat. M. Gaudin, au nom de l'UDF, partage entièrement ce point de vue et assure même par avance M. Chirac du vote de ses amis. Cette harmonie délibérément affichée entre les deux groupes de la majorité a aussi pour objet de dissiper l'impression donnée par le débat parlementaire sur *le collectif budgétaire* (*le Monde* du 28 mai).

Rien ne va mal

Ce scénario de conflit ainsi décrit par les présidents des groupes RPR et UDF ne trouve aucun écho à l'hôtel Matignon pour le moment. On continue en *effet d'y affirmer que M. Mitterrand n'aura aucun motif de s'opposer à la signature des* ordonnances. *« On ne lui présentera pas n'importe quoi »,* assure-t-on. La rédaction de celles-ci s'efforce en effet de tenir compte de certaines remarques du chef de l'Etat et surtout d'être inattaquables dans leur forme juridique.

Dans ce domaine aussi, *M. Chirac admet fort bien les* pressions et les impatiences de son électorat, de même qu'il enregistre sans émoi excessif les préparatifs des socialistes autour de M. Mitterrand.

Le premier ministre souhaite, pour le moment, demeurer au *dehors de ces escarmouches. Il* ne veut en tout cas pas les alimenter, et l'Hôtel Matignon relève avec satisfaction qu'à propos des jugements divergents portés sur l'initiative de défense stratégique de M. Reagan par MM. Chirac et Mitterrand le président de la République lui-même a précisé qu'il ne polémiquait pas avec son premier ministre et ne *jouait pas avec lui* au jeu des questions et des réponses. Dans *l'entourage de M. Chirac,* on continue donc d'affirmer qu'avec l'Elysée, *« si peut-être pour le moment ça va un peu moins bien, rien ne va cependant mal ».*

ANDRÉ PASSERON.

L'amendement Giscard

M. Valéry Giscard d'Estaing voulait imprimer son empreinte à la remise en ordre des comptes de la France après cinq ans de socialisme. Mais les principaux rôles furent distribués sans qu'un seul lui revînt. Il ne lui restait que la possibilité d'une apparition dans la discussion de la loi de finances rectificative. *En* grand professionnel qu'il est, il sut *lui donner un lustre dépassant* l'importance de la réplique qu'il avait réussi à se réserver.

Depuis plusieurs jours, l'ancien président de la République avait annoncé son intention de déposer, avec quelques députés proches de lui, un amendement au collectif réduisant le passé des contribuables dans lequel peuvent se promener les agents du fisc pour débusquer d'éventuelles erreurs ou dissimulations. Son texte était prêt, et avait même été distri*bué* à la presse.

Mais passer à l'acte parlementaire *était plus compliqué.* Comme toute modification législative ris*quant* de réduire les recettes de l'Etat, celle-ci devait comporter la proposition d'une ressource équivalente. Or l'impact financier de la proposition de l'élu du Puy-de-Dôme était difficile à mesurer. Et celui qui était habilité à l'établir n'était autre que le président de la commission des finances, M. Michel d'Ornano, fidèle entre les fidèles. Par fonction, il ne pouvait se montrer conciliant ; par *amitié, il ne pouvait se montrer* sévère.

*La solution était simple : faire re*prendre cet amendement à son compte par le gouvernement. Ainsi, M. Giscard d'Estaing n'aurait pas l'air de s'opposer à M. Jacques Chirac, du moins ouvertement. Restait à convaincre l'administration des finances et ses ministres de tutelle. Ce ne fut pas chose aisée, d'autant que la proposition giscardienne empiétait, par avance, sur les résultats de la commission chargée par M. Edouard Balladur de mettre au point pour l'automne une *« charte des contribuables »*. Mais le gouvernement est tenu à quelques égards vis-à-vis de l'ancien président de la République.

Le gouvernement déposa donc, le mardi 27 mai, un amendement reprenant les idées essentielles de *M. Giscard d'Estaing. Mais l'ancien* chef de l'Etat ne voulait pas faire *oublier qui était* à l'origine de cette proposition. D'où l'organisation, dans l'après-midi, d'une conférence de presse, dans l'enceinte du Palais-Bourbon, pour que chacun soit bien au courant avant même la discussion en séance publique.

Faire attendre le milieu de la nuit pour que l'ancien président de la République explique sa position n'a pas paru convenable à certains. Pour éviter à M. d'Ornano d'intervenir en faveur de son « ami », le gouvernement, là encore, se dévoua et demanda lui-même que l'amendement qu'il avait déposé vienne en discussion en début de soirée. La manœuvre n'échappa pas *à la gauche, et le* PC demanda une suspension de séance *d'une demi-heure pour retarder* l'intervention du député du Puy-de-Dôme.

A 23 h 15, enfin, M. Edouard Balladur put *présenter le texte dont* il avait pris la responsabilité, mais dont il n'assumait pas la paternité. Un rappel immédiat pour que les choses soient claires : *« Dès sa constitution, le gouvernement s'est préoccupé d'améliorer les relations entre l'administration et les contribuables »*, d'où la mise en chantier d'une *« charte des contribuables »* qui sera intégrée au budget de 1987. Mais *« le souci de l'ensemble de la majorité »* est de faire un geste dès maintenant, c'est particulièrement celui du *« président Giscard d'Estaing qui a apporté à la rédaction de ce texte un concours actif dont je tiens à le remercier »*.

Courtois jusqu'au bout, le ministre d'Etat laissa à son prédécesseur rue de Rivoli le soin de présenter les *détails de cet amendement,* se contentant d'en expliquer l'esprit : réduire les délais pendant lesquels l'administration fiscale peut remonter dans le passé des contribuables.

« Défense de la fraude fiscale »

Les socialistes n'avaient pas l'intention de lui faciliter la tâche. Faisant état de *« sa stupeur et sa colère »*, M. Christian Goux (PS, Var) demanda une longue suspension de séance pour analyser ce texte qui lui paraissait justifier encore plus le jugement qu'il portait sur ce collectif : *« Défense et illustration de la fraude fiscale et de la façon de réduire les moyens de l'Etat de lutter contre elle. »*

A minuit, enfin, la parole put être donnée à M. Valéry Giscard d'Estaing, qui expliqua : *« Il s'agit d'alléger les contraintes qui pèsent sur les contribuables »*, en limitant à deux ou trois ans, au lieu *de quatre* actuellement, le passé comptable des imposables sur lequel peut se pencher l'administration fiscale. Mais cela *« ne concerne pas les fraudeurs »*, puisque, pour eux, le délai peut être prolongé de deux ans.

Le Front national trouva que l'on *« allait dans le bon sens »*, *mais* M. Jean-Claude Martinez estima que l'on compliquait les choses. Sans succès il tenta de les faire simplifier. Les communistes eurent évi*demment un jugement totalement* différent : M. Jean Giard (PC, Isère) affirma qu'il s'agissait là de la réduction scandaleuse des possibilités de contrôles de l'administration.

Les socialistes choisirent de faire monter à l'assaut M. Christian Pierret pour faire remarquer que cela était cohérent avec *le* reste du collectif qui *« facilite l'évasion fiscale »* et que la contrepartie de la *« confiance »* devait être la possibilité de *« contrôle* a posteriori » ; M. Christian Goux pour souligner que le dépôt de cet amendement au dernier moment *« était un mauvais coup contre les droits du Parlement »* ; M. Dominique Strauss-Kahn, pour faire remarquer qu'en matière fiscale comme pour la roche de la sécurité *« la peur du gendarme »* jouait son rôle, alors que l'adoption de ce texte allait la réduire, etc.

Le ministre en charge du budget, M. Alain Juppé, affirma que ce projet n'était absolument pas *« une mise en cause de l'administration, mais de la législation qu'elle était chargée d'appliquer »*. Mais avec la complicité du président barriste de la séance, M. Charles Millon, il laissa l'ancien ministre des finances répondre lui-même aux critiques.

A 1 h 30, l'amendement Giscard, corrigé Balladur, était adopté par 325 voix contre 250 : la droite et l'extrême droite, contre la gauche.

THIERRY BRÉHIER.

Sept mois supplémentaires d'amnistie

Aucune des dipositions du collectif adoptées le mardi 27 mai n'a trouvé grâce aux yeux de la gauche.

● **LOTO ET LOTO SPORTIF.** — M. Alain Juppé a eu beau confirmer que le prélèvement était exceptionnel et permettrait quand même au Fonds national de développement du sport de toucher plus d'argent que prévu à l'automne 1985, M. Alain Calmat (PS, Cher) a regretté que *les sportifs ne touchent* pas l'argent qu'ils pouvaient espérer *et a craint que* la taxation des gains ne décourage les parieurs et ne pénalise les plus modestes d'entre eux.

● **PRÉLÈVEMENT SUR LA CAISSE D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES.** — Là encore, le ministre du budget a promis que ce serait exceptionnel, mais M. Edmond Alphandéry (UDF, Maine-et-Loire) est d'accord avec la gauche pour considérer que c'est *une mauvaise façon* d'engager la réforme indispensable de cette institution et des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales.

● **TAXATION DE L'ÉPARGNE.** — M. Robert-André Vivien obtient que les célibataires de plus de soixante-cinq ans puissent déduire 8 000 F de leur revenu imposable en cas d'investissement en actions ou en obligations (les autres célibataires n'ont droit qu'à 5 000 F ; les couples à *10 000 F*) ; Mme Louise Moreau (UDF, Alpes-*Maritimes*) *aurait* souhaité abaisser cet âge à soixante ans : les socialistes ne comprennent pas pourquoi cet avantage fiscal est réservé aux plus âgés. Ils critiquent aussi le fait que le gouvernement ait profité de l'assimilation, pour cette déduction, des actions aux obligations pour supprimer le plafond de revenu au-dessous duquel cette déduction était possible. M. Vivien explique que maintenir un plafond de ressources serait *« contraire à l'efficacité »*.

● **PERMIS DE CONDUIRE.** — Les socialistes estiment que le passage de *65 F* à *130 F* du droit d'examen pour le permis de conduire *est « une mesure anti-jeunes »*, alors que M. Juppé souligne que les ressources procurées permettront de financer le plan d'emploi jeunes.

● **INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN FRANCE.** — M. Tranchant aurait voulu supprimer la taxe de 3 % frappant depuis 1983 les investissements des étrangers dans l'immobilier en France. Le gouvernement lui faisant remarquer que, pour compenser cette perte de recettes, il augmentait de 32 % les droits de timbres, il retire son amendement.

● **AMNISTIE DES CAPITAUX EXPORTÉS FRAUDULEUSEMENT.** — C'est bien entendu la mesure la plus sévèrement critiquée par la gauche. *M. Christian Pierret souligne : « Si la confiance doit être rétablie, ce n'est pas en fermant les yeux sur la fraude. »* Il s'inquiète particulière*ment* d'un amendement du gouvernement qui, pour assurer l'anonymat des amnistiés, crée *« des certificats anonymes opposables à l'administration fiscale »* ; il craint que cela ne permette *« un trafic »* facilitant le blanchissement d'argent gagné illicitement. M. Jacques Roger-Machart (PS, Haute-Garonne), insiste sur cet aspect, d'autant que la commission des finances fait décider que l'amnistie ne cessera pas au 1er octobre 1986 mais au 1er janvier 1987 : *« Pendant sept mois, vous allez inciter à l'exortation des capitaux frauduleux ; vous leur fournissez une blanchisserie. »*

M. Robert-André Vivien refuse *« toute leçon de morale »* des socialistes *qui* ont pratiqué *« le népotisme et placé leurs copains dans l'administration »*. M. Jean-Claude Martinez (FN, Hérault) juge cette amnistie trop étroite ; M. Bernard Savy (RPR, Nièvre) craint que la taxe de 10 % ne décourage ceux qui voudraient rapatrier leurs capitaux ; M. Jean Bonhomme (RPR, Tarn-et-Garonne) *aurait* voulu que les possesseurs de biens immobiliers à l'étranger ne soient pas contraints de les vendre pour être amnistiés. M. Edouard Balladur leur répond que le gouvernement n'a pas tant voulu une amnistie pour le principe que favoriser le retour des capitaux placés hors de France. Aux socialistes, il rappelle qu'en 1982 ils avaient eux aussi amnistié de tels capitaux. Mais M. Pierret faisant remarquer que eux n'avaient pas utilisé l'*anonymat, M. Juppé lui* réplique que c'est *« de l'hypocrisie »* car pour être *« efficace une amnistie doit être anonyme »*.

● **RÉDUCTIONS DE CRÉDITS.** — Plus de vingt orateurs *socialistes s'expriment* pour critiquer les réductions de crédits prévues en divers domaines dans ce collectif. M. Henri Nallet (Yonne) s'étend longuement sur le manque de moyens qui vont être mis à la disposition de la recherche. M. Roger-Machart s'étonne de la diminution des possibilités d'intervention du ministère de l'industrie. Mme Marie-France Lecuir (Val-d'Oise) insiste à plusieurs reprises sur le manque d'argent pour financer le plan d'*emploi* des jeunes. M. Augustin Bonrepaux (Ariège) critique la diminution des crédits pour l'enseignement public alors que sont accrus ceux pour l'enseignement privé. MM. Jean-Pierre Sueur (Loiret) et Gérard Fuchs (Paris) font remarquer que la diminution des sommes allouées aux travailleurs migrants ne permettra pas de financer le retour au pays de ceux qui le *souhaitent. Mme Georgina Dufoix* (Gard) souligne que la diminution des crédits des affaires sociales pénalisera *« les plus faibles »*. M. Jean-Hughes Colonna (Alpes-*Maritimes*) détaille les diminutions des sommes allouées à l'action culturelle. Mmes Yvette Roudy (Calvados) et Paulette Nevoux (Val-de-Marne) critiquent durement la suppression de trois quarts des crédits de l'ancien ministère des droits de la femme. M. Jean-Pierre Balligand (Aisne) *affirme que la* partie agricole du collectif, c'est *« beaucoup de bruit pour pas grand-chose »* après les promesses du nouveau ministre de l'agriculture.

Th. B.

L'OPINION PUBLIQUE DEPUIS LE 16 MARS

La ferveur cohabitationniste

par JÉROME JAFFRÉ (*)

Le succès de la cohabitation dans l'opinion publique bouleverse le jeu politique. L'expression « état de grâce » s'applique d'ailleurs beaucoup plus à la cohabitation elle-même qu'au nouveau gouvernement. Ses acteurs en profitent, ses détracteurs en pâtissent. Même si la classe politique en ignore le mode d'emploi, les stratégies doivent désormais s'organiser en fonction de cet impératif.

Que les Français apprécient la cohabitation malgré ses turbulences récentes, tous les sondages en témoignent. 60 % des personnes interrogées par la SOFRES pour *le Nouvel Observateur* estiment que depuis le 16 mars les institutions ont bien fonctionné. Selon la dernière enquête BVA/*Paris-Match*, 48 % des interviewés trouvent que la cohabitation est une bonne chose pour la France contre 36 % d'avis contraires. La montée des opinions positives est de neuf points en un mois. Un sondage SOFRES/*le Point* de la mi-avril indique que 71 % des Français souhaitent qu'elle dure jusqu'à l'élection présidentielle du printemps 1988. Ce désir est massif chez les sympathisants socialistes (78 %), UDF (74 %) et RPR (70 %). Il est même majoritaire chez les communistes (58 %) et, de peu, au Front national (44 % contre 41 %).

Cette adhésion provient sans doute de trois éléments. La cohabitation paraît tout d'abord une bonne réponse aux résultats plus serrés que prévu de l'élection du 16 mars. Il est difficile avec une majorité de trois voix de réclamer le départ du président de la République ; 69 % des Français souhaitent que M. Mitterrand achève son mandat et, pour la première fois depuis que la question est posée, cette attitude légitimiste est majoritaire chez les électeurs de droite eux-mêmes (50 % contre 40 %). En second lieu, la cohabitation apparaît comme *réductrice* de la « guerre civile froide » française. L'opinion, lassée des excès verbaux de la bipolarisation, apprécie une situation qui lui paraît se rapprocher de son rêve unanimiste tel que le pays l'a vécu à de courts moments de son histoire récente, à la Libération ou en 1958.

Equilibre des pouvoirs

Enfin, la cohabitation permet de trouver un équilibre des pouvoirs auquel l'opinion aspire. Dans le sondage sur le 25e anniversaire de la Constitution (1), un résultat, avec le recul, retient l'attention. A la question : « *Qui, du Parlement, du président de la République ou du gouvernement, devrait fixer les grandes orientations de la politique française ?* », 35 % des personnes interrogées répondaient le gouvernement, 26 % le Parlement et seulement 25 % le président de la République. Dans la cohabitation, l'opinion a la satisfaction de voir appliquée une nouvelle répartition des pouvoirs, où, selon la formule consacrée, le président préside et le gouvernement gouverne.

Sur la popularité des leaders politiques, la cohabitation a des effets considérables. Elles a propulsé *M. Jacques Chirac* pour la première fois de sa carrière en tête du hit-parade de la popularité, à un niveau qu'il n'avait jamais atteint, 56 % au dernier baromètre SOFRES/ *le Figaro-Magazine*. Elle lui a permis de prendre nettement la tête comme le meilleur candidat de la droite pour la prochaine élection présidentielle. Il est probable que l'opinion apprécie que le premier ministre ait tenu sans discontinuité depuis 1983 un discours favorable à la cohabitation, qu'il se soit imposé à ses partenaires au lendemain des élections et qu'il apparaisse en toute circonstance comme respectueux de la fonction présidentielle. Par rapport à l'image traditionnelle de dureté du président du RPR, cette modification de la perception des Français peut lui donner la dimension de rassembleur qui, jusque-là, lui faisait défaut.

A l'inverse, M. Raymond Barre paie son acharnement anti-cohabitationniste. Le député du Rhône, qui, hors les extrêmes, est le seul dirigeant à incarner le refus de la *formule actuelle*, a perdu treize points depuis mars dans le baromètre de la SOFRES. A gauche, son recul est faible, à droite – parmi ses électeurs naturels – il est considérable : la perte est de quinze points au RPR, de vingt et un points à l'UDF. Deuxième en mars au hit-parade de popularité, il n'est plus aujourd'hui qu'en huitième position.

Naguère le mieux placé dans son camp pour l'élection présidentielle, il est désormais largement devancé par M. Jacques Chirac. Certes, M. Barre a connu autrefois de plus basses eaux avant d'atteindre les cimes. Mais, pour que le phénomène se reproduise, il faudrait à la cohabitation un événement négatif aussi fort que le plan de rigueur de 1983 le fut à l'économie. Il n'est pas certain qu'il se produise.

La popularité retrouvée de M. Mitterrand

Enfin, la cohabitation a rendu sa popularité à M. François Mitterrand. Il est vrai que le président de la République enregistrait une remontée régulière de sa cote depuis l'automne 1985. Mais la nouvelle donne post-électorale lui a permis de progresser brutalement de dix points et d'enregistrer son niveau de confiance le plus élevé depuis juillet 1982. Le président est désormais le plus populaire des socialistes, y compris devant M. Michel Rocard. Cette résurrection, comparable à celle qu'il connut à la fin de 1980 lorsqu'il s'imposa comme candidat, a pour effet d'effacer le jugement critique de l'opinion sur son action des premières années. Selon le sondage SOFRES/*Sud-Ouest* pour l'anniversaire du 10 mai, 52 % des Français jugent positif le bilan des cinq ans contre 36 % d'opinions négatives. C'est le meilleur résultat enregistré depuis 1982 par ce baromètre annuel.

L'opinion est reconnaissante à M. Mitterrand d'avoir accepté sans barguigner le résultat des élections, *d'avoir nommé* sans tarder M. Jacques Chirac au poste de premier ministre et de laisser s'instaurer un nouvel équilibre des pouvoirs qui correspond aux vœux des Français et ... au rapport de forces actuel. Tous ces éléments réunis font que, depuis mars, sa popularité a progressé de quinze points dans l'électorat de droite. Le président apparaît en outre comme un frein contre les excès possibles de la nouvelle majorité : un pouvoir négocié et partagé paraît préférable à un pouvoir absolu.

Enfin, M. Mitterrand peut concilier pour la première fois depuis le début du septennat son double rôle : président des Français, il veille à l'unité du pays et au respect des institutions, chef de la gauche, il incarne pour ses partisans les chances de reconquête face à la nouvelle majorité. Sa popularité est exceptionnelle chez les sympathisants socialistes (87 %) et, depuis l'alternance, elle a progressé de dix points dans l'électorat communiste.

Il est clair que la cohabitation a déjà eu pour effet d'occulter de la mémoire collective la défaite électorale du Parti socialiste. Rien de comparable avec le knock-out qu'avaient subi le RPR et l'UDF après leur perte du pouvoir en 1981. La popularité du PS a progressé de six points depuis mars. Avec 55 % de bonnes opinions, il est le plus populaire des partis politiques et retrouve son meilleur niveau depuis avril 1983. Enfin, au dernier baromètre IFOP/*Journal du Dimanche*, MM. Michel Rocard et Laurent Fabius ont enregistré l'un et l'autre un bond de dix points. Deux mois à peine après leur échec, le PS et ses leaders paraissent déjà avoir retrouvé leur capacité d'attraction.

Ces dernières indications suffiraient à montrer que la ferveur cohabitationniste ne saurait être confondue avec un état de grâce du nouveau gouvernement. Il serait vain d'ailleurs de décréter la fin de cet état de grâce alors qu'il ne l'a pas connu... Avec 56 % de confiance, la popularité des gouvernants d'aujourd'hui est bien inférieure aux 70 %, voire 75 %, qu'obtenaient MM. Mitterrand et Mauroy à l'*été* 1981. La confiance dans le gouvernement pour assurer la sécurité des Français est inférieure de sept points à celle que connaissaient les socialistes en juin 1981, de neuf points pour développer l'influence de la France dans le monde, de vingt-trois points pour réduire le chômage et... de vingt-six points pour lutter contre la hausse des prix.

Le climat psychologique s'est légèrement amélioré dans le pays depuis mars, mais il ne s'est pas transformé. Le pessimisme touche 42 % des Français au lieu de 49 % avant l'alternance ; en 1981, il était brusquement passé de 58 % à... 33 %. Enfin, depuis deux mois, le RPR a vu sa popularité progresser de trois points et l'UDF de deux ; entre mai et juillet 1981, le PS en avait gagné quatorze.

Cette absence d'état de grâce s'explique sans doute par la conjoncture de 1986. Le succès du 16 mars était trop attendu pour déclencher en lui-même un phénomène d'adhésion, alors que celui du 10 mai 1981 fut une énorme surprise. En outre, la victoire n'a pas été triomphale et elle n'est que partielle, puisqu'en apparence seule la moitié du pouvoir est tombée aux mains de la nouvelle majorité. Mais au-delà de ces raisons, on peut se demander si la différence de climat ne tient pas aux réticences des Français à l'égard du programme de la nouvelle majorité.

L'épreuve des faits

On n'assiste nullement au phénomène de 1981, où durant quelques mois toutes les propositions émanant des *socialistes*, à l'*exception* de l'abolition de la peine de mort, recueillaient l'assentiment de l'opinion. Les Français, on le sait, y compris dans l'électorat de droite, étaient hostiles à la suppression de l'IGF et à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. *Ils sont très réservés sur la privatisation* d'une et *a fortiori* de deux chaînes de télévision. Ils sont moins enthousiastes qu'avant l'alternance à l'égard des dénationalisations. En mai 1985, ils étaient 50 % contre 34 % à se prononcer pour le retour au secteur privé des groupes industriels nationalisés en 1981 et 47 % contre 37 % pour les banques. Un an plus tard, selon l'enquête SOFRES/*le Nouvel Observateur*, ils ne sont plus que 42 % contre 29 % à le souhaiter pour les groupes industriels et 39 % contre 33 % pour les banques. Dans l'électorat UDF, le souhait de dénationalisation a diminué de douze points, au RPR de onze. Tout se passe comme si, devant l'épreuve des faits, les Français marchaient à reculons vers le libéralisme.

Cette situation complexe rend très incertaine la prochaine élection présidentielle, même si elle conduit à retenir deux acteurs principaux, *MM. Chirac et Mitterrand*. L'incertitude réside dans le mode d'évolution des cotes de popularité du président et du premier ministre : en parallèle, comme depuis le 16 mars, ou en ciseaux, comme le voudrait leur appartenance à deux camps antagonistes.

Une *réussite* du *gouvernement* profiterait bien sûr à M. Chirac, mais M. Mitterrand pourrait en être crédité pour l'avoir rendue possible. Un échec condamnerait les chances de M. Chirac, mais il n'est pas sûr qu'il faciliterait la tâche de M. Mitterrand, accusé de l'avoir laissé faire, voire provoqué. Le paradoxe de la situation actuelle veut que les deux rivaux possibles de 1988 aient aujourd'hui partie liée devant l'opinion.

(1) Voir le chapitre d'Olivier Duhamel, « Les Français et la Ve République » dans SOFRES, *Opinion publique 1984*, pp. 103-112.

(*) Directeur des études politiques de la SOFRES. *Maître de conférences* à l'Institut d'études politiques de Paris.

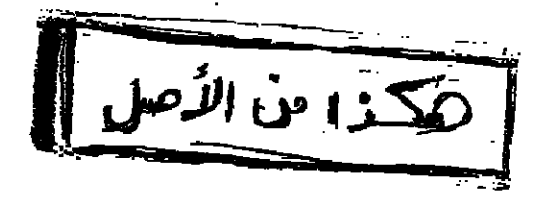

هكذا من الاصل

POLITIQUE

Plusieurs sénateurs s'inquiètent de la « parcellisation » de la politique étrangère

Si le débat de politique étrangère organisé autour d'une série de questions orales, mardi après-midi 27 mai, au Sénat, s'est déroulé dans un climat serein, le début de la discussion des articles du projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnances en matière économique et sociale a donné lieu, le soir, à quelques moments houleux. Au grand dam des sénateurs de la majorité, qui sont décidés à ne pas retarder l'adoption définitive du texte et qui, pour ce faire, ont choisi de ne pas l'amender, l'opposition de gauche manifeste sa volonté de combattre des dispositions qui, pour une grande part d'entre elles, reviennent sur des mesures votées quand elle était majoritaire et une procédure qu'elle condamne au nom du respect des droits au Parlement.

« Fascinante » du point de vue constitutionnel, selon **M. Pierre-Christian Taittinger** (RI, Paris), la période actuelle de cohabitation se vit aussi en matière de politique étrangère. Du côté de la majorité, le moment n'est pas mal vécu : ainsi, **M. Jacques Genton** (Un. cen., Cher), qui a succédé à M. Jean Lecanuet (devenu député) à la présidence de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense, considère que *« la solution la plus conforme aux intérêts de la France »* semble avoir été respectée *« sans défaillance de part et d'autre »*. Il n'empêche que le même reconnaît que les difficultés les plus sérieuses sont à venir, que ce soit des prochains conseils européens ou à propos de l'IDS. La *« parcellisation »* dans la conduite de la politique étrangère de la France soulignée par certains ne risque-t-elle pas de s'accentuer si la coexistence devenait plus agressive, se demande M. Genton. Tout en estimant que le rôle du ministre des affaires étrangères est de mettre *« du liant »*, il souhaite qu'on ne tombe pas *« dans un œcuménisme béat »*.

L'un des prédécesseurs de M. Jean-Bernard Raimond au quai d'Orsay, **M. Jean François-Poncet** (Gauche dém., Lot-et-Garonne), observe que le partage des responsabilités que requiert la cohabitation est *« peu propice à tracer les sillons qu'appellent les défits de cette fin de siècle »*. Ces remarques faites, les sénateurs de la majorité n'ont guère été au-delà de la formulation de quelques préoccupations. A côté des deux orateurs communistes (**M. Jean Garcia**, Seine-Saint-Denis, et **Mme Rolande Perlican**, Paris) les propos tenus par les porte-parole du PS sont apparus bien prudents.

Satisfaisant là plusieurs sénateurs de la majorité qui restent attachés à la construction européenne, **M. Jean-Bernard Raimond** a assuré qu'une *« nouvelle impulsion »* dans ce domaine est prioritaire. Pour la première fois depuis le 16 mars, le dossier Eurêka est évoqué : ce projet, estime-t-il, a pris *« un bon départ »*. *« Cette coopération industrielle civile fondée sur les décisions des entreprises elles-mêmes et ne faisant appel que de manière limitée aux interventions des gouvernements mérité d'être poursuivie »*, précise-t-il.

Evoquant la récente réunion de Berne, qui s'est achevée *« malheureusement »*, dit-il, sans apporter de résultats conformes *« à nos efforts et à nos espoirs »*, M. Raimond indique que c'est *« dans le cadre général de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe »* que la France présente et appuie *« un certain nombre de propositions et de recommandations pour favoriser l'émigration de ceux qui attendent une autorisation de sortie »*. Il ajoute : *« Indépendamment de cette action dans un cadre multilatéral, je puis vous assurer que nous continuons à intervenir inlassablement auprès des autorités soviétiques à propos des cas particuliers qui nous sont connus. »*

Quant à l'IDS, qui constitue *« un des éléments non seulement de la réflexion stratégique, mais aussi des négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements »*, M. Raimond affirme : *« Au cours des derniers mois, la présentation de l'initiative américaine a subi une évolution importante : il n'est plus question d'une disparition de la dissuasion nucléaire ou d'une substitution à celle-ci. La dissuasion nucléaire reste le fondement de l'équilibre stratégique. L'IDS apparaît donc comme un programme de recherches qui, inscrit dans un ensemble plus vaste, dérive naturellement de l'importance qu'a prise l'espace sur le plan scientifique. Le gouvernement estime, compte tenu du fait que les conditions d'exercice de la dissuasion nucléaire seront pour longtemps encore au centre des dispositifs occidentaux de sécurité, qu'il convient d'être particulièrement ouvert aux développements technologiques. Il y va de nos capacités dans les domaines des technologies de pointe, y compris en ce qui concerne les armements conventionnels. Comme l'a récemment souligné le premier ministre, « la France ne peut rester à l'écart d'un grand mouvement irréversible ». Il faut par conséquent maintenir une consultation avec nos alliés américains et nos partenaires européens pour éviter que l'Europe, déjà active dans l'espace, ne soit marginalisée dans des domaines essentiels pour sa sécurité et son avenir technologique. »*

A. Ch.

M. CHIRAC S'ADRESSERA A L'ENSEMBLE DES PARLEMENTAIRES DE LA MAJORITÉ LE 1er OCTOBRE

Les traditionnelles journées d'études parlementaires RPR et UDF se tiendront, comme chaque année, avant la rentrée parlementaire du 2 octobre.

Le groupe que préside M. Pierre Messmer se réunira le mardi 30 septembre et le mercredi 1er octobre à Epinal (Vosges), ville dont le maire RPR est M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Au même moment, le groupe UDF, que préside M. Jean-Claude Gaudin, se réunira à Nancy (Meurthe-et-Moselle), dont le maire est M. André Rossinot, président du Parti radical et ministre chargé des relations avec le Parlement.

Le mercredi après-midi, les parlementaires des deux groupes de la majorité se retrouveront à Vittel pour une séance commune au cours de laquelle M. Jacques Chirac s'adressera à eux. Ce sera la première fois qu'une telle réunion conjointe se tiendra.

NOMINATIONS A LA TÊTE DU RPR

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a apporté quelques modifications dans les organes dirigeants du mouvement à la suite des élections du 14 mars.

Un poste de secrétaire général adjoint du RPR est créé et attribué à M. Franck Borottra, député des Yvelines. Il sera chargé de l'organisation et de la coordination.

Le poste de secrétaire national aux élections, dont le titulaire était M. Pierre Chartron, nouveau député de la Creuse, est confié à M. Dominique Perben, maire de Chalon-sur-Saône, député de Saône-et-Loire. Il était jusqu'alors secrétaire national du RPR aux élus locaux.

M. Patrick Devedjian, maire d'Antony, député des Hauts-de-Seine, est nommé secrétaire national aux fédérations en remplacement de M. Alain Marleix, député européen, appelé à exercer des fonctions au cabinet du ministre de l'intérieur.

REÇU PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX RAPATRIÉS

M. Ortiz obtient droit de cité

Le secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. André Santini, a reçu, mardi après-midi 27 mai, une délégation de la FURR (Fédération pour l'unité des réfugiés et rapatriés) conduite par M. Joseph Ortiz. C'était la première fois, depuis sa création, en novembre 1983, que l'organisation présidée par l'ancien meneur des insurgés d'Alger, en janvier 1960, bénéficiait d'une audience officielle de la part d'un membre du gouvernement.

« L'ostracisme qui nous frappait est enfin levé », a souligné l'ancien propriétaire du *Bar du Forum*, dont les engagement politiques se situent ostensiblement à l'extrême droite et dont l'audience auprès de certains pieds-noirs n'est pas contestable, en particulier dans le Var où le FURR a son siège.

M. Santini a confirmé à cette délégation les engagements qu'il a pris dès son entrée en fonctions, sans y apporter, semble-t-il, quelque bémol que ce soit, bien que l'ampleur de ses promesses, exposées notamment le 26 avril à Nîmes *(le Monde* du 29 avril) ait provoqué des grincements de dents au ministère des finances. Selon ses interlocuteurs, le secrétaire d'Etat aux rapatriés aurait à nouveau insisté sur les assurances qu'il a personnellement reçues de la part de M. Jacques Chirac. M. Santini aurait même laissé entendre que si d'aventure les moyens de tenir ces promesses ne lui étaient pas effectivement fournis, il prendrait acte de ce revirement en rendant son tablier ministériel.

Au nom de la FURR, l'un des adjoints de M. Ortiz, M. Jacques Villard, responsable de l'organisation pour la région Midi-Pyrénées, a souligné, dans un texte remis au secrétaire d'Etat : *« Ce n'est pas une association partisane qui se présente devant vous mais l'âme d'un petit peuple de France qui, hier, se barricadait au nom de la mère patrie, après lui avoir donné tant de sang, de sueur et de larmes. Ses principaux responsables (...) sont dans le camp de l'honneur, dans votre camp. Ils ont été les seuls à le clamer quand la bataille politique a fait rage, ces temps derniers et quand certains égarés, après avoir participé au pèlerinage de Solutré, se poussaient pour entrer dans l'église de Colombey* (allusion au comportement de la confédération Recours, rivale de la FURR, dont les dirigeants se sont ralliés au mouvement chiraquien après avoir soutenu les socialistes). *Nous avons le sentiment corse de la famille : nul ne peut en dire du mal, en toute impunité, à l'extérieur, mais nous réglons nos comptes quand nous sommes réunis autour de la table, à l'intérieur de la maison commune. »*

Au terme de cette entrevue, M. Ortiz s'est réjoui que son mouvement ait maintenant *« droit de cité »*. Il a estimé que M. Santini méritait d'être crédité d'une *« bonne volonté nettement exprimée »*. Le secrétaire d'Etat lui est apparu *« un homme sincère »*. Pour autant l'ancien putschiste, qui garde, à soixante-neuf ans, toute sa verdeur, n'entend pas mettre une sourdine à ses convictions antigaullistes, même si bon nombre des membres de son organisation militent ouvertement dans les formations de la nouvelle majorité tandis que d'autres œuvrent pour le Front national : *« Moi, dit-il, je ne ferai de toute façon jamais voter pour Chirac. »*

ONASEC : le « scandale » qui mijote...

Parmi les dirigeants de la FURR qui se sont entretenus, mardi, avec M. André Santini, figuraient certains des auteurs des *« réclamations »* et autres *« plaintes »* sur lesquelles le secrétaire d'Etat aux rapatriés s'est fondé pour demander, le mois dernier, à l'inspection générale de l'administration de procéder à un *« examen minutieux »* du *« fonctionnement administratif et financier »* de l'Office national à l'action sociale, éducative et culturelle (ONASEC) créé en 1984 et installé à Carcassonne par son prédécesseur socialiste, M. Raymond Courrière, ancien sénateur de l'Aude *(le Monde* du 10 mai). L'« affaire » a donc été évoquée. Discrètement. Officiellement M. Santini se garde, en effet, de tout commentaire tant que l'enquête n'est pas terminée.

Cette discrétion n'empêche pas les « fuites » qui visent à accuser *« la gestion socialiste »* d'avoir détourné certains fonds de l'ONASEC à des fins partisanes. Dans l'entourage du secrétaire d'Etat on ne se gêne pas pour affirmer dès à présent que *« les faits établis »* par l'IGA permettraient de soutenir que cet office *« chargé de contribuer à la mise en œuvre des mesures destinées à favoriser l'intégration des rapatriés dans le respect de leur identité culturelle »*, et doté d'un budget de plus de 50 millions de francs, aurait été, en vérité, l'instrument socialiste d'une entreprise de *« dévoiement du service public »*.

Les « indications » ainsi distillées mettent sur la sellette *M. Courrière, accusé d'avoir installé* l'ONASEC à Carcassonne pour de basses raisons de politique locale et d'avoir couvert des pratiques administratives et financières *« choquantes »*, et, surtout, M. Georges Morin, ancien chef de cabinet de *M. Louis Mermaz* à la présidence de l'Assemblée nationale, président du conseil d'administration de l'office, présenté comme le maître d'œuvre d'opérations suspectées d'avoir eu pour objectif essentiel, sous couvert d'aides aux rapatriés de confession islamique, de financer diverses activités militantes du PS.

Aucune preuve

Les haut-le-cœur exprimés dans les coulisses du nouveau secrétariat d'Etat aux rapatriés ne s'accompagnent, toutefois, pour le moment, d'aucune preuve. Contrairement à certaines rumeurs il n'a pas été établi, en particulier, que le budget de l'ONASEC ait contribué au financement du club socialiste Espaces 89, dont le président n'est autre que l'ancien directeur de cabinet de M. Courrière, M. Maurice Benassayag. Espaces 89 a bien été subventionné par M. Courrière mais sans l'intermédiaire de l'ONASEC, indique-t-on côté socialiste. Une subvention de 30 000 F a été accordée à ce club en 1985 mais il s'agissait, précise-t-on, d'une subvention ordinaire, accordée au titre du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale — dont dépendait alors le secrétariat d'Etat aux rapatriés — pour aider à *« l'organisation d'une rencontre de jeunes sur le thème de l'intégration des minorités »*.

En revanche, il paraît acquis que si « scandale » de l'ONASEC, il y a cette « affaire » ne saurait *a priori* présenter une ampleur analogue à l'autre « scandale », celui du Carrefour du développement, qui vient de voir le nouveau ministre de la coopération déposer une plainte impliquant la gestion de son prédécesseur *(le Monde* du 28 mai).

En attendant les conclusions des enquêteurs de l'IGA, M. Courrière ronge son frein. Mais il a déjà fait savoir qu'il se réserve le droit de porter plainte en diffamation et de diffuser à son tour, au besoin, un certain nombre d'informations sur la gestion du secteur « rapatriés » par... les prédécesseurs des socialistes !

M. Morin, lui, a déjà apporté sa propre réplique, non seulement aux enquêteurs, de vive voix, mais aussi, par écrit, à son nouveau ministre de tutelle. Il se fait fort, à l'abri d'une comptabilité qui ne semble pas contestée par l'IGA, de réfuter, point par point, les insinuations de ses accusateurs.

Pied-noir lui-même, M. Morin ne manque apparemment pas de munitions pour essayer de démontrer que ladite enquête s'inscrit simplement dans une « campagne » engagée par le nouveau gouvernement contre l'ancienne majorité : *« L'espèce de paix civile qui règne entre l'Élysée et Matignon n'interdit pas, dit-il, les coups de pied sous la table. Il semble bien qu'après Nucci, parti avec la caisse, Quilès avec les cartouches, Joxe avec les bidons d'essence et Auroux avec les rails de la SNCF, ce soit maintenant le tour de Courrière. Chaque ministre paraît avoir reçu mission de dénoncer de prétendus « trous » laissé par son prédécesseur... »*

Entre M. Courrière et M. Santini le duel s'annonce en tout cas aussi tumultueux qu'un match de rugby ordinaire dans les Corbières...

ALAIN ROLLAT.

Propos et débats

M. Mitterrand : pas d' « escarmouches »

« La politique d'aujourd'hui est, dans ses intentions, très différente de celle d'hier, naturellement. Mais on ne peut fixer à un pays comme seul objectif de revenir en arrière. Je pense que le gouvernement s'efforcera de faire autre chose, de s'attaquer à l'avenir. A sa façon, naturellement. Mon rôle n'est pas de le critiquer, mais de le mettre en garde, et les Français avec lui, sur les conséquences de ses actes, chaque fois que j'ai le sentiment que telle ou telle couche sociale ou ethnique, tel ou tel droit individuel pourrait en souffrir, ce qui nuirait à l'unité profonde du pays. Il y a au pouvoir des gens intelligents et patriotes. Je ne partage pas leur façon de voir. Du débat parfois public que j'ai avec eux, je souhaite que les Français tirent profit », *a déclaré M. François Mitterrand dans une interview publiée, mercredi 28 mai, par l'*International Herald Tribune.

M. Mitterrand remarque que le respect de la majorité parlementaire issue des élections législatives du 16 mars ne l'empêche pas de « faire connaître ses vues sur les questions majeures concernant l'intérêt général », *sans pour autant se livrer à des* « escarmouches », *ce qui* « ne rendrait service à personne ». *M. Mitterrand note que le président de la République exerce un rôle prééminent dans les domaines de la politique étrangère, de la défense, des libertés et de la sécurité* (« la loi et l'ordre ») *ainsi que des droits de l'homme.*

M. Messmer : censurer le président

M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, estime souhaitable que le président de la République « ne soit pas tantôt un président arbitre, tantôt un président militant, car on finit par ne plus savoir s'il est un arbitre ou un militant socialiste ». « Si le président refuse de signer les ordonnances, il engage sa responsabilité politique, et nous en tirerons toutes les conséquences, *ajoute M. Messmer*. A l'Assemblée nationale, il n'y aurait pas d'autre solution pour le gouvernement que de substituer à l'ordonnance un projet de loi, d'engager sa responsabilité sur ce projet. La majorité, refusant la censure, censurerait par là même le président de la République. L'opposition du président et de l'Assemblée nationale apparaîtrait dans toute sa clarté. »

LES TEMPS DE PAROLE A LA TÉLÉVISION : déséquilibre en faveur du gouvernement

A la suite des critiques de M. Jacques Chirac concernant la *« déformation » de l'information sur les* chaînes publiques, M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a saisi la Haute Autorité de la communication audiovisuelle à propos de l'équilibre du temps de parole à la télévision. Au vu des relevés effectués par le service d'observation des programmes sur les journaux télévisés pendant la période du 10 mars au 18 mai, la Haute Autorité a estimé qu'il existe un déséquilibre en faveur du gouvernement.

Voici les chiffres :

Sur TF 1. — Gouvernement : 211 mn 56 s. ; majorité : 91 mn. 48 s. ; opposition : 100 mn. 49 s.

Sur A 2. — Gouvernement : 235 mn. 23 s. ; majorité : 106 mn. 40 s. ; opposition : 115 mn. 17 s.

Sur FR 3. — Gouvernement : 68 mn. 48 s. ; majorité : 53 mn. 01 s. ; opposition : 52 mn. 17 s.

Selon la règle en vigueur dans l'audiovisuel, gouvernement, majorité et opposition ont droit chacun à un tiers du temps de parole total.

La querelle communiste de Brest continue

De notre correspondant

Brest. — La querelle communiste de Brest continue. Le nouveau *comité fédéral du PCF finistérien se* trouve, à la suite de la conférence fédérale réunificatrice et houleuse du dimanche 25 mai, amputé d'une partie des militants qui venaient d'y être élus ou réélus *(le Monde* du 28 mai). Deux anciens membres du secrétariat de la fédération nord (qui en comptait *six*) sont au nombre des partants.

Mme Yvonne Lagadec, conseillère municipale de Brest et M. Yvon Drevillon, candidat sortant, ont quitté le comité fédéral aussitôt après *le scrutin*, par *solidarité* avec M. Louis Aminot, président du groupe communiste au conseil municipal de Brest et responsable du comité de ville du PCF qui compte quatre sections (1). M. Drevillon, bien qu'en accord avec la ligne du *vingt-cinquième congrès*, regrette qu'il *« n'y ait pas de reconnaissance d'un certain pluralisme au sein du parti »*. *« J'ai été élu de justesse*, dit-il, *mais je suis dans la même situation que Louis Aminot »*.

Lundi 26 mai, M. André Le Gac, secrétaire de la section de Plougastel-Daoulas et conseiller municipal de cette ville, a également présenté sa démission du comité fédéral pour s'élever *« contre la Berezina de la démocratie au sein de la fédération »*. Il a été rejoint, le lendemain, par M. Jean Salaud, ancien secrétaire de l'union locale CGT de Brest, dirigeant de la section du PCF de l'Arsenal. *« Je quitte le comité fédéral*, a-t-il expliqué, *car siéger dans une telle instance serait cautionner des méthodes et des pratiques politiques qui n'ont rien à voir avec l'esprit du vingt-cinquième congrès »*.

Mme Gisèle Le Guennec, secrétaire de la section de Brest rive droite, quitte également le navire. M. Yvon Puchavant, conseiller municipal, devait aussi faire partir sa lettre de démission à M. Piero Rainero, premier secrétaire fédéral nouvellement élu à la tête de la « fédé » réunifiée. Au total, une quinzaine de membres du comité fédéral pourraient annoncer leur démission de cette instance dans les prochains jours.

G. S.

(1) M. Aminot n'est pas responsable de la seule section de l'Arsenal, comme nous l'indiquions par erreur dans *le Monde* du 28 mai.

LOIN DU PC PRÈS DU PS

M. Jean-Pierre Bonnetin, quarante-deux ans en novembre prochain, attaché technico-commercial dans un bureau d'études depuis quelques mois, maire de Yutz (Moselle) depuis 1977, vient d'adhérer à Espaces 89. *« Le secrétaire fédéral du Parti socialiste de Moselle, M. René Lecart, me l'a proposé, cela me convenait, j'y suis allé »*, explique-t-il, ajoutant : *« Je me rapproche du PS, j'envisage de m'y inscrire »*. *Près du PS, loin du PCF...* M. Bonnetin a été membre du Parti communiste pendant une quinzaine d'années. Il en était permanent et membre du bureau fédéral jusqu'à septembre 1985.

L'automne dernier, il abandonne toutes ses responsabilités au PCF. Il se *« met en attente »* jusqu'à la fin de l'année. En 1986, il ne reprend pas sa carte. Il explique : *« Ça n'allait plus. Le PC ne répond plus aux questions que se pose le pays, aux questions que je me posais moi-même. Le dernier congrès l'a prouvé. Que fait-on au PC ? On rejette sans cesse la faute sur les autres. Quant aux libertés, en particulier dans les pays de l'Est, les positions du PC sont hypocrites. Pour moi, l'avenir n'est plus au PC qui est pire qu'une secte. »* M. Bonnetin *« suit avec attention »* les réformateurs du PCF. Il est *« d'accord avec beaucoup de leurs thèses »*. Mais il ne *« s'illusionne plus »* : *« On ne peut changer le PC de l'intérieur. Je n'ai pas de temps à perdre. Il fallait bouger. »*

M. K.

COMMUNICATION

La réforme de l'audiovisuel

Invité de « L'heure de vérité » le mercredi 28 mai, sur Antenne 2, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, va tenter de répondre aux questions et aux polémiques que soulève la réforme de l'audiovisuel. Reportée à cause de la grève du service public, le 21 mai, l'émission intervient une semaine avant l'examen par le conseil des ministres du projet de loi sur la communication. Un projet en retrait sur la plate-forme UDF-RPR puisqu'il ne propose que la privatisation d'une seule chaîne publique et repousse la déréglementation des télécommunications à l'horizon 1988 et à une loi spécifique. Les intentions du gouvernement n'en continuent pas moins d'inquiéter nombre de professionnels et de responsables politiques. Inquiétude renforcée par les attaques des membres du gouvernement contre le « *manque d'objectivité* » des journalistes de l'audiovisuel.

Le président de l'INA s'inquiète de la « brutalité » du changement

Veut-on faire de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) un « *dépôt mort* » ? Veut-on le réduire à une fonction d'archivage, alors que, depuis plus d'une décennie, l'Institut a été la « *véritable boîte à idées* » de l'audiovisuel ? C'est, en substance, l'une des grandes inquiétudes qu'inspire à M. Jacques Pomonti, président de l'INA, le projet de réforme gouvernemental de l'audiovisuel. Il a exprimé ces craintes en présentant, mardi 27 mai, les programmes de création de l'INA qui seront diffusés sur les antennes cet été.

« *Je ne perçois pas, en tout cas aujourd'hui, la viabilité économique et financière de la réforme* », explique M. Pomonti. Cela en raison de « *l'affirmation de deux volontés objectivement contradictoires : la réduction de la redevance et la forte diminution, voire la suppression de la ressource publicitaire* ». Mais, au-delà du sort de l'INA, ce sont aussi « *les effets potentiels du projet de loi sur la capacité française de création et de production audiovisuelle* » qui inquiètent M. Pomonti. L'évacuation de la notion de service public est un premier danger, mais il en est un encore plus grave : la « *brutalité* » avec laquelle est prévu le changement dans l'audiovisuel.

La télévision, a souligné le président de l'INA, est une entreprise industrielle « *très complexe* », dont les équilibres sont « *fragiles et avec lesquels il n'est pas bon de jouer* ». Or, ces équilibres risquent d'être détruits.

Car, selon M. Pomonti, « *il n'existe pas véritablement, à ce jour, de marché interne français de la production télévisuelle* » : 85 % des créations télévisuelles nouvelles, a-t-il affirmé, sont d'origine publique, et il n'y a pas d'entreprises privées dont le chiffre d'affaires atteigne 10 % de celui de la Société française de production.

Les dispositions du projet de loi concernant la privatisation de TF 1 *et de la SFP risquent* donc d'avoir « *des effets négatifs, profonds et durables* » sur la production française de télévision et de cinéma.

A propos de la critique, sans cesse répétée, sur la diminution de la création télévisuelle du secteur public, M. Pomonti répond que cette baisse a été de 30 % dans le monde occidental et de 20 % en France. Il a reconnu que, en 1984, les majors américains ont réalisé leur plus gros chiffre d'affaires avec notre pays (33,3 millions de dollars). Face au géant américain, il préconise, pour défendre l'industrie française de production audiovisuelle, de continuer l'effort public – où l'INA joue un rôle important, – mais aussi de créer, « *c'est impératif* », un marché européen très fort.

A. Rd.

● *La SFP et la Cour des comptes.* – A suite de nos informations (*le Monde* du 28 mai), la direction de la Société française de production précise que « *les factures de contraventions afférant à l'émission de Jacques Martin se sont élevées, non pas à 20 000 francs, comme il a été indiqué, mais à 2 070 francs pour 1983, 2 230 francs en 1982 et 570 francs en 1984* ». Une erreur de composition a rendu incompréhensible le dernier paragraphe de l'article. Il fallait lire : « *Il* [M. Bertrand Labrusse] *note, en outre, que la SFP est passée du déficit à une situation bénéficiaire.* »

Réactions en chaînes

● MM. Marcel Lucotte (républicains indépendants), Daniel Hoeffel (Union centriste), Roger Romani (RPR) et Jean-Pierre Cantegrit (Gauche démocratique), présidents des groupes de la majorité sénatoriale, ont déclaré le 27 mai qu'ils « *approuvaient pleinement* » les propos de M. Jacques Chirac formulés à Autun sur l'information télévisée.

● Interrogé, le 27 mai à Grenoble, sur la mise en garde adressée par M. Chirac aux journalistes de l'audiovisuel, M. Michel Rocard a déclaré : « *Le premier ministre a dû se coucher en regrettant de n'avoir pas médité sur le mot de Saint-Just : « on ne gouverne pas sans laconisme* ». Pour l'ancien ministre de l'agriculture, la privatisation de TF1 apparaît « *plutôt symbolique et idéologique que correspondant à une vraie nécessité (...). Je n'ai pas de religion en matière de nationalisation (...), mais je me demande pourquoi on commence par démolir au lieu de continuer à construire* ». M. Rocard a estimé que « *remettre la « 5 » en état et changer le contrat, et, pourquoi pas, améliorer TV6* », c'étaient « *des choses tout à fait utiles à faire* ».

● Le PCF est intervenu le 27 mai dans le débat par le biais d'un éditorial de M. Roland Leroy dans *l'Humanité*. Réaffirmant le combat « *sans réserve* » contre la privatisation de TF1 et l'opposition du PCF à toute « *chasse aux sorcières* », M. Leroy estime cependant que les chaînes publiques n'ont pas assuré, même après 1981, un pluralisme satisfaisant pour le PCF. « *Il est difficile pour nous d'admettre que Mme Cotta puisse dire que la Haute Autorité n'a reçu aucune plainte. Nous l'avons saisie maintes fois de cas de discriminations qui nous frappaient* », écrit M. Leroy. Le directeur de *l'Humanité* estime aussi que pour certains journalistes « *l'idée du pluralisme a toujours été le rejet de l'opinion communiste* ». Il rappelle que le PCF n'a « *jamais demandé que soient admis à la radio et à la télévision un certain nombre de communistes* ».

● L'Association des résistants de la radio-télévision française déclare que « *pour les résistants, pour ceux qui à la radio-télévision française ont risqué ou donné leur vie afin de concourir à la naissance et à la vie d'une radio-télévision de la nation française, la privatisation de la télévision est une trahison* ».

● La Confédération française de l'encadrement CGC estime que, « *s'il y a eu grève dans l'audiovisuel public le mercredi 21 mai, c'est que l'émotion est à son comble* ». Le personnel, dit la CGC, « *ne sait rien de son avenir. Tout le monde s'exprime, sauf le gouvernement, dont les intentions ne sont pas clairement affichées* ». La CGC pose, parmi d'autres, les questions suivantes au gouvernement en lui demandant d'y répondre « *d'urgence* » : « *A quel prix est estimée la valeur de la formation des techniciens et personnels ? Qu'adviendra-t-il des propriétés artistiques inestimables détenues par TF1 ? Les vend-on avec les meubles ou les confie-t-on à l'INA, dont on ignore ce qu'il deviendra ?* »

● Le Syndicat des réalisateurs et créateurs de télévision rappelle que, dès le 19 avril, il a lancé un appel aux téléspectateurs pour la défense du service public de l'audiovisuel. « *On brade votre télévision* », déclare notamment le syndicat en demandant « *à tous les Français, devant la gravité de la situation, de rédiger des pétitions de soutien* ». Le syndicat appelle aussi tous les organismes, associations et mouvements à soutenir ces actions.

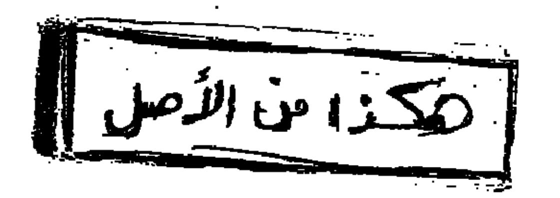

société

DÉFENSE

A SAINT-CYR

M. Mitterrand réaffirme que la France ne doit pas s'insérer dans un dispositif de défense limitant sa liberté d'action

De notre envoyé spécial

Saint-Cyr-Coetquidan. — Se posant en continuateur de la stratégie d'indépendance militaire inspirée du général de Gaulle, le président de la République a lancé, en quelque sorte, une double mise en garde, mardi 27 mai, devant les élèves-officiers des écoles de l'armée de terre à Saint-Cyr-Coetquidan (*Morbihan*). La première mise en garde s'adressait au premier ministre pour ses propos favorables au projet de bouclier spatial antimissiles, connu sous le nom d'Initiative de défense stratégique (IDS) aux Etats-Unis. La seconde visait des intentions prêtées au ministre de la défense de faire des économies aux dépens de l'armée de terre pour mieux financer des investissements majeurs, en matière d'armements, propres à l'armée de l'air et à la marine.

C'était la première fois depuis 1981, que M. François Mitterrand visitait les quatre écoles militaires de Saint-Cyr-Coetquidan, où sont formés, chaque année, jusqu'à mille cinq cents élèves-officiers de toutes origines dans un camp de cinq mille hectares en pleine lande bretonne. Mais c'était aussi la première intervention publique du chef de l'Etat depuis la formation du gouvernement issu des élections du 16 mars qui instaurèrent la cohabitation avec la nouvelle majorité parlementaire. Chef des armées selon la Constitution, M. Mitterrand a donc choisi à dessein et le lieu et la date de son premier discours public de la « coexistence » politique avec M. Jacques Chirac. Personne ne s'y est, du reste, trompé, à commencer par M. Yvon Bourges, ancien ministre de la défense du précédent septennat et, aujourd'hui, sénateur RPR, qui, présent à la cérémonie, estimait que *« M. Mitterrand a ainsi voulu marquer son territoire »*.

Sans jamais citer le nom du premier ministre, ni faire explicitement référence à des propos récents de M. Chirac selon lesquels *« la France ne peut pas ne pas s'associer à cette grande recherche »* qu'est l'IDS américaine qualifiée de *« grand mouvement inévitable, irréversible et justifié »*, le président de la République a tenu à rappeler *« la cause juste de la défense de la patrie »*.

« Des propos gaulliens »

« La France, a déclaré M. Mitterrand, *pratique une stratégie de dissuasion. Préparer la guerre pour ne pas avoir à la faire, ou la faire dès lors qu'il s'agit de défendre ses intérêts vitaux. Mais cette stratégie de dissuasion est autonome. Nul n'a le droit de vie ou de mort sur la France. Notre pays ne se laissera pas entraîner dans un conflit qu'il n'aurait pas clairement accepté. Il est fidèle à ses alliances, loyal à ses obligations. Mais il ne relève que de sa seule décision. Ce qui l'incite à éviter de s'insérer, plus qu'il ne convient à un grand pays maître de ses actes, dans des mécanismes où il ne serait pas en mesure de prendre une part entière et libre à la décision. Ce que je dis là est vrai pour la stratégie présente. Il en serait de même de toute autre. »*

Aux journalistes qui lui demandaient, à l'issue de son discours, de préciser s'il avait voulu, de la sorte, répliquer à M. Chirac après ses propos favorables à l'IDS américaine, le chef de l'Etat a eu cette remarque laconique : *« Il ne s'agit pas d'un jeu de questions et de réponses de la part du président de la République. C'est l'affirmation d'une doctrine constante depuis, déjà, bientôt un quart de siècle, doctrine qu'il s'agit de préserver. »*

S'adressant plus particulièrement aux élèves-officiers réunis pour la circonstance dans l'amphithéâtre Napoléon de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, M. Mitterrand a, ensuite, invité les futurs cadres de l'armée de terre française à se préparer à diriger et à commander. *« Commandez avec fermeté les jeunes soldats du contingent*, leur a-t-il dit, *en les comprenant, en les aimant. »*

Devant le ministre de la défense, M. André Giraud, qui l'a accompagné durant toute cette visite à Coetquidan, le chef de l'Etat a ajouté à l'intention des jeunes officiers : *« Vous avez une grande place à tenir aux côtés de vos camarades des deux autres armées. »* Avec ses armes nucléaires, *« l'armée de terre est une des composantes majeures de la dissuasion. Elle y apporte la souplesse, la permanence et l'enracinement dans les réalités incontournables des hommes et des terrains »*. Une série de remarques qui, sur place, ont été interprétées comme la preuve de la volonté présidentielle que l'armée de terre, un « pion » essentiel de la dissuasion nucléaire avec ses missiles Pluton et, demain, Hadès, ne soit pas sacrifiée sur l'autel des économies budgétaires ou des réorganisations doctrinales préparées par l'actuel gouvernement dans le cadre de ses réflexions sur une nouvelle loi-programme.

Parmi les invités, M. Raymond Marcellin, ancien ministre de l'intérieur, député UDF et président du onseil général du Morbihan, appréciait en connaisseur. *« Je ne vois pas de nouveautés dans les propos présidentiels*, a-t-il expliqué aux journalistes. *De toute façon, tous les chefs d'Etat de la V[e] République tiennent des propos gaulliens et c'est une bonne chose. »*

JACQUES ISNARD.

M. HERNU DEMANDE DES SANCTIONS CONTRE UN GÉNÉRAL POUR MANQUEMENT AU DEVOIR DE RÉSERVE

Ancien ministre de la défense et député socialiste du Rhône, M. Charles Hernu a, dans une question écrite adressée à l'actuel ministre de la défense, M. André Giraud, demandé que soient prises des sanctions à l'encontre du général de corps aérien Michel Forget pour des propos contraires au devoir de réserve des fonctionnaires militaires. Au cours d'une visite, le 18 mai dernier, à Nancy, de M. Giraud, le général Forget, qui commande la Force aérienne tactique (FATAC), soit environ trois cent quinze Mirage et Jaguar répartis en vingt et un escadrons de combat, a, en présence du ministre de la défense, expliqué à des journalistes : *« Le plus mauvais ministre, c'est celui qui n'obtient pas les crédits budgétaires nécessaires aux armées. De ce point de vue, le plus mauvais ministre a été M. Hernu. »*

Dans sa question écrite, M. Hernu demande à M. Giraud dans quelles conditions un officier général peut ainsi mettre en cause, publiquement, un ancien ministre de la défense. *« Les officiers ne seraient-ils plus soumis au devoir de réserve ?*, interroge M. Hernu. *Au cas où ils y seraient toujours soumis, comment comptez-vous réagir à ces propos ? »*, demande-t-il à M. Giraud.

JUSTICE

A LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

La querelle des anciens et des modernes sur l'avenir de la profession d'avocat

De notre envoyé spécial

Alors que la concurrence étrangère se fait de plus en plus vive, un avocat français peut-il ouvrir un cabinet secondaire en dehors des limites de son barreau ?

Aix-en-Provence. — C'est bien, selon la remarque de M. Lucien Lassaque, premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, *« une affaire un peu spéciale »*, celle dont la première chambre de cette juridiction se trouvait saisie lundi 26 mai. Il lui est demandé d'annuler une disposition du règlement intérieur du barreau de Marseille, votée le 15 mars 1985 par le conseil de l'ordre et selon laquelle un avocat inscrit à ce barreau ne peut avoir de cabinet secondaire en dehors du ressort du tribunal de la ville.

Cette disposition avait été opposée à deux membres de ce barreau qui voulaient ouvrir un cabinet secondaire à Conakry, en Guinée, et installer à Paris un « bureau de travail ». Il faut préciser tout de suite que les deux demandeurs sont des ambitieux. Ce qui les intéresse, ce ne sont guère les affaires pénales d'assises ou de correctionnelle, ni les dossiers de divorce ou d'accident de la circulation. Ils guignent plutôt le vaste champ offert, aujourd'hui, à l'avocat moderne par le droit des affaires, celui des sociétés nationales ou multinationales, à une époque où les règles européennes et internationales ont accordé la liberté d'établissement à des confrères étrangers, faisant de plus en plus de l'avocat un consultant tout à fait capable de jouer son rôle dans la compétition économique.

C'est bien pourquoi le débat ouvert devant la cour d'Aix-en-Provence prenait des allures d'une querelle entre anciens et modernes. D'un côté, l'ordre des avocats de Marseille, présenté comme le tenant de traditions surannées, confinant ses ressortissants dans les limites d'un exercice local et étriqué de leur profession. De l'autre, deux gaillards pour qui le client potentiel se trouve partout dans le vaste monde et qui, du même coup, estiment qu'ils doivent avoir la possibilité de le conseiller autrement qu'à l'occasion de rencontres entre deux avions dans un hall d'aérogare, dans une chambre d'hôtel ou même dans le cabinet d'un confrère hospitalier. La question qu'il pose à la cour d'Aix, qui, en son genre, est sans précédent, dépasse ainsi le cadre local et intéresse assurément bien des barreaux français.

Au-delà des frontières

« Affaire de principe et importante pour l'avenir », devait donc plaider M[e] Bernard Cahen, ancien membre du conseil de l'ordre du barreau de Paris, et M[e] Alain Vidal-Naquet, du barreau de Marseille.

Des chiffres ont été cités. A Paris, on compte actuellement quatre cents cabinets d'avocats étrangers. Leur chiffre d'affaires dépasse celui des six mille avocats français inscrits dans la capitale. Devant pareille situation, faut-il rester frileusement dans sa robe ? En fait, des pionniers se sont déjà présentés. Le plus important cabinet d'avocats parisien a aujourd'hui des bureaux et des envoyés à Ryad, à New-York et à Londres. Ce n'est pas là un cas isolé. Il est vrai que l'ordre de Paris a admis, depuis longtemps déjà, des installations de cabinets en dehors des frontières, sous réserve d'une autorisation préalable et de la régularité des conditions d'établissement.

Quant à celui de Marseille, selon M[e] Bernard Cahen, celui-ci n'a-t-il pas *« fermé les yeux pour certains des siens qui, de notoriété publique, se partagent bel et bien entre Marseille et Paris »* ? Fallait-il encore citer l'exemple de ces nombreux avocats spécialisés dans le droit du travail et donnant régulièrement des consultations aux sièges d'entreprises ou de comités d'établissement fort éloignés des juridictions auprès desquelles ils sont inscrits, sans que l'idée soit jamais venue à personne de trouver à redire ?

Concurrence étrangère

Pour en revenir au cas d'espèce, sur quel texte s'est appuyé le conseil de l'ordre de Marseille pour fixer son oukase ? Le décret du 9 juin 1972, qui réglemente la profession, dit seulement, à son article 83, que *« l'avocat est tenu de fixer son domicile professionnel dans le ressort du tribunal de grande instance auprès duquel il est établi »*. Les demandeurs ont satisfait à cette condition. S'ils veulent ouvrir un cabinet secondaire à Conakry et un bureau de travail à Paris, leur domicile professionnel n'en restera pas moins fixé à Marseille. Pour le reste, le décret de 1972 est muet sur la question du cabinet secondaire ou du bureau de travail extérieur.

Devant ce silence, le conseil de l'ordre de Marseille a pourtant considéré que rien ne lui interdisait de fixer, pour sa part, sa propre interdiction dans son règlement intérieur. Pour les demandeurs, c'est là une extrapolation dangereuse. Si elle devait être entérinée par la cour d'appel, cela reviendrait à priver le barreau français des possibilités qui sont ouvertes à tous les barreaux des grandes puissances étrangères ; ce serait réduire l'activité des avocats nationaux à la postulation (1) et à la plaidoirie, en oubliant qu'aujourd'hui cette activité devient secondaire.

S'il reste entendu que la représentation d'un plaideur devant une juridiction ne peut se faire que dans les limites territoriales de compétence de la juridiction auprès de laquelle est inscrit l'avocat, l'assistance d'une clientèle ne saurait, elle, connaître la moindre restriction. Sinon, toujours dans la thèse des demandeurs, comment les barreaux pourraient-ils concurrencer les conseils juridiques et faire pièce à l'emprise, de plus en plus grande, de leurs confrères étrangers ? D'autant que les dispositions du traité de Rome autorisent aux avocats italiens, allemands, espagnols notamment, l'ouverture de ces cabinets secondaires que l'on voudrait interdire à un Français.

L'avocat général, M. Christian Roque, devait se faire l'allié des demandeurs. Sans qu'il faille y voir, a-t-il dit, une condamnation de l'ordre des avocats de Marseille, il a conclu à l'annulation de l'article incriminé du règlement intérieur. *« S'il appartient au conseil de l'ordre de traiter toute question intéressant l'exercice de la profession*, a-t-il dit, *il ne peut pour autant, par un règlement intérieur, imposer aux membres de son barreau des contraintes qui n'auraient aucun support législatif ou réglementaire. »* Mais aussi, pour lui, *« il ne s'agit pas d'une question purement locale, mais bien d'une question fondamentale pour l'avenir d'une profession dont les autorités judiciaires ne sauraient se désintéresser »*.

M[e] Gérard Caule se retrouvait bien seul pour défendre cet article 39 — désormais fameux — du règlement intérieur de l'ordre de Marseille, *« qu'aucune disposition réglementaire* a-t-il souligné, *n'interdisait, et cela d'autant moins*, devait-il ajouter, *qu'un conseil de l'ordre, qui a une obligation de contrôle et de surveillance, ne saurait à l'évidence la remplir à l'égard d'avocats qui seraient installés à Paris, et* a fortiori *en Guinée »*.

L'arrêt sera rendu le 30 juin.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

(1) Fait pour un avocat d'accomplir en faveur de son client des actes de procédure nécessaires au déroulement d'un procès devant les tribunaux.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Une banale affaire de cambriolage avec... le coiffeur de M. Pierre Mauroy

De notre correspondant

Lille. — Plus de douze heures d'audience, pas moins de sept suspensions de séance : audience vraiment peu ordinaire que celle qu'a connue mardi 27 mai, la huitième chambre correctionnelle du tribunal de Lille. Comparaissait, sous l'inculpation de complicité de vol avec effraction et en compagnie de quatre autres prévenus, M. Donald Tersin, mis en cause dans une affaire de cambriolage, commis en avril 1984, au domicile d'un numismate lillois, M. Pascal Loyer.

Affaire banale, et qui le serait restée si M. Tersin n'avait pas été militant socialiste très actif, et, surtout, s'il n'avait pas exercé la profession de coiffeur, se plaisant à voir défiler en son salon le « Tout-Lille », en particulier le maire, M. Pierre Mauroy. A partir de là, ce dossier allait déraper pour devenir une affaire politico-judiciaire dans laquelle les uns dénoncent les pressions exercées sur la justice, les autres la manipulation politique (*Le Monde* du 29 octobre 1985).

C'est bien cet aspect du dossier (dont on a presque plus parlé que du cambriolage lui-même) qui donnait à l'audience de mardi son caractère exceptionnel. Il faut dire qu'il est peu banal, dans ce genre d'affaires, de voir cités à comparaître comme témoins un ancien ministre du travail, M. Michel Delebarre, député, ou des personnalités comme M. Bernard Roman, adjoint au maire de Lille, premier secrétaire de la fédération socialiste du Nord. M. Claude Catesson, également adjoint au maire, responsable du MRG dans le Nord, M. Bernard Gauthier, préfet de police à Lille, ou encore des membres du parquet comme MM. Richard Bouazis, procureur adjoint, et Jean-Michel Faure, juge d'instruction au tribunal de Lille, ou des magistrats comme M. Joël Menez, actuellement détaché au Crédit agricole...

Autant de personnalités que les avocats de la partie civile souhaitaient voir témoigner à la barre et qui avaient décliné cette *« invitation »*, arguant chacun de leurs obligations professionnelles en expliquant ne pas comprendre la nécessité de leur comparution... Une attitude qualifiée d'inadmissible et d'inacceptable par la partie civile qui demandait même — en vain — au président de la huitième chambre de délivrer des mandats d'amener pour chacun de ces témoins !

Un autre procès

Cela n'a pas empêché les deux avocats de la partie civile de dresser un véritable réquisitoire pour s'indigner des interventions faites par les amis de M. Tersin et, surtout, de l'écho qu'elles ont rencontré, selon eux, auprès du parquet. Elles se seraient traduites notamment par des procédures pour le moins inhabituelles. La partie civile relève, en particulier, la rapidité avec laquelle la chambre d'accusation de Douai statua, le 2 janvier 1985, sur une *demande de mise en liberté* de M. Tersin, et accuse un membre du parquet d'avoir alerté deux des prévenus d'une perquisition. Les deux avocats parisiens M[es] Beaumier et Pannier mettaient même nommément en cause MM. Faure, juge d'instruction, Bouazis, procureur adjoint, Brun, procureur général près de la cour d'appel de Douai, et annonçaient leur intention de les poursuivre pour trafic d'influence.

C'est un tout autre procès qu'on veut ainsi instruire, qui n'a que bien peu de points communs avec l'affaire elle-même, soulignait la défense en s'interrogeant à son tour sur certaines irrégularités ou, tout au moins, sur les conditions dans lesquelles avait été menée l'instruction. Les défendeurs mettaient notamment en avant le fait que le juge chargé du dossier, M. Jean-Pierre Carbuccia, était un familier de certains des prévenus, et qu'à ce titre il aurait dû se décharger de cette affaire pour qu'elle soit instruite avec la sérénité nécessaire.

Pour sa part, rejetant les accusations portées contre le parquet, le procureur de la République ne voulait s'en tenir qu'aux accusations de vol ou de complicité, requérant des peines allant de trois ans à dix-huit mois de prison avec sursis. Pour M. Tersin, il réclamait un an et demi de prison avec sursis et une peine d'amende. Le tribunal rendra son jugement le 27 juin prochain.

JEAN-RENÉ LORE.

Au tribunal de Pontoise

M. BIDALOU SUSPENDU DE SES FONCTIONS

M. Jacques Bidalou, substitut au tribunal de Pontoise, a été suspendu de ses fonctions par arrêté du garde des sceaux en date du 22 mai. Cette interdiction temporaire précède la comparution de M. Bidalou devant la commission de discipline du parquet, indique-t-on à la chancellerie. Présidée par le procureur général de la cour de Cassation, cette commission pourra, le cas échéant, exclure M. Bidalou de la magistrature ou lui infliger une autre sanction.

Agé aujourd'hui de quarante et un ans, M. Bidalou avait été exclu de la magistrature en février alors qu'il était juge d'instance à Hayange (Moselle). Il avait été réintégré dans cette même magistrature après la victoire de la gauche, en septembre 1981, mais avait continué à faire parler de lui, en citant notamment plusieurs dizaines de députés comme témoins devant le tribunal de Pontoise dans une affaire de syndics en faillite, en novembre 1984. M. Robert Badinter avait été à deux doigts, à ce moment-là, de prendre des sanctions contre lui, tandis que s'amenuisaient les rares soutiens dont M. Bidalou disposait encore au sein du Syndicat de la magistrature.

LES PROJETS DE LOI SUR LA SÉCURITÉ

Le réveil de M. Chalandon

(Suite de la première page.)

Puis, à partir de la mi-juin, espère le gouvernement, qui vent hâter le pas, durant le marathon parlementaire consacré à la discussion de ces projets, c'est encore au garde des sceaux qu'il reviendra d'affronter non seulement l'opposition mais aussi, parfois, une majorité loin d'être unanime sur un sujet propice à la démagogie.

M. Chalandon monte donc au front. Tout à la fois par nécessité, par fonction et par tempérament. Il y a d'abord une obligation d'opportunité. C'est qu'il ne faut pas laisser le temps à la gauche de se remobiliser sur l'un de ses terrains de prédilection qui, en 1980, face à la loi Sécurité et Liberté, lui avait réussi. *« C'est du Peyrefitte aggravé »*, répète ainsi aujourd'hui, après Mᵉ Yves Jouffa pour la Ligue des droits de l'homme, l'ancien ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas, dans *le Matin de Paris* du 28 mai. Les dérapages – concrets de certains policiers et verbaux de leurs responsables ministériels – lui en ont fourni l'occasion.

A l'affaire des journalistes d'Europe 1 et à celle des adolescents du Forum des Halles, s'ajoutent les revirements de M. Pasqua : il n'est plus *« décidé à couvrir toutes les actions de la police »* après avoir dit des policiers : *« Nous les couvrons, il n'y a pas de problème »*, et approuvé que des *« suspects »* soient *« traités comme des suspects »*. La gauche en profite, bien qu'elle n'ait pas été elle-même dans le passé à l'abri de telles dissonances : ainsi du conflit larvé entre MM. Gaston Defferre et Robert Badinter. Et la gauche, c'est aussi M. François Mitterrand qui, le 8 avril, dans son message au Parlement, a inclus dans *« les domaines où s'exercent son autorité ou bien son arbitrage,* (...) *l'obligation de garantir l'indépendance de la justice et de veiller aux droits et libertés définis par la Déclaration de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946 »*. Il serait donc surprenant que le président de la République, lui aussi, n'en profite pas et ne fasse connaître ses réserves.

Prisons : l'inquiétude

Si M. Chalandon monte en première ligne, c'est aussi par fonction. Son inquiétude prioritaire concerne les prisons : 47 000 détenus, selon ses calculs, pour 32 500 places. Un chiffre qui ne devrait pas diminuer, il le sait et l'assume : l'orientation gouvernementale, plus répressive, devrait contribuer à accroître la population pénale. Et si la *« remotivation policière »*, dont il se félicite, devient emballement, le système risque de ne plus tenir.

Aussi le garde des sceaux tient-il, de ce point de vue, à calmer le jeu. Tout en précipitant la *mise en* œuvre de ses réflexions sur les prisons. Trois pistes, en l'état actuel, dont il espère un désengorgement rapide des prisons : des *« chantiers de jeunesse »* – la référence à l'expérience vichyssoise ne le gêne pas – pour les jeunes délinquants primaires ; de nouveaux bâtiments – anciens camps ou casernes – concédés par l'armée et rapidement mis en état ; la privatisation de constructions nouvelles – appel d'offres avec cahier des charges et achat clefs en main, par l'Etat des prisons ainsi construites.

Restent, enfin, les convictions. M. Chalandon est, en quelque sorte, un libéral répressif. Il veut *« changer de cap, mais pas de bateau »*. Aussi sa copie n'est-elle pas un strict retour à l'avant-1981. Ça ressemble à du Peyrefitte (extension des contrôles d'identité et des flagrants délits, limitation des réductions de peine), mais ça n'est pas du Peyrefitte. Partisan d'un électrochoc, l'ancien ministre de la justice avait prédit qu'une semaine suffirait, ou même *« une matinée »*, pour rétablir *« par ordonnances »* le droit antérieur. Il n'aura pas sa revanche. La gauche est passée par là, interdisant certains retours en arrière. On ne reverra pas la *Cour de sûreté* de l'Etat. La *loi* anticasseurs a été enterrée. La garde à vue pourra être prolongée, mais pour les terroristes seulement. M. Peyrefitte avait, lui, étendu cette possibilité à nombre de « droit commun ».

Plus révélatrice est la manière dont a été tranché le débat doctrinal, celui même dont M. Peyrefitte s'était fait le héraut. Sa fierté était d'avoir mis le droit pénal sur de nouveaux rails, d'avoir tiré un trait sur la philosophie judiciaire qui prévalait depuis la Libération. A la personnalisation des peines, *pierre de touche de cette philosophie*, avaient été substituées des sanctions quasi automatiques applicables aux coupables de violences. La querelle n'était pas que doctrinale. Limités dans leurs pouvoirs d'accorder des sursis ou des circonstances atténuantes, les magistrats avaient très mal pris *cette marque de défiance*.

Pragmatisme

Au nom des partisans de cette nouvelle doctrine, M. Peyrefitte était revenu à l'assaut, lors des journées parlementaires du RPR, à Menton, en octobre 1985, se heurtant à *la même incompréhension* voire à la même opposition que manifeste aujourd'hui M. Chalandon.

Certes l'actuel garde des sceaux se déclare lui aussi heurté par un système, hérité de *M. Badinter, qui facilite*, selon lui, l'*« érosion des peines »*, de même qu'il se dit partisan de réduire la marge d'appréciation subjective des magistrats dans une institution qu'il juge *« politisée »*. Pour autant, il se refuse à chausser les bottes de M. Peyrefitte. Nulle trace, dans ses projets *de loi*, d'une *limitation* des *sursis* et des circonstances atténuantes. Comme s'il voulait éviter de prendre à rebrousse-poil les magistrats et ceux qui, malgré des concessions à l'air du temps, restent attachés à l'individualisation des peines.

Le résultat final est fortement empreint de pragmatisme répressif, tendant à accroître, au coup par coup, la liberté du pouvoir administratif et des parquets dans *leur gestion des affaires* judiciaires. Toute la difficulté pour M. Chalandon sera d'en donner une autre traduction que celle offerte, en forme d'aveu, par M. Pasqua dans *le Quotidien de Paris* du 28 mai : *« Un renforcement du dispositif législatif et réglementaire nécessaire à la police*, résume le ministre de l'intérieur, *afin d'en faire disparaitre les dispositions qui entravent l'action des services de police et de gendarmerie. »* On en oublierait presque que celles-ci, sont théoriquement, sous le contrôle de la justice...

Difficile exercice donc pour le garde des sceaux, durant lequel il devra se garder à droite. Ne reconnaît-il pas volontiers que les *sirènes* du Front national séduisent en ce domaine certains élus de la majorité et que, partant, les amendements à risques, durant la discussion parlementaire, ne viendront pas que de la gauche ?

BERTRAND LE GENDRE et EDWY PLENEL.

L'avis sans suite du Conseil d'Etat

Sur les quatre projets de loi concernant la sécurité, le gouvernement n'a suivi l'avis consultatif du Conseil d'Etat que sur des *« questions de formulation »*. Les remarques de fond du Conseil n'ont pas ébranlé M. Chalandon,qui affirme qu'avec les dernières vagues de nominations *« cette assemblée s'est, elle aussi, politisée »*.

Les remarques de fond, sans suite, du Conseil d'Etat, étaient les suivantes. Sur les contrôles d'identité, il suggérait que les prises d'empreintes et de photographie, prévues en cas de refus *du contrôle, soient opérées après* autorisation préalable du procureur de la République. Sur la lutte contre la criminalité, le Conseil émettait des réserves sur l'extension de la procédure de comparution immédiate au-delà du seul critère de « flagrance » du délit et suggérait de ramener la période de sûreté de trente ans à vingt-cinq ans et de pouvoir la réduire au bout de dix-sept ans *effectifs, et non plus* de vingt ans, comme le veut le gouvernement.

Sur le terrorisme, le Conseil recommandait que, lors de procès en cour d'assises, on s'en tienne aux jurys normaux et non composés de magistrats professionnels. Il estimait, de plus, que les dispositions sur la dissolution d'associations étrangères n'entraient pas dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Enfin, sur l'application des peines, le Conseil proposait que le condamné, dont une proposition de réduction de peine était contestée par le procureur de la République, puisse se faire assister d'un avocat.

La visite de M. Pandraud à Alger

LE PROJET DE VISA POUR LES MAGHRÉBINS PARAIT ABANDONNÉ

Alger (*AFP*). – Le ministre français délégué à la sécurité, M. Robert Pandraud, a quitté Alger mardi 27 mai après une courte visite, au cours de laquelle il a été reçu par le président Bendjedid Chadli, auquel il a remis un message de M. Chirac. Il a indiqué qu'il avait eu avec ses interlocuteurs *« des entretiens approfondis, sincères, francs et amicaux sur toutes les questions d'intérêt commun entre les deux pays, et surtout entre les deux ministères chargés de la sécurité publique »*.

Il a affirmé que les deux parties avaient *« des points de vue tout à fait communs »* en matière d'immigration. *« Il faut protéger la sécurité et les conditions de vie »* [de la communauté algérienne en France], a-t-il dit, *ce qui ne peut se faire que dans la mesure où toute immigration est limitée et que l'immigration clandestine est arrêtée »*.

En ce qui concerne l'instauration *éventuelle d'un visa pour les* Algériens entrant en France, M. Pandraud a dit : *« Nous appliquerons les conventions internationales et nous veillerons les uns et les autres à leur meilleure application »*, laissant ainsi entendre que ce visa ne sera pas obligatoire dans un délai rapproché.

Le ministre a également abordé le projet du nouveau gouvernement français d'expulser vers leur pays d'origine des condamnés de droit commun afin qu'ils y purgent leurs peines. Cette mesure, qui ne concernait que des condamnés à des peines très courtes ayant de la famille en Algérie, a été accueillie avec réserve et scepticisme par les autorités algériennes.

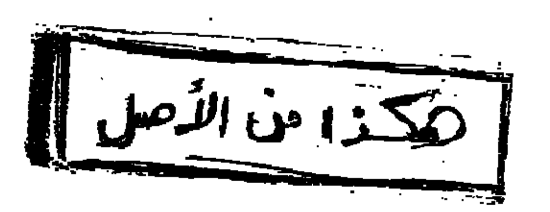

sports

TENNIS

LES INTERNATIONAUX DE ROLAND-GARROS

L'aigle bat de l'aile

Ciel d'orage au-dessus de Roland-Garros mardi 27 mai. Et tempête sur les courts pour les têtes de série : Wilander et Gomez poussés aux quatre manches ; Jaité, Sanchez, Tulasne et Noah acculés aux cinq sets, Nyström et Gunthardt éliminés. Seul Leconte n'a pas concédé une manche. Avec un nouveau record d'affluence: 27 162spectateurs.

Un vent frisquet charriait dans le ciel de gros nuages noirs et provoquait des tourbillons de poussière ocre sur les courts. Il ne devait pas être loin de 18 h 30 mardi soir à Roland-Garros. L'heure pour le public de se diriger d'un pas tranquille vers la sortie « RAS » sur le front de la terre battue. Nyström s'était fait éliminer par McNamee, mais ce n'était pas surprenant : le Suédois, qui en était à son quatre-vingt-cinquième match (simples et doubles confondus) depuis le début de la saison, ne mettait plus un pied devant l'autre. La plupart des têtes de série du jour avaient dû plus ou moins peiner pour se qualifier. La routine pour un premier tour d'un tournoi du grand chelem. Pourquoi risquer un refroidissement ?

Bref, les gradins du central se vidaient. *Le résultat de la rencontre* Noah-Benhabilès paraissait au demeurant acquis. Le numéro un *français* menait *deux sets 0 et 3-0* dans la troisième manche. Le programme de mercredi, établi par le juge arbitre, *prévoyait* d'ores et déjà que Noah jouerait en troisième match sur le central contre Giammalva. *Une demi-heure après,* au pire, les deux Français auraient dû céder le court à Wilander. Mais le champion *en titre* n'a pas mis *les* pieds mardi sur le central. Noah et Benhabilès ont occupé le terrain jusqu'au crépuscule.

Retournement de situation

L'exercice de routine du numéro un national est devenu brutalement un terrible combat singulier. Sacré tournoi ! Il n'y a vraiment que ces épreuves où les victoires sont acquises aux meilleurs des cinq sets pour offrir de tels retournements de situation, un tel suspense. Alors, qu'importe l'heure, qu'importe le froid. Seul compte le spectacle. Et quel spectacle ! Cela a commencé comme une farce. Benhabilès, qui était donc dominé et archi-dominé, conteste un appel de balle. Le juge de chaise lui donne raison. Noah se moque alors de lui un peu cruellement. Puis il recommence quelques minutes après sur une faute très nette de Benhabilès. Mais il n'est plus dans le match. Dès lors, en effet, le rapport de maître à élève que Noah avait instauré sur le court depuis le début de la partie devient un rapport de force pur et simple. Une lutte au finish. Pourquoi ? Comment ? Qu'on ne cherche pas, dans l'enclenchement du processus fatidique des 5 sets, une marque de *la grandeur* d'âme d'un Noah, *qui* aurait eu à cœur de ne pas humilier son jeune compatriote. Le reporter d'Antenne 2 *qui l'a suggéré s'est* entendu répliquer une cinglant *« n'importe quoi »* par Benhabilès.

N'importe quoi, *en effet.* Si certains joueurs français ont la mauvaise réputation de ne pas se battre *jusqu'au* bout *sur le* court, ce n'est sûrement pas le cas de ce diable de garçon qu'on est toujours tenté de *comparer à David affrontant* Goliath. C'est une véritable teigne. Qui l'aurait oublié ? L'an dernier, *Connors avait été à deux doigts de* capituler face à lui. Benhabilès ne joue jamais aussi bien qu'à Roland-*Garros, dont il a gagné le tournoi* junior en 1982. Malheureusement, dans l'intervalle, il ne brille guère. *Souvent handicapé par des ennuis* musculaires alors qu'il a un système cardio-vasculaire de super-champion. *Cela lui permet épisodi*quement de tenir tête aux plus grands qui ne s'attendent pas à tant d'opiniâtreté *chez* un *si petit* bonhomme. De surcroît, son jeu est assez complet pour qu'il puisse moduler son registre selon la personnalité de ses adversaires. Noah par exemple, il le connaît par cœur. Il sait traduire en termes tactiques la faiblesse de son revers ou la mollesse de son coup droit.

Dès que le numéro un français n'a plus servi 2 ou 3 aces par jeu, Benhabilès a compris que celui-ci commençait à accuser une légère fatigue. C'était le moment pour prendre de vitesse Noah, dont les jambes s'alourdissaient manifestement. Opération des plus simples en *vérité* : attaque sur le revers et volée croisée d'une part, passing-shots diagonaux d'autre part. Noah, qui, tel *un* aigle, avait *plané sur* la partie jusqu'alors, a ainsi repris durement contact avec la réalité au ras du sol.

Il a perdu le tie-break de la 3e manche (7-3). Il n'est pas parvenu à concrétiser deux balles de break dans la 4e ni une balle de match dans le second jeu décisif (10-8), et il s'est laissé embarquer dans une 5e manche un peu comme dans une partie de roulette russe : il a pris deux fois le service de Benhabilès *pour mener 3-2,* mais celui-ci aurait pu égaliser à nouveau à 3-3 sans un bois magistral.

Attiré par le drame *qui était en* train de se conclure comme la limaille de fer par l'aimant, le public, qui avait repris possession des tribunes avivait l'intensité de la bataille par ses clameurs : *« Tarik, Yannick, Yannick, Tarik ! ».* Un sondage aurait sûrement alors montré que le partage était égale entre ceux qui voulaient la victoire de la star et ceux qui souhaitaient la chute de l'idole.

« Noah a fait la différence en retournant des balles inatrapables », a dit Benhabilès, après s'être battu comme un lion pendant trois heures et quarante-sept minutes. Pour éliminer le 200e mondial, le numéro 7 a dû en effet puiser au plus profond de ses réserves. Avertissement sérieux pour un *prétendant* au titre. Mais moins de vingt-quatre heures avant de revenir sur le court, Noah n'était pas trop inquiet : *« Naguère, Panatta a sauvé deux balles de match au premier tour avant de gagner. »* Bien qu'acculé aux cinq sets, la situation du numéro un français n'a pas été aussi critique.

ALAIN GIRAUDO.

Les résultats du mardi 27 mai

SIMPLES MESSIEURS
(Premier tour)

PREMIER QUART. — Carlsson (Suède, 121) b. Stepanek (RFA, 143), 6-1, 6-2, 6-2 ; *Hlasek (Suisse, 26)* b. Krishnan (Inde, 45), 1-6, 6-1, 1-6, 7-5, 6-3 ; Gomez (Equat., 12) b. Michibata (Can., 52), 6-3, 3-6, 7-5, 6-3 ; Nelson (E-U, 88) b. Steyn (Afr. du Sud, 54), 2-6, 3-6, 6-2, 6-3, 6-2 ; Perez (Urug., 41) b. De Palmer (E-U, 83), 6-1, 7-6, 2-6, 6-2 ; Smid (Tch., 35) b. Schwaier (RFA, 71), 6-3, 6-4, 4-6, 6-2 ; Keretic (RFA, 106) b. Gunthardt (Suisse, 23), 4-6, 6-3, 4-6, 7-6, 8-6 ; Jarryd (Suède) b. Schultz (E-U, 49), 6-1, 6-3, 6-1 ; Edmonson (Austr., 107) b. Aerts (Br., 130), 7-6, 6-7, 4-6, 6-3, 6-2 ; **Sundström** (Suède, 121) b. Dyke (Austr., 46), 7-5, 7-5, 6-2.

DEUXIÈME QUART. — McNamee (Austr., 30) b. Nyström (Suède, 8), 6-3, 6-2, 6-0 ; **Forget** (Fr., 33) b. Arraya (Pér., 44), 6-3, 6-4, 3-6, 7-6 ; Luna (Esp., 68) b. Lundgren (Suède, 37), 6-4, 4-6, 7-6, 6-2 ; Casal (Esp., 47) b. Novacek (Tch., 110), 6-3, 4-6, 6-4, 6-2 ; Fitzgerald (Austr., 124) b. Doohan (Austr., 119), 3-6, 6-2, 6-0, 4-3 (ab.) ; Muster (Autr., 78) b. Wilkison (E-U, 28), 6-3, 6-4, 6-3 ; **Noah** (Fr., 6) b. **Benhabiles** (Fr., 157), 6-3, 6-4, 6-7, 6-7, 6-4.

TROISIÈME QUART. — Sanchez (Esp., 20) b. Wistsken (E-U, 87), 1-6, 2-6, 6-2, 6-1, 6-1 ; Mecir (Tch., 25) b. Robertson (Afr. du Sud, 153), 6-1, 6-1, 6-3 ; Clavet (Esp., 319) b. Layendecker (E-U, 80), 4-6, 7-6, 6-0, 6-3 ; Jaite (Arg., 15) b. Agenor (Haïti, 58), 6-1, 3-6, 0-6, 6-2, 6-4 ; **Van Den Daele** (Fr.) b. Mezzadri (It., 170), 7-6, 2-6, 6-4, 7-6.

QUATRIÈME QUART. — **Leconte** (Fr., 10) b. De Miguel (Esp., 126), 6-3, 6-1, 6-3 ; Motta (Brés., 70) b. Woodforde (Aust., 98), 6-4, 6-4, 6-2 ; Osterthun (RFA, 73) b. Bengoechea (Arg., 86), 1-6, 7-6, 3-6, 6-4, 6-1 ; Krickstein (E-U, 36) b. **Champion** (Fr., 111), 6-2, 6-4, 6-4 ; Mansdorf (Isr., 91) b. Slozil (Tch., 90), 7-5, 2-6, 6-2, 6-4 ; Chesnokov (URSS, 82) b. Svensson (Suède, 42), 6-3, 2-6, 6-4, 6-2 ; Aguilera (Esp., 128) b. Masur (Austr., 95), 1-6, 6-4, 7-6, 2-6, 8-6 ; Panatta (It., 218) b. Ingaramo (Arg., 75), 6-3, 7-5, 6-2 ; **Tulasne** (Fr., 13) b. Cancelotti (It., 125), 4-6, 6-4, 5-7, 6-3, 6-4 ; **Winogradsky** (Fr., 206) b. Willenborg (E-U, 145), 6-3, 3-6, 6-1, 1-6, 6-3 ; Maciel (Mex., 67) b. Segarceanu (Roum.), 6-3, 6-4, 6-3 ; Wilander (Suède, 2) b. Acuna (Ch., 64), 6-0, 4-6, 6-1, 6-1.

SIMPLES DAMES
(Premier tour)

PREMIER QUART. — *K. Rinaldi* (E-U, 6) b. H. Na (E-U, 93), 6-1, 6-3 ; E. Burgin (E-U, 31) b. M. Skuherska *(Tch., 160), 6-1, 6-1* ; *S. Sloane (E-U,* 112) b. M. Perez-Roldan (Arg.), 7-6, 2-6, 7-5 ; M. Navratilova (E-U, 1) b. A. Cecchini (It., 41), 6-3, 6-3 ; **A. Dechaume** (Fr., 361) b. S. Gomer (G-B, 90), 6-2, 6-3 ; R. Fairbank (Afr. S., 32) b. **C. Vanier** (Fr., 184), 6-3, 7-5 ; L. Savchenko (URSS, 55) b. E. Pfaff (RFA, 44), 6-4, 3-6, 9-7 ; A. Kanellopoulo (Gr., 51) b. P. Medrano (Bré., 81), 6-7, 6-4, 6-0 ; L. Bonder (E-U, 28) b. E. Reinach (Afr. S., 122), 6-4, 6-4 ; Z. Garrison (E-U, 12) b. *G. Dinu* (Roum., 126), 6-2, 6-3.

DEUXIÈME QUART. — K. Maleeva (Bulg., 38) b. T. Hollyday (E-U, 129), 6-2, 6-1 ; C. Kohde (RFA, 4) b. L. McNell (E-U, 75), 6-4, 6-1 ; A. Hobbs (G-B, 61) b. *J.* Durie (G-B, 23), 6-2, 6-4 ; A. Temesvari (Hongrie, 19) b. C. Jolissaint (Suisse, 48), 3-6, 6-2, *6-4* ; N. Sodupe *(E-U, 114) b.* **E. Derly** (Fr., 177), 7-5, 7-5 ; R. Reggi (It., 40) b. A. Minter (Austr., 113), 6-1, 7-5 ; A. Holikova (Tch., 79) b. B. Bowes (E-U, 117), 6-1, 6-3 ; S. Mascarin (E-U, 34) b. A. Holton (E-U, 134), 7-6, 6-4 ; M. Jausovec (Youg., 101) b. A. Villagran (Arg., 87), 6-4, 7-5 ; T. Phelps (E-U, 21) b. B. Naegelsen (E-U, 36), 6-3, 6-2.

TROISIÈME QUART. — L. Gildemeister (Pér., 29) b. A. White (E-U, 20), 6-1, 6-3 ; G. Rush (E-U, 247) b. **S. Amiach** (Fr., 140), 5-7, 6-4, 8-6 ; **V. Paquet** (Fr., 399) b. M. Lindström (Suède, 138), 3-6, 6-4, 6-4 ; M. Gurney (E-U, 78) b. J. Thompson (Austr., 53), 7-5, 7-6 ; H. Mandlikova (Tch., 5) b. S. Goles (Youg., 45), 6-7, 6-3, 6-3.

QUATRIÈME QUART. — M. Maleeva (Bulg., 10) b. K. Skronska (Tch., 96), 6-1, 6-2 ; J. Byrne (Austr., 124) b. Y. Vermaak (*Afr. S.*, 104), 6-3, 6-3.

LES DÉSARROIS DE L'ÉCOLE AMÉRICAINE

Volées en bois vert

Aaron Krickstein prend sa raquette à deux mains comme d'autres leur courage, souffle un bon coup et expédie son revers comme on expédie une corvée. Pour s'en débarrasser. Assurément, ce n'est pas le coup préféré de l'Américain. Comme tout le monde, Thierry Champion le savait. Dès le premier jeu, il pilonna sans vergogne le flanc gauche de Krickstein, donnant *par ce stratagème sans finesse* une allure décente à son élimination (6-2, 6-4, 6-4).

Trente-huitième joueur mondial, Aaron Krickstein sera donc l'un des très rares Américains à jouer le deuxième tour de Roland-Garros. Et, plus tard, s'il *n'en reste qu'un, il sera peut-être* celui-là, car son ami Jimmy Arias, classé au vingt et unième *rang ATP, a dû renoncer à pénétrer* sur le court nº 10. *« Je me suis déjà foulé dix fois la cheville, mais je ne l'avais jamais vue dans un tel état »,* explique-t-il avec un sourire contrit. Sans cette articulation bleuie par l'entorse, il pensait redorer son blason d'ex-enfant prodige sur la terre rougie de Roland-Garros. *« En l'absence de McEnroe et de Connors, je voulais montrer qu'il y a d'autres Américains. »*

Justement, derrière McEnroe et Connors, c'est le désert. Les surdoués de l'école américaine sèchent les courts. Le réservoir des camps d'entraînement de Floride est-il tari ?

Les derniers sortis de la prestigieuse Tennis Academy de Nick Bollettieri furent précisément *Aaron Krickstein et Jimmy Arias.* Le premier, invité à l'US Open 83, est devenu aussitôt le *plus jeune joueur* à atteindre les seizièmes de finale de l'épreuve. Il avait battu Edberg et Vilas avant de s'incliner devant Noah. Dans la foulée, le petit-fils de rabbin devenait à Tel-Aviv le plus jeune vainqueur d'un tournoi du grand prix. Il avait seize ans et un coup droit précocement féroce. En trois semaines, Krickstein passait de la quatre cent quatre-*vingt-neuvième à la quatre-vingt*-dix-septième place ATP. Classé douzième mondial l'année suivante, il disputait son premier Masters en janvier 1985. Arias a suivi la même trajectoire de fusée, terminant à vingt ans l'année 1984 au sixième rang mondial. Mais, depuis, les étoiles ont pâli...

Manque de munitions

L'un après l'autre, Krickstein et Arias viennent de quitter Nick Bollettieri. *« Nous n'en savions guère plus en sortant de chez lui qu'en arrivant. Il ne nous a pas fait progresser »,* ont-ils regretté. Aveu terrible pour un entraîneur de réputation mondiale qui vient justement de doubler son empire en rachetant avec *quelques* associés les camps d'entraînement de son puissant rival, Harry Hopman, décédé au début de l'année.

Plus la surface commerciale de Nick Bollettieri s'étend, plus son image se craquelle sur les circuits. Chez cet ancien « marine » qui ne badine pas avec la discipline, on travaille sa condition physique et son coup fort. *« Le coup qui tue »,* aime-t-il à dire. Pour Arias et Krickstein, c'était le coup droit. Alors, ils l'ont travaillé à s'en démantibuler le poignet. Meurtris physiquement et moralement, ils ont appris à leurs dépens que le tennis moderne exige d'autres munitions : la volée, le service, le revers et surtout un certain sens tactique.

Avec leur nouveau coach, Brian Gottfried, ancien finaliste à Roland-Garros en 1977, excellent volleyeur et brillant joueur de double, ils pourront élargir leur registre technique. Observateur attentif du match Champion-Krickstein, Gottfried a pu mesurer, mardi, l'ampleur du travail qui l'attend. *« J'ai davantage confiance à la volée et je serai mieux »,* affirmait contre toute vraisemblance le joueur américain. En fait, il n'est monté au filet que contraint *par* les amorties du Français et a perdu cinq fois de suite son service entre le *deuxième et le troisième set.* Mais Aaron a encore l'âge d'apprendre d'autres *« coups qui tuent ».* Dix-neuf ans, c'est trop jeune pour un *has been.* La jeune génération américaine n'est peut-être pas perdue.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

FOOTBALL

Un an après le drame du Heysel

Le 29 mai 1985 la finale de la Coupe d'Europe des clubs entre Liverpool et la Juventus de Turin tournait au drame : l'affrontement des hooligans britanniques et des tifosi italiens dans le vétuste *stade du Heysel* provoquait la mort de trente-neuf spectateurs. Inconséquence des services de sécurité belge, ivresse meurtrière des supporters anglais : que reste-t-il un an après de l'intense émotion provoquée par ces scènes de violence absurde diffusées en direct par la télévision ? L'instruction judiciaire *s'éternise à Bruxelles* ; les contrôles policiers sont renforcés en Angleterre ; les clubs de football britanniques restent exclus des compétitions européennes. Mais les foules du ballon rond font désormais peur. Des mesures de sécurité *exceptionnelles ont été prises pour la Coupe du* monde, qui débute le 30 mai au Mexique.

Grande-Bretagne : la peur du bobby

De notre correspondant

Londres. — *« Here we go ! Here we go ! »* (Nous voilà !). Inlassablement répétés, ces mots constituent les seules paroles de l'hymne du supporter de football anglais. Ils deviennent cri de guerre quand le fan se fait hooligan. Tout au long de la saison 1985-1986, ce chant a encore retenti sur les stades et alentour. Sans annoncer, cette fois, les terribles désordres et violences de la saison précédente. En tout cas, pas à la même échelle. Car de l'avis général, il est encore trop tôt pour conclure que l'on est vraiment en passe de calmer le jeu.

Le 10 mai dernier, lors de la finale de la Coupe, à Wembley, on a de nouveau craint le pire. Il s'agissait d'un derby entre Liverpool et *Everton,* les deux villes voisines et rivales des bords de la Mersey. Les supporters des « Red » avaient été *en grande partie* responsables de la catastrophe du Heysel. Etroitement surveillés, les convois de partisans *des deux clubs* ont *gagné* Londres sans s'arrêter. Soixante quinze mille supporters ont ainsi fait le voyage alors qu'il n'y avait que cinquante mille places dans le stade. Scotland Yard était inquiet. Tous les « hooligans » disponibles — ces QG ambulants spécialement conçus pour la lutte antihooligans — ont été concentrés dans la banlieue de Wembley. Finalement, la journée s'est plutôt bien passée. Il y a eu plus d'une quarantaine d'arrestations, dues surtout à la volonté des forces de l'ordre d'étouffer dans l'œuf le moindre trouble.

La police vient de révéler qu'en Angleterre et au pays de Galles le nombre des arrestations durant les matches de première division a *diminué en 1985-1986 de 51 %* par rapport à la saison « noire » précédente. Un chiffre révélateur d'une sensible *amélioration* : les possibilités d'intervention des policiers ont été multipliées afin de permettre d'appréhender plus facilement coupables et suspects.

Le secrétaire d'Etat aux sports, M. Richard Tracey, a déclaré : *« Les diverses et nombreuses mesures introduites l'année dernière ont été payantes ; c'est le succès d'une entreprise commune de la part des clubs, de la Ligue, de la police et des fans eux-mêmes. »* Jugeant cependant les progrès encore insuffisants, il a aussitôt lancé cet avertissement : *« Personne ne doit faire preuve de complaisance ; nos efforts doivent être poursuivis ; un seul incident risque de ternir notre image et de prolonger l'exclusion du football anglais des compétitions internationales. »*

Compte tenu de l'apaisement en cours, certains responsables du *soccer* (football) espéraient récemment que les instances européennes reviendraient *sur* leur décision d'un bannissement illimité des clubs anglais. L'UEFA n'est pas revenue sur ses sanctions. *Cela* risque-t-il de *« décourager les bonnes volontés »* et de provoquer de *« redoutables frustrations »* dans le public, comme le craignent certains Britanniques ? La majorité des dirigeants anglais *se sont* fait une raison, soulignant que les défenseurs du football n'ont d'autre choix que de se montrer *« patients ».*

Maudit pour le drame de Bruxelles, Liverpool vient de remporter le doublé, Coupe et championnat. *« Voilà comment il faut réagir »,* a déclaré, philosophe, Kenny Dalglish, l'enfant chéri de toute l'Angleterre, qui est à la fois le joueur vedette et — depuis un an — le manager du club.

Apparemment, les Anglais font, *en effet, contre mauvaise fortune* bon cœur. Un policier mexicain chargé d'établir une collaboration *entre les autorités de son pays* et celles de la Grande-Bretagne à la veille de la Coupe du Monde a même été surpris par *la diligence* de ses interlocuteurs, qui ont pris toutes sortes de précautions pour que les groupes de supporters anglais se rendant au Mundial soient soigneusement « filtrés » et placés sous haute surveillance. On dit notamment que des indicateurs ont été recrutés par la police britannique pour se mêler aux voyageurs.

Alcool interdit

Parmi les mesures prises depuis un an en Angleterre, la première et la plus importante aura été l'interdiction de la vente et de la consommation de boissons alcoolisées, non seulement dans l'enceinte des stades, mais encore aux abords immédiats de ceux-ci, ainsi que, fréquemment, dans les trains et autocars acheminant les groupes de fans. Cela n'a pas été sans mal : les clubs tiraient une bonne partie de leurs profits des recettes des buvettes. Mais la bière ne coulant plus à flots — si l'on peut dire — cela a grande*ment contribué à faire baisser la* pression. De même que l'extension systématique du principe dit de *« ségrégation »* pour empêcher les fans adverses de se côtoyer dans les gradins et isoler les familles, les enfants et les personnes les plus âgées. Autre recette du progrès constaté : l'installation généralisée (dans la plupart des clubs professionnels) de circuits de télévision dans les tribunes, à l'usage du service d'ordre des clubs et de la police.

Ces dispositions coûtent très cher à des clubs qui, pour beaucoup, connaissent déjà de graves difficultés financières en raison de la diminution constante de la fréquentation des stades. Aussi, Mme Thatcher, qui a voulu superviser personnellement la croisade anti-hooligans, se voit-elle toujours demander une aide accrue. D'autant que, après l'incendie catastrophique d'une tribune à Bradford (cinquante-deux morts), tout juste deux semaines avant la folie du Heysel, il a fallu également réaménager pour reconstruire complètement un grand nombre d'équipements vétustes. Dans ces conditions, la coûteuse introduction de la carte magnétique d'identité pour les supporters n'est pas près de voir le jour, malgré les recommandations de diverses commissions d'enquête.

FRANCIS CORNU.

Oublieuse Belgique

(Suite de la première page.)

Reste enfin les indemnités à verser aux victimes. Si le gouvernement britannique a déjà envoyé 5 000 livres (environ 60 000 francs français) à chaque famille de victimes, si l'UEFA a prélevé 500 000 francs suisses (environ 1,8 million de francs) sur ses fonds de secours, la Belgique n'a pour le moment encore rien versé. Deux cent cinquante-cinq dossiers sont en instance pour un montant de près de 9 millions de francs belges (environ 1,4 million de francs) ; il faudra attendre des décisions administratives pour les débloquer. *« C'est à l'union belge de football qu'il appartiendra de faire le geste »,* estime le ministre de l'intérieur.

Bref, rien n'a changé. *« Le 29 mai, la Belgique a perdu sa dignité aux yeux du monde,* écrit Michel Balthazart dans l'hebdomadaire *le Vif-l'Express* de la semaine dernière, *et boira jusqu'à la lie la coupe du Heysel. »* Rare motif de consolation : la rigueur et l'acuité des journalistes belges, qui, de l'avis *unanime,* ont « couvert » de manière remarquable cet épisode peu glorieux de l'histoire de leur pays.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

● ATHLÉTISME : *Record du monde du saut en hauteur féminin égalé.* — La Bulgare Stefka Kostadinova, vingt ans, a égalé, dimanche 25 mai à Sofia, le record du monde du saut en hauteur de sa compatriote Ludmila Andonova, avec un bon, de 2,07 m.

AGEN
Finaliste du championnat de France de Rugby

BORDEAUX
Vainqueur de la Coupe de France de Football

ORTHEZ
Champion de France de Basket-Ball

AQUITAINE
LA REGION QUI GAGNE.

Bordeaux : victoire.
Orthez : victoire.
Agen : en finale.

Football, basket, rugby... le sport est à l'image de la vie.
Le hasard ne peut gagner trois fois.
Mais la volonté, l'audace, l'intelligence : oui.
L'Aquitaine a forgé elle-même ces vertus majeures,
pour avoir prise sur son destin sportif, économique, culturel.
Elle est faite de l'ardeur d'hommes entreprenants
en tous domaines.
Nous pouvons tous être fiers de nos équipes.
Nous tous, la grande équipe d'Aquitaine.

Jacques Chaban-Delmas
Président

CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE

D.I.D POLARIS RC 69813 Photo Sud-Ouest

L'appétit de formation des enseignants

L'offre de formation continue a décuplé depuis cinq ans. Mais ce mouvement pourra-t-il rester sans conséquence sur les carrières et les rémunérations ?

ENTRE le distributeur de café et le panneau d'affichage syndical, les salles de professeurs se sont enrichies d'un nouvel élément depuis 1982 : un gros catalogue très convoité qui « vend » par correspondance les sessions de recyclage organisées par l'éducation nationale pour ses 890 000 fonctionnaires. Ce PAF (plan académique de formation), dont chacune des vingt-huit académies a élaboré une version particulière, tire son origine dans la décision d'Alain Savary de développer la formation des personnels de son ministère. Le rapport de Peretti (1), commandé dès son arrivée rue de Grenelle, constatait l'absence de toute cohérence entre les systèmes de formation initiale et de formation continue.

En 1980, près de 80 % des dépenses de formation de l'éducation nationale étaient consacrés à la formation initiale, c'est-à-dire à 3 % des effectifs enseignants totaux ; les 20 % restant pour la formation continue allaient presque exclusivement aux instituteurs (2). Six ans plus tard, les crédits de formation continue ont été multipliés par trois, au profit des personnels du second degré (collèges et lycées), qui ont désormais tous accès aux fameux PAF.

L'inspection écartée

Mais la petite révolution opérée en 1982 ne se limitait pas à ces prouesses financières. En confiant la réflexion sur les formations à M. André de Peretti, alors directeur du département de psychosociologie de l'éducation à l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP), M. Savary avait marqué son intention de restreindre l'emprise des corps d'inspection, suspectés de conservatisme. Les vingt-huit missions académiques à la formation des personnels de l'éducation nationale (MAFPEN), mises en place dès la rentrée 1982 dans le sillage du rapport de Peretti, pour gérer 80 % des crédits de la formation continue, sont composées pour un tiers d'universitaires et présidées par l'un d'eux. Les autres membres sont choisis par le ministre parmi les fonctionnaires ayant une expérience de la formation des enseignants, mais, à l'origine, l'inspection n'était pas représentée ès qualités.

Après les balbutiements de la première année (1982-1983), le ministre précise les objectifs : améliorer les connaissances des enseignants, mais aussi rénover la vie scolaire avec des priorités telles que la lecture et l'écriture, l'adaptation à l'hétérogénéité des élèves, l'insertion des handicapés et des immigrés, le travail en équipe. Pour améliorer leur efficacité et leur coordination, renforcer leurs liens avec la recherche, les MAFPEN sont coiffées, en avril 1983, par une mission ministérielle de la formation et de la recherche pédagogique (MIFER) confiée à M. Jean-Pierre Obin, directeur de l'institut de formation des maîtres de l'université Grenoble-I.

Dans certaines académies, des conflits de pouvoir éclateront avec les recteurs, qui n'avaient pas à l'origine d'autorité hiérarchique sur des chefs de mission directement nommés par le ministre. L'autre crise majeure née de l'éclosion des MAFPEN oppose les universitaires qui les dirigent aux inspecteurs départementaux et académiques, souvent mis sur la touche, qui mènent l'offensive pour réapparaître sur un nouveau terrain : l'évaluation du nouveau système. Un an de discussions a été nécessaire pour aboutir, au printemps 1985, à l'établissement d'un code de bonne conduite, qui, pour la première fois, autorise les inspecteurs de l'éducation nationale à contrôler, dans certaines limites, l'intervention des universitaires.

Mais, au-delà de ces conflits de compétence, le bilan des missions à la formation apparaît très positif. Certes, dans l'enseignement élémentaire, le volume des actions a stagné en raison des réticences des écoles normales départementales à se fondre dans la nouvelle organisation et des hésitations des universitaires à s'adresser aux instituteurs. Mais l'envolée de la formation continue dans le second degré est spectaculaire (doublement du volume entre 1982-1983 et 1984-1985). Durant cette dernière année scolaire, 60,8 % des enseignants de collège et de lycée ont participé à une action de formation (32 % en 1982-1983) d'une durée moyenne proche de cinq jours par stagiaire. Si on est encore loin de l'objectif des « deux semaines de formation par année de service » ambitieusement fixé en 1982 par M. de Peretti, celui-ci estime que le spectaculaire décollage de la formation a « *redonné le moral aux enseignants* ».

L'idée d'une formation assurée non seulement par des universitaires, mais surtout par des enseignants en exercice bénéficiant d'une simple décharge d'horaires, a séduit les maîtres. Dans certaines académies, c'est la presque totalité des enseignants qui posent leur candidature pour une formation en début d'année. Le taux de refus est variable selon la politique de remplacement menée localement. Dans le primaire, les postes prévus à cet effet sont souvent détournés, sous la pression des syndicats et des parents, pour empêcher la fermeture de classes. Mais aucun moyen particulier n'existe dans les collèges et lycées, mis à part les heures supplémentaires.

La banalisation de la formation, sa liaison très affirmée avec la recherche et les universités en particulier, ont permis aussi de multiplier les contacts entre praticiens et chercheurs, de « *nourrir la formation du potentiel de questionnement qu'est la recherche pédagogique* », comme le souligne avec satisfaction Mme Odile Chapuis, maître de conférence en sciences de l'éducation, détachée à la MIFER.

Accompagner l'innovation

Autre acquis indéniable : l'idée, nouvelle dans l'éducation nationale, que toute innovation devait s'accompagner d'une formation pour passer dans les faits. Les nouveaux programmes de l'école élémentaire et du collège, l'informatique et la modernisation des enseignements techniques ont fait l'objet d'efforts particuliers, et même de plans spécifiques dans les deux derniers cas. La rénovation des collèges a aussi été l'un des principaux enjeux de la formation continue, avec de multiples stages destinés à aider les enseignants à travailler en groupe, à améliorer leurs méthodes. Les missions académiques ont su s'adapter aux demandes collectives des enseignants en négociant avec eux des formules de stages diversifiées. « *Nous avons pris conscience que la formation ne pouvait pas être injectée de l'extérieur dans les établissements* », note M. Jean-Marc Braemer, chef de la MAFPEN de Lyon.

Mais un tel effort de formation peut-il rester « gratuit » ? C'est-à-dire isolé du système d'évaluation des enseignants, sans incidence sur la gestion de leur carrière et leurs rémunérations ? Déjà, sous le gouvernement de gauche, quelques brèches ont été ouvertes. L'initiation volontaire à l'informatique, massivement dispensée depuis 1985, a été rémunérée en plus des traitements. Elle a été organisée pendant les vacances, tout comme les « universités d'été » réservées aux enseignants, dont le nombre a décuplé depuis leur création en 1982.

Surtout, le principe de la promotion interne a été reconnu par l'instauration de concours réservés aux enseignants en poste. Mais le plan de formation des PEGC mis en place à la rentrée 1985 pour permettre à sept mille d'entre eux d'atteindre le niveau du DEUG est un demi-échec, puisqu'on n'a dénombré que trois mille cinq cents volontaires. Cause probable : l'obtention du DEUG – d'ailleurs hypothétique – ne débouche sur aucune promotion. M. Monory l'a bien compris, qui tend aux PEGC (dont le recrutement est arrêté) la carotte du concours interne.

Stade féodal

Car le système français du concours, voie d'accès et de promotion exclusive pour les enseignants, n'est pas près de vaciller. Même si M. de Peretti parle de « *stade féodal, où un examen passé entre dix-huit et vingt-deux ans confère une vertu nobiliaire pour le reste de l'existence* ». Et même si M. Monory rappelle non sans fierté qu'il n'a en poche qu'un modeste brevet élémentaire. En outre, l'évaluation des effets de la formation sur la qualité de l'enseignement pose des problèmes techniques et politiques qui la rendent difficilement réalisable. L'éventualité d'un contrôle de l'assiduité aux stages, en revanche, n'est pas exclue dans l'entourage de M. Monory.

Mais le nouveau ministre aura été plus prompt à supprimer la mission nationale Obin (*le Monde* du 16 mai), seul lien entre les MAFPEN. Les missions académiques, elles, semblent avoir les faveurs de la nouvelle administration, mais leur rôle devrait diminuer avec la dispersion de leurs interlocuteurs et la remise en selle officielle de l'inspection. « *Nous n'en profiterons pas pour remettre au pas les missions académiques* », déclare M. Yves Martin. Une assurance qui, dans la bouche du doyen de l'inspection générale, vaut reconnaissance du travail accompli par les MAFPEN depuis quatre ans.

PHILIPPE BERNARD.

(1) *La Formation des personnels de l'Education nationale*, La Documentation française.

(2) La formation continue systématique pour le second degré ne concernait que quelques académies expérimentales depuis 1980.

Nordine n'ira pas à Sciences-po

NORDINE CHÉRIF, trente ans, *maître auxiliaire* employé par le rectorat de Créteil, croyait au droit à la *formation continue. Si fort qu'il* se trouve au chômage depuis un an. Après avoir enseigné l'électrotechnique pendant plusieurs années, il décide de changer d'air en se présentant à la première session du concours d'accès à Sciences-po ouverte aux salariés. Il est reçu en 1983. Succès méritoire pour ce fils d'éboueur, second d'une famille algérienne de dix enfants. Nordine sait qu'un décret d'avril 1981 lui ouvre le droit à un congé rémunéré à 85 % de leur traitement brut « *en vue de leur formation personnelle* ». Il dépose sa demande et dévore les cours de la rue Saint-Guillaume tout en continuant d'enseigner au lycée d'enseignement professionnel de Pantin, où il a été nommé. En décembre, le rectorat rejette sa demande de congé. Raison invoquée un peu plus tard : l'absence de crédits. Nordine Chérif introduit un recours devant le tribunal administratif contre cette décision, *mais en mars 1984 il est licencié de l'éducation nationale*, qui lui reproche de s'être absenté... *pour courir à Sciences-po*. Un an plus tard, les juges lui donnent raison, mais l'administration dépense des trésors d'ingéniosité et d'énergie pour ne pas reconnaître son erreur. Elle accorde enfin en septembre 1985 le droit à congé-formation, mais rétroactivement pour l'année 1983-1984 ! Et refuse toujours de payer les traitements correspondants. D'ailleurs, entre-temps, Nordine a été exclu définitivement de l'éducation nationale...

Cette situation a fait de Nordine un chômeur criblé de dettes, acharné à se battre par toutes les voies de droit pour obtenir sa formation et les sommes qu'on lui doit. Il sait aussi que, chaque année, l'éducation nationale envoie un télex à ses recteurs pour leur donner l'ordre de ne pas appliquer le décret de 1981, toujours faute de crédits.

De Marseille Marignane à Marseille Provence

C'EST une pure opération de publicité, dit-on. Le jeudi 30 mai, le « gratin » aéronautique et régional inaugure, sur l'aéroport de Marseille, un mot. Pas une piste prolongée pour les jumbos, pas une aérogare flambant neuve, pas de balises pour l'atterrissage tous temps. Rien de tout cela, qui fonctionne déjà. On rebaptisera *« Marseille-Marignane »* en *« Marseille-Provence »*. Tout simplement.

Chacun sait que le mot, c'est la chose. Pourquoi donc la chaude Provence est-elle conviée à prendre la place du brave bourg de Marignane qui vit, en 1910, un « fada » faire décoller de 5 mètres le premier hydravion du monde ? D'abord, parce qu'un aéroport qui sait se tenir cherche à accoler au nom de la grande métropole proche un patronyme glorieux, plutôt que des noms de lieux-dits, si sympathiques soient-ils. Kennedy, Charles-de-Gaulle, Dulles, ça sonne tout de même mieux que Long-Island, Roissy ou Potomac. Malheureusement, Marseille n'a guère de grands hommes à brandir sur la place internationale. Même Gaston Defferre, qui vient de laisser orpheline la cité phocéenne, n'avait pas fait retentir ses colères légendaires en dehors de l'Hexagone et de l'Afrique noire.

Il fallait pourtant trouver quelque chose. Nice, la rivale, s'était approprié le nom magique de *« Côte d'azur »* et ses promesses de félicité. Marseille restait méconnue des Américains, qui se souviennent malencontreusement qu'on y trouvait les laboratoires de la *French Connection !* Il fallait décidément une séance d'exorcisme pour oublier les colonies perdues et une marine marchande qui fait eau.

Donc *« Provence »* pour rappeler à la terre entière que la culture et la beauté ont élu domicile entre Aix et Avignon et de la Méditerranée aux Alpes. *« Provence »* pour que les clippers de la Panam reviennent, comme en 1939, se poser depuis New-York. *« Provence »* pour faire savoir qu'on est très loin de Paris, la maudite capitale qui détourne vers elle fret et passagers. *« Provence »* pour attirer l'industriel, le touriste et les familles dans une aérogare fonctionnelle, économe et sympathique.

L'avion et le soleil prouveront le reste.

ALAIN FAUJAS.

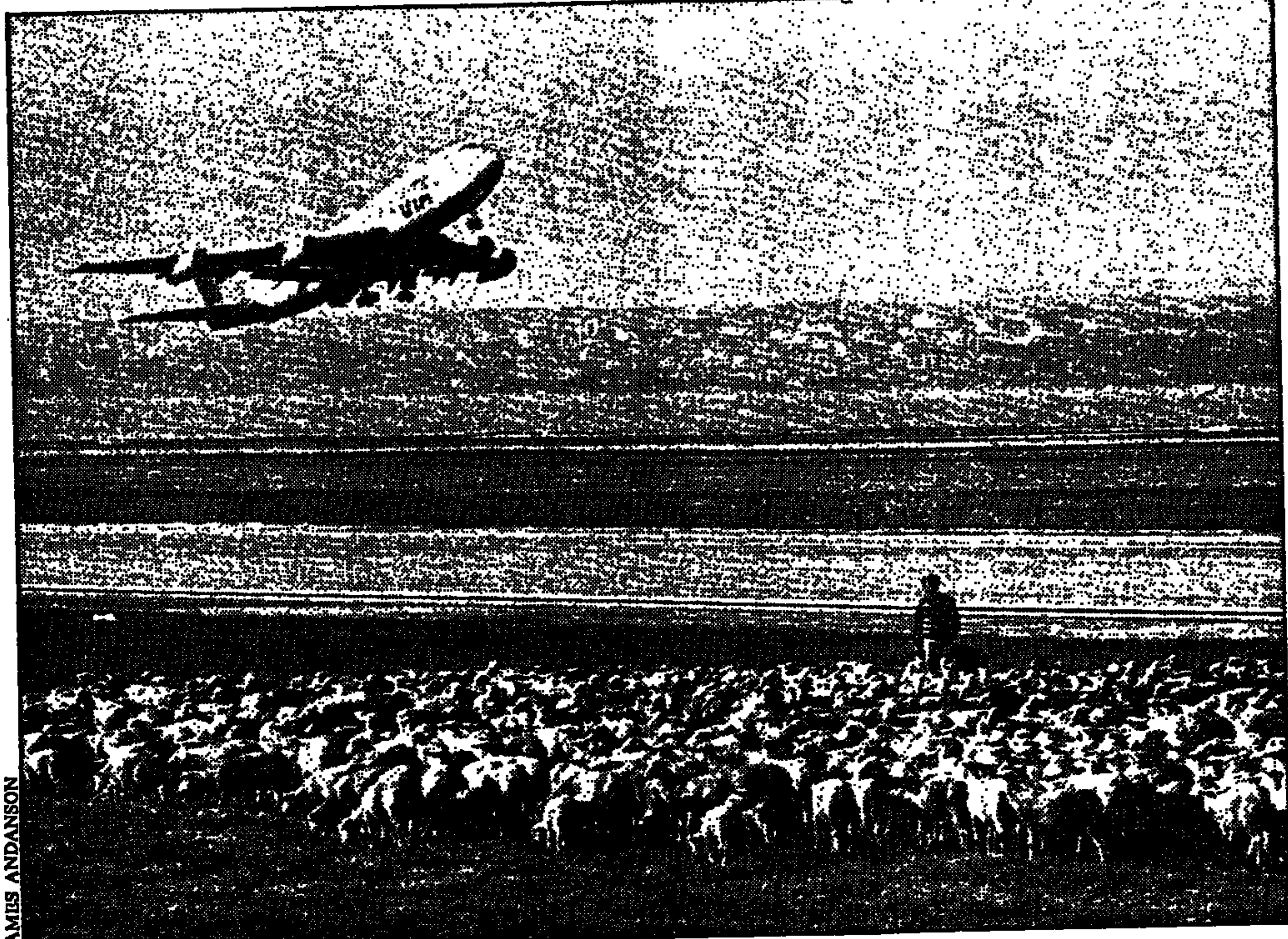
JAMES ANDANSON

Un aéroport décolle avec sa région

Le changement de nom de l'aéroport devrait, selon les responsables de la région, servir de déclic à une action économique nouvelle et plus solidaire.

« *NOUS plaidons coupables.* » Henri Mercier, président de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille, le reconnaît volontiers : l'aéroport de Marseille-Marignane n'a pas pleinement joué, jusqu'ici, le rôle moteur qui aurait pu être le sien dans le développement économique de la région. « *Notre souci,* explique-t-il, *a toujours été d'adapter les équipements à l'évolution du trafic. Mais il y avait, c'est vrai, autre chose à faire.* » Le voisin niçois a montré la voie dans laquelle Marseille veut, aujourd'hui, s'engager. « *Celle,* précise Henri Mercier, *du marketing et de la qualité de l'accueil par laquelle passe, désormais, le développement de l'économie moderne* ».

A politique nouvelle, image neuve. Voici, donc, l'aéroport « marignanais » repeint aux couleurs de la Provence. Colère de la commune hôte, satisfaction complète, en revanche, des compagnies aériennes étrangères. On attend beaucoup, à la chambre de commerce de Marseille, de ce changement de dénomination. Le renom culturel de la Provence n'en est pas le seul « dividende » espéré. Certes, comme s'en réjouit Henri Mercier « *le mot de Provence est magique* ». Et il fait heureusement pendant à celui de Côte d'Azur utilisé par Nice. Mais on spécule tout autant sur la consécration de l'aéroport comme porte d'entrée d'une région tout entière.

Dans l'esprit de la chambre, la cérémonie de baptême du 29 mai doit réellement servir de déclic à une action différente et surtout plus solidaire. Autour de, et à travers l'aéroport. Le développement des activités touristiques et donc du trafic aérien qui en est l'une des composantes s'inscrit dans la nouvelle politique d'accueil que veut mettre en œuvre la chambre Marseille-Provence devrait être, dans ce domaine, un vecteur de choix pour lancer des campagnes de promotion communes aux organismes touristiques de la région.

La chambre de Marseille a déjà entamé une concertation avec les chambres de commerce voisines d'Arles, Toulon, Nîmes, Avignon et Montpellier, les quatre dernières étant également concessionnaires d'aéroports. Marseille-Marignane avait relayé, l'hiver dernier, une initiative prise par un agent de voyages brestois pour organiser des charters neige (cinq cents personnes) de la Bretagne vers deux stations des Alpes-de-Haute-Provence : Allos et Le Seignus-d'Allos. Mais, à la suite de cette opération réussie, un projet, plus général, de liaison par cars, entre Marignane et les stations des Alpes-du-Sud, a capoté en raison de divergences de vues entre comités départementaux de tourisme. L'aéroport n'avait rempli qu'avec timidité, auparavant, sa mission de représentation au service des villes de la région. L'ouverture d'un bureau permanent de tourisme, offrant aussi un panorama des activités économiques et culturelles, devrait corriger cette insuffisance.

Un aéroport vaut, avant tout, par l'éventail des lignes qu'il propose, à la fois condition et résultante du développement économique de la région qu'il dessert. L'hinterland de l'aéroport marseillais est, en l'occurrence, élastique : le quart sud-est, au moins, pour les liaisons avec l'Afrique, de Perpignan à Nice pour les Antilles, plusieurs départements des régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Languedoc-Roussillon pour les lignes sur l'Europe.

« *Les entreprises raisonnent plus en temps qu'en kilomètres* », témoigne un spécialiste de l'immobilier d'entreprises, Jean-Louis Geiger, directeur régional du cabinet Auguste Thouard-Sud. « *Des sociétés se sont implantées dans la vallée de la Durance parce qu'elles estimaient ne pas être plus éloignées, en temps, de Marignane qu'elles ne l'auraient été des quartiers sud ou est de Marseille.* »

Il est vrai que, paradoxalement, le talon d'Achille de l'aéroport est le manque de fiabilité de ses liaisons avec Marseille... L'une de ses principales lacunes est, d'autre part, de ne pas disposer de ligne directe avec les Etats-Unis. « *Nous venons d'effectuer une enquête par sondages auprès de trente-cinq mille passagers* », indique Michel Waussort, chef du service commercial. *On peut en conclure qu'il existe un trafic potentiel de vingt à trente mille passagers par an, suffisant pour justifier, au moins, un vol hebdomadaire sur l'Atlantique nord.* » La même enquête sur les destinations finales des passagers a été demandée aux aéroports régionaux de Montpellier-Fréjorgues (640 000 passagers), Nîmes-Garons (250 000), Avignon-Caumont (25 500) et Toulon-Hyères (410 000). Un trafic de rabattement sur Marseille pourrait être organisé à partir de ces aéroports, soit par cars soit par petits avions d'une dizaine de places. L'exemple parfait, mais encore hypothétique, de la coopération intra-régionale souhaitée par l'aéroport marseillais.

Marseille-Marignane a toujours tenu une place importante dans les échanges de marchandises. Avec un peu plus de trente mille tonnes de fret en 1985, l'aéroport a fait un bond de 16 % par rapport à l'année précédente. Mais un abîme continue de le séparer de Paris (700 000 tonnes) qui le précède. Il n'est pas normal, souligne Pierre Altmeyer, directeur de la concession de l'aéroport, que des marchandises préacheminées de la région vers Paris survolent, ensuite, Marseille vers les destinations du Sud.

Le cas, extrême, de fret pris sur place et expédié, *via* Paris, vers des villes desservies directement par Marseille n'est pas, heureusement, des plus courants. L'organisation même du fret aérien par avions-cargos de 100 tonnes difficiles à remplir – Marseille ne dispose que de deux lignes exploitées avec des appareils de ce type – joue aussi contre les aéroports de province. Mais pas au point, toutefois, de justifier le profond déséquilibre qui persiste entre Paris et la plate-forme marseillaise. Aux effets pernicieux du système centralisateur français s'ajoutent, en fait, certaines pratiques (en particulier de ristournes) des transitaires parisiens ou de compagnies aériennes en position dominante sur le marché. Le préacheminement aérien profite, lui, à l'aéroport. Mais il n'a représenté que 10 500 tonnes en 1985, soit le tiers des remontées vers Paris par la route.

Dès 1981, cependant, les partenaires locaux de la profession (compagnies aériennes, transitaires, douanes, chambres de commerce de Marseille) se sont organisés en créant l'association pour le développement du fret aérien en Provence (AFAP).

Cet organisme reste inédit en France par sa nature et ses objectifs. L'AFAP a mené de multiples actions de sensibilisation auprès des entreprises exportatrices de la région ainsi que de formation dans les établissements d'enseignement et de promotion en France et à l'étranger. « *Nous avons fait bouger les mentalités* », estime l'un de ses fondateurs Pierre Dennequin (Air-Inter). « *Mais nous devons désormais sortir de notre statut de bénévolat pour passer à un démarchage actif auprès des mille cinq cents sociétés de notre fichier.* »

On a, enfin, reproché à l'aéroport de ne pas avoir créé, à sa périphérie, un véritable pôle de développement distinct de la vaste zone industrielle de Vitrolles. La chambre de commerce a bien, en fait, un projet d'immeubles de bureaux sur d'anciens salins faisant partie de la concession. Faute de financement, il ne s'est pas concrétisé. « *Le changement de cap sera plus difficile que le changement de nom*, admet M. Mercier. *On est peut-être ambitieux. Mais on est décidé à l'être.* »

GUY PORTE.

Dans ce numéro

16. – La longue aventure du port aérien de Marseille.

18. – Le premier aéroport de province.

19. – Quatorze compagnies étrangères au départ de l'étang de Berre.

20. – Un point d'éclatement pour les liaisons interrégionales.

22. – Les Provençaux fidèles clients de leurs avions.

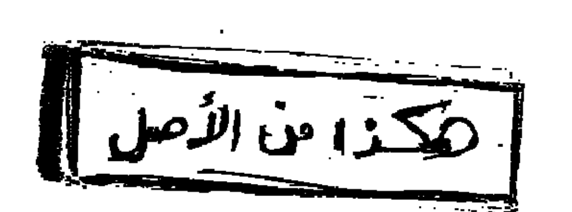

HISTOIRE

L'aventure d'un port de l'air

28 mars 1910 : un « fada » nommé Henri Fabre invente l'hydravion.

MARSEILLE l'a échappé belle ! Son aéroport a bien failli être construit sur l'emplacement de l'actuelle plage du Prado, en bordure de la rade sud, que borne le massif des Calenques... Il ne s'agissait pas de l'idée saugrenue d'un isolé, mais d'un projet qui eut ses partisans jusqu'à l'orée des années 30. C'est même pour cette raison que la chambre de commerce n'a pris la concession de l'aéroport de Marseille-Marignane qu'en 1934, soit cinq ans après celle de Lyon et trois ans après celle de Bordeaux.

Outre le massacre d'un des plus beaux sites marins de la côte, on imagine aisément les nuisances que pourraient apporter les norias de long-courriers obligés de faire leur approche au-dessus d'une ville d'un million d'habitants, sans parler des difficultés à manœuvrer sur un site cerné au nord et au sud par des collines...

Mais, à l'époque, on n'avait pas ce genre de préoccupation. Les avions n'avaient besoin que de quelques centaines de mètres pour atterrir ou décoller, et nombre de Marseillais ont effectué leur baptême de l'air à partir de ladite plage, ou assisté à l'arrivée d'une étape d'épreuve aérienne dans l'enceinte du parc Borely dont l'hippodrome constituait un champ d'aviation improvisé.

Mais un homme, un pionnier, avait sans le savoir donné vingt ans plus tôt leur vocation aéronautique aux rives de l'étang de Berre. Son exploit avait attiré l'attention sur le site. Car c'était un exploit qu'Henri Fabre avait réalisé, le 28 mars 1910, en arrachant du plan d'eau une cage à poules munie de flotteurs qui n'était autre que le premier hydravion du monde. Depuis 1907, les pêcheurs d'anguilles suivaient d'un œil amusé et goguenard les efforts du « fada » remorquant au bout d'un câble un assemblage de poutrelles métalliques reliant deux longs flotteurs qui avaient la détestable manie d'« engager » sous les vagues. Mais, au matin du 28 mars 1910, quand les grandes ailes du *Canard*, équipé d'un moteur Gnome de 50 CV, firent un long vol plané de plusieurs centaines de mètres à 5 mètres d'altitude, il fallut bien reconnaître à l'ingénieur solitaire qui avait payé de sa poche les études et la construction qu'il venait d'inventer l'hydravion. Henri Fabre est mort en 1984, à l'âge de cent deux ans. Il a pu être le témoin de toute l'histoire de l'aéroport de Provence.

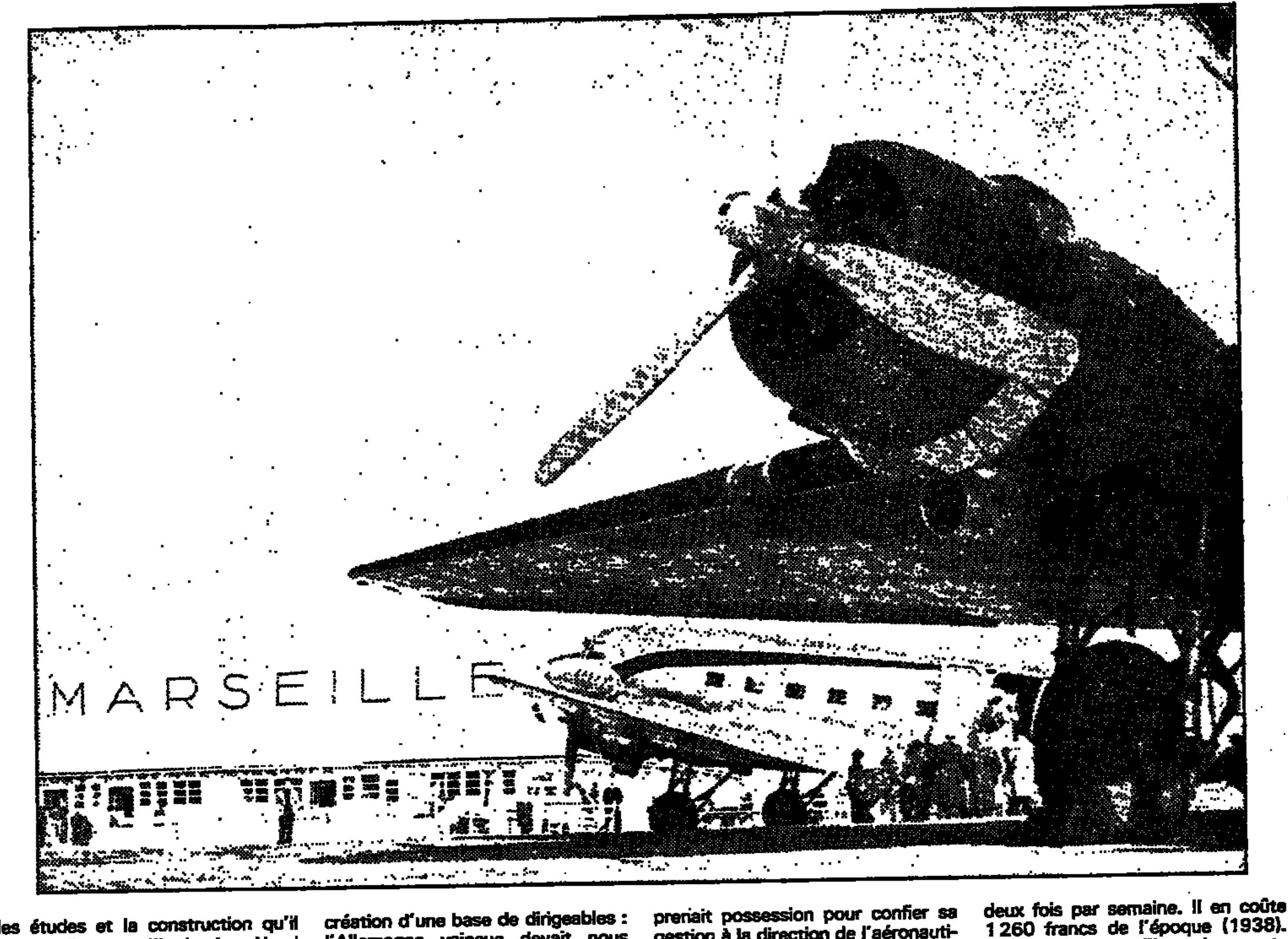

C'est la fin de la première guerre mondiale qui a vu s'affirmer la vocation du site. Des terrains plats, quasi déserts, affectés aux pâturages, à la culture, aux marais salants, qui ne devaient guère poser de problèmes d'expropriation quand, dès 1919-1920, la marine nationale lorgna vers eux pour la création d'une base de dirigeables : l'Allemagne vaincue devait nous livrer *Dixmude* et *Méditerranée* au titre des réparations. Mais l'aviation avait fait des progrès considérables, et les collectivités locales commençaient à voir avec intérêt les possibilités de ce nouveau mode de transport. Dès 1921, sur le terrain militaire acquis par la marine, était établie la première ligne civile : Marseille-Perpignan.

Deux ans plus tard, la base de Cuers-Pierrefeu, proche de Toulon, ayant été préférée aux terrains de Marignane, le ministère de l'air en prenait possession pour confier sa gestion à la direction de l'aéronautique civile.

On peut dater de cette année-là l'acte de naissance de l'aéroport. Des lettres adressées à la chambre de commerce attestent du désir des communes riveraines de voir se créer un aéroport (1), que certains responsables marseillais voudraient voir s'édifier au cœur de la ville (il faut alors une heure un quart pour rejoindre les rives de l'étang de Berre), à proximité des centres d'affaires.

Quatre cent treize avions sont enregistrés durant l'année 1923, ayant à leur bord cinquante-sept passagers pionniers, qui transitent sur un simple terrain gazonné, bordé de trois hangars métalliques de 1 500 mètres carrés, un hangar pour les moyens généraux et un bâtiment pour la direction. Mais, dix ans plus tard, on enregistre douze mille quatre cent seize passagers, et la vocation internationale de l'aéroport s'affirme déjà avec l'arrivée de la Lufthansa (Marseille-Genève-Berlin et Marseille-Barcelone), de la KLM (Amsterdam-Marseille-Batavia), d'Aera-Mediterranea (Rome-Gênes-Marseille-Barceloñe) et la création de lignes vers Tunis, Dakar, Madagascar.

Air Bleu et Panam

En cette année 1933, le 20 juin, intervient un texte de loi qui va fixer le régime juridique des aéroports français, en les joignant à la liste des établissements que les chambres de commerce sont autorisées à créer ou à gérer en vertu de la loi d'avril 1898. On peut constater que, dès 1925, les élus consulaires de Marseille avaient réclamé cette faveur. Les voilà donc, ce 3 janvier 1934, concessionnaires pour cinquante ans de ce qu'on appelait alors *« le port aérien de Marseille-Marignane »*, par analogie avec le port maritime, qui faisait également l'objet d'une concession.

On est encore loin des installations au gabarit international d'aujourd'hui. L'aéroport de Marseille-Marignane fait la part belle à l'hydravion (vocation oblige !), car c'est en lui qu'on a foi pour les transports long-courriers. Et puis le site marin commande. L'aviation terrestre ne possède pas de piste mais seulement *« une plate-forme herbeuse d'atterrissage des aéronefs »* qui est un quadrilatère de 120 hectares. Toute la partie sud de l'étang est réservée à l'amerrissage des hydravions, qui y disposent de deux bassins de mouillage sur bouées, protégés par des digues, un slip de mise à terre et le matériel de levage indispensable. Les aéronefs, terrestres et marins, disposent de 17 400 mètres carrés de surfaces couvertes et d'une aire de stationnement en béton.

Peu avant la guerre, le port aérien de Marseille-Marignane verra neuf mille cent soixante-dix avions transiter par sa piste, avec trente-quatre mille trois cent cinquante-cinq passagers à leur bord. Air France et Air Bleu y côtoient la Lufthansa, Imperial Airways, Sabena, KLM, Ala Littoria et CLS (Tchécoslovaquie). Pratiquement, toutes les lignes comportant un survol maritime sont assurées par des hydravions. Sur la ligne Marseille-Paris, on note deux aller-retour quotidiens, plus une ligne « rapide », deux fois par semaine. Il en coûte 1 260 francs de l'époque (1938). Le programme d'investissements prévu par la chambre de commerce est achevé en cinq ans, soit en 1939, année où la Pan American Airways ouvre sa ligne d'hydravions transatlantiques, équipée des célèbres Boeing-314 Clippers, qui mettent Marignane à vingt-quatre heures de New-York.

La guerre va donner un sérieux coup d'arrêt à la croissance de l'aéroport, en dépit de la construction d'une piste en béton de 1 650 mètres. Les installations sont occupées par la Luftwaffe à partir de 1942 et détruites entièrement en août 1944 au moment de sa retraite.

A partir de 1945, la chambre de commerce, en collaboration avec le service spécial des bases aériennes des Bouches-du-Rhône, commence à relever les ruines : la piste en béton est prolongée jusqu'à 2 000 mètres, tandis que de nouveaux hangars flanquent une aérogare... en bois, elle-même surmontée à partir de 1946 d'une tour de contrôle en échafaudage tubulaire permettant une reprise et une progression du trafic (plus de cent mille passagers par an). A partir des années 60, la mise en application des textes définissant le régime juridique, administratif et financier des aéroports français va donner à Marseille-Marignane sa physionomie actuelle. L'arrivée de la Caravelle (1956-1957) coïncide avec la mise en service de la piste principale de 2 400 mètres construite par l'Etat, tandis que le bâtiment de l'aérogare de 160 mètres de long sur 54 mètres de large est inauguré en juin 1961 par M. Robert Buron, ministre des travaux publics. Trois ans plus tard, la longueur de la piste principale est portée à 3 000 mètres par remblai sur l'étang, et la gare de fret de 2 400 mètres carrés est implantée au nord du bloc technique.

L'année 1970 devait voir la mise en service du hangar destiné à la réparation et à l'entretien des avions légers et moyens, équipé d'un centre d'accueil pour l'aviation de voyage et d'affaires, sorte de mini-aérogare à l'intention des pilotes et de leurs passagers. C'est à cette époque que Marseille-Marignane a été choisi comme base d'entraînement des équipages de Boeing-747.

Souvenir garder...

L'aéroport de Marseille a passé le cap des deux millions de passagers en 1972, et, dans la décennie qui venait de voir doubler son trafic, il n'a cessé d'affirmer sa position de plaque tournante à partir du moment où ont été inaugurés les vols directs vers les grandes villes européennes. Dans cette perspective, la chambre de commerce, en liaison avec les services de l'aviation civile et les compagnies utilisatrices, a réalisé la construction de six bâtiments satellites à deux niveaux, dotés de passerelles télescopiques (2) qui viennent chercher les voyageurs à l'intérieur de l'aérogare.

Aujourd'hui, avec près de 4,5 millions de passagers, une situation géographique contiguë à l'étang de Berre qui permet toutes les adaptations à l'évolution du transport aérien, une progression constante du fret, son système d'atterrissage tous temps, les soixante-deux lignes directes qui le relient à trente pays, l'aéroport de Provence demeure le premier aéroport de province.

Il est loin le temps du premier bond du *Canard* d'Henri Fabre ! Mais, par-dessus le temps, la main est tendue aux pionniers, puisqu'un exemplaire du premier hydravion du monde, pieusement reconstitué par les soins des artisans de l'Aérospatiale, trône dans le hall de l'aréogare.

JEAN CONTRUCCI.

(1) Léon Richaud, conseiller général du canton, était un ancien pilote de la guerre 1914-1918. Et Latécoère voulait faire de la région de Marseille la tête de ses lignes de Méditerranée.

(2) Conçues par les techniciens de la Chambre de commerce, elles ont fait l'objet d'un dépôt de brevet.

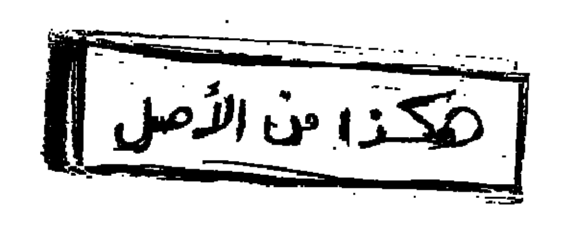
هكذا من الأصل

EXPANSION

Le premier de province

Marseille-Provence en tête des aéroports provinciaux. Gare à la grosse tête...

L'AÉROPORT de Marseille-Provence se porte comme un charme. Qu'on se le dise ! Tous les indicateurs de l'année 1985 confortent sa place de première plate-forme aéroportuaire de province. 9,6 % de croissance de son trafic international, 16,6 % dans le fret, alors que ses concurrents régressent le plus souvent : Marseille a profité à plein de la croissance soutenue du commerce international et de la bonne santé du transport intérieur français. En 1982, les observateurs traitaient de fous ces Marseillais qui inauguraient une gare de fret alors que l'économie n'était toujours pas sortie du second choc pétrolier...

A côté du colosse parisien, l'aéroport provençal fait un peu figure de nain. Il n'empêche, 4,5 millions de passagers, 30 600 tonnes de fret, deux pistes, de 2 400 mètres et de 3500 mètres, vingt postes de stationnement pour les avions, deux gares de fret de 9 000 mètres carrés, un système pour l'atterrissage tout temps, trois mille salariés travaillant sur l'emprise de l'aéroport, vingt-deux compagnies aériennes clientes, quarante villes étrangères et quinze françaises reliées à Marseille : les dimensions sont respectables.

Pas cher

Pour ressembler un peu plus aux aéroports de la capitale, Marseille-Provence bénéficiera bientôt de la même redevance « antibruit », car, avec une telle croissance, il ne suffit plus que les avions virent court pour éviter l'agglomération marseillaise ou qu'ils se posent plus loin pour moins perturber les habitants de Saint-Victoret. Après tout, les pistes sont ouvertes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et il faut protéger les riverains mieux qu'au temps des moteurs à pistons.

L'aérogare participe de la même conception linéaire qu'Orly-Sud. Un noyau central permet d'accéder à un front de satellites à deux niveaux qui sont reliés entre eux par des galeries et qui sont équipés de passerelles télescopiques pour accéder aux avions. Ce système a l'avantage de raccourcir pour les passagers les distances à parcourir entre les véhicules, les comptoirs d'enregistrement et les avions. Il commence à poser des problèmes avec l'extension de l'aérogare vers le satellite 5, qui communique avec la partie centrale par un trottoir mécanique. Si les responsables de l'aéroport n'y prennent garde, le développement futur des installations peut se traduire pour l'usager par des centaines de mètres à parcourir, comme à Orly-Sud ou à Londres-Heathrow.

Aucun problème du côté de la sécurité : tous les passagers des vols domestiques comme ceux des vols internationaux subissent une fouille et une détection aux rayons X. La séparation est totale entre les arrivées et les départs. Marseille-Marignane n'a connu en quinze ans que deux affaires de détournement : celle qui a impliqué Mme Georges Cravenne, tuée lors de l'intervention des forces de l'ordre, et celle qui a vu un ressortissant allemand tenter de dérouter un avion-cargo. Les installations de contrôle de l'aérogare n'étaient pas en cause. Marseille reste l'un des rares aéroports dont la terrasse est accessible aux visiteurs, qui franchissent un portique de détection. Le préfet a seulement ordonné que les visites soient suspendues en cas de présence d'un avion de la compagnies israélienne El Al sur le parking.

Les responsables semblent très attentifs à apporter à leur clientèle des services complémentaires pour l'attirer et la retenir. C'est ainsi qu'un centre d'affaires permet de louer des locaux dans l'aérogare elle-même ainsi que les services d'un secrétariat. Les boutiques commerciales font l'objet d'une attention permanente pour que les prix pratiqués ne donnent pas au voyageur aérien l'impression qu'il est considéré comme pigeon. Le pull-over exposé dans le hall central doit y être, au pis, aussi cher qu'en ville et le pastis vendu dans le magasin des produits hors taxes est obligatoirement moins cher.

0 10 km
AIX-EN-PROVENCE
Istres
Fos-sur-Mer
Martigues
Marignane
MARSEILLE
A8
A7
B8
A51
A55
A52
Aubagne
TOULON
Cap Couronne

La politique de développement retenue par la chambre de commerce et d'industrie de Marseille, concessionnaire de la plate-forme, mérite qu'on s'y arrête. *« Nous avons toujours fait en sorte de réaliser nos investissements au rythme du développement du trafic,* explique M. Denis Apvrille, directeur adjoint de l'aéroport. *Cela nous a permis d'étaler les dépenses dans le temps, de les amortir plus vite et de réduire nos frais financiers. »*

L'aérogare s'est donc développée, depuis 1969, comme un jeu de boîtes que l'on accole les unes aux autres ou que l'on superpose. En 1972, on a rajouté le satellite 5 ; en 1976, le satellite 4 ; en 1979, le satellite 3 et les parcs autos ; en 1983, le 5 a été agrandi ; en 1985, le système d'atterrissage tout temps a été mis en service. L'ensemble n'est donc pas homogène architecturalement, mais cette politique de petits pas a permis de maintenir des tarifs plus bas que ceux des concurrents, ce qui est toujours apprécié des compagnies.

Par exemple, une Caravelle-12 effectuant un vol domestique paie des droits de toucher de 1 358 F à Orly, de 1 087 F à Toulouse, de 980 F à Nice et de 946 F à Marseille. Un Boeing-747 arrivant d'un pays étranger devra acquitter 17 200 F à Orly, 12 700 F à Toulouse, 11 900 F à Nice et 10 900 F à Marseille.

Cap à l'ouest

Des projets, Marseille-Provence n'en manque pas. *« Nous avons effectué une importante étude sur le potentiel du trafic avec les Etats-Unis,* dit Denis Apvrille. *Aujourd'hui, pour traverser l'Atlantique, les Provençaux sont obligés de transiter par Paris, et donc de perdre une demi-journée. La difficulté tient au fait que les avions long-courriers actuels ont une trop grande capacité pour le trafic envisageable en direct entre Marseille et New-York. Peut-être, un jour, pourrions-nous accueillir des avions plus petits, Boeing-767 ou Tristar. Peut-être pourrions-nous regrouper nos passagers avec Bordeaux... »* Il est possible aussi qu'Alitalia vienne de Rome dès l'an prochain.

S'il est un marché que les autorités aéroportuaires surveillent de près, c'est celui des dessertes avec les autres villes européennes. Il ne tenait qu'à elles, Zurich, Munich, Francfort, Barcelone, Milan seraient reliées plus fréquemment à Marseille. Malheureusement, l'intérêt d'Air France est de remplir ses avions convenablement et de ne pas détourner la clientèle vers des aéroports étrangers, donc de développer très modérément ses relations extrarégionales. *« C'est pour ça que nous, aéroports, sommes favorables à la dérégulation du système aérien européen,* reconnaît Denis Apvrille. *L'intérêt d'Air France ne coïncide vraiment pas avec celui de la province. »*

En 1987, la direction de l'aéroport de Marseille-Provence devra [illegible]er de nouveaux plans pour [illegible]ter l'aérogare. L'interrogation est la suivante : comment faire pour que tous les passagers transitent par un point central où se trouveront tous les services possibles et même des sièges sociaux d'entreprise sans pour autant les obliger à parcourir des kilomètres dans des couloirs interminables ?

Comme il faut voir encore plus loin, il est sûr que la deuxième piste sera prolongée jusqu'à [illegible] 500 mètres. Mais, à partir de 8 millions de passagers, c'est-à-dire vers l'an 2015, les possibilités d'extension seront épuisées. Il faudra alors construire une troisième piste entièrement en remblai sur l'étang de Vaïne, portion de l'étang de Berre. Une nouvelle aérogare, d'une capacité de 10 millions de passagers, sera alors indispensable à l'ouest des pistes actuelles. Des réserves foncières devront être prévues en concertation avec les collectivités locales pour les immeubles et les routes.

La menace de Nice

En attendant ces échéances lointaines, l'aéroport provençal a deux sujets de préoccupation. Celui des relations avec l'agglomération marseillaise devrait trouver une réponse avant longtemps. La circulation routière dense peut, aux heures de pointe, allonger jusqu'à trois quarts d'heure le temps nécessaire pour se rendre au centre-ville alors qu'il ne dépasse pas normalement vingt minutes. En 1988, la mise en service de l'autoroute du Littoral offrira, par l'Estaque, une variante précieuse à l'autoroute du Nord, qui décongestionnera la circulation entre Marignane et le Vieux-Port.

D'autre part, la SNCF étudie la possibilité de réaliser un débranchement ferroviaire sur sa ligne des Alpes, à Septèmes, pour faire circuler des rames vers Marignane et vers les agglomérations nouvelles de l'étang de Berre.

Le deuxième souci de Marseille n'est pas près de disparaître, c'est la concurrence de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur, situé à 200 kilomètres environ. A cette distance, le passager n'hésite pas à mettre en balance les deux plates-formes, desservies toutes deux par autoroutes. Plus que les tarifs, c'est la fréquence, l'horaire des vols et la commodité de l'aérogare qui font la décision.

Les Marseillais en ont eu assez de constater qu'au comptoir d'Air France, à New-York-Kennedy, on vantait exclusivement Paris et Nice. D'où l'idée de se trouver un nom de séduction pour attirer aussi le touriste étranger : le rajout de « Provence » n'est pas une garantie de réussite, car les infrastructures, hôtelières notamment, sont notoirement insuffisantes. Vanter les gorges du Verdon, Les Baux-de-Provence ou les vins de Bandol ne fera pas magiquement se poser les avions. Encore faut-il que les hôtels les plus charmants d'Aix-en-Provence comptent plus d'une vingtaine de chambres et que des agences de voyages réceptives soient capables d'accueillir à Lourmarin ou à Arles des centaines de passagers internationaux et dans leur langue.

La chambre de commerce et d'industrie de Marseille et les collectivités locales ont du pain sur la planche pour remonter le sévère handicap accumulé par rapport à Nice.

Le mot « Provence » n'y suffira pas.

AL. F.

Dix ans de croissance

	PASSAGERS (en millions)	FRET (en tonnes)
1976	2,7 (+ 10,7 %)	20 900 (+ 32 %)
1977	3 (+ 11,2 %)	22 700 (+ 8,5 %)
1978	3,2 (+ 5,8 %)	24 100 (+ 6,3 %)
1979	3,4 (+ 6,5 %)	23 400 (– 3 %)
1980	3,7 (+ 9,3 %)	21 100 (– 9,6 %)
1981	4,02 (+ 7,3 %)	24 300 (+ 14,9 %)
1982	4,07 (+ 1,2 %)	23 900 (– 1,6 %)
1983	4,07 (+ 0,1 %)	22 500 (– 5,7 %)
1984	4,2 (+ 4,3 %)	26 300 (+ 16,8 %)
1985	4,4 (+ 5,6 %)	30 600 (+ 16,5 %)

Palmarès 85

	PASSAGERS (en millions)	FRET (en tonnes)
PARIS (Orly - Charles-de-Gaulle - Le Bourget)	32,8 (+ 4,9 %)	693 100 (+ 1,9 %)
MARSEILLE	4,4 (+ 5,6 %)	30 600 (+ 16,5 %)
NICE	4,1 (+ 4,6 %)	12 200 (– 2,8 %)
LYON	2,7 (+ 2,8 %)	12 100 (– 20,2 %)
TOULOUSE	2 (+ 5,7 %)	12 300 (+ 0,6 %)
BORDEAUX	1,6 (+ 5,1 %)	7 700 (– 11,1 %)
MULHOUSE-BALE	1 (+ 9,3 %)	11 800 (– 21,5 %)
STRASBOURG	0,8 (+ 7,7 %)	2 300 (+ 14,5 %)
NANTES	0,7 (+ 11,1 %)	1 200 (+ 22,6 %)
MONTPELLIER	0,6 (+ 6,5 %)	3 200 (+ 43,7 %)

La grosse colère du maire de Marignane

LAURENT DELEUIL, maire modéré et conseiller général du canton de Marignane, a fait savoir qu'il refusait de participer aux manifestations auxquelles il était invité à l'occasion du changement du nom de l'aéroport qui, depuis sa création, porte — accolé au nom de Marseille — celui de la commune dont il est le premier magistrat. Il veut ainsi marquer sa désapprobation à l'égard d'une décision prise par la chambre de commerce de Marseille, gestionnaire de l'aéroport, sans qu'il y ait eu consultation des Marignanais.

« Je trouve la décision de supprimer le nom de Marignane et de le remplacer par Provence absolument scandaleuse, nous a déclaré Laurent Deleuil. *On raye d'un trait plus de cinquante ans de l'histoire de notre cité et l'on efface tout ce qu'elle a apporté à l'aéroport. Je rappelle que, pour que soient créées les infrastructures, les propriétaires des terrains agricoles où ont été édifiées les installations et les pistes ont été à l'époque expropriés dans des conditions qui ont parfois frisé la spoliation. Les habitants de Marignane se sont investis nombreux dans le développement de l'aéroport. Beaucoup ont travaillé à l'édification des premières infrastructures et nombreux sont les pionniers des lignes aériennes qui ont pris leur retraite ici. Ils ont aujourd'hui l'impression d'être dépouillés, chassés brutalement de leur « pays ».*

« J'aurais admis, précise Laurent Deleuil, *que l'on ajoute le mot « Provence » à Marseille-Marignane. Mais personne ici ne comprend pourquoi on choisit un nom aux dépens de celui de la ville qui a vu naître et grandir l'aéroport. C'est un peu comme si on débaptisait notre enfant. Rien ne justifie cette décision arbitraire, surtout pas l'idée d'une promotion commerciale, car je ne vois pas en quoi le nom de Marignane pouvait la gêner. Le geste est inamical et stupide. »*

J. C.

هكذا من الأصل

INTERNATIONAL

Etrangers en concurrence

Quatorze compagnies internationales, se partagent le gâteau sans se faire de cadeau.

QUATORZE compagnies aériennes étrangères sont représentées sur l'aéroport de Marseille-Provence (1). En 1985, elles ont transporté, sur vingt-sept destinations dans le monde, un peu plus de un million de passagers (23,4 % de l'ensemble du trafic et 50,7 % du trafic international) et près de 7 000 tonnes de fret (22,5 % et 35,2 %).

Elles sont regroupées au sein du Comité des compagnies aériennes étrangères Provence-Languedoc (CAEPL). Son vice-président, Michel-Noël de Marqué, directeur régional de British Airways, nous a accordé, ci-dessous, un entretien.

● Quel est l'objet du CAEPL ?

– Il s'agit, tout d'abord, d'une amicale de tourisme dont le but est de créer de nouveaux marchés profitant à l'ensemble de ses membres. Nous travaillons, en particulier, avec les agences de voyages régionales pour développer le tourisme réceptif. Nous agissons de même pour le transport de marchandises auprès des agents ou groupeurs de fret.

● De grandes compagnies, telles que Lufthansa, KLM ou SAS, n'ont pas de représentation locale. Quel est l'intérêt d'une implantation à Marseille ?

– Chaque compagnie a sa politique commerciale propre. Certaines ont des bureaux dans d'autres villes de province, Lyon, Nice, Bordeaux, etc. Marseille est une plate-forme importante. Nous offrons à notre clientèle de multiples et excellentes correspondances internationales au-delà des villes que nous desservons par des lignes directes. Beaucoup plus, au total, qu'une compagnie nationale au départ de Paris ou *via* Paris. C'est notre force. Nous assurons, d'autre part, sur les vols internationaux, de meilleures prestations que sur les vols domestiques, ce qui est un autre avantage pour nos passagers locaux.

● Vous êtes cependant concurrents...

– Bien entendu ! Il y a entre nous, comme avec les compagnies nationales françaises, une véritable bataille *au niveau commercial*. La concurrence existe entre toutes les compagnies du monde. Mais elle est saine. Prenez l'exemple de la ligne Marseille-Londres. Lorsque Air France était seule à l'exploiter, dans les années 60, elle ne marchait pas, *au point, même, qu'elle avait été* suspendue. A partir de 1972, avec l'arrivée de BEA, il y a eu concurrence et, donc, davantage d'agressivité commerciale de la part des *deux compagnies. La clientèle a été* plus motivée pour choisir cette destination. Plus il y aura de compagnies *aériennes implantées* sur la plate-forme, mieux ce sera pour tout le monde.

● A *quelle clientèle* vous adressez-vous ?

– A toutes les clientèles. Mais elles varient selon les compagnies et les destinations. Nous avons à British Airways une clientèle régulière *à l'année, à la fois d'affaires*, touristique, de séjours linguistiques, etc. Certaines autres compagnies, comme Olympic Airways, Tunis Air, Royal Air Maroc, ou encore Iberia, *ont une clientèle à dominante* personnelle et touristique qui est plus fluctuante.

● Vos projets ?

– Nous nous efforçons d'accroître en permanence notre part de marché au départ de Marseille en augmentant nos lignes, nos fréquences ou en améliorant nos *modes d'exploitation*. Alitalia compte, par exemple, l'année prochaine, mettre en service un de ses avions sur la ligne Marseille-Rome qui est actuellement exploitée en joint venture avec Air France. Air Gabon crée, également, au début de juin, une classe affaires sur Marseille-Libreville. Nous espérons, *d'autre part, que d'autres compagnies* étrangères viendront s'installer à Marseille.

● Quel jugement portez-vous *sur l'aéroport de Marseille-*Provence ?

– *J'ai vu évoluer* cet aéroport de façon positive. Le concessionnaire nous offre, de manière générale, de bons équipements et de bons services par rapport à des plates-formes comparables en trafic. *Nous disposons, notamment*, de passerelles avions qui constituent une commodité très *appréciable* pour la clientèle. Lyon n'en a pas autant. Nice et Bordeaux n'en ont pas du tout.

» Mais l'aérien évolue toujours plus vite que l'aéroport. Les salles d'embarquement ne sont plus assez grandes et confortables. Nous souhaitons tous, surtout, l'amélioration du comptoir des informations, qui *est actuellement mal situé et insuffisamment* attractif. Ce service devrait, à notre avis, se trouver *au* centre de l'aérogare, sous la forme d'une banque circulaire, et diffuser davantage d'informations, en particulier touristiques.

● Que pensez-vous du changement de dénomination ?

– Il s'imposait. La notoriété du nom de Provence n'est pas à *démontrer*. Si vous demandez à un Anglais de Blackpool où se trouve Marignane, *il ne saura pas vous* répondre. Mais la Provence, en revanche, évoquera, pour lui, les paysages du sud de la France, la Camargue, l'association avec la Côte d'Azur. Sans parler des confusions engendrées par la prononcia*tion du mot de « Marignane » qui* devient, dans la bouche d'un anglophone, « Marignani ». Bien souvent, pour cette raison, des documents destinés à Marseille-Marignane ont été expédiés en Italie !..

» Il n'y a pas, pour le mot de Provence, d'autre prononciation que *française... Mais il faut, impérative*ment, que les responsables du tourisme provençal profitent de cette nouvelle dénomination pour faire connaître leurs produits à l'extérieur en lançant des campagnes cohérentes. Les compagnies étrangères sont tout à fait prêtes *à jouer le jeu* et à les aider, y compris en leur accordant des facilités pour se rendre dans les pays qu'elles représentent.

G. P.

(1) *Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, d'Aeroflot, Aerolineas Argentinas, Air Algérie, Air Gabon, Alitalia, British Airways, El Al, Iberia, Olympic Airways, Royal Air Maroc, Sabena, Swissair, Tunis Air et Varig-Cruzeiro.*

DIVERSIFICATION

Fret sur mesure

LE spécialiste du fret « à *problèmes* » *emménage* sur l'aéroport de Marseille-Provence. En effet, la compagnie SFAIR a décidé d'abandonner Bordeaux et d'installer sa base technique et ses services administratifs sur les bords de l'étang de Berre, *afin de mieux traiter des clients* qui s'adressent à elle pour transporter des *produits hors gabarit ou* « sensibles » – comme les armes – vers des endroits *difficiles d'accès* et de toute urgence.

Fondée en 1980, la SFAIR utilise pour ces transports trois Hercules et un DC-8-55. Elle a mis au point *une stratégie de transporteur* à la demande, c'est-à-dire qu'elle se refuse à concurrencer les lignes régulières de fret créées par Air France ou Air Inter. Elle se cantonne dans le sur-mesure, comme son concurrent américain Transamerica.

La SFAIR a quitté Bordeaux parce qu'elle étouffait dans des hangars trop petits pour sa filiale spécialisée dans l'entretien des *avions Hercules*. Elle *ne pouvait* guère compter sur l'industrie bordelaise pour remplir ses avions : en 1984, elle n'a pas réalisé un seul vol pour un client local.

Pourquoi avoir choisi Marseille et non Paris, puisque 65 % du chiffre d'affaires de la compagnie sont réalisés *avec des étrangers* et que ses services commerciaux resteront dans la *capitale* ? « *L'aéroport de Marseille-Provence est plus souple, moins encombré, et nous y connaissons tous les responsables*, explique Thierry Cohen, de la direction commerciale. *Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, nous pouvons appeler au téléphone la personne compétente pour nous aider à résoudre un problème. Le choix de Marseille participe aussi d'une recherche d'efficacité et de compétitivité : le camion étant dix fois moins cher que l'avion, nous proposons à nos clients d'acheminer leur fret par la route jusqu'à l'aéroport de Marseille, qui est situé à la croisée des routes vers l'Afrique et le Moyen-Orient, nos destinations habituelles. Ils peuvent ainsi économiser 10 % de leurs frais de transport.* »

Nice n'aurait-il pas fait l'affaire ? « *Nice n'a pas de tradition de fret*, répond Thierry Cohen, *alors que Marseille a une vieille habitude du fret maritime. D'ailleurs, les lots de quinze à soixante tonnes que nous traitons sont d'une taille « maritime ». Nous apprécions de travailler avec des partenaires transitaires ou commissionnaires qui connaissent les marchés d'outre-mer.* » Ont *été* exportés, depuis Marseille, des pompes vers Malte, des hélicoptères vers le Malawi, du matériel pétrolier vers Hassi-Messaoud et des vaches vers Bamako.

Les projets de développement ne manquent pas. « *Nous étudions la possibilité de regrouper à Marseille du fret en provenance d'Italie et d'Espagne et de l'acheminer régulièrement vers l'Europe du Nord. Même chose pour le paquet express, pour lequel nous pourrions traiter avec une société de messageries et créer une rotation nocturne Marseille-Paris-Marseille.* »

L'année 1985 a été morose pour la SFAIR, *qui n'a pu disposer pen*dant plusieurs mois de son DC-8, bloqué à Athènes alors qu'il transportait des armes. 1986 se présente sous de meilleurs auspices : le DC-8 a repris du service au moment où les clients redécouvrent la rapi*dité du transport aérien*. Et quand on s'appelle IBM ou Hewlett-Packard, on est toujours pressé ! Sans oublier l'Hercules qui vole huit heures par jour en Angola pour le compte de la Croix-Rouge et les vols humanitaires ou sanitaires avec *Médecins sans frontières*.

On trouvera de plus en plus de tout dans les avions de la SFAIR, marseillaise d'adoption et internationale par destination.

Al. F.

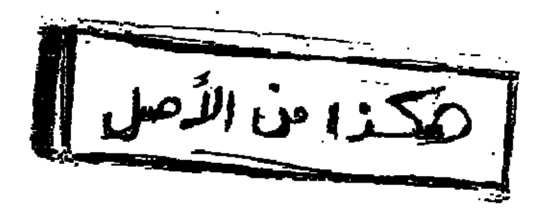

هكذا من الاجل

RAYONNEMENT

Liaisons sauts de puce

A partir de Marseille une multiplication de liaisons interrégionales

ON les appelle « *compagnies de troisième niveau* ». Autrement dit, elles ne volent pas loin comme Air France et n'utilisent pas d'aussi grands appareils qu'Air Inter. Ces limitations n'empêchent pas ces « petites » compagnies aériennes de tisser leur toile d'araignée, et plus seulement au départ de Paris. La décentralisation et le développement économique des régions ont créé des courants d'échange entre les grandes métropoles, que le train et la voiture, trop lents ou trop fatigants, ne peuvent complètement assurer.

Marseille profite de cet élan régional. TAT (*Transport aérien transrégional*), Air Littoral, Air Languedoc et Air Limousin, ont choisi l'avion pour créer des liaisons sauts de puce : Marseille-Pau, Marseille-Clermont-Ferrand, Marseille-Toulouse, Marseille-Figari. Et comme il n'y a pas foule pour voyager entre ces villes, les compagnies ont choisi des avions plus petits et moins coûteux que les Boeing et les Airbus. Il en est de très réduits comme le Beechcraft B 99 (15 places), des moyens comme l'avion de transport régional franco-italien, l'ATR-42 (42 places), et des plus grands comme le biréacteur Fokker F-28 (85 places).

Des rocades qui marchent

Ces appareils de capacité réduite signifient des coûts plus élevés au siège puisque les salaires du personnel navigant et les frais fixes sont répartis entre un moins grand nombre de passagers. Les prix des compagnies de troisième niveau sont donc notablement plus élevés au kilomètre que ceux d'Air Inter par exemple, sauf lorsqu'ils bénéficient de subventions comme celles qui assurent la continuité territoriale avec la Corse : ainsi TAT peut-elle, depuis le 1er mars, offrir un billet Marseille-Figari (Corse-du-Sud) au même prix que Marseille-Ajaccio et Marseille-Bastia d'Air Inter (244 F, 351 F).

« *Nous sommes particulièrement satisfaits de notre rocade quotidienne Lille-Nantes-Toulouse-Marseille-Figari,* explique Patrice Decourt, directeur commercial de TAT. *Depuis que nous l'assurons avec un biréacteur, nous enregistrons une augmentation d'un quart du nombre de nos passagers qui nous laisse espérer une rentabilité dès la deuxième année d'exploitation. Nous songeons à créer une nouvelle rocade orientale qui pourrait relier par exemple Lille-Mulhouse-Nice-Marseille.* » Ce sont les hommes d'affaires qui décideront de la vie ou de la mort de ces liaisons : eux seuls en ont les moyens et en éprouvent le besoin.

Malgré le principe français qui veut qu'une seule compagnie aérienne assure une desserte aérienne, la création d'un réseau domestique relève du grand art, et les erreurs d'appréciation coûtent cher malgré les subventions accordées, dans certains cas, par les collectivités locales et les chambres de commerce. C'est pourquoi les compagnies de troisième niveau louchent vers les métropoles étrangères. Elles aimeraient bien desservir ces marchés potentiels. Elles hésitent cependant, car elles ne connaissent pas le terrain et n'y possèdent pas de représentation. Le risque commercial est, là encore, important ; aussi se tournent-elles vers la compagnie nationale qui a des intérêts et des inquiétudes complémentaires des leurs. D'un côté, Air France souhaite participer à la naissance de trafics européens « intra-régionaux », mais la taille de ses appareils et le niveau des rénumérations de ses personnels navigants excluent toute rentabilité. De l'autre, la compagnie nationale n'a pas du tout envie que la création de ces lignes détournent les passagers de Paris où elle est bien installée vers des villes étrangères où une compagnie concurrente profiterait de cet afflux de clientèle.

TAT et Air Littoral ont donc passé un accord d'affrètement avec Air France. Sous le pavillon de celle-ci, TAT fait voler trois Fokker-28 basés à Marseille vers Francfort, Milan, Rome, Bruxelles, Copenhague et Amsterdam. Quant à Air Littoral, c'est un ATR-42 qu'elle met en ligne, aux couleurs d'Air France, vers Francfort, Milan, Turin, Barcelone et Catane. « *Marseille-Francfort, qui a été ouvert le 1er avril, se porte bien,* explique M. Marc Dufour, directeur général d'Air Littoral. *Nous atteignons un coefficient moyen de remplissage de 50 %. Nous pensons maintenant à un Marseille-Venise...* »

L'avenir dira jusqu'à quel point cette entente peut être maintenue. En effet, Air France n'a pas intérêt à développer ces liaisons, alors que l'aéroport de Marseille-Provence et les compagnies régionales aimeraient attirer la clientèle en multipliant les fréquences. A cet égard, l'exemple de la desserte de Barcelone laisse entrevoir les futures discordances entre les partenaires actuels.

Vols sous surveillance

Air France ayant suspendu, en 1984, sa liaison Marseille-Barcelone tri-hebdomadaire, les responsables de l'aéroport se tournèrent vers Air Littoral pour effectuer deux aller-retour par jour entre les deux villes. Ce que voyant, la compagnie nationale revint sur sa décision et passa un accord d'affrètement avec Air Littoral pour une desserte à nouveau tri-hebdomadaire.

Ce rythme est jugé incapable de créer un courant de trafic suffisant par les responsables de l'aéroport, qui notent que la fréquence et les horaires de la mi-journée rebutent les hommes d'affaires. Air France redoute la concurrence d'Iberia à Barcelone et traînera les pieds pour ouvrir des vols supplémentaires. Air Littoral ne peut réclamer trop fort puisque ces vols sous surveillance lui valent des recettes régulières et sans aucun risque.

En définitive, ce seront peut-être les autorités aéroportuaires marseillaises qui parviendront à malmener le monopole de la compagnie nationale et à dénoncer sa lenteur à satisfaire les besoins régionaux de desserte aérienne. Une autorité concessionnaire d'aéroport n'est certes pas une vulgaire association de consommateurs, et la négociation restera secrète et courtoise.

Néanmoins, Air France serait bien avisée d'entendre ces demandes, faute de quoi, elle pourrait voir tous les aéroports régionaux de France rejoindre le camp des militants de la déréglementation aérienne.

Un assouplissement se traduira par des affrètements multipliés vers des destinations étrangères plus nombreuses au départ de Marseille. Toujours sous surveillance...

AL. F.

USAGERS

• Une piste de tout repos

UNE piste de tout repos, serait-on tenté de conclure en entendant Primo Biason, commandant de bord et chef du personnel navigant d'Air Inter, décrire atterrissages et décollages à Marseille-Provence.

Le profane redoute d'abord les coups de boutoir que le mistral assène aux avions lorsqu'il saute à 100 kilomètres à l'heure les collines provençales. « *C'est vrai qu'il y existe une météorologie particulière,* reconnaît M. Biason. *Par beau temps, des vents forts peuvent souffler. Ce n'est pas dangereux. Les passagers perçoivent quelques turbulences au-dessus du massif de la Nerthe. Le pilote prend tout de même quelques précautions, c'est-à-dire qu'il surveille de près son lecteur « vitesse » pour ne pas pâtir en final d'atterrissage d'un cisaillement de vents. Aucun rapport avec Brest ou Calvi, où les rafales sont vicieuses parce qu'elles prennent l'avion de travers.* »

Le massif de la Nerthe (200 mètres d'altitude environ), situé au sud-est de la piste, ne pose-t-il aucun problème ? « *Lorsque nous décollons dans sa direction, nous pouvons être amenés à limiter la masse au décollage, car nous devons respecter une pente minimale en cas de panne de moteur. Nous devons aussi virer plus tôt pour épargner du bruit au village des Pennes-Mirabeau. Quand nous atterrissons en venant du sud-est, la descente est assez rapide, mais la présence de balises nous permet de perdre de l'altitude sans à-coups.* »

Troisième risque : les oiseaux qui peuvent être absorbés par un réacteur et le mettre hors d'usage. Il semble que les mesures prises aient suffisamment effrayé mouettes et passereaux pour les tenir au large des pistes.

Quatrième et dernier handicap : le brouillard. Cela peut paraître curieux qu'en Provence ce phénomène météorologique existe. On peut dire qu'il s'aggrave. Certains incriminent l'adoucissement des eaux de l'étang de Berre par l'apport du canal provenant de la Durance. D'autres estiment que le mistral n'a plus tout à fait la force et la fréquence d'autrefois. Toujours est-il que chaque année le brouillard sévit une vingtaine de jours sur les rives de l'étang. Depuis l'an dernier, un système ILS de catégorie III permet aux avions et aux pilotes qualifiés de se poser jusqu'à une visibilité minimale de 8 mètres verticalement et de 150 mètres horizontalement. « *Depuis sa mise en service, Air Inter a effectué trente approches aux instruments, dont quatre à la visibilité minimale, et aucun vol n'a été détourné. Ce n'est tout de même pas une assurance absolue de pouvoir se poser : nous descendons jusqu'à 25 pieds (18 mètres environ), et si, à cette altitude, nous n'identifions pas la piste, nous devons remettre les gaz.* » D'autant plus que, une fois posé, l'avion ne pourrait rouler sans péril, dans un brouillard à couper au couteau, jusqu'à l'aérogare.

Il ne faut même pas les doigts d'une seule main pour dénombrer les incidents graves survenus dans les parages. Tous remontent à plus de dix ans : un avion-cargo transportant des vaches tombé sur une colline ; une Caravelle plaquée, sans trop de dommages, au sol qu'elle venait de quitter par une saute du mistral ; un appareil de la compagnie Alitalia posé « trop long » et qui termina, en douceur, son atterrissage dans la vase de l'étang. On en rit encore dans le monde aéronautique.

AL. F.

• Des bétaillères

JACQUES GUEIT, directeur du raffinage à la compagnie Shell, est un passager mécontent. Pas de l'aérogare de Marseille : « *Elle est bien conçue, reconnaît-il, on y trouve les services nécessaires, et l'hôtel Sofitel tout proche est très pratique.* »

Ce qui l'exaspère, c'est la ligne Paris-Marseille, qu'il emprunte deux fois par mois pour venir visiter les raffineries installées sur l'étang de Berre. *Lui parler de Marseille, c'est* susciter un flot de griefs à l'égard de la compagnie Air Inter. « *Ils se moquent du monde,* dit-il. *Les Airbus qu'ils mettent en service entre Paris et Marseille sont devenus des bétaillères. Le passager fait la queue pour l'enregistrement, la queue sur la passerelle et la queue dans l'avion pour s'asseoir. C'est intolérable.* »

Au départ de Paris ou de Marseille ? « *A Paris-Orly, où les salles d'embarquement sont minuscules. A Marseille, c'est plus commode.* »

Jacques Gueit estime que, dans ces conditions, l'avion est devenu le mode de transport le plus inconfortable, et il préfère utiliser le train lorsqu'il « descend » à Marseille à titre privé. « *D'accord, le voyage dure cinq heures, mais c'est tellement plus relax !* » Et puis il dispose de plus de place pour ses longues jambes, qu'il case avec difficulté dans les Airbus.

« *Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas une sorte de classe affaires dans les avions d'Air Inter, ou un préembarquement pour les abonnés, ou une place affectée dans les avions, comme cela se pratique aux Etats-Unis, enfin quoi ! une petite marque d'attention.* »

Habitué des vols internationaux, M. Jacques Gueit estime qu'Air Inter « *se moque du monde* » tout simplement parce qu'elle est en situation de monopole. Elle peut impunément pratiquer des tarifs « *chers* » sans pour autant offrir à ses plus fidèles clients le confort qui leur est nécessaire pour voyager heureux. Peut-être qu'un jour, la déréglementation aidant, la compagnie domestique rendra ses vols Paris-Marseille plaisants. Peut-être...

AL. F.

TRANSPORTEURS

Un pactole pour Air Inter

1 392 000 passagers : la meilleure ligne de la compagnie intérieure. Elle aime Marseille.

LA belle, la bonne, la juteuse ligne que Paris-Marseille pour Air Inter ! *Des avions remplis* d'hommes d'affaires (68 % en moyenne) dont les entreprises paient le tarif fort et une clientèle qui résiste à tous les accidents conjoncturels : que rêver de mieux ? La réparation navale et la *marine marchande s'effondrent-elles ?* La compagnie domestique *enregistre des* taux de croissance de 15 à 20 % jusqu'en 1981. Surviennent le deuxième choc pétrolier et le TGV redouté : + 6,2 % en 1982 ; + 10 % en 1983 ; + 0,8 % en 1984 ; + 2,4 % en 1985. La clientèle ne veut ni arrêter de voyager ni prendre le train.

Si Paris-Marseille est, avec 1 392 000 passagers, la ligne la plus fréquentée d'Air Inter, c'est d'abord parce qu'elle relie deux pôles économiques importants et aussi parce qu'elle *représente* la distance idéale pour l'avion. En franchissant les 700 km en une heure et dix minutes, celui-ci reste hors de portée du train à grande vitesse qui met cinq heures.

Pour ces raisons, Pierre Eelsen, PDG de la compagnie, affiche une grande confiance en l'avenir : *« Certaines initiatives marseillaises nous intéressent, car elles produiront des effets bénéfiques,* dit-il. *Le pôle technologique de Château-Gombert comme le projet de centre de robotique enracineront en Provence des technologies nouvelles. Celles-ci génèrent une demande de transport aérien plus forte que les industries traditionnelles. »*

Mais Pierre Eelsen n'est pas complètement satisfait. Malgré la batterie de tarifs promotionnels destinés à faire choisir à la clientèle les vols des heures creuses et malgré quatorze vols quotidiens, on s'entasse sur les vols de 7 h du matin. L'Airbus prend des allures de métro bondé, *et l'usager maugrée* contre les conditions qui lui sont *faites. Pierre Eelsen* envisage-t-il de mettre en service des Boeing-747 ou les futurs Airbus A-330 ? *« Nous nous posons la question de savoir s'il est opportun d'utiliser entre Paris et Marseille des gros porteurs qui nous éviteraient des retards et des frais inutiles. »* Peut-être est-ce pour y répondre que le président d'Air Inter visitera, *cet été,* les usines Boeing aux Etats-Unis...

Marseille est au centre d'une *toile d'araignée de liaisons* aériennes transversales. Avec la Corse (300 000 passagers), le « bord à bord » connaît un développement relativement décevant. En revanche, le trafic est en croissance vers Lille, Lyon et Bordeaux, tant il est vrai que *« les grandes métropoles régionales tissent de plus en plus de rapports entre elles ».*

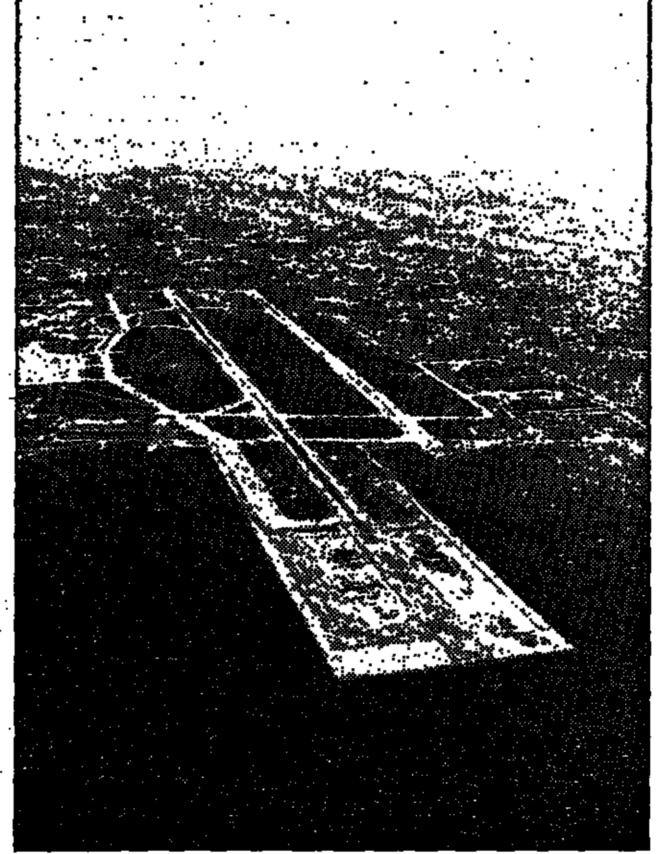

Meilleur qu'Orly-Ouest

Air Inter surveille du coin de l'œil l'évolution des vols affrétés par Air France qui relient Marseille à d'autres métropoles régionales européennes comme Francfort. *« Théoriquement,* explique Pierre Eelsen, *ces vols directs nous prennent des clients puisque ceux-ci n'ont plus besoin de se rendre à Paris, par exemple, pour gagner Francfort. Le coefficient de remplissage de nos vols sur Paris-Charles-de-Gaulle, déjà pas excellent, risque d'en être affecté. Nous verrons bien. »*

De l'aéroport de Marseille-Provence, le président d'Air Inter dit surtout du bien. *« C'est une très bonne plate-forme aéroportuaire,* déclare-t-il. *Ses responsables ne se sont pas laissé surprendre par le développement du trafic. Ils ont construit en temps utile le hall 5. Ils ont équipé la piste d'un système d'atterrissage tout temps. Nos avions bénéficient, à chaque escale, de deux passerelles, ce qui permet un débarquement et un embarquement plus rapides. Enfin, la fouille centralisée et les portiques de détection donnent toute satisfaction. Je dirai que cette aérogare est supérieure à celle d'Orly-Ouest, qui* *supérieure à celle d'Orly-Ouest, qui* *va pourtant connaître une nette amélioration avec la mise en service du hall 4. »*

Il existe pourtant un « point noir » dans ce tableau flatteur : les liaisons avec Marseille, qui ne sont pas aussi rapides et aisées que peuvent le souhaiter les usagers. *« Nous souhaiterions une amélioration. Elle est à l'étude. »* Une relation par hélicoptère entre Marseille et Marignane lui semblerait-il une bonne solution ? *« Non,* répond Pierre Eelsen. *La seule ligne d'hélicoptères rentable aujourd'hui en France est la ligne Nice-Monaco. »* Partout ailleurs, le gain de temps n'est pas assez net pour justifier un surcoût important.

AL. F.

INDUSTRIELS

L'atout rapidité

« IL n'y aurait pas eu Marignane et une coopération parfaite avec les transporteurs de fret vers l'Amérique, on n'aurait jamais réussi à faire ce qu'on a fait en un an. » Ce qu'il a fait, Raymond Mota ? Tout simplement « rafler » à ses concurrents américains la totalité de la fourniture en échangeurs thermiques destinés aux ordinateurs du géant IBM.

C'est à ce chef d'entreprise marseillais, PDG de la Société de constructions mécaniques qu'il a créée en 1950 (et qui avait commencé à fabriquer des plaques d'égout), qu'IBM commande l'intégralité des échangeurs thermiques destinés à assurer le refroidissement de ses derniers modèles d'ordinateurs. Non seulement parce que, selon le diagnostic des Américains, *« ils sont proches de la perfection »,* mais parce que Raymond Mota se fait fort de les livrer au rythme de trois cents appareils par mois, franco de port à New-York, et qu'il est 50 % moins cher que ses concurrents d'outre-Atlantique !

Raymond Mota dirige une usine entièrement informatisée, qui emploie quatre-vingt-dix personnes (moyenne d'âge vingt-six ans) formées sur place, et possède son propre laboratoire de recherche. Elle produit quatre cents appareils par jour, destinés principalement à équiper les camions et les moteurs de navire (l'échangeur thermique refroidit l'huile du moteur).

« Ce n'était pas le tout d'être performants, explique Raymond Mota, *il fallait pouvoir assurer les expéditions dans des délais records. Les Américains exigeaient que je puisse faire face dans les meilleurs délais à toute commande, et ils refusaient de voir les appareils transiter par voie maritime, car ils sont fragiles et craignent le froid, et les délais ne sont pas toujours rigoureusement respectés. Alors je suis allé trouver les responsables de l'aéroport et je leur ai expliqué les impératifs. Je dois dire que je n'ai aucun problème. Une fois par semaine, j'expédie mon chargement (le vendredi, et vingt-quatre heures après, il est livré à New-York). A Marignane, ils ont parfaitement suivi notre courbe de croissance. Il y a un an, j'expédiais dix échangeurs. A l'heure actuelle, nous en sommes à quatre-vingts, ce qui représente 7 tonnes. Si, comme je le pense, IBM double prochainement ses commandes, j'ai déjà l'assurance que le fret aérien est en mesure de faire face. »*

Raymond Mota reconnaît très volontiers que le « répondant » de l'aéroport de Marseille est vital pour le devenir d'une entreprise en plein développement. *« Heureusement, la coordination entre les services de transport de l'aéroport et nous fonctionne parfaitement »,* précise-t-il.

C'est indispensable, d'ailleurs, pour les deux parties, car les échangeurs thermiques « made in *Marseille* » viennent de « poser le pied » à Tokyo. *« Je suis 20 % moins cher que les Japonais,* dit avec fierté le patron des Constructions mécaniques. *Alors, d'ici quelque temps, il se pourrait que je demande encore un effort aux responsables de Marignane. »*

D'ailleurs, Raymond Mota est si conscient du rôle essentiel que joue le transport aérien dans le développement de son affaire qu'il envisage de quitter le quartier de la Timone à Marseille pour Les Pennes-Mirabeau : *« J'aurai pratiquement les avions garés devant mon usine ! Les Japonais n'ont qu'à bien se tenir ! »*

J.C.

TOURISTES

Provençaux boulégons

Les Marseillais n'ont jamais eu peur du voyage ; ils adorent « bouléguer »

PEUT-ETRE parce que Marseille est un port ouvert sur le grand large, peut-être parce qu'on y a pris de longue date l'habitude de voyager outre-mer, le Provençal aime se rendre à l'étranger et il a bien assimilé le système du voyage aérien à forfait que vendent les agences de voyages.

Selon Etienne Rachou, directeur des ventes à la Sotair, agence voyagiste filiale de la compagnie Air France (marques Jet Tours, Jumbo, Jet'Am), la demande est typée. On trouve d'abord *« un fonds de clientèle qui choisit le long-courrier et le séjour. C'est une région de commerçants aisés et, lorsque la saison a été bonne, on note, sur tout le littoral, une poussée des ventes à l'automne. Ils se recrutent aussi dans les professions libérales et chez les cadres supérieurs. Ces clients ont environ cinquante ans. Ils demandent un peu plus de confort et un peu moins d'animation que les autres ».*

Un marché encore sous-exploité

Deuxième catégorie : la « clientèle Bassin méditerranéen ». *« Nous sommes surpris que ces destinations soient aussi demandées par des personnes qui, après tout, connaissent bien la Méditerranée puisqu'elles vivent sur ses bords. Elles achètent donc des vols moyen-courriers, notre formule club « Eldorador » et des séjours d'été en famille. Nos clients sont des cadres moyens et des agents de maîtrise d'une quarantaine d'années. A noter que, l'été dernier, 30 % de nos acheteurs de séjours en « Eldorador » prenaient l'avion à destination de l'étranger pour la première fois de leur vie. »*

La troisième sorte de clientèle est moins fortunée, plus jeune, et elle se tourne vers des formules plus dépouillées baptisées « Jumbo soleil », qui font appel à l'hôtellerie classique et qui coûtent moins cher.

Pas de doute, *« le marché provençal représente un gisement important, encore sous-exploité,* explique Etienne Rachou. *Il est évident que la présence de l'aéroport et l'existence de nombreuses lignes aériennes à destination de l'étranger ont aiguisé l'appétit de voyages. Nous en bénéficierons. Notre délégation régionale installée à Marseille a réalisé, sous la marque Jet Tours, lors de la dernière saison, une croissance de 11,3% du nombre des clients et de 14% de son chiffre d'affaires. Nous avons atteint le chiffre d'environ 10 000 passagers individuels et de 1 000 passagers en groupes ».*

L'existence d'un marché aussi porteur a eu une conséquence technique importante : les vols charters se sont relativement peu développés, car les agents de voyages ont préféré placer leurs clients sur des vols réguliers et donc acheter de plus petites quantités de sièges. En apparence, les résultats d'Air Charter contredisent cette constatation puisque cette filiale d'Air France et d'Air Inter est passée de 14 300 sièges offerts au départ de Marseille, en 1983, à 37 400 en 1984 et à 69 000 en 1984 et 1985. Boeing 727 et 737, Caravelle, Airbus et, cette année, ATR 42 desservent, en charter, pendant l'été, la Grèce, la Yougoslavie, la Sicile, la Turquie, les Baléares.

Mais le Provençal ne se dirige pas seulement vers les plages. Il a pris goût aux week-ends de printemps ou d'automne, et c'est à lui que la Sotair propose, sans escale, le plus grand nombre de villes européennes pour les grands « ponts » : Amsterdam, Bruxelles, Londres, Madrid, Milan et Rome.

Recevoir l'étranger

Etienne Rachou voit plutôt en rose les perspectives de développement marseillaises. *« L'aéroport représente un atout précieux,* dit-il, *car, pour fabriquer des voyages, ce n'est pas l'hôtel qui fait défaut, mais le bon avion qui dessert la bonne ville au bon moment, et, de ce point de vue, Marseille est en excellente position avec les vols d'Air France et des autres compagnies étrangères qui s'y posent. »*

Le centre d'information Jet Tours de Marseille a donc de beaux jours devant lui. On y vend aujourd'hui le monde entier ; on y organisera bientôt l'accueil des touristes étrangers, tant il est vrai que le tourisme provençal est encore embryonnaire et promis lui aussi à l'engouement de la demande étrangère, lorsque les capacités hôtelières régionales auront été accrues et la promotion publicitaire enfin assurée.

Arrivées, départs, touristes du dedans, touristes du dehors : il y a bien du mouvement en perspective pour la Provence.

AL. F.

Bombardiers comme pompiers

DEPUIS 1963, l'aéroport de Marseille-Provence abrite la base avions de Marignane, qui relève du ministère de l'intérieur par l'intermédiaire de la direction de la sécurité civile. C'est là que sont basés les fameux Canadair, ces bombardiers d'eau utilisés dans la lutte contre les incendies de forêt. Composée au début de deux avions amphibies Catalina et d'une équipe de huit personnes, la flotte aérienne spécialisée dans l'attaque des feux de forêt se compose aujourd'hui de onze Canadair (CL-215), quatre DC-6 de 12 tonnes de charge, utilisés pour le largage massif de produits retardants et de huit Tracker, petits avions rustiques de 3,5 tonnes de charge, dont la rapidité permet de juguler les feux naissants.

Avec les 5,5 tonnes que peut larguer un Canadair sur un foyer inaccessible par les moyens terrestres ou en renfort de ceux-ci, le célèbre hydravion a fait depuis longtemps les preuves de son efficacité, bien que l'heure de vol revienne à près de 16 000 F (plus de 20 000 F pour DC-6). C'est pourquoi leur emploi est déterminé par le Centre interrégional de coordination opérationnelle (CIRCOSC de Aix-Valabre), qui juge au reçu du message d'« alerte rouge » si l'utilisation des bombardiers d'eau est justifiée et détermine le type et le nombre d'avions nécessaires.

La base de bombardiers d'eau de Marignane compte 197 personnes, dont 85 pilotes et mécaniciens-navigants recrutés dans l'aéronautique navale et l'armée de l'air au niveau de formation pilotes d'assaut et lutte anti-sous-marine.

Les appareils et les équipages sont en alerte permanente toute l'année sur la base, du lever au coucher du soleil. En été principalement, ils sont détachés préventivement sur l'aérodrome le plus proche d'une région à risques élevés. Cette mission est dévolue aux Tracker, essentiellement. De juillet à octobre, quatre Canadair sont détachés sur la base d'Ajaccio.

Les bombardiers d'eau ne peuvent attaquer directement le front de l'incendie, ils tentent de le circonscrire en larguant un produit ignifugeant qui constituera une « barrière chimique » sur laquelle viendra buter le front de l'incendie. Par exemple, trois DC-6 larguant à la chaîne peuvent en une seule passe établir une barrière d'arrêt de 600 m sur 30 m.

Si l'attaque directe est possible, le « matraquage » de la flamme à 30 m d'altitude est fonction de la cadence de largage : il faut un passage toutes les six minutes. L'utilisation des Canadair, qui écope en 10 secondes ses 5,5 tonnes d'eau et qui peut se ravitailler sur des lacs de barrages, des fleuves ou en mer par des creux jusqu'à 2 mètres, a fait ses preuves. Pour augmenter l'efficacité et la rapidité d'intervention, six aérodromes ont été équipés pour recevoir les DC-6 et assurer le plein de produit retardant en cinq minutes (Nice, Hyères, Marignane, Nîmes, Perpignan, Carcassonne). Ajaccio et Bastia sont utilisables pour le ravitaillement en eau des DC-6. Le Luc et Calvi (eau), Alès et Aubenas permettent le remplissage au sol en une minute trente des Tracker et des Canadair. Ces derniers disposent dans le Sud-Est de seize plans d'eau intérieurs, de sept plans d'eau sur le Rhône, entre Marseille et Vienne, et de toute la côte méditerranéenne continentale et corse.

Sur la base de Marignane, soixante-dix-huit techniciens assurent la maintenance toutes les soixante heures. En été, on recherche la disponibilité maximale en effectuant les visites la nuit.

J. C.

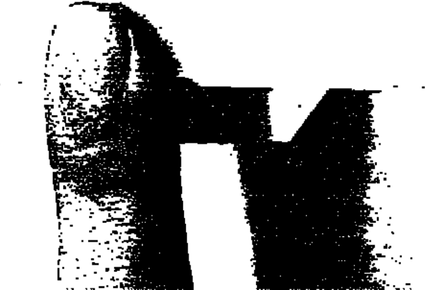

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Livres de cinéma

Des visages et des vies pour rêver

Dans l'esprit du public le cinéma est inséparable des comédiennes et des comédiens qui, sur l'écran, sont le support de ses rêves. Plusieurs livres exhument le visage de ces interprètes qui, d'Annabella à Marilyn Monroe, firent chavirer le cœur d'une génération.

Un contrat d'amour a lié, de tout temps, les spectateurs aux acteurs de cinéma, les stars, les vedettes et les autres. Pour autant que la télévision fait, aujourd'hui, redécouvrir des films anciens, la nostalgie des gens qui y revoient leur jeunesse et y confortent leurs émotions d'antan peut devenir enthousiasme, évaluation historique chez ceux qui appartiennent à une autre génération. Ainsi Olivier Barrot, né en 1948, et Raymond Chirat, né en 1922, après avoir recensé *les Excentriques du cinéma français* (1), peuvent-ils célébrer ensemble ces «visages du cinéma français 1930-1950» qu'ils appellent *Inoubliables !* (2) Le point d'exclamation indique les choix subjectifs. Inoubliable pour la mémoire et le goût des auteurs ne veut pas forcément dire gloire éternelle au regard de l'histoire.

Rappeler l'existence de Marie Bell et de Victor Francen, c'est bien. La qualité de leurs interprétations à l'écran, c'est autre chose. Les biographies commentées, allant à l'essentiel, si bien qu'on n'en rate pas une ligne, sont là pour faire le point. Les rabats de la couverture du livre indiquent ce qui revient à Raymond Chirat et à Olivier Barrot.

Pour chacun, l'approche n'est pas exactement la même, dans la façon d'écrire. C'est justement ce qu'on aime, à la lecture : des chroniques à deux voix, à deux plumes. Un dialogue à travers les pages illustrées où les photographies ont fixé des instants de films, des expressions fugitives, des portraits. Petit jeu amusant : lisez d'abord, cherchez les signatures ensuite.

Simone Simon a un minois et des griffes de chatte, en couverture (son image dans *la Bête humaine* de Jean Renoir). Annabella reprend un visage bouleversant, Mireille Balin, dans *Gueule d'amour* et *Terre de feu*, a la classe d'une Marlène Dietrich française, en admettant que ce soit possible. Harry Baur, dans la galerie des noms très sacrés, montre une grandeur pathétique, Jules Berry est une canaille élégante, Victor Boucher un fantaisiste ahuri, Charles Boyer un troublant séducteur, Pierre-Richard Willm un héros romantique.

GAMMA

Charles Boyer, Annabella et Pierre Brasseur dans Caravane, *d'Erik Charell (1934).*

Histoire d'une mise à mort

L'étrange Corinne Luchaire, étoile filante perdue par les activités politiques de son père et minée par la tuberculose, brille comme un diamant noir au milieu des célébrités féminines : Gaby Morlay, qui fit rire et pleurer, Florelle, le moineau de Paris, Yvonne Printemps, la charmeuse à la voix d'or, Jany Holt la tourmentée, Elvire Popesco l'extravagante, Odette Joyeux la mystérieuse « biche au bois », Viviane Romance et Ginette Leclerc qui se partagèrent des emplois semblables (mais Romance eut l'avantage), Madeleine Sologne, comme pétrifiée dans le mythe de la nouvelle Yseult... Hommes et femmes, il y a dans ce livre cinquante « premiers rôles ».

Barrot et Chirat, même si on ne partage pas forcément leurs opinions, ont le mérite inestimable de nous faire rêver sur le métier d'acteur, sur le dédoublement des comédiens et de leurs personnages. Avec *les Vies secrètes de Marilyn Monroe* (3), Anthony Summers, journaliste anglais, nous administre une douche froide. Marilyn est morte le 5 août 1962. Depuis, à intervalles réguliers, comme si cette femme blessée qui s'évada dans la mort obsédait les hommes qui écrivent, il est paru on ne sait plus combien de « livres définitifs » sur sa vie, sa carrière, les circonstances de sa disparition. Celui d'Anthony Summers, fruit d'enquêtes très consciencieuses auprès des témoins qui ont bien voulu parler (souvent par allusions ou hypothèses, d'ailleurs), sera-t-il le « définitif des définitifs » ? On le voudrait.

Car, même si on se laisse prendre au talent d'Anthony Summers, à sa façon de provoquer des suspenses et de suggérer des solutions comme dans un roman policier, on se dit que Marilyn Monroe a droit au repos, à la paix. Que nous importe « la face cachée » de ses mariages, sa vie sexuelle, le nombre et le nom de ses amants. Ses relations personnelles avec John et Robert Kennedy, le fait qu'elle a pu être victime, indirectement, des luttes de la Mafia contre le président des Etats-Unis et son frère, n'expliquent pas sa fin.

Depuis son enfance, Marilyn portait en elle les ferments de son ascension et de sa chute. Il y a longtemps qu'on le sait. Anthony Summers n'innove pas. Il nous donne le récit d'une mort lente, un super-scénario où la réalité rejoint la fiction, où le mythe s'offre à tous les regards dans les chambres à coucher, s'émiette dans les corbeilles à papier et les confidences scabreuses, succombe au whisky et à l'abus des somnifères. Pitié pour Marilyn ! La meilleure façon de la connaître, de lui rendre hommage, c'est de revoir ses films quand l'occasion se présente.

Mais si vous aimez les vies d'acteurs racontées par eux-mêmes, il faut profiter des rééditions parues chez Ramsay (4) : *Mes années folles* par Dalio (nº 22), *Gloria Swanson par elle-même* (nº 24), *Ma vie en vrac* par Pierre Brasseur (nº 26), *Histoires de ma vie* par Jean Marais (nº 27). Avec les autoportraits, on sait ce qu'on va trouver : un reflet de l'image cinématographique fixée dans le public, et juste ce qu'il faut d'anecdotes pour montrer que les célébrités de l'écran sont aussi des hommes et des femmes. Encore une façon de rêver.

On peut aussi se pencher sur *les Belles Affiches du cinéma 1910-1949*, réunies en album aux éditions Atlas (5). Il y en a quatre-vingt-cinq, très bien reproduites sur de pleines pages, avec un texte d'accompagnement sur le film que chacune représente. C'est une promenade à travers le cinéma international que proposent ces illustrations d'un art lié au romanesque hollywoodien, à l'expressionnisme allemand, aux brumes suédoises, au baroque italien, au réalisme français, encore qu'il ne s'agisse pas de reproductions des styles cinématographiques mais d'interprétations où les couleurs apportaient une dimension irréelle.

On va d'étonnement en étonnement : l'affiche du *Quo Vadis ?* italien de 1913 et son érotisme fulgurant, celle du *Salomé* américain (1923) réinventant les courbes du modern-style autour d'un visage de femme, Garbo toujours pâmée de la même façon dans les bras de ses partenaires, le dessin presque cubiste de *Carmen*, le film muet de Jacques Feyder, les lampions de *Quatorze juillet* de René Clair, la main fatale portant la lettre rouge de *M le maudit*, la colombe prise dans les barbelés de *la Grande Illusion*, le curieux dessin façon carte postale ou photo-roman pour... *La terre tremble* de Visconti, tout cela, et le reste, fascine. Un second album sur la période 1950-1982 doit paraître prochainement.

JACQUES SICLIER.

(1) Ed. Henri Veyrier, 272 p. ill. publié en 1983.
(2) Ed. Calmann-Lévy, 240 p. ill. 180 F.
(3) Presses de la Renaissance, 524 p. ill. 110 F.
(4) Collection « Poche-Cinéma », Ed. Ramsay.
(5) Ed. Atlas, 160 p. ill. 185 F.

MUSIQUE

L'abondance du jazz

Pluie de bouquins, avalanche d'écrits : le jazz excite l'éditeur. On ne saurait traiter en détail de tout ce qui paraît, mais on ne saurait, non plus, en raison de cette pléthore, baisser les bras et faire l'impasse sur l'information bibliologique. Les plaquettes de Burnett James *(Billie Holiday)* et de Raymond Horricks *(Dizzy Gillespie)* ont la teneur d'articles de revues. Ils se substituent, pour le lecteur pressé, aux vastes biographies des deux monstres sacrés déjà parues en France (1).

Plus ambitieux sont les deux intelligents manuels de Jean Wagner *(le Guide du jazz)* et de François Billard *(le Jazz de A à Z)* auxquels nous n'adresserons pas le reproche facile d'avoir négligé quelque artiste cher à notre cœur et jouissant d'un privilège en notre folklore personnel (2). A côté de ces deux remarquables introductions à la musique afro-américaine, *le Grand Livre du jazz*, le classique, réaménagé, de Joachim-Ernst Berendt, prend figure de colosse : son principal intérêt réside en son effort de complétude (3).

Plus nouvelle en son dessein est l'entreprise d'Alain Tercinet, avec le premier ouvrage consacré au *West Coast Jazz*. Même si l'étiquetage géographique fut évidemment insuffisant pour caractériser un style, celui-ci fut plus qu'une fiction journalistique. Il exista, dans un climat frais, comme la rencontre de deux tendances, celle de Count Basie et celle de Miles quand il conduisait son « orchestre de chambre », une musique qui ne put jamais être celle de la douleur ni celle de la joie, musique curieusement détendue, mais où toujours l'angoisse affleure (4).

A retenir, enfin, le *Louis Armstrong* de James Lincoln Collier, fort volume qui n'est pas très « écrit », mais qui apporte une documentation consistante. Sans avoir l'acuité, l'élégance, la hauteur des études de Hodeir ou de Gunther Schuller, qu'il cite, ni leur exactitude, l'auteur affronte les difficultés de l'analyse musicale et nous éloigne tout de même des ronrons ordinaires.

L'historien, d'autre part, fait son beau « métier de chiffonnier » : Satchmo ne serait pas né en 1900 — comme il l'a dit — mais avant — comme le dictionnaire de Panassié, édition 1980, le laissait déjà entendre. L'esthéticien, surtout, accomplit sa tâche. Seuls les sourds ne pourraient contresigner cette opinion : *avec « Louie », et son « West End Blues », la musique a changé, le jazz s'est manifesté, au-delà de l'art de divertissement, en tant que phénomène auquel des hommes pourraient consacrer toute leur vie sans pouvoir, de celui-ci, épuiser la richesse* (5).

LUCIEN MALSON.

(1) B. James : *Billie Holiday* ; R. Horricks : *Dizzy Gillespie*, éditions Garancière, 49 F.
(2) J. Wagner, *le Guide du jazz*, édition Syros-Télérama, 85 F. Billard *le Jazz de A à Z*, édition MA, 50 F.
(3) J.-E. Berendt *le Grand Livre du jazz*, édition du Rocher, 130 F.
(4) A. Tercinet, *West Coast Jazz*. Parenthèses, distribution PUF, 148 F.
(5) J.L. Collier, *Louis Armstrong*. Denoël, 195 F.

Paris ou la tournée des grands ducs

Le mercredi, ils iraient voir Phil Woods au New Morning. Le jeudi, Bud Shank au Petit-Journal Montparnasse, en mémoire de ce 14 juillet où il avait joué pour eux, à Los Angeles. Le vendredi, Horace Parlan au Petit-Opportun. Le samedi, soirée de gala. Oscar Peterson au Méridien, salle Lionel - Hampton. Le dimanche après-midi, Jean-Louis Chautemps, escorté de quelques solistes de l'Orchestre national de jazz, au Centre américain. Le dimanche soir, Philippe Deschepper et Jacques Mahieux à Dunois. Le lundi, ils auraient cru pouvoir se reposer, mais finiraient par descendre au Sunset où jouait Richard Raux. Le mardi, ils retourneraient au Méridien, moins pour Oscar Peterson que pour revoir NHOP (Niels-Hennig Orsted-Pedersen), le bassiste danois qui fait voir la musique. Ils n'aimeraient pas sortir tous les soirs. Mais était-ce leur faute, si Paris restait décidément la capitale du jazz ?

F. M.

Annie Fischer, au Théâtre des Champs-Elysées

L'amie fidèle, la confidente

Une intelligence de la musique hors du commun, mise au service du compositeur.

Est-ce de porter un nom déjà illustré par un célèbre pianiste de notre époque ou de n'avoir que rarement joué en France ? Toujours est-il qu'Annie Fischer, pourtant inscrite justement dans les « pianistes quatre étoiles » d'André Furno, n'avait attiré qu'un public restreint, mardi, au Théâtre des Champs-Elysées. Mais sans doute, à soixante-dix ans passés, est-il temps pour elle d'entreprendre une seconde carrière (1).

Cette grande dame hongroise, très blonde, gagne son piano d'un pas rapide, plein d'allant. Dès la sonate *Quasi una Fantasia, opus 27, numéro un*, de Beethoven, on est captivé par la vérité de ce beau jeu clair, calme et rêveur, puis par l'allégro vif et primesautier, l'étonnant menuet au chant mouvant sur les arpèges et son trio cabré.

Nous voici sûrs de la suite : Annie Fischer, d'emblée, se révèle de plain-pied avec la musique qu'elle ne majore ni ne minore, dont elle épouse le mouvement, le sentiment, à laquelle elle se donne sans ostentation avec son esprit et son âme.

De même dans les *Kreisleriana* de Schumann, chaleureux, poétiques, pleins d'élans et joués sans nulle mièvrerie, et la *Sonate en si mineur*, où elle nous rappelle qu'elle fut, à dix-neuf ans, grand prix Liszt de Budapest. Certes, elle ne prétend pas à la technique en acier chromé des pianistes d'aujourd'hui ; mais, mis à part quelques inégalités, elle dompte ce chef-d'œuvre intimidant ou plutôt se hausse à son niveau avec une sonorité transfigurée, une intelligence de la musique hors du commun, qui recrée la continuité du discours, le courant du lyrisme intérieur de la première à la dernière note. Jamais Annie Fischer ne cherche à briller par quelque fantaisie singulière, jamais elle ne « prophétise » en marge du compositeur : elle est sa servante, son amie fidèle, sa confidente.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Elle donnera un second récital au Théâtre des Champs-Elysées le 11 juin, et jouera à La Roque-d'Antheron le 5 août.

Orson Welles aux « Cahiers du cinéma »

Parallèlement à la très volumineuse biographie de Barbara Leaming consacrée à Orson Welles, publiée aux Editions Mazarine *(le Monde* du 13 mai), paraît un précieux hommage des *Cahiers du cinéma* au cinéaste disparu, réalisé par Alain Bergala, Jean Narboni et Claudine Paquot.

On y trouve, c'est la moindre des choses, les entretiens accordés par Welles aux *Cahiers du cinéma* et les documents de travail qui figuraient dans un numéro hors série de 1982. Le recueil est enrichi de divers extraits de scénarios *(The Dreamers, The Big Brass Ring)* et de quelques pages du *Journal de tournage* tenu par Michael Mac Liammoir qui interprétait Iago dans *Othello*. Les témoignages – ceux d'Oja Kodar, qui raconte sa rencontre avec Welles alors qu'elle sortait du lycée à Zagreb, d'Alessandro Tasca di Cuto, le producteur italien et ami qui conserve encore des bobines de *Don Quichotte*, celui de Bill Krohn lancé dans les archives de la Paramount à la recherche des fragments de *It's all true*, inachevé – sont souvent drôles et sensibles.

Ils ont tous l'avantage, comme les hommages de Cocteau, de Jeanne Moreau, de Jean Renoir, d'apporter autant de lumière que d'obscurité sur le personnage et son œuvre, dont l'art de disparaître est légendaire et le sens de la ruine élégante fort bien mis en relief dans la présentation par Jean Narboni du poème fameux de Coleridge : *In Xanadu did Kubla Khan...* Où l'on pointe fort judicieusement que de ce Khan-là, *un certain Kane est descendu*. L'illustration abondante de l'ensemble en noir et blanc est en tout point remarquable.

MICHEL BRAUDEAU.

★ « Orson Welles », les Cahiers du cinéma, 205 p., 135 F.

مكرر من الاصل

PHOTO

Robert Frank au Palais de Tokyo

Le précurseur

Novateur, beatnik, écorché vif, Robert Frank est un mythe vivant. Le Centre national de la photographie lui consacre une rétrospective, la première en Europe.

En 1959, la critique américaine découvrait avec stupeur un album de quatre-vingt-trois photos – *les Américains* – paru en France l'année précédente et préfacé par Jack Kérouac. L'auteur, un jeune opérateur de trente-cinq ans totalement inconnu, se nommait Robert Frank.

D'origine suisse, Frank posait sur son futur pays d'adoption un regard *neuf et retenu*. Par des cadrages inhabituels, proches de ceux que l'on perçoit dans la vie, ils restituait la banalité de scènes sans enjeux, captait des instants mornes et indécis, l'attitude conforme de citoyens *isolés, des lieux qui parlent d'eux-mêmes* et qui sont révélateurs de l'état d'une société. Fixant le ruban d'une route, une station-service déserte, un juke-box ou une télévision allumée devant une salle de restaurant vide, *il rompait aussi* avec l'autorité objective du chasseur d'images, et donnait à lire son monde intérieur, ouvrant ainsi la voie au reportage moderne.

C'est Robert Delpire qui publia *les Américains* (1), et c'est à son initiative que Frank reçut la bourse de la Fondation Guggenheim qui allait lui permettre de faire, en deux ans, le tour des Etats-Unis. Il est donc naturel, trente ans après cette rencontre déterminante, que ce soit le Centre national de la photographie, dirigé par Robert Delpire, qui présente la première rétrospective européenne de Robert Frank (2). Une rétrospective qui, en cent cinquante photographies, offre un aperçu diversifié de la presque totalité de son œuvre.

Elle s'ouvre sur des tirages originaux jaunis, signés et annotés par l'auteur, qui séduisent d'emblée par la maturité dont fait preuve Robert Frank dès la fin des années 40, alors qu'il n'a que vingt-cinq ans. Résidant à Paris, il est déjà tout entier dans le portrait de ce couple enlacé, *qui se fait photographier par un* appareil posé sur une chaise dans les jardins du Luxembourg. A la saisie du spectaculaire ou de l'inattendu, *Frank substitue déjà ses propres sentiments* et affirme la primauté de la subjectivité dans toute perception. Lorsqu'il observe un cheval dans un abattoir, le mur feuillu de la Santé, un accordéoniste aveugle, Frank *s'implique là où d'autres se maintiennent* à distance. Mais s'il a choisi de se montrer par l'émotion qu'il transfère sur les autres, on mentirait en déclarant qu'il n'y a de place dans son regard que pour l'autoprojection. La modernité est dans son style. Tranchant net, distancié et pourtant débordant de sincérité et créant une atmosphère comme on croyait que seul pouvait y parvenir un *film*.

Ainsi en est-il du Pérou (1948), de l'Espagne (1950), mais aussi du Pays de Galles (1951) et, surtout, de Londres dans les années 50, dont *Frank rapporte une vision d'un réalisme* magique où, sur fond de décors granulés, des gentlemen sanglés et chapeautés, aux silhouettes de gravure de mode, s'échappent dans le brouillard. Confirmant à quel point le reportage a toujours été pour lui l'occasion rêvée d'un double voyage, imaginaire et géographique, Frank transporte son monde intérieur partout avec lui, et tant pis si la joie qu'il peut exprimer a toujours l'air un peu douloureuse : son regard n'est jamais sec, mais tristement mouillé du dedans.

Hoboken, New Jersey, 1955-1956. Extrait de « les Américains »

Installé à Mabou, en Nouvelle-Ecosse, où il vit isolé, Frank continue de lancer des bouteilles à la mer en photographiant le paysage qui l'entoure. *Mauvais rêve* titre, en 1978, le portrait de son téléviseur ; *It is like me*, mentionne une palissade qui avoue au soleil de septembre comment, l'année suivante, Robert Frank voit le monde. Soulignant à quel point photographier a toujours été pour lui un moyen de *faire parler les images*, les indications manuscrites, si perceptibles dès le début, n'ont cessé de se développer à mesure que Frank, au Bic, à la peinture ou au crayon, macule, gratte la matière photographique d'une manière proche de l'expressionnisme abstrait dont il réfute l'influence.

A cette récente série « canadienne », débitée en lamelles, décadrée, montée en diptyques ou agencée en séquences, on peut préférer l'approche moins conceptuelle de ses premières images. L'autoportrait semble maintenant céder la place à l'autodestruction, comme si Robert Frank sanctionnait avec une rage tendre l'évolution de son itinéraire personnel, voulait de son vivant raturer, ratifier, biffer sa légende.

Mais le cœur de l'exposition est bien sûr la sélection de trente-six tirages récents extraits des *Américains*, qui permet de mesurer pourquoi ce livre incompris à l'époque, devenu aujourd'hui classique, a profondément modifié la photographie contemporaine. Lancé à la découverte de l'Amérique dont il parcourt quarante-huit Etats au volant d'une *vieille voiture* d'occasion, Frank n'entérine aucun cliché. Prenant la route pour seul fil *conducteur*, il garde le regard étranger d'un observateur solitaire, et fixe les hommes d'affaires d'Hoboken, le trolleybus de La *Nouvelle-Orléans*, le bar à Gallup, le restaurant de Columbia avec cette touche d'ironie glacée qui est sa vraie marque. Et bien avant *Easy Rider* ou *Stranger Than Paradise*, il parvient à redonner un sens à *ce qui, pour les Américains, n'avait* plus d'intérêt. Sans *a priori*, visant au besoin de travers, Frank revendique son point de vue, décèle le malaise, l'infortune ou l'isolement derrière l'immobilisme et les temps morts. *Rompant* avec *l'esthétisme* classique du reporter en embuscade, il est un des premiers à photographier sa chambre d'hôtel, mais aussi, dans *The Lines of my Hand* (1972), à exhiber ses planches-contact. A l'*opposé* du bombardement visuel de William Klein – cet autre novateur, – la prise de vue lui sert à traduire ses interrogations et à montrer, avec l'œil de Hopper plutôt que celui de Rockwell, combien la réalité est vulnérable.

En 1958, *« usé d'avoir trop vu »*, celui qui a si bien incarné l'esprit de la beat generation remise son Leica au placard ; il ne le reprendra qu'au début des années 70. Entré vivant dans la légende, il se consacre à présent au cinéma et continue d'être, après treize films, le créateur inconnu et reconnu par tous qu'il a été en tant que photographe. Dire qu'à soixante-deux ans il est resté fidèle à lui-même est le plus beau compliment que l'on puisse lui faire.

PATRICK ROEGIERS.

(1) *Les Américains*, éd. Robert Delpire. Nouvelle édition française au format moins allongé, le texte de Kerouac remplace la préface d'Alain Bosquet, certaines photos ont été recadrées.

(2) « Robert Frank, une rétrospective », présentée par le Centre national de la photographie au Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson, Paris (16e), jusqu'au 12 juin.

Mais aussi *Photo-Poche*, n° 10, consacré à Robert Frank, 34 F, et « Robert Frank, la photographie enfin », numéro *double des Cahiers de la photographie*, 95 F.

Willy Ronis à voir ou à lire

Dans une nouvelle mise en espace due à Bertrand Eveno qui lui avait consacré un excellent essai dans la collection « Les grands photographes » – décidément très en veilleuse –, la Fondation nationale de la photographie (1) propose aux Lyonnais la rétrospective de la donation Willy Ronis, qui a déjà été présentée au Palais de Tokyo.

Sans la lecture un peu systématique que l'auteur en personne avait voulu donner de son travail, c'est l'occasion de retrouver, dans ce voyage sentimental tout au long d'un *demi-siècle d'activité, l'émoi et* le distance, l'abstinence, le désir et la curiosité qui sont le cœur du regard de Ronis. Mais aussi une tristesse rentrée, une blessure discrète, sorte de gris à l'âme qui se projette sur la vision d'autrui.

Dans le même temps, un bonheur n'arrivant jamais seul, les éditions Contrejour proposent, en version bilingue, *Sur le fil du hasard* (dont la première édition, parue en 1981, est épuisée) avec rectification d'un certain nombre de légendes, une nouvelle jaquette (le célébrissime *Nu provençal*) et, *malheureusement, un complément* biographique non actualisé (2).

Enfin, les éditions Gérard Pinhas proposent un très beau *portofolio*, un peu difficile à ouvrir, comportant douze reproductions de format 30 × 30 cm. Remarquablement imprimé, pour un prix raisonnable, il offre une brassée d'images connues qui confirment l'unité d'approche d'un photographe désormais consacré, criant échec au temps pour mieux laisser filer la vie (3).

P. R.

(1) « Willy Ronis », rétrospective organisée par l'Association française pour la diffusion du patrimoine photographique, Fondation nationale de la photographie, 25, rue du Premier-Film, Lyon. Jusqu'au 1er juin.

(2) Willy Ronis, *Sur le fil du hasard, ou On Chance's Edge*, éditions Contrejour. 160 pages. 270 F.

(3) Willy Ronis, photographe, *portofolio*, édité par Gérard Pinhas, texte de Clément Lépidis, 19, rue du Théâtre, 75015 Paris. 195 F.

Dieux du ring.

On entre. Et, comme pour prévenir des coups, on vous pose un casque (infra-rouge) sur la tête. Une bande sonore extraite des enregistrements réalisés en direct au moment de la prise de vue accompagne de jeunes esthètes au corps musclé d'Apollon, émules de Rocky, tirés de la rue, suant dans les vestiaires de Londres, Casablanca ou New-York.

Sport d'émancipation sociale, sous couvert d'un bel art en qui s'incarne le rêve d'être un dieu, la boxe est depuis 1973 la grande passion de James A. Fox, cinquante et un ans, Anglais d'adoption, rédacteur en chef de Magnum. Des Brandos en herbe aux gueules cassées, des truands, soigneurs, supporters et bookmakers, ce qui se *passe entre les cordes, autour* du ring, dans les salles d'entraînement, tout cela attire, émeut, titille la prunelle de ce voyeur solidaire qui fait corps avec les Hercules de banlieue. Portraiturant les poings comme des visages, célébrant la liturgie du combat, jusqu'au boxeur déchu affalé dans les douches, Fox multiplie les variations sur la violence et le désir.

P. R.

★ « La boxe à fleur de peau », exposition de James A. Fox, présenté par Paris-Audiovisuel, à l'Espace photographique de Paris, 4-8, Grande Galerie - Les Halles, entrée Pont-Neuf, jusqu'au 13 juillet.

EXPOSITION

Unique présentation annuelle

Le musée (éphémère) de M. Schmit

Musée, collection privée à l'américaine ? Non. Galerie tout simplement. Des chefs-d'œuvre à vendre. Mais aussi à voir, le temps d'une exposition.

Courbet au fond d'une enfilade ; Degas dans un recoin ; Delacroix au second étage, au-dessus de l'escalier ; Matisse un peu plus loin encore ; un grand Picasso accroché entre le premier et le rez-de-chaussée. Musée, collection privée à la texane, ou à la californienne ? Non. Galerie tout simplement, galerie qui laisse voir, le temps d'une unique exposition annuelle, les chefs-d'œuvre qu'elle découvre et qu'elle vend aux plus fortunés des mortels.

Tout effare, chez Robert Schmit : la quantité et la rareté, le mélange des genres et celui des époques, le goût de l'exceptionnel et la sobriété de la présentation. Que l'on puisse vous donner à choisir entre un Braque d'un mètre de long, un bouquet de Redon parfait ou un *Mousquetaire* de Picasso, finit par sembler naturel, tant le visiteur a de plaisir à *s'imaginer un moment collectionneur* à son tour.

Sans doute, comme toute anthologie, l'exposition a-t-elle ses lourdeurs et ses seconds rôles. Trop de toiles impressionnistes, de Boudin en Monet, lassent le regard. Mais elles ne sont là que pour tenir leur fonction, qui est d'accompagnement. Elles forment le décor autour des œuvres majeures, suivantes ou duègnes de ces princesses du sang. Celles-ci se rangent en deux clans, celui des majestés anciennes et celui des royautés point encore lavées du *souvenir de leurs origines révolutionnaires*.

Les unes s'avancent derrière la *Jeune fille arrangeant des fleurs*, de Courbet, étonnante de légèreté et de grâce. La suivent une beauté aux ombres vert Véronèse, née de Delacroix, et le cortège de ballerines de Degas, si nombreux qu'il lui faut un couloir entier.

Les autres cultivent moins la beauté. Rassemblées à l'étage, elles forment un salon des refusés héroïques autour de la *Passerelle Sainte-Adresse* de Marquet, toile historique du fauvisme, éclatante de jaune acide et de vert pré. Il y a là un Vlaminck cézannien – du temps du Vlaminck talentueux, – un exquis citron de Braque, plus hollandais que nature, des Dufy et, rare délectation, une de ces admirables natures mortes que peignait, vers 1912, un Derain déjà sceptique et encore cubiste. « Pièce de musée », encore : un pastel ultra espagnol, avec capes et gitanes, de la série de ceux que le jeune Picasso emporta dans ses bagages pour les vendre lors de son arrivée en France. Lautrec et *l'orientalisme façon Châtelet y font* de curieux mélange, bariolé et étonnament maîtrisé cependant.

En comparaison, un *Nu* de Matisse des années 20, un Morisot ou un Balthus, font figure, presque, de banalités, fussent-elles séduisantes. Dans le genre imprévu et intime, on ne saurait rêver plus complet cabinet des merveilles.

PHILIPPE DAGEN.

★ Galerie Robert Schmit, 396, rue Saint-Honoré, jusqu'au 19 juillet.

EN BREF

« Horace », « le Cid » et « Phèdre » à Versailles

Du 5 au 27 juin, quinze représen*tations de Horace, le Cid et Phèdre* sont données en alternance au Grand Trianon, à Versailles. Voici dix ans que le Festival de Versailles présente chaque été en plein air des pièces de Racine et de Corneille pour un public nombreux : dix-huit mille spectateurs pour onze représentations l'été dernier.

Parmi les interprètes, cette année : Geneviève Casile, Nita Klein, *Hervé Bellon, Jean Davy, Michel* Etcheverry. Les mises en scène sont de Marcelle Tassencourt et Thierry Maulnier. Renseignements : Théâtre Montansier, 13, rue des Réservoirs, 78000 Versailles. Tél. : 39-50-71-18.

« Les Bavards » d'Offenbach à Paris

Trois représentations de l'opéra-bouffe *les Bavards*, de Jacques Offenbach, seront données, les 14 et 15 juin par Opéra-Jeunesse. Ce *« petit chef-d'œuvre »*, – selon le mot de Saint-Saëns – inspiré, en 1863, *d'une courte pièce de Cervantès*, sera présenté dans son intégralité, sous la direction d'Olivier Holt. Constitué en septembre 1985, Opéra-Jeunesse est un lieu d'étude et de pratique à l'intention des élèves *de conservatoire en fin d'études* supérieures, réunissant un orchestre symphonique et lyrique de cinquante musiciens, un chœur de trente membres et une équipe de dix solistes.

★ Théâtre de Paris, 15, rue Blanche, 75009 Paris. Samedi 14 juin à 15 heures et 21 heures. Dimanche 15 juin à 15 h 30.

Bofill monte Verdi

C'est l'architecte Ricardo Bofill qui met en scène cet été, dans les arènes de Nîmes, *le Corsaire*, un opéra oublié de Verdi. Créé à Trieste en 1848 mais mis en chantier en 1845 (année de la création de *Giovanna d'Arco*), cet ouvrage inspiré de Byron sera dirigé pour sa création française par Emmanuel Krivine et chanté notamment par Giorgio Lamberti, Stefka Evstatieva et Sylvia Sass (les *9, 10 et 11 juillet. Rens. : 1, rue* Alexandre-Ducros, 30000 Nîmes. Tél. : 66-67-28-02).

Art, théâtre et psychiatrie

« Les correspondances » entre la *création, la folie et la vie* : tel est le thème du premier festival Art, théâtre et psychiatrie qui a lieu à Moisselles (Val-d'oise), les 5, 6 et 7 juin. Organisé par le centre hospitalier spécialisé de Moisselles et l'ARALAL (Association de recherche et d'application de lieux d'accueil), il réunira psychiatres, artistes et enseignants pour *« ouvrir les portes d'un hôpital psychiatrique et les esprits de chacun »*. Au programme : films, débats, expositions, conférences et spectacles, au centre hospitalier de Moisselles et dans les communes avoisinantes.

Tél. 39-35-16-66.

Babilée danse Aperghis à Aix

Le Groupe d'action instrumentale de *Jorge Zulueta, Georges Aperhis* et les membres de l'ATEM, le comédien Jean-Paul Farré, le chef d'orchestre Jean-Claude Malgoire animeront les stages du Centre Acanthes cet été à Aix-en-Provence. Cette structure pédagogique saisonnière fête, en effet, cette année son dixième anniversaire sur le thème « musique-en-scène » (du 7 au 28 juillet). En liaison avec le festival « officiel » sera notamment créé, à l'issue des stages, *Tour de Babel*, un récit musical de Georges Aperghis sur un texte de la poétesse italienne Patricia Buzzi, dansé par Jean Babilée. (Renseignements : 146, rue de Rennes, 75006 *Paris. Tél. : 45-44-56-50*).

Les nouvelles nuits de Saint-Paul-de-Vence

Une conque démontable a été spécialement conçue pour permettre à la Fondation Maeght d'accueillir à Saint-Paul-de-Vence, dans de meilleures conditions acoustiques que par le passé, toute une série de concerts de musique du vingtième siècle. L'ensemble 2e2m rendra ainsi hommage au compositeur Jean Barraqué, le 18 juillet, et le Scottish Chamber Orchestra à Stravinski, le 16. *Commande de la Fondation, Futuristie II*, de Pierre Henry, sera créé dans le patio Giacometti, le 10 juillet. (Renseignements : secrétariat des Nuits de la Fondation, 06570 Saint-Paul-de-Vence ; téléphone : 93-32-81-63.)

Sandrine Lazaridès 1er prix des Jeunes Solistes

Le premier prix du Concours international des jeunes solistes (moins *de dix-neuf ans), d'un montant de* 10 000 francs suisses, qui s'est tenu cette année à Copenhague dans la salle des concerts de l'hôtel de ville, a été décerné le 27 mai à la pianiste marseillaise Sandrine Lazaridès, quatorze ans, benjamine des sélectionnés. Sandrine Lazaridès, actuellement élève au Conservatoire de musique de Paris, avait interprété avec beaucoup de maturité le *Concerto* de Liszt, accompagnée par l'Orchestre de la Radiodiffusion danoise. Les 2e et 3e prix ont été attribués à la pianiste Marianne Rosenfeld (Suisse) et au violoncelliste finlandais Jan-Erik Gustafson, tous deux âgés de dix-sept ans.

Fontainebleau ferme

Le château de Fontainebleau sera fermé au public les 9, 10 et 11 juin. Les grands appartements seront également fermés du 4 au 8 juin en raison des travaux d'entretien et d'aménagement du nouveau Musée Napoléon. Situé dans l'aile Louis XV du château, le musée sera inauguré le 11 juin, et ouvert au public le 12.

L'Académie veut chasser le « Barbarisme »

L'Académie française est *« alarmée par les incorrections de langage de certains présentateurs de la radio et de la télévision »*. Elle n'est nullement opposée à l'emploi d'une langue vivante, en évolution, *« enrichie si besoin est de néologismes »*, mais elle pense que *« l'expression incorrecte, le solécisme, le barbarisme, le mot approximatif, les prononciations vicieuses, l'invasion désordonnée de mots étrangers, menacent d'altérer notre langue »*. Elle note l'influence considérable de la radio et de la télévision sur le langage qu'utilisent ensuite les auditeurs, particulièrement les enfants qui *« ont tendance à imiter passivement ce qu'ils entendent, y compris dans les séquences publicitaires »*.

Dans un communiqué émis à la suite de sa séance du 22 mai, l'Académie souhaite donc qu'à *l'occasion* d'une prochaine réorganisation, les nouveaux cahiers des charges prévoient pour chaque chaîne ou station, la création d'un poste de *« conseiller spécialisé, disposant des titres nécessaires »*, et chargé d'une *« aide permanente aux présentateurs et auteurs d'émissions »*, pour le meilleur usage possible de la langue française.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

EXPLOSANTE FIXE. Photographie et surréalisme. Jusqu'au 15 juin. Salle d'art graphique.

CRÉER DANS LE CRÉÉ. Jusqu'au 8 septembre. CCI.

LE CINÉMA YOUGOSLAVE. Jusqu'au 16 juin. Forum.

IMAGES D'AILLEURS. La photographie à la découverte du monde. Jusqu'au 2 juin. BPI.

LE CRAYON MAGIQUE D'ELZBIETA. Jusqu'au 16 juin. Bibliothèque des enfants.

COMME ARCHÉOLOGIE. Un atelier autour d'une œuvre. Jusqu'au 28 juin. Atelier des enfants.

Musées

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (42-61-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; samedi : 18 F (gratuite le 20 juin). Jusqu'au 28 juillet.

DE REMBRANDT A VERMEER. Les peintres hollandais au Mauritshuis de La Haye. Grand Palais, entrée place Clemenceau *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 30 juin.

RASA. LES NEUF VISAGES DE L'ART INDIEN. Grand Palais, avenue Winston-Churchill *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 16 juin.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août — LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS. Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). *Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.*

PASTELS DU XIXe SIÈCLE. Jusqu'au 9 juin — PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime. Jusqu'au 1er septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche).

DE CARRACHE A GUARDI. La peinture italienne aux XVIIe et XVIIIe siècles dans les musées du nord de la France. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 8 juin.

A LA COUR DU GRAND MOGHOL. Jusqu'au 16 juin. GRAVURE BULGARE CONTEMPORAINE. Jusqu'au 30 juin. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). Tlj, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F.

PAUL COLIN. Bibliothèque nationale, 4, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-13). Sauf dim., de 12 h à 18 h 30. Entrée libre. Du 30 mai au 30 juin.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1960. LES NOUVEAUX RÉALISTES — JEAN-LOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 7 septembre.

HANNE DARBOVEN. Histoire de la culture 1880-1983. *FELICE VARINI,* Réversible. JAN VERCRUYSSE. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 22 juin.

ANDRÉ KERTESZ. De Paris et de New-York. Jusqu'au 2 juin — SEBASTIAO SALGADO. Sahel : l'Homme en détresse. Jusqu'au 30 juin. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

OUVERTURES SUR L'ART AFRICAIN. *Musée des arts décoratifs, 107,* rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. *Entrée : 18 F. Jusqu'au 29 juin.*

ALEXANDRE THÉODORE BRONGNIART, 1739-1813. Architecture et décor. Jusqu'au 13 juillet. JUDITH CLANCY. Paris vivant, le point de vue d'une Américaine. Jusqu'au 6 juillet. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

L'ART DE LA PLUME-BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'en septembre.

FORAIN. Chroniqueur-illustrateur de guerre, *1914-1918. Musée des deux* guerres mondiales, hôtel des Invalides (45-55-92-30). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 18 h *(fermé en août). Jusqu'en décembre.*

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chaulot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

L'INSTITUT DE FRANCE DANS LE MONDE ACTUEL. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (45-62-39-94). Tlj, de 11 h à 18. Entrée : 12 F. Jusqu'au 20 juillet.

LES PHOTOGRAPHES DE RODIN. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). *Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45.* Entrée : 15 F. Jusqu'au 7 juillet.

LANGVIKSSAR. Un archipel suédois près de Stockholm, 1880-1920. Jusqu'au 2 juin — PIERRE LOTI, PHOTOGRAPHE. Jusqu'au 15 juin. Musée de la marine, palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales — Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

UN CANAL... DES CANAUX... Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (43-54-30-06). Tlj, de 10 h à 17 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 15 juin.

LES KETOUBOT ILLUSTRÉES (contrats de mariage) — LES ENLUMINURES DE TRADITION de P. Relkin. Musée d'art juif, 42, rue des Saules (42-57-84-15). Sauf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 16 juin.

ROLAND BARTHES. Le texte et l'image. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 août.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 28 septembre.

PAUL BAUDRY. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche *et jours fériés,* de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

Centres culturels

ATELIERS INTERNATIONAUX DES PAYS DE LA LOIRE. Deux ans d'acquisitions. Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 8 juin.

JEUNE SCULPTURE. Port d'Austerlitz, quai d'Austerlitz (45-82-99-15). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 15 juin.

ALEXANDRE TRAUNER. Cinquante ans de cinéma. ENSBA, 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 juin.

ROMA ANTIQUA. Envois des architectes français, *1788-1924,* ENSBA, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

CENT DESSINS DE LE CORBUSIER. Fondation Le Corbusier, 10, square Blanche (42-88-41-53). Sauf dim. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 17 juillet.

PARIS, LE MÉTRO AÉRIEN. Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital (45-20-27-27). Tlj, de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 22 juin.

WEIMAR. Visages d'une cité millénaire. Centre culturel de la R.D.A., 117, boulevard Saint-Germain (46-34-25-97). Sauf *dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h ; sam.* de 15 h à 20 h. Jusqu'au 11 juin.

PIERRE BRUNEAU. Toiles et bandes dessinées — *MALTAIS. Tableaux récents.* Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Tlj, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 15 juin.

THE BROADWAY POSTER, 1965-1985. American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Sauf dim. de 12 h à 19 h ; sam. de 12 h à 17 h. Jusqu'au 5 juillet.

GRAVEURS D'AUJOURD'HUI. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). *Sauf lundi, de 13 h à 19 h.* Jusqu'au 15 juin.

VIVEKA NYGREN. Textiles. KENNET WILLIAMSSON. Céramiques. VOILES A STOCKHOLM. Photographies des quais de Stockholm, 1840-1900. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 mai.

FRANÇOIS VILLON. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21). *Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h.* Jusqu'au 20 juin.

TROIS SIÈCLES D'ORFÈVRERIE HISPANO-AMÉRICAINE, XVIIe-XIXe siècle. Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 6 septembre.

ŒUVRES D'ART ET OBJETS AFRICAINS DANS L'EUROPE DU XVIIe SIÈCLE — PANORAMA DES FIGURES DE RELIQUAIRES DITES KOTA. Fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (42-71-71-30). Sauf dim. et lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

ART ET ARTISANAT D'ANATOLIE. Espace AGF, 87, rue de Richelieu (42-44-13-12). Jusqu'au 13 juin.

TOLMER. Soixante ans de création graphique dans l'île Saint-Louis. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Du mardi au samedi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 5 juillet.

Galeries

SURRÉALISME EN BELGIQUE. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 10 juillet.

ALECHINSKY. Bouches et grilles. *Jusqu'au 28 juin. JIRI KOLAR. Collages.* Jusqu'au 7 juin. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran (45-63-13-19).

MAITRES FRANÇAIS XIXe-XXe SIÈCLE. Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré (42-60-36-36). Jusqu'au 19 juillet.

L'ESPRIT CONSTRUCTIF II. Bézie, Knoblauch, Pala, Peire. Galerie Franka-*Berndt,* 11, *rue de l'Echaudé* (43-25-52-73). Jusqu'au 28 juin.

PIERRE ALECHINSKY. Estampes. Jusqu'au 7 juin — L'AVENTURE SURRÉALISTE AUTOUR D'ANDRÉ BRETON. Jusqu'au 31 juillet — JEAN-LOUP SIEFF. Affiches. Jusqu'à la mi-juin. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16).

TRANS-AVANT-GARDE. OPÉRA SU CHARTA 1978-1986 : CHIA, PALADINO, TATAFIORE. Antiope/France, 57, rue Saint-Louis-en-l'Ile (43-54-82-43). Jusqu'au 18 juin.

PIERRE KLOSSOWSKI. Tableaux 1984-1986 — MARTIAL RAYSSE. Dessins *1974-1979.* Librairie-galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Mai-juin.

MOEBIUS-DARROW. Galerie du Jour, 6, rue du Jour (43-36-79-50). *Jusqu'au 5 juin.*

ARTISTES EN VOYAGE AU XVIIIe siècle. Galerie Cailleux, 136, *faubourg Saint-Honoré (43-59-25-24).* Jusqu'au 5 juillet.

ARTS D'ASIE : LES MINGQI. Beurdeley et Cie, 200, boulevard Saint-Germain (45-48-97-86).

JEAN-PAUL AGOSTI. Galerie M. Guiol, 22, rue du Poitou (42-71-60-06). Jusqu'à fin juin.

ANGELOPOULOS. Galerie Sculptures, 11, rue Visconti (46-34-23-30). Jusqu'au 14 juin.

CHARLY BANANA. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Du 30 mai au 15 juillet.

TUDOR BANUS. Galerie Bruno Martin-Caille, 34, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-65-27-50). *Jusqu'au 7 juin.*

ANNA-EVA BERGMAN. Galerie Daniel Gervis, 14, rue de Grenelle (45-44-41-90). *Du 30 mai au 28 juin.*

FRED BULL. Pour le centenaire de « Miss Liberty ». Galerie Convergence, 39, rue des Archives (42-78-57-45).

CARGALEIRO. Peintures récentes. Galerie Galarte, 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Du 29 mai au 28 juin.

WERNER BUTTNER. Peintures récentes. Galerie Crousel-Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 12 juin.

FRANCESCA CHANDON. Peintures et reliefs. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Verneuil (42-96-37-47). Jusqu'au 7 juin.

LE BESTIAIRE DE COMBAS. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-09-33).

OLIVIER DEBRE. Encres de Chine. Galerie Leif Stahle, Cour Delépine, 37 rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 12 juillet.

JEAN DEMELIER. Dessins. Galerie Diane-Manière, 11, rue Pastourelle (42-77-04-26). Jusqu'au 28 juin.

CESAR DOMELA. Galerie Jacques-Spiess, 4, avenue de Messine (42-56-06-41). Jusqu'au 15 juillet.

JEAN EDELMANN. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 12 juillet.

FRANTA. Peinture, dessin. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 20 juin.

FROMENT. Galerie Peinture Fraîche, 29, rue de Bourgogne (45-51-00-85). Jusqu'au 7 juin.

GÉRARD GAROUSTE. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 19 juillet.

ALEXANDRE GHERBAN. Autoportraits. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 7 juin.

CHARLES GIAI-GISCHIA. Caravane botanique. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 28 juin.

GILIOLI. Portraits. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 21 juin.

JEAN-PAUL HUFTIER. Tableaux radjpoutes. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Du 29 mai au 28 juin.

LAURENT JOUBERT. Galerie Beau Lézard, 36, rue des Archives (48-04-86-86). Jusqu'au 21 juin.

KIMURA. Œuvres récentes. Galerie Art Yomiuri, 5, quai de Conti (43-26-15-35). Jusqu'au 28 juin.

AKI KURODA. Peintures. Galerie Adrien-Maeght, 46, rue du Bac (45-48-45-15).

MARIE LAURENCIN. Galerie Daniel-Malingue, 26, avenue Matignon (42-66-60-33). Jusqu'au 21 juin.

AGNES LEVY. Pastels. Galerie James Mayor, *52-54, rue du Temple* (42-72-39-84). Du 29 mai au 28 juin.

CHRISTIAN LHOPITAL. Galerie Polaris, 25, rue Michel-Le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 29 juin.

ARMANDO MORALES. Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 28 juin.

RICARDO MOSNER. Série Tremenda. Galerie Façade, 30, rue Beaubourg (48-87-02-20). Du 30 mai au 28 juin.

OLIVIER MOSSET. Gilbert Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). *Jusqu'au 12 juillet.*

SERGE POLIAKOFF. Les années 1950-1960. Galerie Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussmann (45-63-52-00). Jusqu'au 12 juillet.

ALAIN PONCELET. Peintures. Galerie Tendances, 105, rue Quincampoix (42-78-61-79). Jusqu'au 28 juin.

REIMPRE. *Peintures récentes.* Galerie Bellint, 28 *bis,* boulevard Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 5 juillet.

REINHOUD. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 27 juin.

RIVABOREN. Pastels. Galerie Albert-Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Jusqu'au 5 juillet.

GERARD TRAQUANDI. Peintures récentes. Galerie Samia-Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (42-36-44-56). Jusqu'au 7 juin.

URAC. Galerie Adrien Maeght, 42, rue du Bac (45-48-45-15).

WOLF, dessins, peintures. Galerie Jean Peyrole, 14 rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 14 juin.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. La Liberté est née à Boulogne-Billancourt. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (46-04-82-92). De 10 h à 21 h ; dim. de 10 h à 12 h. Jusqu'au 22 juin.

CRÉTEIL. Germinations III. Maison des arts, place Salvador-Allende (48-99-90-50). Sauf lundi, de 12 h à 19 h ; dim. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 29 juin.

IVRY-SUR-SEINE. Jean Amado. Sculptures, dessins, plans, maquettes. Galerie Fernand-Léger, 89-93 *bis,* avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Sauf dim. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 14 juin.

JOUY-EN-JOSAS. Les années 60. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 19 h. Du 30 mai au 30 septembre.

MARLY-LE-ROI. Un regard sur l'art d'aujourd'hui. Musée-promenade, parc de Marly à Louveciennes (39-69-06-26). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 juin.

MEUDON. Granet, Bracquemond, *Anthonioz : sculptures. Musée d'art et* d'histoire, 11, rue des Pierres (45-34-75-19). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 juin.

PONTOISE. Hommage à Albert Gleizes, 1881-1953. Jusqu'au 21 septembre — Louis Marcoussis, 1878-1941 — Halicka, 1895-1975. Jusqu'au 29 juin. *Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier* (30-38-02-40). Sauf mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. — Les bords de l'eau dans la peinture. Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-32-06-75). Du mer. au dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 21 septembre.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. De la Préhistoire à nos jours, la vie religieuse à *Saint-Germain-en-Laye — Quinze ans de* restauration dans les églises du département. Manège royal, place Royale (39-73-92-92). Jusqu'au 15 juin.

SAINT-OUEN L'AUMONE. Regard sur la sculpture contemporaine : Ervin Patkai. Parc et hall de l'Hôtel-de-Ville (34-64-05-16). Du 30 mai au 30 juin.

SCEAUX. Cent cinquante ans de céramique, des collections privées aux collections publiques. Orangerie du château (46-61-06-71). Jusqu'au 22 juin.

VERSAILLES. Elizabeth Franzheim. *Sculptures et peintures. Mairie.*

En province

AMIENS. Alberto Burri. Maison de la culture, place Léon-Gontier (22-91-83-36). Jusqu'au 13 juillet.

ANGERS. *Cent dessins des musées* d'Angers. Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (41-88-64-65). Jusqu'au 15 juin.

ANTIBES. Anna Eva Bergman. Musée Picasso, château Grimaldi (93-33-67-67). Jusqu'au 9 juin.

ARLES. Erro, peintures 1984-1986. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'au 29 juin.

ARRAS. Acquisitions du F.R.A.C. Nord-Pas-de-Calais. Centre culturel Noroît, 9, rue des Capucines (21-21-30-12). Jusqu'au 25 juin.

AVIGNON. Peintures murales de Viviers de l'Antiquité à nos jours. Jusqu'au 30 juin — E. et R. Pelaquier : travaux au Petit Palais, 1980-1986. Jusqu'au 28 juillet. Place du *Palais-des-Papes* (90-86-44-58).

BORDEAUX. Hommage à Bonnard. Galerie des beaux-arts, 20, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 25 août — Gilbert and George. CAPC, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 7 septembre.

BOURG-EN-BRESSE. Richard Serra. Gravures. Le FRAM en Rhône-Alpes. Musée de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Jusqu'au 8 juin.

CHOLET. François Morellet. Œuvres acquises par la Ville. Musée des arts, 46, avenue Gambetta (41-62-21-46). *Jusqu'au 29 juin.*

FONTEVRAUD. Gérard Gasiorowski : GXXS/Stances. Abbaye (41-51-79-30). Jusqu'au *9 juin.*

GRENOBLE. Giuseppe Penone. Musée de peinture. Place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 9 juin.

LA ROCHELLE Chambas. Maison de la culture, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot (46-41-37-79). Jusqu'au 6 juillet.

LE HAVRE. Farid Belkahia. Maison de la culture. Espace Oscar Niemeyer (35-21-21-10). Jusqu'au 29 juin.

MACON. Jacques Vieille. Ecole régionale des beaux-arts. Cours Moreau (85-38-09-15). Jusqu'au 5 juillet.

LE MANS. Maurice Loutreuil, rétrospective. Abbaye de l'Epau (43-85-05-84). Jusqu'au 22 juin.

MARCQ-EN-BARŒUL. Art déco, 1920-1930. Fondation septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 juillet.

MARSEILLE. La planète affolée. Surréalisme, dispersion et influences, 1938-1947. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 30 juin. Piotr Klemensiewicz. ARCA, 61, cours Julien (91-42-18-01). Jusqu'au 7 juin.

MENTON. 250 dessins de Federico Fellini. Palais de l'Europe. Jusqu'au 30 juin.

MONTLUÇON. Evacuare Napoli 2 — La Ultima Generazione. Centre Athanor, quai Ledru-Rollin (70-03-49-98). Jusqu'au 15 juin.

NEVERS. Claude Lévêque. Marie Bourget, APAC, 38, rue de l'Oratoire (86-36-35-36). Jusqu'au 21 juin.

NICE. A.E. Boetti. Rétrospective. M. Schifano. Rétrospective. O. Mosset. Travaux récents. J. Moggara. Travaux récents. Villa Arson, 20, avenue Stéphen-Liegard (93-51-30-00). Jusqu'au 30 juin. — Louis Chacallis. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93-62-37-11). *Jusqu'au 27 juillet.*

ORLÉANS. Calder. Gouaches et mobiles. Ernst. Gravures. Biet. Bois et strates. Centre d'art contemporain, carré Saint-Vincent (38-62-45-68). Jusqu'au 21 juin.

ROANNE. Charles Beauverie, Émile Noirot et les peintres de paysages en pays roannais au XIXe siècle. *Musée Joseph-*Déchelette, 22, rue A.-France (77-71-47-41). Jusqu'au 15 juin.

LES SABLES-D'OLONNE. Denis Laget/Thierry Le Moign. La délicatesse du projet. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 29 juin.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Jasper Jones. Œuvre graphique de *1960* à *1985.* Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 30 juin.

SAINT-PRIEST. Erro-contrepoints. CC Theo Ragence, place Ferdinand-Buisson (78-20-02-50). Jusqu'au 29 juin.

STRASBOURG. Navigation et émigration des Vikings. Musée archéologique, *palais Rohan (88-35-47-27). Jusqu'au* 23 juin.

TOULON. La représentation de la femme dans la peinture symboliste. Musée, 113, boulevard du Maréchal-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 30 juin.

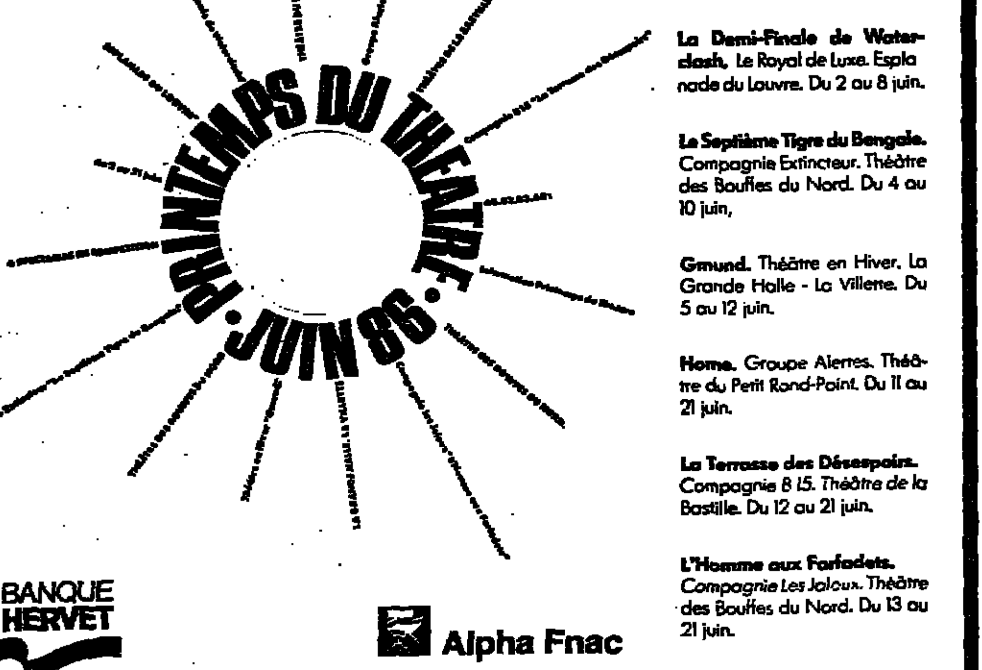

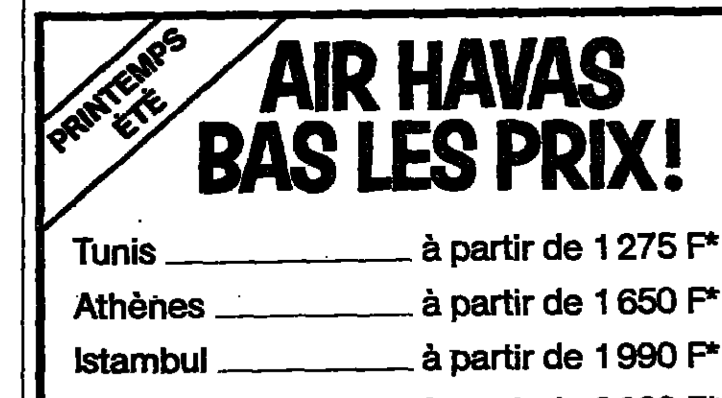

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 28 MAI

Maison des cultures du monde, 21 h : Musiques et chants des soufis.

Radio-France (106), 20 h 30 : Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant (Zbar, Ohana, Nunes).

Hôtel Saint-Aignan, 21 h : K. Stoutchev, piano (Liszt, Furtwängler).

Gaveau, 20 h 30 : M. Scharapan, piano (Schumann, Bartok, Schubert).

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, *20 h 30* : Ensemble vocal Audite Nova, dir. J. Sourisse (Liszt, Schutz, Mendelssohn).

Sorbonne, grand amphi, 20 h 45 : Chœur national, Chœur Paris-Sorbonne, dir. J. Grimbert (Liszt, Chopin, Schumann, Brahms, Schubert). **Amphi Richelieu**, 20 h 30 : quatuors à cordes Cellac, Guillemont, Marjorelle (Veil, Franck).

Centre Bösendorfer, 18 h 30 : H. Sparnaay, L. et S. Domancich (Bosseur, Calkins, Jaggard, Lippe).

Conservatoire Rachmaninov, 20 h 30 : F. Chaslin (Prokofiev).

Orangerie de Bagatelle, 18 h 30 : J. Lémée (Bach, Beethoven), Y. Shindo (Chopin, Messiaen).

Table Verte, 22 h : ensemble Les Flûtes de Paris (Bach, Mozart, de Boismortier, jusqu'au 31).

JEUDI 29 MAI

Gaveau, 20 h 30 : R. Yassa, piano (Schubert, Beethoven, Chopin).

Pleyel, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. E. Krivine (Mozart).

Hôtel Saint-Aignan, 21 h : Duo Chojnacka, clavecin, piano (Dlugoraj, Krauze, Kotonsi).

Notre-Dame du Liban, 21 h : Chœurs de la Pléiade, Orchestre Contre-Eclisse (Charpentier, Diabelli, Bach).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, *20 h 30* : Ensemble instrumental Audoli, C. Eda-Pierre, soprano (Williams, Britten, Elgar).

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : Trio Stocchetti (Valmer, Large, Barbier, Stocchetti).

Eglise Sainte-Etienne-du-Mont, 20 h 30 : Chœur et orchestre de l'Ecole normale supérieure, dir. P. Holiner (Honegger).

Lucernaire, 20 h : F. Sikirdji, piano, C. Nessi, flûte (Schubert, Scarlatti, Fauré).

Table verte, 22 h : voir le 28.

Maison des cultures du monde, 21 h : musiques et chants des soufis de Turquie.

VENDREDI 30 MAI

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : *M. Tipo, piano (Bach, Busoni, Scarlatti).*

Hôtel Saint-Aignan, *21 h : M. Zanetti,* soprano, A.-M. Lasla, viole de gambe, E. Mandrin, orgue (Couperin, Nivers, Clérambault).

Temple de Pentemont, 20 h 30 : O. Chassain, guitare (Bach, Britten, Charbonnel).

Eglise Saint-Louis des Invalides, 20 h 30 : M. Schneider, orgue (Bach, Dupré, compositeurs allemands).

Conservatoire Rachmaninov, 20 h 30 : P. Nemirovsky, piano (Chopin, Scriabine).

Centre culturel suisse, salle des Arbalétriers, 20 h 30 : Ensemble médiéval de la Schola Cantorum Basiliensis.

Lucernaire, 20 h : M. Bertran de Balanda, soprano, T. Marmor, piano (Schubert, Moussorgski).

Table verte, 22 h : voir le 28.

Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : voir le 29.

Maison des cultures du monde, 21 h : voir le 29.

SAMEDI 31 MAI

Orangerie de Bagatelle, 15 *h* : K. Woo Paik, piano (Liszt, Messiaen).

Hôtel Saint-Aignan, 21 h : O. Baumont, clavecin (Couperin, d'Anglebert, Froberger).

Eglise Saint-Merri, 21 h : Quatuor de violoncelles Raclot (Haendel, Bach, Tombelle).

18 Théâtre, 16 h 30 : Ensemble de Nos Jours (Britten, Ibert, Roussel).

Lucernaire, 20 h : voir le 28.

Table verte, 22 h : voir le 28.

Cortot, 20 h 30 : P. Valldemosa, R. Germont (Schumann, Ibert, Ravel).

Radio-France (103), 20 h 30 : Ensemble de la Société internationale de musique contemporaine de Bâle (Mariétan, Berberian, Reich, Jünger).

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 20 h 30 : Ensemble Gabrieli (Bach, Gabrieli, Monteverdi, Schutz).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 45 : Ensemble J.-S.-Bach (Bach).

DIMANCHE 1er JUIN

Orangerie de Bagatelle, 15 h : T. Huillet, piano (Bach, Beethoven, Tchaïkovski, Liszt).

Eglise des Billettes, 17 h : Orchestre de chambre Calmel, Chorale J. des Prés (Vivaldi).

Notre-Dame de Paris, *17 h 45 : J.-B. Courtois* (Franck).

Théâtre du Rond-Point-des-Champs-Elysées, 11 h : J. Kalichstein, J. Laredo, S. Robinson (Haydn, Dvorak).

Eglise Saint-Merri, 16 h : J. Bourgès-Maunoury (Beethoven, Liszt, Brahms).

Basilique du Sacré-Cœur, *17 h* : M.-L. Jaquet-Langlais, orgue, J. Langlais, orgue (Frescobaldi, Langlais).

Café de la Danse, *20 h 30* : Orchestre Transes européennes (bal de la Contemporaine).

LUNDI 2 JUIN

Péniche-Opéra, 21 h : Barca di Venetia per Padova (soirée vénitienne).

Centre culturel suisse, salle des Arbalétriers, 20 h 30 : Ensemble intercontemporain, *dir. P. Boulez* (Berio, Stockhausen, Boulez).

Palais des Glaces, 20 h 30 : E. Wulfson, Y. Pochtar, pianos (Prokofiev, Brahms, Bloch).

Gaveau, 20 h 30 : B. Egnelli, piano (Mozart, Ravel, Liszt).

Athénée, 20 h 30 : Montserrat Caballe, soprano (Vivaldi, Massenet, Granados, Turini, Mercadante).

Radio-France, 18 h 30 et 20 h 30 : cycle Acousmatique INA-GRM.

Musée Grévin, 20 h 30 : D. Erlih, violon, G. Frémy, piano (Bartok).

Lucernaire, 20 h : A. Pellerin, piano (Mozart, Beethoven, Brahms, Liszt).

MARDI 3 JUIN

Gaveau, 20 h 30 : F. Aguessy, piano (Beethoven, *Brahms, Liszt*).

Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez, H. Szeryng, violon (Vivaldi, Schumann, Tchaïkovski).

Péniche-Opéra, 21 h : voir le 2.

Eglise Saint-Séverin, 21 h : orchestre P. Kuentz (Haendel, Mozart, Cambini).

Musée Grévin, 21 h : Maisons à vendre, l'Amant-statue, opéras de N. Dalayrac (jusqu'au 29).

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 20 h 30 : Orchestre et chœur C. Raymond (Vivaldi, Boccherini, Pergolèse).

Lucernaire, 20 h : voir le 2.

Maison des cultures du monde, 21 h : musiques de Malaisie (Ensemble de Kempling, Chant de Kassidah).

Jazz, pop, rock, folk

AMERICAN CENTER, (43-35-21-50), le 1er à 16 h 30 : Orchestre national de jazz.

BAINS (48-87-01-80), 22 h : Sir Ali's girls (à partir du 2).

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Groupe Casino (jusqu'au 1er).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : S. Guérault, B. Vasseur Quintet (jusqu'au 31) ; les 1er, 2 : New Old Sharks ; le 3 : C. Slide Quintet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), les 28, 29, 30 à 20 h 30 : Los Van Van.

CITHEA (43-57-99-26), 19 h 30 : le 29, Domino ; le 30 : Kinder Garten + Ex Teens ; le 31, Ludwig von 88 + Kronozone 4.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, du 30 au 1er : Locos Solos, et autres noms d'oiseaux.

ELDORADO (42-08-23-50), 19 h 30 le 30 : Kids, Chihuaha, Hot Pants.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h, les 28, 29 : Cellophan' et Triste Sire, les 30, 31 : The Cherry Bombs.

KISS (48-87-89-64), 21 h : Aznar Robin Trio (jusqu'au 1er) ; 23 h 30 : Amar Sundy Band (jusqu'au 2).

LATINA (42-77-93-62), 21 h, le 29 : F. Curto.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : O. Peterson (jusqu'au 31).

MONTANA (45-48-93-08) (D.), 20 h 30 : *M. Slim (jusqu'au 30) ; à partir du 2 :* Quartet R. Franc.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h, B. Weston et B. Queraud (jusqu'au 31) ; le 1er : P. de Pressac ; à partir du 2 : M. Besoon, O. Lafférière.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30, le 28 : Ujamaa et So Kalmeri, *les 29 et 31* : P. Woods quintet, le 30 : Tiny Moore, le 3 : Pau Brazil.

OLYMPIA (42-61-82-25), le 2 à 20 h 30 : Cock Robin.

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-27-78), le 30, à 20 h 30 : INXS.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), à 21 h 30, mer. : Watergate Seven One ; jeu : C. Luter ; ven : Metropolitan jazz band ; sam. : JCJB finest stompers ; lun : Dirty Dozen brass band ; mar. : Première.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30, mer., jeu. : Bud Shank ; ven. : de Pressac quintet ; sam. : P. Saussois Quintet + J.C. Fohrenbach ; lun. : Little big band ; mar. : Eddy Louiss.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) (mer.), 23 h, du 28 au 3 : A. Condouant, A. Jean-Marie, A. Cullaz, A. Levitt.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30, les 28, 30 : Lacava, les 30, 31 : Funny Valenta ; les 2, 3 : Trio F. Demange.

PHIL ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : le 29, Fresh de Dau ; *le 30, Rido de Bayonne* : le 31, Zaka Percussions.

REX CLUB (47-93-59-34), 20 h, le 29 : Erasure ; le 31 : D. Thomas.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30, le 28 : les New Old Sharks, les 29, 30 : M. Saury, le 31 : Quintette de Paris, à partir du 3 : J. Lacroix Orchestra.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : du 27 au 3 : R. Raux.

ZÉNITH (42-45-44-44), le 29 à 20 h 30 : Mory Kante.

RÉGION PARISIENNE

ARGENTEUIL, salle Jean-Vilar (39-61-25-29), *le 30 à 20 h 45 : A. Métayer.*

ANDRESY, hôtel de ville (39-74-70-54), le 31 à 22 h : l'Impromptu de Versailles et l'Ecole des maris.

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace Jacques-Prévert (48-68-00-22), les 29, 2, 3 à 14 h 30 : Charlotte la gourmande ; les 29, 31 à 21 h, le 1er à 16 h : Trois folies d'opéra pour trois femmes compositeurs.

AUVERS-SUR-OISE, Eglise (30-38-41-15), le 31 à 21 h : Schola Camerata de Cergy-Pontoise et Orchestre symphonique de Cergy.

***BAGNEUX**, salle des fêtes (46-65-58-10),* 21 h : Compagnie Alberta Raynaud.

BEZONS, CAC (39-82-20-88), le 30 à 21 h : Orchestre P. Menet (Mozart, Jorrand, Rossini).

BEYNES, Auditorium M.-Ravel, (34-89-23-18), le 31 à 21 h : Flûte traversière et piano.

BOBIGNY, MC (48-31-11-45), 20 h 45 : Trisha Brown Company.

BOUGIVAL, Musée I.-Tourgueniev, le 1er à 17 h : Atelier musique de Ville-d'Avray.

BOULOGNE-BILLANCOURT, **TBB** (46-03-60-44), à 20 h 30 les 28, 30 : Hommage à J. Coltrane ; le 29 : J. Hellborg et D. Holland. **Auditorium** (46-84-77-47), le 29 à 20 h 30 : Concert des élèves de composition.

CHAMBOURCY, Gymnase (39-79-38-76), le 1er à 18 h *30 : les Petits Chanteurs de Saint-François de Versailles.*

CERGY-PONTOISE, Petit Théâtre (30-30-33-33), le 28 à 18 h 30 : la Cité invisible ; à 21 h : Ubu Roi.

CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11) (D., L.), 21 h : Ubu Roi.

CHOISY, Cathédrale Saint-Louis, le 30 à 21 h : chœur et orgue (Fauré, Saint-Saëns, Gounod).

CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-00-50)), 20 h : Ghetto (jusqu'au 30). **MJC-Bar-Musique** (48-99-75-40), le 30 : Skylark.

ÉTAMPES, Eglise Saint-Basile, le 31 à 21 h : Ragas du soir.

GENNEVILLIERS, Maison des jeunes (47-99-55-47), le 28 à partir de 19 h : 9e Rencontre de Création amateur : Soirée théâtre. Le 30 : Soirée cabaret. Le 3 : Soirée danse.

IVRY, Théâtre (46-70-15-71), Semaine danse interbiennale : à 20 h 30 : Itho d'hier ; à 21 h 30 : Point du jour.

LA CELLE-SAINT-CLOUD, Eglise de Beauregard (39-69-20-00), le 3 à 20 h 45 : Atelier de chant choral des Yvelines (Liszt, Berlioz).

LE MESNIL-SAINT-DENIS, Château (34-61-84-52), le 30 à 19 h : Mémoires d'un chat, les collégiens.

MANTES-LA-VILLE, salle Jacques-Brel (34-77-03-64), *le 31 à 21 h* : Chorale d'adultes.

MANTES-LA-JOLIE, Théâtre (34-77-52-74), le 30 à 21 h : Orchestre et Solistes de l'E.N.M. (Saint-Saëns, Bartok).

MELUN, Jardin de la mairie, le 30 à 21 h : Blue River Jazz Band et Jazz à trois. A 21 h 30 : Martial Solal Trio.

MAUREPAS, Eglise Notre-Dame (30-41-67-89), le 30 à 21 h : Chœurs de la Pléiade.

MONTAINVILLE, Eglise de l'Assomption (47-20-23-87), le 31 à 17 h : Quintette de cuivres de l'Orchestre national de France.

MONTREUIL, Grand-Huit (48-59-46-52), *le 30 à 21 h : Archipel.*

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Quai Ouest.

NEUILLY, Théâtre (47-45-75-80), à 14 h 30, les 29, 30 : le Malade imaginaire ; à partir du 2 : l'Ours et Feu la mère de Madame. **Athlétic** (46-24-03-83) (D. soir, L, M), à 20 h 30, dim. 16 h : Tueur sans gages.

NEUILLY-PLAISANCE, Salle des fêtes (33-00-96-16), le 1er à 14 h : la Planète ressuscitée.

ORSAY, MJC *(69-28-70-33), du 28 au 1er,* à partir de 14 h 30 : Forum Théâtre.

PALAISEAU, MJC (60-14-29-32), 21 h : Vertiges (jusqu'au 31).

PONTOISE, MJC (30-32-62-11), le 31 à 21 h : Contes des mille et une nuits.

PROVINS, Eglise Saint-Quiriace, le 31 : Jeune Orchestre des Yvelines.

PAVILLONS-SOUS-BOIS, Espace des arts (48-48-10-30), le 29 à 20 h 30 : I. Mayereau.

SABLIÈRE DE LA FERTÉ-ALAIS, le 31 à partir de 19 h : Festival Sablerock.

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES, Eglise, le 31 à 21 h : Harmonie et Chorale de Saint-Arnoult.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, l'Eclipse (49-73-38-13), le 30 à 21 : Soirée chanson française.

SARCELLES, Forum des Cholettes (34-19-54-30), le 3 à 21 h : Voyage d'Ulysse.

SCEAUX, Gémeaux (46-60-05-64), le 30 à 22 h 30 : M. Roques Quartet. Le 31 à 20 h 45 : Ens. A. Stajic (Mozart, Schubert).

SAINT-DENIS, TGP (42-43-00-59), le 1er à 17 h, le 3 à 20 h 30 : la Grosse Bête de M. Racine.

SEVRAN, Salle des fêtes (43-84-93-50), le 30 à 21 h : G. Bedos.

SOURDUN, Caserne (64-00-19-55), le 31 à 22 h 30 : Spectacle son et lumière.

LES ULIS, CCM (69-07-65-53), le 31 à 21 h : A. Métayer.

VERSAILLES, Cathédrale Saint-Louis (30-21-20-20), le 30 à 21 h : Chœurs et Orchestre de la cathédrale (Puccini) ; **Palais des Congrès** (39-56-26-25), le 29 à 21 h : Orchestre philharmonique de Versailles ; **Chapelle Royale** (39-02-78-78), le 1er à 20 h : V. de Los Angeles ; **Opéra Royal** (30-21-20-20), le 3 à 21 h : I. Pogorelich ; **Théâtre** (39-50-13-42), le 29 à 14 h 30 : le Malade imaginaire ; **Salle Sainte-Marie** (39-02-21-92), le 31 à 20 h 45 : E. et I. Bellocq.

VERNEUIL-SUR-SEINE, Gymnase (39-71-12-06), le 31 à 20 h 45 : Chœurs de musique en Val-de-Marne (Mozart).

LE VÉSINET, CAL (39-76-32-75), le 30 à 20 h 30 : Boulevard de la danse.

VANVES, Salle F.-Cloüet (46-45-46-47), le 29 à 20 h 45 : D. Mac Avoy.

VILLEPARISIS, CC (64-27-94-99), à 20 h 30 le 30 : Concours de formations amateurs jazz ; le 31 : M. Saury, M. Slim ; le 1er à 15 h : Parc Croizat, W. Makers, Golden Gate Quartet.

VINCENNES, Château (43-28-15-98), du mer. au sam., 20 h 30, dim. 16 h : Au bout du couloir ; sam., dim. 18 h 30 : Donjon, mémoire de pierre (évocation historique). **Théâtre D.-Sorano** (43-74-73-74) (D. soir), à 21, dim. 18 h : Abu Hassan (à partir du 29).

VITRY-SUR-SEINE, Parc Chérioux (46-87-78-75), le 31 et le 1er à partir de 14 h 30 : Scène pour la danse. **Théâtre** (46-82-84-90), le 30 à 21 h : K. Kacel.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

VICTOR HUGO-JULIETTE DROUET : LEUR PASSION AMOUREUSE, Fondation Deutsch de la Meurthe (42-62-11-95), 18 h 30, lun. à 20 h 45 (28).

LES CHAUSSURES DE MADAME GILLES, Théâtre Fontaine (48-74-74-40), 22 h, sam. à 15 h 30 et 22 h (29).

L'EMPEREUR JONES, d'E. O'Neill, Carré Silvia Monfort (45-31-28-34), sam. et mar. à 20 h 30 ; dim. à 17 h (31).

HOME, Café de la Gare (42-78-52-51), 20 h (2).

LA PARTIE DE CHASSE, Cité internationale (45-89-38-69), Grand Théâtre, 21 h (3).

L'ENTRÉE EN MATIÈRE, Marie Stuart (45-08-17-80), 18 h 30 (3).

LES INTIMITÉS D'UN SÉMINARISTE, Théâtre du Rond-Point, Grande salle, 18 h 30 (3).

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), mer., sam., mar. à 19 h 30 : la Bohème.

SALLE FAVART (42-96-06-11), mer. *10 h et 15 h* ; jeu. *15 h* ; ven. 15 h et 19 h 30 ; sam. 15 h et 19 h 30 : Cendrillon ; Concert : jeu. à 20 h : les jeunes chanteurs de l'école d'art lyrique. Dir. musicale : C. Schnitzler (Mozart, Cimarosa, *Rossini, Ravel*).

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., sam. à 20 h 30 ; dim. 14 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; sam. à 14 h ; lun. à 20 h 30 (dern.) : le Menteur ; mer. à 14 h 30 ; jeu. et dim. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; ven. à 20 h 30 : soirée littéraire Jean de La Fontaine ; mar. à 20 h 30 : le Balcon.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : mer. 14 h 30 + jeu. et ven. 10 h et 14 h 30 : Réveil-requin (théâtre d'ombres) ; Grand théâtre (lun.) 20 h 30 ; *dim. 15 h* : Electre ; Théâtre Gémier (lun.) : 20 h 30 ; dim. 15 h : le Terrain Bouchaballe.

ODÉON (43-25-70-32), Relâche jusqu'en décembre 1986.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.), 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey ; mar. à 14 h 30 : Ah ! vous êtes venus là où il y a quelques tombes, de F. Gallaire.

TEP (43-64-80-80) (dim., lun.). De mer. à sam. *20 h 30 (dern.)* : Portrait de famille ; Cinéma : sam. à 14 h 30 : Hommage à Simone Signoret : Manèges, de Y. Allégret ; Rude journée pour la reine, de R. Allio.

BEAUBOURG (42-77-12-33). (Mar.) Débats/ rencontres : mer. à 18 h 30 : La photographie surréaliste ; à 21 h, : Théâtre, folie et thérapie ; jeu. à 18 h 30 : L'ère du faux. Autour de la revue Autrement ; *à 19 h : György Somlyo* ; ven. à 14 h 30 : L'heure du conte : Ecoute voir ; Cinéma/Vidéo : T.l.j. à 13 h : le Courage de vivre, d'I. Romero ; à 16 h : Lieu provisoire, état du texte, de F. Develay ; Minotaure, la revue à tête de bête, de F. Bardet, R. Trucher ; à 19 h : Histoire d'un jour : le 28 mai 1958, de Gaulle au pouvoir ; Vidéo-Musique : T.l.j. à 13 h : Karim Kacel, du Blues, de B. Godart ; à *16 h* : Marie Stuart, de Donizetti ; à 19 h : les Contes d'Hoffmann, d'Offenbach ; Concerts/Spectacles : Danse : mer. à 18 h 30 : la Danse des stagiaires (danseurs du Centre national de danse contemporaine d'Angers) ; Musique : mer. à 20 h 30 : Cours d'analyse musicale (Bério, Donatoni, Nono) ; jeu. à 18 h 30 : Musique de chambre. Musique française du vingtième siècle (Jolivet, Jolas, Murail, etc.) ; ven. à 20 h 30, Ensemble de l'Itinéraire (Grisey, Lévinas, Varèse, etc.) ; lun. à 20 h 30, Séminaire sur la composition ; Théâtre : lun. à 14 h, le Baron perché, d'Italo Calvino (*Festival de théâtre pour enfants*).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), mer. à 20 h 30 : Claudio Arrau, piano (Liszt, Schumann) ; dim. à 20 h 30 : Orchestre national de France/N. Marriner/B. Leonardo Gelber (Liszt, Mendelssohn, Beethoven) ; lun. à 20 h 30 : Orchestre symphonique de la Radio de Francfort/Eliahu Inbal (Mahler) ; mar. à 20 h 30 : orchestre symphonique de l'Opéra national de Belgique/S. Cambreling (Mendelssohn).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : mer., jeu., ven. à 20 h 45 ; sam. 14 h 30 + 20 h 45 : Carolyn Carlson ; Théâtre de la Ville à la MJC de Bobigny : de mer. à sam. 20 h 45 : Trisha Brown Company (Lateral Pass ; Group Primary Accumulation ; Set and Reset) ; mar. à 20 h 45 : ballet Cullberg.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre : sam., mar. à 20 h 30 ; dim. à 17 h : l'Empereur Jones, d'E. O'Neill.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 45 : Festival Lycéens.

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70) (D. soir, lun., mar.), 20 h 30, dim. 19 h 30 : la Dero-Ilma.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 15 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 17 h : Sonate en solitudes majeures ; (dim., lun.), 20 h : la Chute de la maison Carton (dernière le 31).

BOUCANIER (43-45-60-60) (Mer., lun., mar.), 21 h : Hérode et Salomé.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.), 20 h, sam., 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr...ez-vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, lun.), 20 h., dim. 16 h : Rififoin dans les labours (dern. le 31). Home (*à partir du 2*) : (*mer.*), 22 h, V., S. + 24 h : Marc Jolivet.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : les Remplaçants.

CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (43-74-24-08), jeu, ven., sam. 18 h 30, dim. 13 h : l'Histoire terrible mais inachevée de N. Sihanouk, roi du Cambodge ; (jeu. : 1re partie ; ven. : 2e partie ; dim. : cycle entier).

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28) (D. soir, lun., mar.), 20 h 30, dim. 16 h : le Cabaret de la dernière chance.

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84) (D., lun.), 20 h 30 : Pénélope.

CINQUANTE THÉATRE (43-55-33-88) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 16 h 30 : La *femme qui frappe*.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) (D., lun., mar.), 20 h 30, Galerie : Antoine et Cléopâtre ; Ressource : Scènes particulières d'une *journée ordinaire* ; *Grand Théâtre* : Arlequin serviteur de deux maîtres ; le 3, 21 h : La Partie de chasse.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., dim. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : *Reviens dormir à l'Elysée*.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, lun.), 21 h, sam. 18 h, *dim. 15 h 30* : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D., lun., mar.), 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) *(D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30* : Chrysis.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), dim. 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., dim. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut !

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, *lun.*), *20 h 30*, dim. *16 h* : Ecce Homo.

DEUX PORTES (42-61-24-51), 20 h 30, le 29 à 15 h : Fleur de zinc (dernière le 31).

DIX HEURES (46-06-07-48) (D.) 20 h 30, sam. 17 h 30 : la Femme assise.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37) (D., lun., mar.), 21 h : Du sang sur le cou du chat ; mar. 20 h 45 : Star.

EDOUARD-VII (47-42-57-49) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition.

EPICERIE-THÉATRE (42-72-23-41) (D. soir, lun., mar.), 21 h, dim. 16 h : West and Co.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), 20 h 30 : Europa, ou la Tentation d'Antonio (dern. le 31).

ESSAION (42-78-46-42), 19 h, sam. 15 h : *Histoires québécoises* (dern. le 31) ; 21 h, sam., dim. 17 h : Il était une fois... un cheval magique (dernière le 31).

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (42-62-11-95) (D.) 18 h 30, le 2 à 20 h 45 : Victor Hugo-Juliette Drouet : Leur passion amoureuse.

FONTAINE (48-74-74-40) (D.), 20 h 30, samedi + 18 h : les Mystères du confessionnal. (D) 22 h, sam. + 15 h 30 : les Chaussures de Madame Gilles (à partir du 29).

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., lun.), 20 h 30 : The Fantasticks.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., lun.), 21 h : Des oiseaux par les yeux. (D. L.) 19 h 30 : le Dédale du silence.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.). *19 h 30* : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, lun.), 20 h 30 : Vieilles canailles (dernière le 30).

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.). I. 18 h : Pour Thomas ; 20 h : Rires de crise. II. 19 h : Pardon M. Prévert (dernière le 31). 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. – Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 15 h : Comme de mal entendu.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : *l'Eternel Mari*.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., lun.) 22 h : Haute Surveillance ; 20 h 15 : Savage Love. 18 h 30 : l'Entrée en matière (à partir du 3).

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Partage de midi.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, lun.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. *15 h 30* : *Pyjama pour six*.

MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, lun.), 20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h : la *Femme du boulanger (dernière le 31)*.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, lun.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : le Veilleur de nuit. – Petite salle (D. soir, lun.), 21 h, dim. *16 h* : *Marx et Coca-Cola*.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14) (D., lun.), 21 h : Enfant et roi.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (Mer., dim. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Berlue.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, lun., mar.), 20 h 45, dim. 15 h 30, sam. 18 h 30 : l'Histoire du soldat (dernière le 1er).

ŒUVRE (48-74-42-52) (*D. soir, L.*), 20 h 45, dim. 16 h : La même s'appelait Régine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. (D. soir, lun.), 21 h, dim. 17 h : Et Juliette ; *II. (D. soir, lun.), 21 h 30*, dim. 17 h 30 : Rufus, 300 dernières ; 20 h : Speedy Bananas.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45, Voisin, voisine (dern. le 31).

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 16 h 30 : les Trompettes de la mort.

PLAISANCE (43-20-00-06), 20 h 30 : Opéraphorisme (dernière le 31).

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). I. 19 h 30, Ma'Dea (dernière le 31). II. (D. soir, lun.) 21 h 15, dim. 17 h : la Poule d'en face.

POTINIÈRE (42-61-42-53) (D., lun.), 21 h : la Panthère repentie.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), *20 h 45, Faisons un rêve (dernière le 29)*.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D.), 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. De mer. au sam. *20 h 30* : *l'Ecume des jours*. II. Du mer. au sam. 20 h 30 : Huis clos. III. Lun., mar. : 20 h 30 ; Mer., jeu., ven., sam. 22 h 15 : Tous en scène.

TEMPLIERS (42-78-91-15), 20 h 30 : Rêverire (dernière le 31).

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) *(D.), 18 h 30 : Passé composé* ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ISLE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam., 20 h 30 : Astro Folies Show.

THÉATRE NOIR (43-46-91-93), 20 h 30, Salomé (dernière *le 31*).

THÉATRE DE PARIS (48-74-10-75) (D., lun.), 20 h 30 : les Jeunes Barbares *d'aujourd'hui*.

THÉATRE DE LA PORTE GENTILLY (48-06-65-52), 20 h 45 : Impasse du désir (dernière le 31).

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, lun.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : le Tombeur.

THÉATRE *DU ROND-POINT* (42-56-70-80). I. Grande Salle (D., lun.), 20 h 30 : les Oiseaux. 18 h 30 : les Intimités d'un séminariste (à partir du 3). – II. (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : *Reviens, James Dean, reviens* ; *18 h 30* : Dauphin fils de Henri IV (dernière le 31).

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88) mer., jeu., mar. 20 h 30 : Electre ; mer., ven. : Lysistrata ; *le 31* à 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (Dim., *lun.*), merc., jeu., sam. Bouffonnerie épicée. 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? Ven. 18 h 30 : Buffalo ; 22 h 30 Phèdre.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., lun.), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : *Dernier* show en Cochinchine ; 22 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

Music-hall

BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : Bill *Baxter (jusqu'au 31)*.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. *18 h et 21 h* : le grand Orchestre du Splendid.

CABARET CHEZ GEORGES (43-65-84-52), *le 3 à 20 h : Chanson sociale*.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises ; merc., jeu., ven., sam. : 19 h : le Rat dans la contrebasse.

CASINO DE PARIS (48-74-15-80), 20 h 30 : Flamenco à Paris (jusqu'au 31).

CENTRE POISSONNIÈRE (48-05-28-60), le 29 à 20 h : Cabaret Russo-Yiddish.

CENTRE CULTUREL DE YOUGOSLAVIE (43-38-63-91), le 28 à 20 h : V. Krpan.

CITHEA (43-57-99-26), le 28 à 19 h 30 : *P. Bozes, M.-C. David*.

DEJAZET (48-87-97-34) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h : H. Tachan ; le 1er *20 h : F. Montaner*, F. Lalanne.

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (45-52-25-15), *20 h : Melaine Favennec et Léo Ferré*.

OLYMPIA (47-42-52-86), 20 h 30 : Popeck.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), 20 h 30, le 28 : A. Parveen et Fakirs du Sind ; les 29, 30 : *Musiques et chants des Soufi (Turquie)* ; les 31 et 2, le 1er à 18 h : S. Dulang, *Indang* ; le 2 : Chant de Kassidah (Malaisie).

LE MECÈNE (42-77-40-25) (L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : Muche.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), *22 h : Pia Mousaki et Kha*.

LA TANNIÈRE (43-37-74-39), 20 h 45, du 28 au 31 : B. Haillant.

TH. DU JARDIN (47-47-77-86), 20 h 30 : J. Douai, W. Fukuda (jusqu'au 30).

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 20 h 30, le 28 : T. Novembre, J.-J. Vannier, Bibi, Partenaire Particulier, C. Couture, L. Trio ; le 2 : Agathe, F. Alamo, A. Bashung, V. Lazlo ; le 3 : J.-L. Lahaye, *R. Petite, Marinero*, J. Auromier.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30, les 1, 2 : France Lea.

WHISKY A GOGO (42-71-66-51), le 29 à 23 h : Soirée Kreuzberg.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : En manches de chemise ; (L.), 23 h : les Deux de la nuit ; lun. à 23 h : Banc d'essai pour les jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 + sam. *24 h* : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : *Mangeuses* d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – *II. 21 h 30* : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CITHEA (43-57-99-26) (D., L., Mar.), 22 h 15 : Une fournée particulière.

DOMINO (43-37-43-51) (L.), 22 h 30 : *les Bonheurs de Sophie*.

L'ÉCUME (45-42-71-16) (D., L.), 22 h : Comme dit Monsieur ; jeu., ven., sam., 20 h 30 : *Castafiore* ; le 30 à 24 h : J. Cory ; le 31 à 24 h : S. Tiegen. Lun. 20 h 30 : Ramon Reinaud.

ESCALE (43-54-63-47) (J., V., S.), 20 h 30 : Ainsi naquit l'ornithorynque.

GRENIER (43-80-68-01) (D., L., Mar.), 22 h : *Lili Boulogne*.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : *Les oies sont vaches* ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L., *Mar.*), 18 h 30 : D. and J. Memories ; (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; ven. 18 h 30 : Buffo ; sam. *16 h* : la Timbale ; 22 h 30 : Phèdre.

Opérettes – Comédies musicales

CIRQUE D'HIVER (42-78-19-54), les 2, 3 à 20 h 30 : les Emmerdeurs cosmiques.

TH. DU JARDIN (47-47-77-86), (S.) 14 h 30, sauf *mer., dim. à 15 h* : *Hourra*, Maman j'ai peur.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

DEUX ANES (46-06-10-26) (mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : la France au clair de l'urne.

La danse

(voir salles subventionnées)

AMERICAN CENTER (43-35-21-50), 21 h, du 28 au 30 : S. Marshall.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) (merc., dim. soir), 20 h 30, dim. 17 h : avec *R.-M. Rilke* ; à 22 h 30 : Théâtre de son ; le 1er à 20 h 30 : Bal de la Contemporaine.

CENTRE *MANDAPA* (45-89-01-60), 20 h 45 : Solos sans frontières (jusqu'au 31).

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22), 21 h : Salomé (jusqu'au 1er) ; à partir du 3 : Prince de Paris.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30, dim. 16 h : Fragmences, à 22 h ; *dim. à 17 h 30* : Traces (jusqu'au 1er).

ESPACE KIRON (43-73-50-25), à 18 h 30 : Sans légende (jusqu'au 31) ; à 21 h : Juste Ciel *(jusqu'au 31)* ; à partir du 3, 18 h 30 : Calm, Collected Accidents ; 21 h : Small Danse, Energy History.

MÉNAGERIES DE VERRE (43-38-33-44), 21 h, du 29 au 31 : Dance Talks.

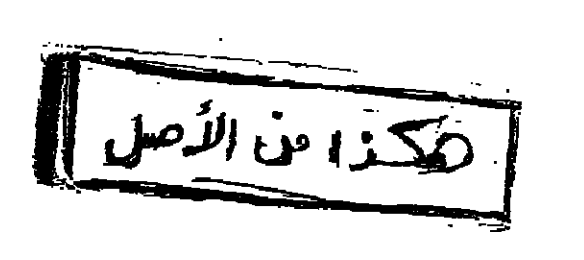

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 28 MAI

16 h, Hommage à A. Trauner : les Portes de la nuit, de M. Carné ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs ; Cannes 86 : Cactus, de P. Cox (Vostf) ; 21 h 15, Un certain regard ; Cannes 86 : le Lever du soleil, de Yu Benzheng (Vostf).

JEUDI 29 MAI

16 h, Hommage à A. Trauner : le Voyage-surprise, de Prévert ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs ; Cannes 86 : She's gotta have it, de S. Lee (Vostf) ; 21 h, Un certain regard ; Cannes 86 : le Soldat inconnu, de R. Mollberg (Vostf).

VENDREDI 30 MAI

16 h : Hommage à Alexandre Trauner : la Marie du port, de M. Carné ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs ; Cannes 86 : Sorekara, de Y. Morita (Vostf) ; 21 h 30, Un certain regard : Cannes 86 : Burke and Wills, de G. Clifford (Vostf).

SAMEDI 31 MAI

15 h, Hommage à A. Trauner : Manèges, de Y. Allégret ; Quinzaine des réalisateurs : Cannes 86 : 17 h, Ode à la jeunesse, de N. Zhang (Vostf) ; 19 h, Journal intime d'un pêcheur, de W. Jerzy Has (Vostf) ; 21 h 30, Compte à rebours, de P. Erdoss (Vostf).

DIMANCHE 1er JUIN

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Dolly, de P. Colombier ; 17 h, Ma cousine de Varsovie, de C. Gallone ; Quinzaine des réalisateurs ; Cannes 86 : 19 h, Giovanni senza pensieri, de M. Colli (Vostf) ; 21 h, Tarot, de R. Thome (Vostf).

LUNDI 2 JUIN

Relâche.

MARDI 3 JUIN

16 h, Hommage à A. Trauner : Juliette ou la Clé des songes, de M. Carné ; 19 h, films réalisés par les étudiants de l'IDHEC ; 21 h, Quinzaine des réalisateurs ; Cannes 86 : Sid and Nandy, de A. Cox (Vostf).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 28 MAI

Cannon films : « La nouvelle Major Company » : 15 h, That championship-season, de J. Miller ; 17 h 15, The wicked lady, de M. Winner ; 19 h 15, Rétrospective du cinéma vénézuélien : Chronique d'un subversif latino-américain.

JEUDI 29 MAI

Cannon films : « La nouvelle Major Company » : The ultimate solution of Grace Quigley, de A. Harvey ; 17 h, Ordeal by innocence, de D. Davis ; 19 h, Rétrospective du cinéma vénézuélien : El hacedor de milagros, de J. Neri.

VENDREDI 30 MAI

Cannon films : « La nouvelle Major Company » : 15 h, The ambassador, de J. Lee Thompson ; 17 h, Lifeforce... L'Etoile du mal, de T. Hooper ; 19 h, Rétrospective du cinéma vénézuélien : A proposito de la luz tropical, homenaje a Armando Reveron, de D. Risquez ; Poema para ser leido bajo del agua, de D. Risquez ; Zara, de T. Torres.

SAMEDI 31 MAI

Un certain regard ; Cannes 86 : 15 h, Desert bloom, de E. Corr (Vostf) ; 17 h, Welcome in Vienna, de A. Corti (Vostf) ; Rétrospective du cinéma vénézuélien : 19 h 15 : El mar del tiempo perdido, de S. Hoogesteijn ; 21 h, Eleonor, de G. Pulido ; El embrujo, de J. Petrizzelli ; La Guajira, de C. Salvo.

DIMANCHE 1er JUIN

Un certain regard ; Cannes 86 : 15 h, Chasseurs de rats, de J. Barta ; La deuxième aventure de Gunther Schraube, de W.A. Christen ; 17 h, Belizaire the Cajun, de G. Pitre (Vostf) ; Rétrospective du cinéma vénézuélien : 19 h, Yanomami, de R. Held ; La otra muerte, de R. Ball ; China, de J. Estrada ; 21 h 15, La noche orientale, de M. Curiel.

LUNDI 2 JUIN

Un certain regard ; Cannes 86 : 15 h, L'homme de cendres, de N. Bouzid (Vostf) ; 17 h, Ricochets, de E. Cohen (Vostf) ; 19 h, La cinémathèque créatrice présente : Christian Lebrat : Films (1976-85). De Film numéro deux au Moteur de l'action, un parcours cinématographique. En présence du cinéaste.

MARDI 3 JUIN

Relâche.

SALLE GARANCE

(Programmation détaillée au 42-78-37-29) : tlj à 14 h 30 : Vienne et le cinéma 1911-1938 ; tlj à 17 h 30 et 20 h 30 : Le cinéma yougoslave.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

AFTER HOURS (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44 ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

L'ATELIER (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

L'AUBERGE DU PRINTEMPS (Chin., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

LES AVENTURIERS DE LA QUATRIÈME DIMENSION (A., v.o.) : George-V (mer., jeu., ven.), 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

BERLIN AFFAIR (v.o.) (*) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

BIANCA (It., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 8e (43-59-31-97).

CHÉREAU, L'ENVERS DU THÉATRE (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

CHORUS LINE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (45-61-94-95).

CONSEIL DE FAMILLE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand Pavois (h. sp.), 15e (45-54-46-85).

DELTA FORCE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : George-V (mer., jeu., ven.), 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ÉLU (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : la Géode, 19e (42-45-66-00).

FERESTADEH (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V (mer., jeu., ven.), 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

I LOVE YOU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 8e (46-34-25-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 7e (47-48-06-06) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA LOI DES SEIGNEURS (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (47-70-21-71).

MACARONI (It. v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

MAINE OCÉAN (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

MONEY MOVERS (*) (Aust., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e ((47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SALVADOR (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Clichy-Pathé, 18e (45-42-46-01).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.f.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama 13e (H. sp.), (47-07-28-04).

SUBWAY (Fr.) : Lincoln, 8e (43-59-29-46).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

TASIO (Esp., v.o.) : Utopia, 5e (H.sp.), (43-26-84-65) ; Républic Cinéma 11e (H. sp.), (48-05-51-33).

TAXI BOY (Fr.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 14e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

20 JOURS SANS GUERRE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

Z00 (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE BATEAU PHARE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

CONAN LE DESTRUCTEUR (A., v.f.) : Arcades, 2e (45-54-46-85).

CUL DE SAC (A.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DELIVRANCE (A. v.o.) (*) : Saint-Ambroise, 2e (47-00-89-16).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-it., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

LES 10 COMMANDEMENTS (A. v.f.) : Maxéville 9e (47-70-72-86) ; Bellevue, 20e (47-97-46-99).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

DRIVER (A.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Orléans, 14e (45-40-45-95).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : 14e Juillet Odéon, 6e (43-26-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA FOLLE INGÉNUE (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGF Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21) ; v.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).

LES GRIFFES DE LA NUIT (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

HELLZAPOPPIN (A. v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

JEUX INTERDITS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

JOHNNY GUITARE (A. v.o.) : Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

LADY ÈVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LIEN DE PARENTÉ (v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

MANHATTAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

MEDEE (It. v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PARIS TEXAS (A., v.o.) : Cinoches (h. sp.), 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

PETER PAN (v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

QUERELLE (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

RAMBO II : LA MISSION (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

UNDERFIRE (A., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

VAMPIRE, VOUS AVEZ DIT VAMPIRE ? (A., v.f.) (*) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

VICTOR, VICTORIA (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

Les festivals

BARBARA SUKOWA (v.o) : Rialto, 19e (46-07-87-61) ; mer., 18 h 20 ; sam., 18 h 30 ; dim., 21 h : Lola une femme allemande ; mar., 18 h : les Années de plomb.

5 FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE (v.o.) : Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : The Getaway ; 16 h 10 : Week-end ; 17 h 50 : India Song ; 20 h : Samedi soir, dimanche matin ; 21 h 35 : l'Ange bleu.

COURTS-MÉTRAGES mar., 20 h : Calypso, 17e (43-80-30-11) ; Pauline épaulettes (S. de Mareil) ; Premier Outrage (R. Abadia) ; Une fille (H. Herre) ; Synthétique opérette (O. Esmein) ; la Bonne Dose (E. Beitoun) ; On la refait (A. Assal) ; l'Audition (Y. Piquer).

FASSBINDER (v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61) ; ven., 18 h 40 : le Secret de Veronika Voss ; jeu., lun., 21 h : Lili Marleen.

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., 18 h, sam., 20 h : Je vous salue Marie ; lun., 12 h 20 : Détective ; sam., 12 h 20 : Sauve qui peut la vie ; ven., mar., 16 h : le Mépris.

J. HAS (v.o), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h : Le manuscrit trouvé à Saragosse, la Clepsydre.

HOMMAGE AUX 3 CINÉASTES RUSSES DE CANNES 86 : Bondartchouk, Kontchalovski, Tarkovski : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; ven., mar. : le Destin d'un homme ; jeu., dim. : Oncle Vania ; mer., sam., lun. : le Miroir.

PREMIER FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE, George V, 8e (45-62-41-46), (v.o.), lun., 9 h 30 : Pretty in Pink ; l'Enfance d'Ivan ; le Conte des contes ; Zazie dans le métro ; à 11 h 45 : les Temps modernes ; l'Enfance d'Ivan ; Karaté Kid ; Zazie dans le métro ; à 14 h : Pretty in Pink ; l'Enfance d'Ivan ; Karaté Kid ; Zazie dans le métro ; à 16 h : les Temps modernes ; Zazie dans le métro ; à 16 h 30 : Karaté Kid ; mar., 9 h 15 : Papa est en voyage d'affaires (v.f.) ; à 9 h 30 : Louise l'insoumise ; Rusty James ; Jeux interdits ; à 11 h 45 : Metropolis ; Papa est en voyage d'affaires (v.f.) ; Rusty James ; à 14 h : DARYL ; Papa est en voyage d'affaires (v.f.) ; le Conte des contes ; Jeux interdits ; à 16 h : Rusty James ; Jeux interdits ; à 16 h 30 : Metropolis.

PREMINGER (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; mer., ven., sam., lun. : Autopsie d'un meurtre ; jeu., dim., mar. : l'Homme au bras d'or.

PROMOTION DU CINEMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; mer. : Gardien de la nuit ; jeu. : Tasio ; ven., sam. : le Diamant du Nil ; dim., mar. : Highlander.

4 FANTASMES FERRERIENS (v.o.), Olympic-Marilyn, 14e (45-43-99-41), mer., dim. : Rêves de singe ; jeu., sam. : Liza ; ven. : Pipicacadodo ; sam., lun. : la Dernière Femme.

ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu., 18 h : la Marquise d'O ; 20 h : les Nuits de la pleine lune ; sam., 13 h 40, mer., 16 h : Perceval le Gallois ; dim., 12 h 20 : Pauline à la plage ; lun., 17 h 20 : le Beau Mariage ; 15 h 40 : la Collectionneuse.

SIMONE SIGNORET, TEP, 20e (43-64-80-80) ; sam., 14 h 30 : Manèges, rude journée pour la reine.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-cinéma, 11e (48-05-51-33), mer., 18 h 30, dim., 17 h 40 : Nostalghia ; ven., lun., 21 h : Andrei Roublev ; sam., 21 h 10 : Stalker ; ven., dim., 19 h 30 : l'Enfance d'Ivan ; ven., 18 h 30 le Rouleau compresseur et le violon + Denfert, 14e (43-21-41-01) ; sam., mar., 22 h : Nostalghia ; jeu., 21 h 40, dim., 21 h : Solaris ; jeu. 17 h, lun. 21 h : Stalker ; jeu. 14 h, dim. 15 h 40 : Andrei Roublev ; sam. 16 h, lun. 14 h : l'Enfance d'Ivan ; lun. 14 h, le Rouleau compresseur et le violon.

F. TRUFFAUT, Républic-Cinéma, 11e, (48-05-51-33), lun., 19 h : L'homme qui aimait les femmes ; jeu., 22 h : la Peau douce + Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., 16 h : l'Argent de poche ; ven., mar., 18 h : La mariée était en noir ; ven. 14 h : la Chambre verte ; lun. 18 h 30 : les Deux Anglaises et le Continent ; mer., 22 h, ven., mar., 20 h, dim., 19 h : Jules et Jim ; jeu., 20 h, dim., 12 h 20 : Tirez sur le pianiste ; lun., 16 h 40 : l'Histoire d'Adèle H.

Les séances spéciales

AGENT X 27 (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h.

AMADEUS (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11), 21 h 30 + Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), mer. 18 h 30, jeu., lun. 14 h, ven., sam. 19 h, dim., mar. 21 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 18 h 20.

LES AVENTURES FANTASTIQUES (Tché., v.o.) : Denfert, 14e (21-41-01), dim. 10 h 40 du matin.

BANDITS, BANDITS (Ang., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61), sam. 23 h 05.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), jeu., ven., lun., mar. 13 h 45.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), sam. 20 h.

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-44-46-85), mer. 17 h.

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11), 18 h 15. Sauf mar., jeu., ven., lun., mar., 16 h.

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam. 12 h.

LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (Fr.-Alg., v.f.), Rialto, 19e (46-07-87-61), mer., ven., 21 h., jeu., dim., lun., 18 h 55, sam., 16 h 30.

FRANCES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), lun. 21 h 30, mar., 14 h.

GREYSTOKE (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), mer., sam., dim., 17 h 45.

IMMACOLATA ET CONCETTA (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h 15.

INDIA SONG (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 20 h, sam. 18 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15 + Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h 10 et 18 h 10.

MANHATTAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., sam., mar., 18 h 10, dim., 16 h 40, lun., 20 h 15.

MEAN STREETS (A. v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h 10.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., 17 h.

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (*) (Fr.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar, 22 h 40.

NOCES DE SANG (A., v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam., 19 h 40, dim., 16 h., mar., 14 h.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches-Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

LA PEAU (*) (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 18 h, mar. 22 h 15.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 20.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 15, ven., sam. 0 h 25.

LES 7 SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61), lun. 15 h., mar. 20 h 20 (version intégrale).

TASIO (Esp., v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun., 14 h.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

LES FILMS NOUVEAUX

CONQUEROR, film américain de Avi Nesher, v.o. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Orléans, 14e (45-40-45-91).

ETATS D'AME, film français de Jacques Fansten : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Images, 18e (45-22-47-94).

NOMADS, film américain de John McTierman, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

TOUBIB ACADEMY I, film américain de Alan Smithee, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

FILMS EN AVANT-PREMIÈRE

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE, film italien de Mario Monicelli, Club de l'Etoile, sam. 20 h et 22 h, 17e (43-80-42-05).

HAVRE, film français de Juliet Berto : Bonaparte, lun. 20 h 30, 6e (43-26-12-12).

PARIS EN VISITES

JEUDI 29 MAI

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« Rues, maisons du Moyen Age de Saint-Paul », 14 h 30, métro Sully-Morland (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 15 h, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels et églises de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (G. Botteau).

« A Versailles, les appartements des enfants de France, fils et filles de Louis XV ». Inscriptions : 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Sainte Clotilde ou le gothique retrouvé », 15 h, 29, rue Las-Cases (Paris et son histoire).

« Le Marais méconnu, de Paul Scarron à Cagliostro et Victor Hugo », 16 h, 6, place des Vosges (Approche de l'art).

« Hôtels et passages du faubourg Saint-Honoré », 15 h, parvis Madeleine (M.-C. Lasnier).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h, 11 h 30, 14 h 30 et 16 h, entrée principale (V. de Langlade).

« Hôtels de l'île Saint-Louis. Evocation de Voltaire, les amours de La Fontaine », 14 h 30, métro Saint-Paul (I. Hauller).

« Les carrières du parc des Buttes-Chaumont », 15 h, sortie métro Buttes-Chaumont (M. Viré).

« Passages, cours rénovées du faubourg Saint-Antoine », 14 h 30, 1, faubourg Saint-Antoine (Arts et curiosités de Paris).

« Le fournil de la boulangerie Poilâne », 14 h 30, 87, rue Brancion (E. Romann).

« L'Ecole des beaux-arts, l'hôtel de Chimay », 14 h, 13, quai Malaquais (S. Rojon).

« Jardins et passages secrets autour de la place du Tertre », 15 h 30, gare basse funiculaire Montmartre (C.-A. Messer).

« Les nouvelles Halles, la fontaine des Innocents », 14 h 30 (Paris passion).

« Galeries et passages couverts », 14 h 30, métro Richelieu-Drouot (P.-Y. Jaslet).

CONFÉRENCES

5, rue Largillière, 20 h 30 : « Les Gémeaux » (R. Crand).

Cercle de l'Union interalliée, 33, faubourg Saint-Honoré, tél. : 42-65-96-00, 18 h : « Le duc d'Enghien » (Me Paul Lombard).

26, rue Bergère, 19 h 30 : « Au-delà des religions » (Père H. Biondi).

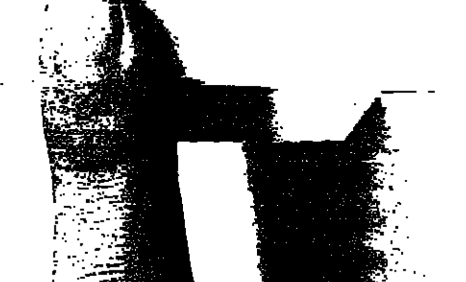

RADIO-TÉLÉVISION

A VOIR

L'hémophilie au quotidien

« C'est quoi l'hémophilie? » La bonne bouille d'Elie, un petit garçon de trois ans, s'illumine : « C'est des bleus... c'est mon sang... quelque chose d'anormal dans mon sang. » Elie, qui voudrait jouer avec les autres enfants, comme eux, sans genouillères, sans chaussures spéciales pour maintenir ses chevilles. Elie qui du haut de ses trois ans réussit tout de même à prendre sa maladie avec philosophie.

Lui, c'est un autre hémophile. Il doit avoir une douzaine d'années. Honteux de sa maladie, il a choisi de la raconter dans l'ombre, pour ne pas que ses copains le reconnaissent. Son souhait le plus cher : « Etre comme tout le monde, ne plus être hémophile ».

En France, on parle peu de l'hémophilie. Comme s'il existait une certaine gêne à évoquer cette maladie héréditaire dans près de 70 % des cas, qui se caractérise par des troubles de la coagulation du sang. Un silence que certains parmi les trois mille hémophiles français pourraient finir par prendre pour du désintérêt, et qui ne fait qu'ajouter au caractère mystérieux que l'on prête parfois à cette maladie. Bien à tort, au reste, car s'il est une affection que l'on connaît bien et qui bénéficie des progrès de la recherche, c'est bien celle-là. Aujourd'hui, on sait la dépister dès la huitième semaine de grossesse. Demain, on la traitera avec des facteurs de la coagulation produits par génie génétique, ce qui aura l'immense avantage de prévenir tout risque de contamination infectieuse.

C'est dire que l'équipe d'« Infovision » a eu raison d'aborder ce problème. Même si, ça et là, on peut regretter certains manques – rien sur les nouveaux traitements – ou certains partis pris, le Centre national de la transfusion sanguine devait-il être attaqué si durement ?

Par instants, on devine le drame de certains malades. Par exemple, lorsqu'ils évoquent leur crainte du SIDA : « 70 % d'entre nous sont déjà séropositifs... » Un reportage à voir et à écouter entre les lignes.

Egalement au sommaire de l'émission, une enquête sur les chasseurs de prime en Allemagne, qui vient fort à propos après les mesures annoncées par MM. Pasqua et Pandraud sur la rémunération des « informateurs ».

FRANCK NOUCHI.

★ « Infovision », jeudi 29 mai, 20 h 30, TF 1 ; le magazine, deux autres sujets : « Basques : un peuple entre deux Etats » et « Le mystère du Rocio ».

Mercredi 28 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Téléfilm : Léon Blum à l'échelle humaine.
De J. Rutman, scénario et dialogues de J. Rutman et P. Bourgeade, avec A. et P. Mottet, E. Oppenheim.
Ce film a été réalisé à l'occasion du 50e anniversaire de l'arrivée au pouvoir du Front populaire. Ses auteurs ont choisi d'éclairer la figure dominante de cette coalition, Léon Blum, premier socialiste à devenir président du conseil le 6 juin 1936. Une fiction historique qui débute sur l'arrestation de Blum en 1940 sur ordre de Vichy. Différents épisodes de sa vie ont été reconstitués, filmés en noir et blanc, afin de s'intégrer aux documents d'archives. Flash-back, témoignages, fiction et documents se mêlent pour évoquer l'affaire Dreyfus, la Grande Guerre, la scission du congrès de Tours, l'émeute du 6 février 1934, le Front populaire, la guerre d'Espagne, la seconde guerre mondiale...

23 h 35 Tennis à Roland-Garros.
Résumé de la journée aux Internationaux de France.

23 h 50 Journal.

0 h C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 L'heure de vérité : François Léotard.
Magazine de F.-H. de Virieu.
Le ministre de la culture et de la communication s'explique, entre autres, sur la nouvelle loi sur l'audiovisuel. Reportée d'une semaine, l'émission avait été annulée pour cause de grève...

21 h 55 Magazine : Sexy folies.
L'homme le plus sexy d'une entreprise, un strip-joker, clips d'amours et conseils de France Roche, le magazine coquin de la chaîne : 27 % d'audience dès le premier numéro !

23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Série : C'est arrivé demain.
Six émissions de Guy Lux et Bob Ottovic.
Les sciences parallèles mises en lumière : que sont la voyance, l'astrologie, la chirologie, l'ésotérisme ?... Avec Dessuart (mage), de Sabato (voyant), Frédérique (les taches d'encre), Adora (le tarot), P. de Lovigny (numérologue)...

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer, de Georges Pernoud.
Suwan Macha, la jonque française de Thaïlande. Cette émission avait été diffusée le 14 mai, mais avait connu des problèmes techniques, la chaîne a donc décidé de la rediffuser.

22 h 20 Journal.

22 h 45 Cinéma sans visa : Agit.
Film turc de Yilmaz Güney (1971), avec Y. Güney, H. Hamzaoglu, B. Inci (v.o. sous-titrée).
Dans une région sauvage et montagneuse, cinq contrebandiers sont traqués par les gendarmes. Leur chef est grièvement blessé. Un inédit de Güney qui tient également le rôle principal. Les mœurs rudes de ceux qui refusent la loi.

0 h 10 Débat, mené par Bernard Brigouleix.
Portrait du réalisateur avec Daniel Karlin et Kendal Nezan, président de l'Institut kurde à Paris.

0 h 25 La clé des nombres et des tarots.

0 h 30 Prélude à la nuit.

FR 3-PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, Zorro (rediff.) ; 17 h 30, Feuilleton : Dominique ; 18 h, Ile de Transe ; 18 h 35, BD 3 ; 18 h 40, Kamikazé impro ; 18 h 55, Croqu'soleil ; 19 h, Le 19-20 h.

CANAL PLUS

20 h 5, Jeu : Starquizz ; 21 h, la Chasse sanglante, film de P. Collinson ; 22 h 50, la Rose pourpre du Caire, film de W. Allen ; 0 h 10, Détective, film de J.-L. Godard ; 1 h 45, Long Bow, un village chinois.

LA « 5 »

20 h 30 Football : match de préparation pour la Coupe du monde : France/Université de Mexico, en direct de Mexico (et à 0 h 45).

22 h 45 Big bang, magazine de la science (et à 2 h 15).

23 h 45 Série : Riptide (Redif.).

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (Redif.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire, magazine de la poésie.

21 h 30 Pulsations : John Cage en 1986.

22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 6 mai en l'église Saint-Ouen de Rouen) : « Le chemin de la croix, op. 29 », « Symphonie avec orgue », de Dupré, par les élèves de la classe de Louis Thiry.

23 h Les soirées de France-Musique : jazz club en direct du Petit journal Montparnasse : le Quartette du saxophoniste et flûtiste Bud Stan Tracy.

Jeudi 29 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Infovision.
Magazine de A. Denvers, R. Pic, M. Albert, J. Decornoy et B. Laine.
Au sommaire : chasseurs de prime en Allemagne ; Basques : un peuple entre deux états ; vivre avec l'hémophilie (lire notre article) ; *le mystère du Rocio.*

21 h 50 Tennis.
Résumé de la journée aux Internationaux de Roland-Garros.

22 h 5 Feuilleton : la Citadelle.
D'après le roman de A.-J. Cronin, adapt. A.-J. Cronin, réal. P. Jeffries et M. Vardy. Avec G. Thomas...
Après des débuts difficiles, Manson, jeune médecin intègre, perd ses illusions pour devenir un professionnel à la mode. Tout devrait aller pour le mieux, mais sa femme lui reproche d'abandonner ses idéaux premiers...

23 h 20 Journal.

23 h 35 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : l'Empire du Grec.
Film américain de Jack Lee Thompson (1977). Avec A. Quinn, J. Bisset, R. Vallone, E. Albert, M. Tolo.
Un riche armateur grec a des ennuis avec sa famille, une liaison avec une actrice. Il épouse en secondes noces la veuve d'un président des Etats-Unis assassiné. Toute ressemblance avec des personnages réels n'est évidemment pas fortuite. On voit bien dans quoi pataugé ce film exécrable.

22 h 20 Magazine : Actions
Présenté par G. Morin et F.-H. de Virieu.
Donnant-donnant : l'accord d'entreprise du mois ; titres en jeu ; parlons d'argent : les gogos du cacao, et les autres rubriques habituelles.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Un soir, un train.
Film belge d'André Delvaux (1968), avec A. Aimée, Y. Montand, F. Beukelaers, A. Bogdan, H. Camerlynck.
Un professeur de linguistique exerçant dans une ville flamande, et en pleine crise sentimentale, prend le train pour aller donner une conférence. Au cours du voyage, il bascule dans un univers fantastique, où règne la mort. Influence esthétique des grands peintres belges du surréel. Ce film où s'inscrit le tragique de la condition humaine reflète aussi le déchirement culturel que connaissait, alors, la Belgique.

22 h 5 Journal.

22 h 30 Théâtre : Savannah Bay.
Pièce de Marguerite Duras, mise en scène M. Duras et Y. Andréa. Avec M. Renaud et B. Ogier.
Deux comédiennes évoquent des souvenirs dont l'amour-passion de Savannah Bay ; elles vont s'identifier à ce couple irréel, le faisant vivre et s'enivreront de fantasmes. Une pièce écrite spécialement pour Madeleine Renaud.

23 h 40 La clef des nombres et des tarots.

23 h 45 Prélude à la nuit.
Sonate en si mineur de Liszt, par E. Heidsieck, au piano.

CANAL PLUS

20 h 35, Un assassin qui passe, film de M. Vianey ; 22 h 25, Supergirl, film de J. Szwarc ; 0 h 10, Hurlements, film de J. Dante ; 1 h 35, Série : Le tiroir secret.

LA « 5 »

19 h 30 Série : Chips (et à 23 h 15).

20 h 30 Pentathlon, jeu et variétés (et à 0 h 15).

22 h 15 Mode, etc., magazine sur la mode (et à 2 h).

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 ; 23 h, Profil 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : « Second rayon » de J.-J. Passera.

21 h 30 Mise en scène imaginaire, avec Henri Colpi, metteur en scène.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de la salle Pleyel à Paris) : « Les Noces de Figaro, ouverture en ré majeur », « Concerto pour deux pianos et orchestre n° 10 en mi bémol majeur », « Symphonie n° 40 en sol mineur », par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Krivine, sol. C. Eschenbach, piano ; J. Frantz, piano.

23 h Les soirées de France-Musique : Eduardo Mata et l'Orchestre symphonique de Dallas ; à 1 h, Bing Crosby et les crooners.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 28 mai à 0 heure et le jeudi 29 mai à minuit.

Les hautes pressions atlantiques s'étendent vers la France, où de l'air frais, mais de plus en plus stable, circulera dans un flux de nord ; un temps instable se maintiendra cependant le matin du Nord-Est aux Alpes.

Jeudi matin, un temps frais et peu nuageux prédominera sur le pays ; les nuages seront toutefois plus abondants des Ardennes au Jura et au nord des Alpes, et ils pourront donner localement des averses.

Quelques bancs de brouillard se formeront de l'Aquitaine au Massif Central. Au cours de la journée, le beau temps se généralisera, malgré des nuages toujours nombreux sur les régions du Nord-Est.

Les températures minimales, en baisse sensible sur la moitié sud-est, avoisineront 5 à 10 °C, 10 à 14 °C près de la Méditerranée.

L'après-midi, l'ensoleillement permettra aux températures d'atteindre de 14 à 18 °C sur la moitié nord, de 17 à 22 °C sur la moitié sud.

Le vent de nord-ouest dominant soufflera modérément ou assez fort près de la Manche ; le mistral et la tramontane souffleront très fort, parfois même en tempête.

SITUATION LE 28 MAI 1986 A 0 HEURE UTC

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

PRÉVISIONS POUR LE 30 MAI A 0 HEURE UTC

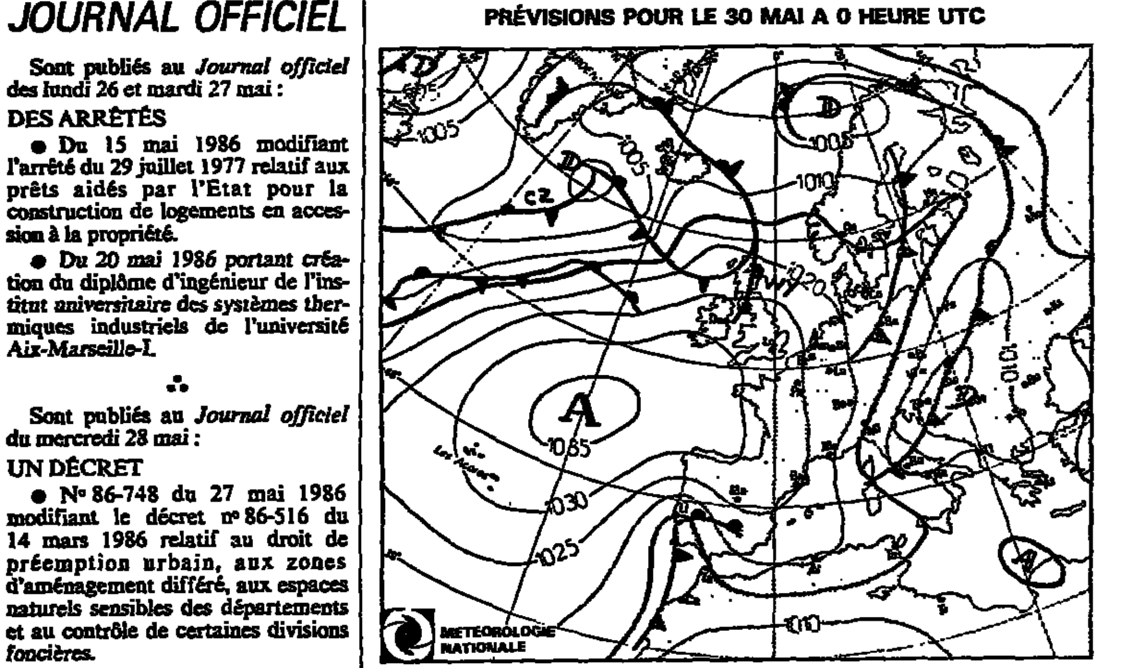

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 26 et mardi 27 mai :

DES ARRÊTÉS

● Du 15 mai 1986 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1977 relatif aux prêts aidés par l'Etat pour la construction de logements en accession à la propriété.

● Du 20 mai 1986 portant création du diplôme d'ingénieur de l'institut universitaire des systèmes thermiques industriels de l'université Aix-Marseille-I.

⁂

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 28 mai :

UN DÉCRET

● N° 86-748 du 27 mai 1986 modifiant le décret n° 86-516 du 14 mars 1986 relatif au droit de préemption urbain, aux zones d'aménagement différé, aux espaces naturels sensibles des départements et au contrôle de certaines divisions foncières.

DES ARRÊTÉS

● Du 15 mai 1986 relatif à la création de certificats pétroliers.

● Du 20 mai 1986 relatif à la formation des élèves instituteurs.

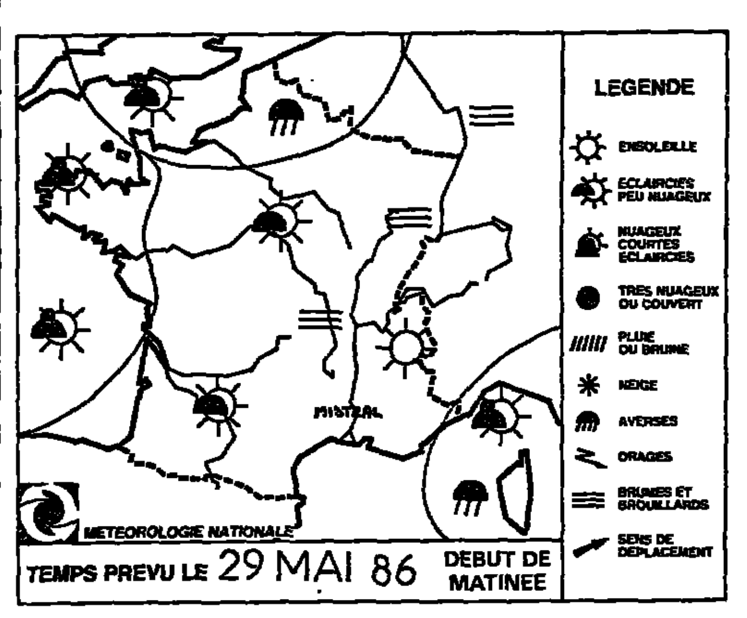

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

	maxima	minima	temps
FRANCE			
AJACCIO	29	18	P
BIARRITZ	18	13	P
BORDEAUX	21	13	P
BOURGES	21	9	P
BREST	14	6	A
CAEN	17	6	C
CHERBOURG	13	7	S
CLERMONT-FERR.	18	10	C
DIJON	23	11	C
GRENOBLE St-M-H	24	19	A
LILLE	20	5	S
LIMOGES	18	11	P
LYON	23	15	C
MARSEILLE-MAR.	27	15	S
NANCY	23	10	C
NANTES	18	8	S
NICE	25	19	S
PARIS-MONTS.	23	9	N
PAU	20	12	P
PERPIGNAN	25	17	S
RENNES	18	5	S
ST-ÉTIENNE	23	10	C
STRASBOURG	24	13	P
TOURS	18	7	P
TOULOUSE	21	13	C
POINTE-A-PITRE	–	–	–
ÉTRANGER			
ALGER	28	20	N
AMSTERDAM	17	8	S
ATHÈNES	29	21	S
BANGKOK	35	28	N
BARCELONE	24	13	N
BELGRADE	26	14	S
BERLIN	28	14	P
BRUXELLES	21	7	S
LE CAIRE	30	20	S
COPENHAGUE	17	11	P
DAKAR	26	22	C
DELHI	32	23	C
DJERBA	27	19	S
GENÈVE	25	14	P
HONGKONG	30	26	N
ISTANBUL	23	15	N
JÉRUSALEM	24	17	S
LISBONNE	26	16	S
LONDRES	17	7	N
LOS ANGELES	22	15	N
LUXEMBOURG	22	8	P
MADRID	29	15	S
MARRAKECH	34	18	N
MEXICO	21	12	B
MILAN	29	17	N
MONTRÉAL	29	17	N
MOSCOU	22	11	S
NAIROBI	23	17	C
NEW-YORK	29	14	N
OSLO	15	8	N
PALMA-DE-MAJ.	30	16	S
PÉKIN	29	18	S
RIO-DE-JANEIRO	26	23	S
ROME	26	15	B
SINGAPOUR	31	28	C
STOCKHOLM	17	11	P
SYDNEY	18	10	S
TOKYO	23	15	S
TUNIS	28	21	N
VARSOVIE	28	15	N
VENISE	25	18	S
VIENNE	27	16	N

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

EN BREF

COMPÉTITION

UN TRACTEUR OUI... MAIS PULLING. – Ils s'appellent Cléopatre, Obélix, Green Spirit, ou Mon rêve et ont la force d'Hercule. Ce sont les tracteurs pulling (tracteurs traîneurs), engins surpuissants qui, avec leurs moteurs de 800 à 2 500 chevaux, sont capables de tracter des charges phénoménales grâce à leur remorque spéciale. Trente de ces monstres mécaniques (français, anglais, allemands et hollandais) vont concourir les 14 et 15 juin à Bernay pour la dernière sélection avant le championnat d'Europe. Un spectacle impressionnant qui avait attiré dix mille personnes l'an passé.

★ **Renseignements : Association normande de tracteurs pulling, Saint-Léger-de-Rotes, 27300 Bernay. Tél. (32) 43-25-87.**

GUIDE

DERNIÈRES VOLONTÉS. – Organiser sa succession de son vivant, c'est éviter des frais, des problèmes et des injustices. Le Crédit mutuel examine dans un petit guide pratique, illustré avec humour, « Neuf mesures pour organiser votre succession » : mettre de l'ordre dans ses affaires (quelle forme de testament choisir ? Quelle est la quotité disponible ?) ; ne pas oublier son conjoint (qui n'héritera pas automatiquement de tout) ; aider ses enfants dès maintenant ; songer à ceux que le code a oubliés (concubins, enfants naturels et adultérins) ; penser aux parents éloignés (de par la loi, mais parfois très proches du point de vue affectif) ; prévoir l'imprévisible (en souscrivant une assurance-vie par exemple) ; alléger la note fiscale (grâce à certaines exonérations) ; faciliter le règlement des droits de succession et enfin – éventuellement – préparer la transmission de son entreprise familiale.

★ **Disponible dans toutes les agences du Crédit mutuel.**

SOIRÉE MUSICALE

BAL RENAISSANCE. – La Compagnie Maître Guillaume organise, le samedi 31 mai, de 19 h 30 à 1 heure du matin, un grand bal Renaissance dans la salle des fêtes de la mairie du seizième arrondissement (métro Rue-de-la-Pompe). Musique et instruments d'époque. Buffet. Entrée : 40 francs (adhérents : 30 francs).

LE CARNET DU Monde

Naissances

— Alexandre et Sylvie
MEDVEDOWSKY-JUMEL,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Sarah

le 22 mai 1986 à Paris.

Décès

— Mme Raoul Barnoin,
Mlle Evelyne Barnoin
et M. Gérard Montagnier,
M. Rocky Giacinti,
Mme Francis Barnoin
M. et Mme André Barnoin
et leurs fils,
M. et Mme Georges Spinelli,
M. et Mme Vincent Delmas
et leur fils,
M. et Mme Gérard Spinelli
et leur fils,
M. et Mme José Canneille
et leur fils,
M. et Mme Massonni
et leurs enfants,
M. et Mme Ernest Cazelles
et leur fils,
Tous les parents, amis et alliés ont la douleur de faire part du décès de

M. Raoul BARNOIN,
fondateur, administrateur
du groupe Barnoin Librairie de France
(Abidjan),

leur époux, père, beau-frère, oncle et parent.

La levée de corps aura lieu le jeudi 29 mai 1986 à l'amphithéâtre de l'hôpital de la Pitié, 22, rue Bruant, 75013 Paris, où l'on se réunira à 15 heures.

La cérémonie religieuse aura lieu à la chapelle de l'Athanée de Cannes, 223, avenue de Grâce, où l'on se réunira le lundi 2 juin 1986 à 16 heures, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— L'Association des Amis du CPEI (Département commerce extérieur de l'Institut national des langues et civilisations orientales) et l'Association de ses élèves LINGUEXPORT s'associent à la peine que l'ensemble de l'établissement éprouve à la disparition de son président :

M. Henri
de LA BASTIDE D'HUST

— Mme Pierre Cahen,
M. et Mme Claude Cahen,
M. Michel Cahen,
Mme Alice Cahen,
M. et Mme Michel Dacquin,
Toute sa famille,
Ses amis

ont la très grande peine de faire part de la disparition de

M. Pierre CAHEN,
ancien élève de l'École Polytechnique.

Le 15 mai 1986.

Montmajour,
Boulevard de la Mer,
06150 Cannes-La Bocca.

— Mme Denise Fellous,
Ses enfants, Laure, Marc, Nicole, Michèle,
Leurs conjoints, Arlette, Roger, Joseph,
Ses petits-enfants, Samuel, Myriam,
Les familles Fellous, Chiche, Ouakil,
ont la douleur d'annoncer le décès du

Docteur Emile FELLOUS

Des prières seront dites à l'oratoire Saint-Georges, le samedi 31 mai.

3, rue Lécluse,
75017 Paris.

— Mme Maria Raurich,
M. et Mme Marc Chevalier,
Mlles Aline et Sophie Chevalier,
Le docteur Hélène Chevalier,
M. Pierre Hinnen et
Mme Solange Guiffrey,
Mme Yvette Hinnen de Térol,
M. Dante Vierin,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Erwin HINNEN,
Architecte DPLG

Survenu dans sa quatre-vingt-douzième année, le mercredi 21 mai au Cannet (Alpes-Maritimes), où les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Grignan B,
Rue de Sévigné.
06110 Le Cannet.
78111 Dammartin.
84210 Le Beaucet.

— Eric et Simonne Johansson-Rosen,
Nils et Patricia Johansson-Rosen,
Axel, Gilda et Nicolas Johansson-Rosen,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils,
Charlotte Disset, sa sœur, et ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-troisième année, de

René JOHANSSON-ROSEN,
dit René ROSÉN

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le 27 mai 1986.
1, rue Alfred-Stevens,
75009 Paris.

— M. et Mme Robert Langlumé,
M. Francis Langlumé,
Mme Nicole Langlumé, née Goudal,
Charles et Anne-France Lax,
Jean-Patrick et Jérôme Langlumé,
Diane Langlumé,
MM. et Mme Bernard, Marc et Pierre Langlumé,
Ses parents,
Et tous ses amis
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Florence LANGLUMÉ

survenu en son domicile à Paris, le 26 mai 1986, dans sa trente-troisième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 29 mai à 14 heures en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, 75016 Paris, et sera suivie de l'inhumation dans l'intimité à Goupillières (Yvelines).

4, square Saint-Roch,
78150 Le Chesnay.
30, quai de Seujet,
1201 Genève (Suisse).
43, rue de l'Université,
75007 Paris.
44, avenue Georges-Mandel,
75116 Paris.

On nous prie d'annoncer le décès de

Alain LOUBIÈRE,

survenu le 6 mai 1986, à l'île Maurice.

18, avenue de Louvois,
92370 Chaville.

— Agneaux, Saint-Lô.
M. André Van Ruymbeke, *son époux*,
Ses enfants, Renaud, Fabienne, Olivier, Bertrand et Frédéric,
Ses belles-filles et gendre,
Ses petits-enfants,
Toute sa famille et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Éliane VAN RUYMBEKE,
née Faucheux,

survenu le 24 mai 1986, à l'âge de soixante et un ans.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 27 mai 1986, à Agneaux (Manche), dans la plus stricte intimité.

— Mme Hélène Lorendeau,
Geneviève et Jacques Revel,
Leur fille Livane,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert VIRET,

survenu à New-York, le 6 mai 1986.
Une messe à sa mémoire sera célébrée vendredi 6 juin, à 18 heures, à la Maison des Pères jésuites, 20, rue Sala, Lyon (2e).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le restaurant « Le Petit Robert »,
Bertrand Cordier,
Ses amis de Paris et de New-York,
ont la tristesse de faire part du décès de

Robert VIRET.

— André Weil,
Et les familles de Possel, Weitzner et Schwartzman
ont la douleur de faire part du décès subit de

Evelyne WEIL,
née Gillet,

survenu le 24 mai 1986.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité à Princeton (New-Jersey), le 27 mai.
42 Veblen Circle, Princeton, N.J. 08540, USA.
3, rue Auguste-Comte,
75006 Paris.

Avis de messes

Une messe sera célébrée le 29 mai à 19 heures, à la chapelle Mansard en l'église Saint-Séverin, Paris 5e, à l'intention de

Jacques LAUZET,
ingénieur ETP,
expert près la cour d'appel de Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

UNIVERSITÉ DE PARIS-X-Nanterre, jeudi 29 mai, à 14 h 30, salle des Actes, M. Dominique Pieri : « France contemporaine, école et laïcité ».

UNIVERSITÉ DE PARIS-X-*Nanterre, lundi 9 juin à 14 h 30,* salle des Cours, Musée de l'homme, 3e étage, M. Pierre Haffner, « Le cinéma et l'imaginaire en Afrique noire : essai sur le cinéma négro-africain ».

UNIVERSITÉ DE PARIS-III, mardi 10 juin à 15 h 30, salle Bourjac, Mme Carole Toulousy, épouse Michel : « Stratégie économique des années 1980 : libéralisme, déréglementation et privatisation », « le retour de Con'rail au secteur privé ».

UNIVERSITÉ DE PARIS-III, jeudi 12 juin à 9 heures, salle Bourjac, M. Yecine Essid « La situation codipienne dans le roman balzacien ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4235

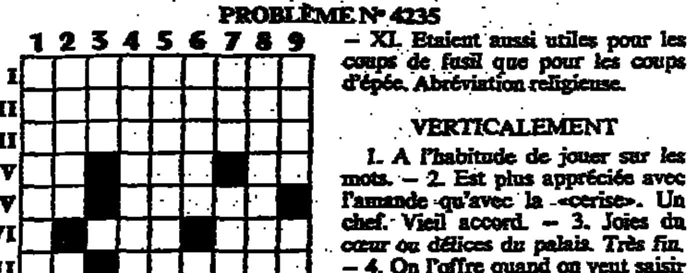

HORIZONTALEMENT

I. Une certaine manière de voir les choses. — II. Ce qu'est le coq quand il «fait» la poule. — III. Un petit cadeau fait sous forme de fleur. — IV. Symbole chimique. Eau courante. En France. — V. Expression de chèvre. Il peut être très doux ou très dur. — VI. Prince biblique. Plus il est grand et moins on a envie de le porter. — VII. Partie d'une échelle. Terrain d'entente entre Napoléon et Alexandre Ier. — VIII. Offre un beau spectacle en matinée. Ensemble de l'équipage et de l'appareil. — IX. Avec elle, on peut gagner le «paradis». — X. Peut s'obtenir par la bande. Vieille taupe. — XI. Etaient aussi utiles pour les coups de fusil que pour les coups d'épée. Abréviation religieuse.

VERTICALEMENT

1. A l'habitude de jouer sur les mots. — 2. Est plus appréciée avec l'amande qu'avec la «cerise». Un chef. Vieil accord. — 3. Joies du cœur ou délices du palais. Très fin. — 4. On l'offre quand on veut saisir la perche. — 5. Un homme qui connaît la vie. — 6. Etre de glace. Gaillard d'avant. — 7. Titre au pair. Habitants des bords de l'eau. — 8. Fait chauffer la cafetière. — 9. Les grandes pages de l'histoire. A le cœur chaud. Servit à souscrire.

Solution du problème n° 4234

Horizontalement

I. Fondement. — II. Usurier. — III. Tirer. Ide. — IV. Essence. — V. Prés. Ca. — VI. As. Entoir. — VII. Suie. S.O. — VIII. Se. Ré. Vin. — IX. Ino. Aod. — X. Haleine. — XI. Néméens.

Verticalement

1. Fût. Passion. — 2. Osiers. En. — 3. Nurse. Ohm. — 4. Dresseur. AE. — 5. Eire. Nielle. — 6. Me. Note. En. — 7. Eric. Vais. — 8. Décision. — 9. The. Arondes.

GUY BROUTY.

économie

REPÈRES

Dollar : net repli à 7,25 F

Le dollar n'a pas poursuivi, mercredi 28 mai, sa progression des deux jours précédents, qui s'était effectuée en anticipation d'une hausse sur la place de New-York, fermée lundi. Cette hausse ne s'étant pas produite, bien au contraire, mardi soir, la devise américaine est retombée de 2,29 DM à 2,2750 DM et de 7,3050 F à 7,25 F environ. A Tokyo, le dollar n'a que légèrement fléchi à 169 yens, contre 169,75 yens. Les opérateurs n'excluent pas une nouvelle poussée du dollar dans les prochains jours ou les prochaines semaines.

Avoirs étrangers : hausse record pour le Japon

Financés grâce à d'impressionnants excédents commerciaux, les avoirs nets japonais à l'étranger ont augmenté de 74 % l'an dernier, pour atteindre 129,8 milliards de dollars. Les 74,3 milliards placés en 1984 hors du Japon étaient déjà deux fois supérieurs aux résultats de 1983. La forte poussée de 1985 fait des Japonais les champions en la matière devant la Grande-Bretagne avec 90 milliards, les Etats-Unis avec 60 milliards et la RFA avec 50 milliards. Selon les statistiques publiées par le ministère japonais des finances, les avoirs bruts à l'étranger, comprenant les placements financiers, les investissements directs et les prêts, ont représenté 437,7 milliards de dollars, le tiers étant constitué d'actions et d'obligations, essentiellement américaines. Ce flux de capitaux nippons vers les Etats-Unis se poursuit et a atteint 8,5 milliards de dollars en mars, contre quelque 6 milliards en février.

Imagerie médicale : l'industrie française se redresse

L'industrie française de l'imagerie médicale, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 milliards de francs en 1985, va beaucoup mieux, elle peut contribuer à une meilleure maîtrise des dépenses de santé. Tel est le message que cherchent aujourd'hui à faire passer MM. Maurice Soustiel et Jean Segui, PDG respectifs des sociétés SOPHA-Médical et Thomson-CGR, qui représentent, à elles deux, la quasi-totalité de l'industrie française de l'imagerie médicale (radiologie, scanner, appareil à résonance magnétique nucléaire, médecine nucléaire, écographie...). Un message en forme d'adresse à l'actuel pouvoir politique « parce que de nouvelles orientations vont se dégager », a expliqué M. Segui. « Pour la première fois, a expliqué le PDG de Thomson-CGR, le mardi 27 mai, lors d'une conférence de presse, depuis de nombreuses années, l'imagerie médicale française, qui perdait encore 18 % de son chiffre d'affaires en 1982 est sortie du rouge en 1985 ». 1986 devrait confirmer le redressement poursuivi depuis trois ans et marquer le retour à une situation nettement bénéficiaire. L'étranger représente désormais 70 % (dont les deux tiers pour les grands pays industriels) des commandes d'équipement médical, qui s'élèvent à plus de 3 milliards de francs. Pour la première fois, au deuxième semestre 1985, l'imagerie médicale française a enregistré plus de commandes aux Etats-Unis qu'en France.

BOURSE

Yamanouchi : une « blue chip » japonaise à Paris

Le groupe japonais Yamanouchi fera son entrée à la Bourse de Paris ce mercredi 28 mai. Ce sera une première. Si douze valeurs nippones figurent déjà à la cote, dont six au RM (règlement mensuel), aucune d'entre elles n'appartenait encore à l'industrie pharmaceutique du pays du Soleil Levant. Yamanouchi n'est pas à proprement parler un grand fabricant international de médicaments. Son chiffre d'affaires de 117,93 milliards de yens en 1985 (4,9 milliards de francs) le place loin dans le classement mondial. Mais, au Japon, la firme arrive au septième rang pour le montant de ses ventes et au quatrième pour ses profits (7,3 milliards de yens, soit 312,4 millions de francs pour la société mère, les groupes japonais ne consolidant que très rarement leurs comptes).

Malgré la baisse de 40 % en quatre ans des prix des médicaments sur son marché domestique, le groupe a réussi a augmenter ses ventes de 38 % entre 1981 et 1985. Cette performance est largement due au lancement régulier et bien étalé dans le temps de produits nouveaux à grand potentiel de croissance. En pharmacie surtout, on n'a rien sans rien. Les dirigeants de Yamanouchi l'ont bien compris. Depuis 1960, ils ont donné la priorité à la recherche et au développement, et, l'an dernier, une somme supérieure à 10 % du chiffre d'affaires a été consacrée à cet effet, situant la firme au-dessus de la moyenne japonaise. L'effort a été payant puisque, aujourd'hui, celle-ci fabrique plus de cent produits vendus sous quatre cents formes différentes (95 % sur prescription), dont les deux tiers proviennent de sa conception.

Le groupe s'est ainsi forgé une bonne réputation dans les antibiotiques, les produits cardiovasculaires et respiratoires, métaboliques et digestifs, ceux, enfin, destinés à soigner le système nerveux. Pour toutes ces raisons, mais aussi parce que sa situation financière est excellente avec un haut degré de liquidités, un faible endettement et une bonne rentabilité (6,84 %), Yamanouchi fait partie, à la Bourse de Tokyo, du club assez fermé des « blue chips ».

Cependant, malgré la recherche d'une internationalisation croissante en nouant des relations étroites avec de grands laboratoires, aux Etats-Unis et en Europe notamment, Yamamouchi s'est encore peu affiché hors de ses frontières. En France, le groupe ne possède aucune implantation industrielle. Mais il est présent par l'accord de licence signé avec Pharmuka (groupe Rhône-Poulenc), qui conditionne la Josamycine, un antibiotique qui fait partie de ses produits « phare ».

Reste que le dividende, fixé à 15 % du nominal de l'action (7,50 yens) n'est pas épais et ne procure qu'un rendement de 0,2 %. Mais, comme l'indiquent les agents de change L. Meeschaert et R. Rousselle, si « Yamanouchi voit déboucher ses recherches dans l'un de ses médicaments de lutte contre le cancer, les cours de l'action s'envoleront ». On peut toujours rêver. Garantie de sécurité : le Crédit lyonnais a été choisi comme introducteur.

A. D.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	7,2520	7,2550	+ 15	+ 30	+ 25	+ 55	+ 0	+ 100
$ can.	5,2551	5,2611	– 77	– 54	– 138	– 105	– 442	– 348
Yen (100)	4,2886	4,2929	+ 85	+ 99	+ 173	+ 196	+ 451	+ 519
DM	3,1828	3,1855	+ 65	+ 79	+ 137	+ 158	+ 360	+ 419
Florin	2,8312	2,8334	+ 17	+ 25	+ 50	+ 64	+ 175	+ 221
F.B. (100)	15,6310	15,6442	– 52	+ 31	– 98	+ 51	– 303	+ 81
F.S.	3,8583	3,8539	+ 80	+ 98	+ 159	+ 186	+ 472	+ 547
L (1 000)	4,6458	4,6499	– 183	– 144	– 368	– 305	– 1011	– 893
£	10,9856	10,9173	– 268	– 216	– 586	– 425	– 1363	– 1157

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 13/16	6 15/16	6 7/8	7	6 7/8	7	6 7/8	7
DM	4 1/2	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 7/16	4 9/16	4 9/16	4 11/16
Florin	6 1/2	7	6 1/4	6 3/8	6	6 1/8	5 5/8	5 3/4
F.B. (100)	7 1/4	7 3/4	7 3/8	7 9/16	7 3/8	7 9/16	7 1/4	7 7/16
F.S.	4 1/4	4 3/4	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 5/16	4 7/16
L (1 000)	10	12	11	12	11 1/8	11 7/8	11 1/4	11 3/4
£	10	10 1/4	10	10 1/8	10	10 1/8	9 11/16	9 13/16
F. franç.	7 3/16	7 5/16	7 3/16	7 7/16	7 3/16	7 7/16	7 3/16	7 7/16

AU COLLOQUE DE « LIAISONS SOCIALES »

Les messages de M. Séguin

Lors de sa première grande intervention publique au colloque de « Liaisons sociales », le 27 mai, M. Philippe Séguin a réussi son effet. Tout en soulignant qu'il n'est pas « le seul maître de la politique de l'emploi au sein du gouvernement » – et que ce dernier n'est pas davantage omnipotent dans ce domaine, – il a adressé quelques mises en garde au patronat et tenté d'atténuer la grogne des organisations syndicales. Le premier doit « éviter deux écueils », les secondes sont priées de « se garder d'une double méprise ».

Le ministre des affaires sociales a évoqué pour les employeurs le risque de « l'immobilisme, notamment en matière de création d'emplois ». « S'ils se réfugiaient, sous prétexte d'incertitudes politiques, dans une attitude d'attentisme, s'ils ne s'engageaient pas pleinement dans la bataille pour l'emploi, s'ils se contentaient de laisser jouer les effets négatifs que peuvent comporter à court terme certaines mesures, les conséquences en seraient, à moyen et long terme, très graves. L'échec de notre politique (...) sonnerait le glas de ce qu'on appelle à tort ou à raison le libéralisme, qui serait à jamais condamné. » Ainsi, les chefs d'entreprise doivent se convaincre que « les mesures qui sont prises sont promises à la pérennité ».

M. Séguin a adressé implicitement un avertissement au CNPF, visiblement trop lent à négocier : « On ne peut à la fois réclamer « moins d'Etat » et se refuser à l'initiative ou à une véritable relance de la politique contractuelle en demandant à l'Etat de prendre ses responsabilités. » Il avait auparavant fait allusion aux 367 000 emplois promis il y a deux ans par M. Gattaz : « Je n'ai jamais cru que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement créerait par elle-même directement tel ou tel nombre d'emplois. Les querelles de chiffres qui ont pû s'instaurer à ce sujet m'ont toujours paru absurdes, même si je garde ces chiffres en mémoire (1). » Pour le ministre, cette mesure « s'inscrit dans le cadre d'une politique d'ensemble », visant à « créer un contexte favorable à la création d'emplois ».

M. Séguin s'est également efforcé de rassurer les syndicats. Il a réaffirmé qu'il n'avait « jamais changé de position » sur la suppression immédiate du contrôle du bien-fondé du motif économique du licenciement, parlant même de « malentendu »... Mais, surtout, il a cherché à récuser l'idée que « ce gouvernement est aux ordres de quiconque » et qu'il sert « des intérêts de tel ou tel groupement ». « Ce gouvernement n'est aux ordres de personne. Il applique le programme sur lequel il a été élu. ». Bref, ce n'est pas « un gouvernement de revanche sociale ».

Ces messages venaient au terme d'une longue présentation par M. Séguin de sa politique. Il a évoqué les assouplissements en préparation pour les contrats de travail à durée déterminée et le travail temporaire, tout en affirmant que « le droit commun, c'est le contrat à durée indéterminée », et a annoncé pour le temps partiel « la création d'un contrat à durée indéterminée intermittent ». Refusant la proposition de M. Maire d'engager d'abord une négociation sur ce thème, il a confirmé le dépôt d'un projet de loi du gouvernement sur les seuils sociaux afin de « lisser les effets de seuil tout en maintenant les garanties de la représentation élue du personnel ». Il a rejeté toute « remise en cause de la présomption de représentativité » des syndicats et s'est déclaré « ouvert à toute proposition [lors du débat parlementaire] tendant à renforcer la protection des salariés pour les licenciements de moins de dix salariés ».

Réaction des syndicats

En fin d'après-midi, quelques partenaires sociaux ont eu l'occasion de réagir lors d'un débat auquel participait pour la première fois M. Jean-Claude Achille, le nouveau président de la commission sociale du CNPF. Les syndicats présents ont affiché leur inquiétude, voire leur colère. M. Marc Blondel, secrétaire confédéral de FO, a dénoncé une situation où il s'agit de « céder par petits bouts » sur les droits des travailleurs et une négociation placée « en liberté surveillée » : « Nous allons pouvoir faire tout ce que nous voulons dès l'instant où c'est le gouvernement qui décide... »

Très véhément, M. Marchelli, président de la CGC, a dénoncé l'« irresponsabilité » du CNPF, qui « fuit » la négociation. Il lui a demandé d'ouvrir les discussions sur les licenciements dès maintenant, et avec M. Gattaz lui-même. M. Granger, pour la CFDT, l'a mis en garde contre la « politique du pire ». M. Achille a réfuté mollement et confusément ces critiques. Il a beaucoup parlé, mais les syndicalistes ont visiblement eu le sentiment qu'il ne leur avait rien dit. Un premier examen de passage manqué.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Curieusement, en répondant à M. Séguin sur TF 1, M. Gattaz, qui avait déclaré ces derniers jours qu'on ne pouvait plus se référer au chiffre de 367 000 emplois avancé en juillet 1984, a déclaré qu'il avait « toute raison de penser que le chiffre d'environ 360 000 emplois créés en dix-huit mois (...) reste valable ». Le 28 mai au CNPF, on évoquait un « ordre de grandeur » de 300 000 emplois sur deux ans. Vérité du lundi, erreur du mercredi.

SELON UN RAPPORT DE L'OCDE

La flexibilité n'est pas une panacée

Quand l'OCDE se charge de remettre en place les idées à la mode, elle le fait sans ambages. A preuve, le rapport sur la flexibilité du marché du travail que M. Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), a commandé à « un groupe d'experts de haut niveau » et qui est publié ce mercredi 28 mai.

La flexibilité n'est pas une panacée. « Aucune série de mesures, écrivent les experts réunis sous la présidence de M. Ralf Dahrendorf, ne peut favoriser la flexibilité du marché du travail avec le même succès dans tous les pays. » La flexibilité n'apparaît, au mieux, que comme l'un des moyens – et probablement pas le plus important – d'entreprendre des changements structurels qui dépendent des politiques macro-économiques, c'est-à-dire d'actions « axées sur des croissances non inflationnistes ». En outre, ajoutent-ils, « la plupart des mesures examinées dans ce rapport sont loin d'offrir une solution aux grands problèmes sociaux de notre époque ». Elles ont ainsi peu de chances d'atteindre les exclus du marché du travail.

En fait, il n'existe pas de « séries types de mesures ». Aux Etats-Unis, on privilégie l'ajustement économique. Au Japon, l'effort porte sur la technologie. En Europe, on met en avant la qualité de la vie. Mais, poursuit le rapport, chaque méthode est interchangeable et « ne s'exprime pas au détriment des autres ».

Si la flexibilité a toutefois un intérêt, c'est parce qu'elle a « un rôle déterminant à jouer dans la recherche de l'efficacité économique et du progrès social », concluent les experts, pour qui elle doit s'étendre à l'ensemble de la société. Elle n'est qu'une partie de la faculté d'adaptation économique et sociale exigée par le changement de valeurs qui bouleversera à terme les traditions culturelles propres à chaque pays. L'enjeu réel consisterait à lier, « d'une part, les incidences des mutations technologiques sur le marché du travail et, d'autre part, les possibilités d'améliorer la qualité de la vie ». « L'existence de syndicats puissants et une représentation bien structurée des employeurs sont, observent les experts, l'une des conditions à réunir pour parvenir à des décisions conformes à l'intérêt de tous. » Priorité doit être donnée « aux aspects de la flexibilité qui laissent entrevoir un équilibre des avantages », poursuivent-ils, la flexibilité ne devant pas « devenir une arme qu'un groupe utilise contre un autre ».

Protestations contre l'annulation de la revalorisation des retraites

L'annualtion récente ar le gouvernement de la revalorisation des retraites, pensions et rentes (et notamment du minimum vieillesse) a provoqué des protestations vigoureuses des organisations de salariés et de retraités, qui ont demandé son annulation.

« Cette décision aura pour effet d'accentuer la perte de pouvoir d'achat que subissent les retraités depuis 1983 », soit « 3,1 % dans l'hypothèse optimiste d'une inflation limitée à 4 % en 1986 », estime Force ouvrière. Les retraités privilégiant, selon FO l'épargne et la production intérieure, « cela ne peut que compromettre une relance, même modeste ». De son côté, la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés souligne que « non seulement la mesure réduira inéquitablement les moyens d'existence des plus défavorisés, mais elle aggravera les risques de paupérisation ».

Pour la CFDT, la décision « n'apporterait aucune solution de fond, aucune clarification sur les modalités de compensation entre les régimes de retraite ». Quant à la CGT, elle a simplement assuré qu'« elle s'opposera à toute remise en cause des droits des retraités et pré-retraités. »

La décision, inscrite dans les textes transmis *in extremis* – compte tenu du délai d'application – à la Caisse nationale d'assurance – vieillesse, mais ni expliquée ni même annoncée officiellement, correspond aux hypothèses économiques du nouveau gouvernement, qui s'attend à une hausse des prix limitée à 2,4 % en moyenne annuelle sur 1986, au lieu des 3,4 % prévus en décembre 1985. Elle confirme le maintien d'une politique de rigueur salariale et de limitation du pouvoir d'achat.

Les socialistes avaient fait de même en 1982-1983, en modifiant le mode de revalorisation des allocations familiales et des retraites et en l'alignant sur les augmentations à venir des salaires et des prix et non sur les hausses passées. Au 1er juillet 1982, il avait augmenté les allocations familiales de 6,2 %, alors que selon la règle antérieure, il aurait dû les relever de 13,4 %, montant de la hausse des prix au cours de l'année précédente : le rajustement fut repoussé à janvier 1983. Pour les retraites, en 1983, alors que la hausse du salaire moyen avait été de 11,8 % l'année précédente, les revalorisations furent limitées à 4 % en janvier et autant en juillet. Le gouvernement avait ainsi économisé plusieurs milliards au régime général de sécurité sociale.

● **La grève des dockers a été très suivie.** – Les douze mille dockers français ont fait grève à 100 %, le mardi 27 mai, à l'appel de la CGT. Cet arrêt de travail était destiné à protester contre le projet visant à supprimer deux mille cinq cents emplois et à obtenir « le retour des marchandises détournées des ports français vers les ports étrangers », soit 30 millions de tonnes, en 1986, selon la CGT.

LES SALARIÉS SONT PLUTOT FAVORABLES AUX PRIVATISATIONS

Les salariés sont généralement plus favorables qu'opposés aux dénationalisations, selon un sondage publié par *Gestion sociale* du 26 mai (réalisé par IPSOS auprès d'un échantillon national représentatif de 450 salariés, du 7 au 11 mai).

Sur l'ensemble des salariés, en ce qui concerne les entreprises nationalisées en 1982, 44 % sont favorables à la privatisation des banques, 43 % à celle des assurances et 42 % à celle de l'industrie (pour les mêmes secteurs, 36 %, 39 % et 36 % y sont opposés, tandis que 20 %, 18 % et 22 % ne se prononcent pas. En revanche, 41 % de l'ensemble des salariés sont opposés à la privatisation de la sidérurgie (37 % y sont favorables et 22 % ne se prononcent pas).

Le sondage porte aussi sur l'effet des privatisations. Pour l'emploi, 30 % des salariés pensent qu'elles se traduiront par une amélioration, 26 % par une dégradation et 33 % qu'elles seront sans effet. Des améliorations sont attendues sur les salaires (27 %), la participation aux décisions (30 %) et surtout l'efficacité économique (48 %). En revanche, 24 % s'attendent à une dégradation du niveau des salaires, et 36 % pensent qu'il n'y aura pas d'effet. 31 % estiment que les privatisations se traduiront par une dégradation des conditions de travail (23 % par une amélioration et 31 % ne se prononcent pas). 27 % pensent qu'elles aboutiront à une dégradation de la participation aux décisions, tandis que 26 % ne se prononcent pas.

AGRICULTURE

PORCS, ŒUFS, VOLAILLES FRANÇAIS

Les ministres de l'agriculture prorogent d'un mois la suppression des montants compensatoires monétaires négatifs

De notre correspondant

Bruxelles. — La tension reste vive entre les pays producteurs de porc de la Communauté. Lors de l'accord sur les prix agricoles en avril à Luxembourg, M. François Guillaume, ministre français de l'agriculture, avait obtenu que les montants compensatoires monétaires (MCM) négatifs (taxes à l'exportation et subventions à l'importation) qui auraient dû normalement s'appliquer en France dans le secteur du porc, des œufs et de la volaille à la suite de la dévaluation du franc, soient suspendus pour un mois jusqu'au 31 mai. Il avait été entendu que la commission ferait très rapidement des propositions *visant à aménager le* système des MCM applicable à ces produits.

M. Guillaume estime que, compte tenu des caractéristiques de cette *production* (inexistence des prix garantis, place de plus en plus limitée occupée par les céréales dans l'alimentation du porc), il y a lieu de supprimer purement et simplement les MCM. Lors de l'accord de Luxembourg, il affirmait un peu rapidement que M. Frans Andriessen, le commissaire chargé des affaires agricoles, partageait son avis. Les autres pays producteurs, à savoir les Pays-Bas, la RFA, la Belgique, le Danemark, qui ont tous avantage à ce que la France ainsi que le Royaume-Uni, qui se trouve dans la même situation, continuent à *être gênés par des MCM négatifs*, contestent vivement ce point de vue.

La Commission n'ayant pas été en mesure de faire à temps les propositions promises à Luxembourg, les ministres de *l'agriculture réunis* à Bruxelles ont décidé de proroger d'un mois, jusqu'au 30 juin, la suspension du MCM négatif. La Commission s'est à nouveau engagée à *présenter le plus vite possible* des propositions visant à régler définitivement le problème. L'affaire se complique parce qu'elle a annoncé son intention de traiter de manière symétrique les MCM négatifs et les MCM positifs. Ces derniers, qui sont encore appliqués par les Pays-Bas et par la RFA, jouent comme des taxes à l'importation et des subventions à l'exportation, si bien qu'on peut deviner que les deux pays vont se battre pour qu'ils ne soient pas supprimés avant la date prévue du 1er juillet 1987. Bref, pour les producteurs français, et singulièrement bretons, très sensibles à la concurrence des voisins bénéluxiens et allemands, l'incertitude reste grande.

Du beurre pour les veaux

Le lancinant problème des stocks agricoles continue à susciter des initiatives qui, pour être sans doute *économiquement raisonnables*, paraissent absurdes au commun des mortels. La Commission européenne s'apprête ainsi à proposer, ce mercredi 28 mai, de subventionner massivement l'utilisation du beurre stocké depuis plus de trente mois pour l'intégrer dans l'alimentation des veaux. Selon les experts, on pourrait ainsi résorber 150 000 tonnes de vieux beurre par an, mais le coût — toutefois sensiblement inférieur à celui du stockage — serait de l'ordre de 300 millions d'ECU soit plus de 2 milliards de francs. Malgré les ventes subventionnées de beurre de stock pour la pâtisserie, pour la cuisine, malgré les ventes à prix réduit aux consommateurs, les quantités entreposées *dans les frigos de la Communauté* dépassent toujours le million de tonnes. Certains commencent à oser le dire : la solution la moins coûteuse, mais ô combien scandaleuse, consisterait *à détruire le beurre* excédentaire.

PHILIPPE LEMAITRE.

La Commission européenne voudrait étendre son accord commercial avec la Roumanie

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne va proposer, le mercredi 28 mai, aux gouvernements membres de lui confier *un mandat* afin de négocier l'extension à l'agriculture et à la coopération économique de l'accord commercial qui lie la Communauté à la Roumanie. C'est *une illustration de la normalisation* en cours des relations entre la CEE et les pays socialistes. Celle-ci est souhaitée depuis longtemps de part et d'autre, mais elle avait été rendue *jusqu'ici impossible en raison* des divergences concernant les modalités du rapprochement envisagé. *Grosso modo*, la Communauté, sans exclure l'établissement de relations de travail avec le COMECON, l'organisation économique du camp *socialiste, souhaite privilégier la* conclusion d'accord commerciaux entre elle et chacun des pays de l'Est.

L'URSS, au contraire, entendait que le COMECON, dont elle voulait ainsi renforcer le rôle, occupe *une place principale dans ce rapprochement*, au détriment des relations bilatérales. Sentant que Moscou était prêt à bouger, la Commission européenne a récemment envoyé une lettre à M. Sytchov, le secrétaire général du COMECON, ainsi qu'à chacun des gouvernements de l'Est, où elle rappelait sa position, ainsi, bien sûr, que le désir de la Communauté d'améliorer rapidement les relations existantes.

A l'exception de la RDA, dont la situation est il vrai quelque peu particulière en raison de ses relations économiques super-préférentielles avec la RFA, tous les pays de l'Est ont répondu. Ils l'ont tous fait de manière positive, mais avec des formulations néanmoins différentes, une manière peut-être d'indiquer *que le bloc socialiste* n'est pas aussi monolithique qu'on le prétend à l'Ouest. La Roumanie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, se sont prononcées pour la conclusion d'accords bilatéraux de commerce et de coopération avec la CEE. *L'URSS et la Bulgarie, quant à* elles, ont mis l'accent sur la normalisation des relations diplomatiques.

PHILIPPE LEMAITRE.

AFFAIRES

ENTREPRISES

Informatique : Sperry accepte l'offre d'achat de Burroughs

Après plusieurs semaines de discussions, qui ont permis de faire monter les enchères, le conseil d'administration de Sperry a accepté, le mardi 27 mai, la dernière *offre d'achat faite par* Burroughs. Cette dernière avait porté le jour même son offre à 76,50 dollars par action, soit une transaction totale de près de 4,5 milliards de dollars.

La *fusion qui* résultera du rachat de Sperry par Burroughs, si elle est acceptée par leurs actionnaires respectifs et les autorités américaines, donnera naissance au deuxième groupe informatique américain, derrière IBM et devant Digital Equipement. Le chiffre d'affaires de Burroughs s'est élevé à 5 milliards de dollars en 1985 et celui de Sperry à 5,7 milliards, et leurs bénéfices respectifs à 248,2 et 286,7 millions de dollars. Leurs effectifs sont à peu près identiques (140 000 personnes à fin 1985).

L'association de Burroughs et de Sperry représentera un budget de recherche-développement de *700 millions de dollars* par an, constituant ainsi une nouvelle « force de frappe » face aux Japonais, alors que la compétition devient de plus en plus âpre sur le marché américain. Burroughs a précisé qu'il envisageait de maintenir les familles d'ordinateurs des deux sociétés, leurs lignes de produits étant incompatibles.

Les Etats-Unis taxent les importations de certaines « puces » japonaises

La commission américaine du commerce international a décidé, le mardi 27 mai, d'imposer des taxes supplémentaires sur les importations de certaines pièces électroniques, dites « puces » — *ou semi-conducteurs*, — japonaises, accusées d'être vendues à des prix de « dumping » sur le marché américain. Les « puces » de 64 kilobyte, destinées à équiper des ordinateurs et du matériel de télécommunication, subiront des taxes allant de 11,8 % à 35,3 % *selon les cas*, correspondant à la différence estimée entre leur prix de vente aux Etats-Unis et les prix pratiqués au Japon.

Du fait de ces importations, jugées anormales, six fabricants américains ont dû cesser de produire ce type de semi-conducteurs, a assuré la commission, qui s'est prononcée, par quatre voix contre deux, pour des sanctions. Deux autres plaintes de fabricants américains concernant d'autres modèles de semi-conducteurs sont actuellement examinées par l'administration américaine. Cette première sanction dans le secteur électronique intervient alors que les Etats-Unis et le Japon tentent de négocier un accord d'autolimitation des *importations de pièces d'ordinateurs*.

Féau et Hampton fusionnent leurs activités de transactions en France

Les groupes Féau (France) et Hampton (Grande-Bretagne), *spécialistes du marché immobilier*, fusionnent leurs activités de transactions sur le territoire français : ils créent deux sociétés de courtage, Féau-Hampton entreprise pour l'immobilier d'entreprise et Féau-Hampton résidence *pour le* logement. Le capital de ces *deux sociétés appartiendra* pour 66 % à Féau et pour 34 % à Hampton and Sons, filiale française du groupe Hampton. Chacune des deux sociétés devrait réaliser 25 millions de francs d'honoraires en 1986.

● **Un TGV Sydney-Melbourne en projet.** — Une étude de faisabilité sera réalisée au mois de juin, en Australie, pour savoir si une ligne de train à grande vitesse peut être construite entre Sydney, Canberra et Melbourne (868 kilomètres). Trois sociétés se sont portées candidates : l'entreprise japonaise de travaux publics Kumagaï Gumi, la compagnie australienne de transports TNT et la société IXL. Le coût de cette ligne est estimé à 2,4 milliards de dollars US (16,8 milliards de francs). Selon Kumagai Gumi, la construction pourrait commencer en *1989* et s'achever en 1995. Ce projet est à considérer avec prudence en raison de l'échec *antérieur* d'un projet japonais comparable de TGV en Californie. — (*AFP.*)

● PRÉCISION. — L'INGETEF, association française des ingénieurs d'études technico-économiques et technico-financières était co-organisatrice du colloque sur « Le nouveau paysage pétrolier et énergétique » tenu le 21 mai à Paris dont nous avons rendu compte dans nos éditions du *mardi 27 mai*, dans un article intitulé « Vive le baril à 15 dollars ».

La société d'ingénierie Serete licencie 154 personnes

Une entreprise en bonne santé peut-elle licencier ? C'est en tout cas ce que se propose de faire la société d'ingénierie Serete, qui négocie avec les syndicats les conditions d'un *plan de licenciements* concernant 154 personnes (sur 830 employés), soit environ 19 % des effectifs. Pourtant son chiffre d'affaires a presque doublé de 1984 à 1985 (de 330 millions à 540 millions de francs). Plus significative *encore pour une société d'ingénierie*, la facturation de services (qui exclut les fournitures dans les contrats clé en main) a progressé de 28 %, passant de 285 millions à *365 millions de francs. Le résultat* d'exploitation de la société est positif de plus de 3 millions de francs, comme il l'a été pendant les années précédentes, pourtant les années noires de la profession.

Pourquoi donc licencier aujourd'hui, pour la première fois depuis 1977 ? La crise générale de l'ingénierie — loin d'être finie — explique en partie cette mesure : le secteur souffre de la lenteur de la *construction immobilière* due à des taux d'intérêts encore trop élevés, et surtout de l'effondrement du prix du pétrole brut, explique M. Kessler, PDG de Serete. Les entreprises pétrolières *ont réduit leurs investissements*, la dernière en date étant Total, qui a annoncé au début de la semaine une baisse de 25 % de son budget pour 1986. Bien que cette baisse doive moins affecter le raffinage que l'exploration, M. Kessler déplore déjà la dénonciation de deux contrats en 1986, soit une perte de 10 % pour le carnet de commande de Serete.

Ces difficultés n'expliquent pas tout. L'activité « industrie lourde » de la société (ingénierie pétrolière et chimique) ne concerne qu'un quart du chiffre d'affaires total. Un deuxième quart est représenté par les bâtiments et les grands travaux (Tête de la Défense, Opéra de la Bastille). *Un troisième quart* est consacré à l'industrie manufacturière. Enfin, 20 % aux techniques avancées (bancs d'essai de moteurs cryogéniques d'Ariane 5, par exemple) et 5 % aux investissements strictement de productique.

La raison est ailleurs. Elle réside aussi, admet la direction, dans les gains de productivité que Serete attend dans l'entreprise, en particulier dans les secteurs du génie civil et industriel (*industrie lourde et* BTP), seuls concernés par les licenciements.

Dans les autres divisions, il est au *contraire prévu* une quarantaine d'embauches supplémentaires. Car Serete décèle une tendance lourde à l'automatisation et : « *Nous avons le choix entre la subir ou l'anticiper.* »

Mais l'entreprise reconnaît également qu'elle cherche à poursuivre un désengagement *de l'ingénierie* industrielle qui ne représente déjà plus que 50 % de son activité aujourd'hui, contre 60 % il y a seulement cinq ans.

En tout cas, les licenciements sont contestés par les syndicats, qui s'opposent aux modalités retenues, notamment à la proposition de la direction de déroger à l'accord d'*entreprise, qui a trait — justement* — au mode de calcul pes indemnités dans un licenciement collectif.

Au plan industriel, les syndicats s'inquiètent également de la détermination de Serete à garder Assigraf, une filiale spécialisée dans la *conception assistée par ordinateur*. Depuis son rachat en 1983, Assigraf accumule les pertes pour lesquelles la maison mère a finalement dû constituer des provisions en 1985. Au point que la Serete a dû afficher un déficit comptable de 25 millions de francs (alors que ses résultats d'exploitation étaient positifs). M. Kessler a finalement reconnu les difficultés et engagé sa filiale dans un plan de restructuration qui comprend *une dizaine de licenciements* et une stratégie plus orientée vers les grands clients.

Assigraf est aujourd'hui le seul exemple de la lenteur d'adaptation d'une entreprise qui se vante d'avoir toujours précédé les mutations. *C'est d'ailleurs au nom du vieux* principe : « *Mieux vaut prévenir que guérir* » que Serete entend licencier aujourd'hui. Mais appliquer « un plan de survie » à une entreprise jusqu'ici en bonne santé nécessite, de la part de la direction, des arguments *solides, ainsi que la confiance* des syndicats.

DOMINIK BAROUCH.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

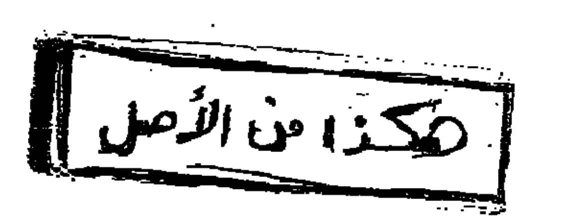

ÉTRANGER

La Grande-Bretagne, « pays des extrêmes »

(Suite de la première page.)

La part de l'industrie manufacturière – hors pétrole – dans le produit intérieur brut est tombée de 27 % en 1979 à 23 % en 1984. Un déclin qui s'est traduit par la perte de quelque 1,7 million d'emplois. Une photographie générale qui ne peut faire oublier un phénomène frappant : si des pans entiers de l'industrie ont disparu ou paraissent menacés pour longtemps – les taux de pénétration des produits étrangers atteignent 63 % pour l'automobile, 108 % pour les matériels de bureau et de traitement de l'information, 137 % pour le matériel *photographique* et *cinématographique*. – si la mécanique est en perdition et l'habillement sur la pente descendante, de solides fleurons se maintiennent. Dans la chimie ou l'électronique, l'aéronautique, le spatial ou l'agro-alimentaire, les sociétés britanniques suscitent l'envie de leurs concurrents.

L'absence volontaire de « vision industrielle à long terme » du gouvernement étonne, inquiète, irrite. Elle a laissé libre champ à ce mélange de pragmatisme et de recherche du profit immédiat qui pousse les Britanniques à investir souvent à l'étranger et à faire preuve, selon les termes d'un observateur étranger, de son véritable *« génie de la finance, de la distribution et du marketing »*.

L'emploi en Grande-Bretagne n'y a pas trouvé son compte, c'est le moins qu'on en puisse dire. Avec l'assainissement de l'économie, le gouvernement avait promis la multiplication des nouveaux postes. Les faits n'ont cessé de le démentir.

Déséquilibres

Face à l'augmentation du nombre des nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi, jeunes et femmes essentiellement, les services n'ont pas réussi à compenser la faiblesse de l'embauche dans l'industrie. Encore faut-il souligner que la majorité des nouveaux emplois, à temps partiel ou du fait de travailleurs indépendants, masquent une baisse continue des heures annuelles ouvrées. Les statistiques d'avril n'ont fait que confirmer une tendance persistante depuis six mois, celle d'une dégradation mensuelle de 14 000 emplois, qui a poussé à 3,2 millions – 4 millions selon les syndicats – le nombre officiel des chômeurs, soit 13,2 % de la population active.

Un défi politique de taille pour Mme Thatcher, doublé d'un casse-tête régional dont le gouvernement se soucie apparemment moins. Le chômage atteint des pointes de 18,1 % dans le Nord, 16,5 % dans le pays de Galles, 15,7 % dans le Nord-Ouest, là où les industries traditionnelles déclinantes n'ont pas trouvé de relève. Alors que dans le Sud, où se concentrent la moitié des investissements et de la consommation, le pourcentage des sans-emploi tombe à moins de 10 %, ce qui n'est déjà guère satisfaisant. Et ce n'est pas un hasard si, en dehors de la Silicon Glen écossaise, où, à l'instar de la Silicon Valley californienne, ont fleuri de petites entreprises spécialisées dans la haute technologie, c'est dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de Londres que se sont créés des « couloirs de développement », le long de l'autoroute M4 vers la Cornouaille ou de la M1 vers Manchester.

Des déséquilibres dont la traduction commerciale a frappé les esprits. Depuis 1983, les échanges de produits manufacturés sont devenus déficitaires pour la première *fois dans l'histoire* industrielle de la Grande-Bretagne. La reprise des exportations, de 8 % en volume l'an dernier, n'y a rien fait : le déficit a encore atteint 3 milliards de livres. L'importance de ce phénomène a trouvé un éclairage nouveau avec la chute des cours du pétrole et la prise de conscience brutale que la manne de la mer du Nord pourrait diminuer plus rapidement que prévu. Quelles branches sont susceptibles de prendre la relève ?

Nul n'entend céder à un quelconque catastrophisme.

« Jusqu'à 5 dollars le baril, les activités d'exploitation des hydrocarbures ne se contracteront pas sensiblement dans la mer du Nord », estime un expert. D'autant que le gouvernement peut jouer sur la fiscalité s'il estime nécessaire d'offrir un ballon d'oxygène à un secteur dont l'influence réelle dépasse son poids statistique (5,8 % du PNB) : en tenant compte des délais de réponse de l'économie, les Britanniques devront compter avec un manque à gagner de 3,25 milliards de livres pour leur balance des comptes courants, et le Trésor sur 4,5 milliards de recettes en moins dès cette année.

Mais, quels que soient les scénarios imaginés par les économistes, nul ne voit les seuls services, aussi dynamiques soient-ils, parvenir à compenser ces pertes. *« Il faudra que l'industrie non pétrolière trouve un nouveau souffle pour remplir l'espace laissé vacant par l'énergie »*, répètent à l'envi les analystes. Sans rêver d'un automatisme de vases communicants, le gouvernement compte dans un premier temps sur les effets bénéfiques de la chute des cours du pétrole – ils existent même pour ce pays *exportateur – pour sauvegarder* une croissance fort honorable de 3 % en 1986, grâce à une nette reprise des investissements, une consommation interne soutenue et une demande extérieure dopée elle-même par le moindre coût de l'énergie. Faut-il rappeler que 49 % des exportations britanniques sont concentrées sur la Communauté européenne à douze ?

Pour y parvenir, l'équipe gouvernementale entend poursuivre tranquillement son actuelle politique : une monnaie stable, après la baisse moyenne de 13 % enregistrée entre novembre 1985 et mars 1986 vis-à-vis des monnaies européennes ; des taux d'intérêt maintenus en conséquence à des niveaux élevés, même si persiste l'espoir d'une détente facilitée par l'évolution internationale ; le contrôle sévère des dépenses publiques pour réduire à 1,75 % du produit national brut, soit 7 milliards de livres, un déficit qui avait atteint 2 % du PNB l'an dernier.

Les limites d'une thérapeutique

Un souci de rigueur partagé par la Banque d'Angleterre s'il s'agit d'*« en finir une bonne fois »* avec l'inflation. Car, en ce domaine, les indices sont trompeurs. *« Nous nous félicitons d'un rythme annuel inflationniste ramené à 3 % en avril. Mais l'atout qu'est le prix du pétrole ne jouera qu'une fois et nous risquons de retrouver avant longtemps nos vieux démons, à savoir une faible compétitivité due en partie à une dérive des salaires dont la poussée ne décroche pas de 7 % à 8 %.* Favorisée par une baisse des prix des matières premières, l'industrie est handicapée par des coûts salariaux par unité produite dont l'augmentation moyenne annuelle a atteint 8,3 % durant le premier trimestre 1986, contre 1 % en France et... 0 % en RFA et au Japon.

La faute ne saurait en être imputée aux seuls excès des revendications syndicales. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée est telle qu'on assiste à une surenchère salariale entre entreprises dont on ne sortira pas *« par des anathèmes politiques »*. Il convient de mettre en œuvre une réforme de l'éducation et une *panoplie de mesures sur la formation* professionnelle et le recyclage, dont l'urgence obsède désormais tous les états-majors, reconnaît M. Andrew Britton, directeur de l'Institut national de recherche économique et sociale.

Apport des « invisibles »

Pour boucler l'année financière, la Grande-Bretagne peut compter sur une nouvelle poussée du tourisme, des secteurs toujours aussi porteurs que l'assurance et la banque, les dividendes d'actifs à l'étranger, qui, fin 1985, représentaient 90 milliards de livres. Cet apport essentiel des *« invisibles » ne permettra sans doute* pas au pays de terminer 1986, comme l'espère encore le Trésor, sur un excédent de 3,5 milliards de livres de sa balance des paiements.

Les prévisions évoluent entre un solde légèrement excédentaire ou modérément déficitaire. Mais, *plus que ces hypothèses,* soumises comme toujours à une sensible marge d'erreur, la question posée par nombre d'économistes est simple : après avoir contribué à stabiliser l'économie, la thérapeutique de Mme Thatcher n'a-t-elle pas trouvé d'inquiétantes limites ?

Ses alliés d'hier eux-mêmes ne l'excluent pas et rejoignent parfois ses adversaires de toujours pour envisager une approche où se conjugueraient un soupçon de dépréciation de la livre, une bonne dose de baisse des taux d'intérêt, la fin de l'offensive *ouverte et* systématique contre des syndicats dont le soutien est essentiel à la reconquête de la compétitivité.

D'aucuns, dans l'opposition, prônent l'affinement de vieilles recettes, la mise en place de programmes soigneusement choisis de financement de travaux d'infrastructure ou d'amélioration de services publics dont la dégradation commence à indisposer sérieusement l'opinion publique. D'autres, dans l'actuelle majorité, plaident pour une définition de l'*« occupation »* plus large que celle, jugée trop rigide, *« d'emploi salarié »*.

Mais, tout en reconnaissant qu'il n'existe aucun remède miracle, nombreux sont ceux qui avouent, dans un soupir : *« Nous sommes allés trop loin, trop longtemps. »* Il est significatif d'entendre un conservateur déclarer sereinement que si la désinflation menaçait vraiment de tourner à la déflation, il serait *« toujours temps de se rappeler les leçons de Keynes, sur des bases nettement plus saines car beaucoup moins inflationnistes que par le passé »*.

Dans un pays engagé dans une difficile période de transition, une *telle éventualité ne provoque* plus la crainte d'un retour aux vieux errements du *« stop and go »*, mais l'espoir d'une nouvelle voie pour la croissance.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

La tentation du SME

« Les temps ne sont pas mûrs pour une adhésion au système monétaire européen. » Voilà sept ans que cette petite phrase conclut, jusqu'à la dérision, toute discussion sur l'entrée de la livre dans le mécanisme de change créé en mars 1979 par la CEE.

Si la « petite musique » reste, le ton a pourtant fondamentalement changé. Au fil des années, et surtout des succès, enregis*trés par un système où les ajus*tements de parité se font désormais en douceur, créant une zone de stabilité enviable dans un monde incertain, les principaux *zélateurs* du SME ont fait recette. Après la City, puis la Banque d'Angleterre, le Trésor lui-même semble aujourd'hui convaincu que *« les arguments techniques contre une telle adhésion à part entière sont largement dépassés »*.

Après avoir fait leur part du chemin dans la lutte contre l'inflation et avoir vu le sterling trouver des niveaux plus compétitifs, à l'égard du mark notamment, les experts gouvernementaux hésitent à utiliser les ultimes raisons qui leur faisaient jusqu'à présent repousser une telle hypothèse : le statut de *pétrodevise* du sterling et la faiblesse des *réserves* en devises de la Banque d'Angleterre.

A la satisfaction mêlée de surprise de certains, la monnaie britannique a passé sans dommage majeur le plus rude de la crise pétrolière des derniers mois. Quant à la contrainte représentée par le versement obligatoire de 20 % des réserves de l'institut d'émission au fonds d'intervention du SME, elle serait largement compensée par le recours possible au pool de devises constitué par les pays membres du SME.

« Sans enthousiasme »

Certains doutes demeurent *sur la coexistence entre des pays* ouvertement libéraux et d'autres où le contrôle des changes demeure. *« Maintenant que la France s'engage à son tour sur la bonne voie, tous les espoirs sont permis »*, reconnaît, un rien ironique, un banquier. Et, dans une nation où l'importance d'une discipline économique, même imposée de l'extérieur, est ouvertement reconnue, l'attrait du SME l'emporte nettement sur la répulsion. *« Sans enthousiasme »*, précise le directeur du National Institute for Economic and Social Research, M. Andrew Britton, pour reconnaître que cela *« simplifierait la vie »* britannique en limitant la volatilité excessive de la monnaie.

Le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, lui-même, a récemment fait une apologie discrète mais très remarquée du SME devant l'association Lombard, en reconnaissant l'atout d'une adhésion pour la sauvegarde de la politique monétaire de la Grande-Bretagne.

Reste à faire sauter le butoir politique. Un butoir de taille puisqu'il a nom Mme Margaret Thatcher. Ses adversaires lui reprochent une vision insulaire et à courte vue de l'Europe, ainsi qu'un entêtement à sauver toute parcelle de souveraineté nationale. Une attitude jugée « émotionnelle », un paradoxe pour un chef de gouvernement peu suspect d'états d'âme. Ses alliés reconnaissent, pour leur part, que, dans une période politique délicate, ouvrir un nouveau front à la polémique serait dangereux.

Outre certaines réticences tenaces au sein même du Parti conservateur, les travaillistes voient toujours, dans le SME, une menace, celle d'*« une mainmise de la Bundesbank sur la politique économique britannique »*. Lucides, les observateurs *se donnent rendez-vous* pour le lendemain des prochaines élections. Avec agacement ou intérêt, mais avec une certitude : la Grande-Bretagne ne pourra indéfiniment s'exclure de l'espace monétaire européen.

UNE PROPOSITION DU COMMISSAIRE EUROPÉEN A LA CONCURRENCE

Une loi antitrust à l'échelle des Douze

Présent à Paris, le 26 mai, pour rencontrer MM. Balladur et Madelin, M. Peter Sutherland, commissaire européen chargé de la concurrence, souhaite convaincre les ministres d'accepter l'élaboration d'*une loi antitrust au niveau communautaire*. Une proposition de la Commission européenne a été arrêtée dès 1973 mais sans pouvoir être adoptée, depuis, par le conseil des ministres. *« Le moment est venu d'en reparler »*, a estimé M. Sutherland. Les contacts pris dans les autres capitales européennes lui semblent positifs.

« Les articles 85 et 86 du traité de Rome ne sont pas satisfaisants », a précisé le commissaire, qui souhaite qu'un contrôle communautaire intervienne lors des fusions de deux sociétés de pays différents en tenant compte de la compétition internationale. Ce contrôle ne devrait pas interférer avec celui exercé par chacun des Etats sur les fusions purement nationales. La proposition de M. Sutherland pourrait être examiné le 16 juin lors de la réunion des ministres des finances des Douze.

Cet instrument communautaire viendrait compléter utilement la panoplie actuellement à la disposition de la Commission européenne pour veiller à la concurrence : la procédure anti-cartel (que M. Sutherland utilise *« avec fermeté »* comme les amendes récentes à certains *groupes chimiques le démontrent)* et la surveillance des aides d'Etat *« qui ne doivent pas biaiser la compétition »*.

A propos des aides publiques à l'industrie, M. Sutherland estime utile de clarifier les procédures utilisées dans les secteurs des poids lourds et des automobiles. Il a provoqué des réunions de constructeurs européens pour tâcher de définir une politique coordonnée face aux surcapacités de production.

Les crédits accordés par Paris, par le biais du FIM (Fonds industriel de modernisation), méritent en particulier des explications. M. Sutherland se plaint de ne pas les avoir reçus du ministère français de l'industrie et menace : *« Faute de ces informations, nous serons contraints de mettre un veto sur ces crédits »*.

E. I. B.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 mai

Léger redressement : + 0,38 %

Le ton était hésitant mardi à la Bourse de Paris au lendemain d'un « lundi noir » dont l'ampleur a autant surpris les professionnels quoi qu'en disent ces derniers après-coup. Cette hésitation s'explique par la réaction de la cote au cours de la matinée et en séance officielle. En hausse de 2,5 % à l'issue de la « petite bourse » dont la cotation s'achève à 11 h, les valeurs françaises n'en gagnaient plus que la moitié deux heures plus tard pour ne conserver qu'une avance de 0,38 % environ à l'approche du son de cloche final.

En faisant la tournée des carnets des commis d'agents de change (dont certains n'étaient pas particulièrement à la fête la veille, faute d'avoir vendu dès le vendredi précédent...), on relevait pêle-mêle des rachats d'actions de la part de vendeurs à découvert, un timide regain d'achats étrangers (essentiellement pour compte anglo-saxon) et un reste d'ordres de ventes en provenance de la province.

De l'avis général, le marché parisien devrait reprendre progressivement ses esprits tout en restant très sélectif, l'œil rivé sur les ordres en provenance de l'extérieur, lesquels ont assuré, jusqu'ici, la prospérité du palais Brongniart. Mais les incertitudes politiques et économiques demeurent...

Les actions qui n'avaient pu être cotées lundi (Maison Phénix, Saupiquet, Salvepar, Alspi, SAT, Dumez) perdent 15 % à 20 %, et l'on relève des replis de 5 % à 7 % sur d'autres titres (Facom, Générale de Fonderie). Par contre, Radiotechnique, qui avait chuté de 20 % la veille, regagnait 11 % mardi, précédée par Finextel, Bail Equipement, Papeteries Gascogne, Alsacienne Supermarchés.

Le marché obligataire et le MATIF faisaient meilleure figure. Le contrat MARS 87 se traitait à 112,15, dernier cours (contre 111,40 la veille), celui de juin 86 cotant 111,20.

NEW-YORK

Au voisinage du sommet

Tandis que Paris panse ses plaies, New-York se déchaîne. Sur la lancée de sa reprise précédente, Wall Street, après trois jours de chômage (la Bourse n'avait pas fonctionné, le 26 mai, pour le Memorial Day), s'est élancé, mardi, dans une course rapide. A l'approche de la clôture, le marché a même passé la vitesse supérieure, et son ascension devait conduire l'indice des industrielles à 1 853,03 (+ 29,74 points), soit très près de son sommet (1 855,90) atteint le 21 avril dernier. Le bilan de la journée a été à la hauteur de ce résultat. Sur 1 968 valeurs traitées, 1 201 ont monté, 478 seulement ont baissé et 289 n'ont pas varié.

La fermeté du marché obligataire, en liaison avec la perspective d'une réduction des taux d'intérêt, et la baisse des prix pétroliers ont très largement contribué à entretenir un flux régulier d'achats. Surtout, nombre d'opérateurs, potentiellement vendeurs, sont restés sur la défensive, et l'effet de levier a joué pleinement. De l'avis général, les opérateurs n'ont pas fait preuve d'un très grand enthousiasme, comme en témoigne la relative faiblesse de l'activité avec 121,16 millions de titres échangés, contre 130,16 millions vendredi.

Il reste que le sentiment était bon et que certains spécialistes prévoyaient que le « Dow » franchirait bientôt, cet été sans doute, la barre des 2 000 points.

VALEURS	Cours du 23 mai	Cours du 27 mai
Alcoa	38 1/2	38 3/4
A.T.T.	24 5/8	25
Boeing	57 3/4	58 1/2
Chase Manhattan Bank	43 5/8	43 3/4
Du Pont de Nemours	80 1/4	81
Eastman Kodak	58 7/8	59
Exxon	58 1/2	59 1/4
Ford	78	79 1/4
General Electric	79 3/4	80 3/4
General Motors	77 1/4	78 3/8
Goodyear	31 3/8	31 7/8
I.B.M.	143 3/4	146 1/2
I.T.T.	46 5/8	47 3/8
Mobil Oil	31 5/8	31 1/2
Pfizer	61	63 1/8
Schlumberger	30 5/8	31 3/8
Texaco	32 5/8	32 3/4
U.A.L. Inc.	59 1/4	60 1/2
Union Carbide	23 3/4	23 7/8
U.S. Steel	20 1/2	20 5/8
Westinghouse	53 1/8	54
Xerox Corp.	60 1/8	61 1/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE HOECHST (SFH) : A CAUSE DU STERLING. – Sans cette fichue livre sterling, la filiale française du groupe chimique allemand aurait gagné 1,6 million de francs en plus en 1985. C'est le montant de la perte que les variations de la monnaie britannique lui ont coûté. Mais c'est peu de chose. L'exercice écoulé a été un très bon cru. Le groupe (SFH-Laboratoires Hoechst-Hoechst Behring) a dégagé un résultat avant impôts et participations de 155 millions de francs (+ 25 %), pour un chiffre d'affaires de 5,6 milliards de francs (+ 7,5 %). Le bénéfice net est en baisse : 86 millions de francs (contre 110 millions). Mais ce n'est qu'une apparence. Pour la première fois, la SFH a payé des impôts (37,5 millions de francs). Hors prélèvement fiscal, la progression est de 12,3 %. Pour 1986, le président H. Monod s'attend à une légère diminution du chiffre d'affaires, mais à un maintien des résultats. Jusqu'en 1990, 900 millions de francs seront dépensés au titre des investissements, dont 70 % pour des grands projets.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	26 mai	27 mai
Valeurs françaises	132,6	133,7
Valeurs étrangères	109,1	108,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	26 mai	27 mai
Indice général	359,9	356

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 28 mai .... 7 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27 mai	28 mai
1 dollar (en yens)	169,68	168,90

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	38 30	1 984
5 %	65 10	1 589
3 % amort. 45-54	76	2 486
Emp. 7 % 1973	7800	..
Emp. 8,80 % 77	123 70	0 121
9,80 % 78/93	106 90	8 592
8,80 % 78/86	100 90	4 026
10,80 % 79/94	108 70	7 871
13,25 % 80/90	111 35	13 032
13,80 % 80/87	108 15	8 469
13,80 % 81/89	114 60	5 028
16,75 % 81/87	111	11 932
16,20 % 82/90	126 01	5 882
16 % juin 82	127 35	15 474
E.D.F. 7,8 % 61	165	5 223
E.D.F. 14,5 % 80-92	115 10	13 014
Ch. France 3 %	164 90	..
CNB Bques janv. 82	103 60	4 343
CNB Paribas	106 10	4 343
CNB Suez	106 15	4 343
CNI janv. 82	103 60	4 343
CRH 10,90% déc.85	....	4 005

BOURSE DE PARIS Comptant — 27 MAI

Cours relevés à 17 h 32

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	465 50	452 20 o
A.G.F. (St Cent.)	3720	3370
André Roudière	293 20	273
Applic. Hydraul.	616	572
Arbel	134 40	129 10
Astorg	264	254
Avenir Publicité	1790	1715
Bain C. Monaco	530	508 o
Banque Hypoth. Eur.	500	....
B.G.L.	433	433
Blanzy-Ouest	517	500
B.N.P. Intercontin.	484	485
Bénédictine	4360	4178
Bon-Marché	479	465
Caff	1135	1090
Cambodge	380	358 10
C.A.M.E.	249 80	249 60
Campenon Bern.	359	....
Carbone-Lorraine	712	662 o
C.E.G.Frig.	850	....
Centen. Blanzy	2148	2062 o
Centrest (Ny)	280	....
Cerabati	89 40	85 80 o
Chambourcy (M.)	1080	1150
Champex (Ny)	180 10	182 d
C.I.C. (Financ. de)	304	290
C.I. Maritime	461	461
Ciments (B)	250 50	250 50
Cirona	912	935
Cofradel (Ly)	1035	1000 o
Cogif	541	531
Comiphos	475	....
Cie Industrielle	4100	3738 o
Comp. Lyon-Alem.	447 50	465 40
Concorde (La)	1545	1506
C.M.P.	34 60	31 70 o
Crédit (C.F.B.)	614	615
Créd. Gén. Ind.	1435	....
Cr. Universel (Cie)	964	896 o
Créditel	229	225
Darblay S.A.	450	450
Darty Act. d. p.	2250	2050
De Dietrich	1560	1452 o
Delalande S.A.	1201	1200
Delmas-Vielj. (Fin.)	1248	1200
Didot-Bottin	681	603 o
Drag. Trav. Pub.	49 80	47 90
Eaux Bass. Vichy	1530	1590
Eaux Vittel	1206	1158
Économats Centre	561	583 d
Électro-Banque	500	499
Électro-Financ.	1238	1198
Elf-Antargaz	412 60	384 40
E.L.M. Leblanc	672	646
Ennili-Bretagne	300	288
Entrepôts Paris	610	610
Epargne (B)	2490	2449
Europ. Accumul.	114	108
Eternit	2989	2764
Exor	3300	3320
Finalens	260	250
FIPP	145	150 80 d
Fiac	1050	1050
Foncière (Cie)	585	551
Fonc. Agache-W.	795	763
Fonc. Lyonnaise	4925	....
Foncier	500	495
Forinter	1176	1175
Fougerolle	139 20	132 70
France I.A.R.D.	489 80	470 o
France (La)	8450	7700 o
From. Paul Renard	620	....
GAN	17200	16300
Gaumont	615	495
Gaz et Eaux	2644	2530
Gévelot	319 30	308 50 o
Gr. Fin. Constr.	575	580
Gds Moul. Paris	401	401
Groupe Victoire	4176	4009
G. Transp. Ind.	457	424
Hutchinson	826	783
Immindo S.A.	495	....
Immoinvest	371	....
Immobail	560	550
Immobanque	892	880
Immob. Marseille	9500	8580
Immofice	624	620
Invest. (Sté Cent.)	3410	3273
Jaeger	328 40	304
Lafitte-Bail	665	652
Lambert Frères	132	122
Lille-Bonnières	1119	1074 o
Locabail Immob.	880	885
Loca-Expansion	374 40	381
Locafinancière	581	561
Locatel	358	....
Machines Bull	69 80	65
Magasins Uniprix	218	215
Magnant S.A.	196	182 40 o
Maritime Part.	360	375
M.H.	....	....
Métal Déployé	465	465
Mors	205 40	200 50
Navel Worms	139 80	127 60 o
Navig. (Nat. de)	139 20	144 90
OPB Paribas	452	420
Optorg	213	215
Origny-Desvroise	316	283 o
Palais Nouveauté	1027	956 o
Paribas-CIP	1010	1009
Paris France	315	293 o
Paris-Orléans	388 70	336 40 o
Part. Fin. Gest. Im.	1797	1673 o
Pathé-Cinéma	300	300
Pechiney (cert. inv.)	248	246
Piles Wonder	1198	1150
Piper-Heidsieck	785	780 d
P.L.M.	181	178 50
Porcher	309 60	291 50
Providence S.A.	2191	2103
Publicis	1690	1558
Raff. Souf. R.	270	266
Rhône-Poul. (c. inv.)	430	430
Ricqlès-Zan	150 80	144 50
Rochefortaise S.A.	192	184 30
Rochette-Cenpa	92 60	84 40 o
Rosario (Fin.)	208 30	....
Rougier et Fils	75	72
Sacer	235	218 80 o
Saclor	20	18 25 o
SAFAA	364	489
Safic-Alcan	621	598
SAFT	1537	1476
Saga	323	308
Salins du Midi	518	510
Santa-Fé	187	187
Satam	146 90	138 30 o
Saulnes	78 80	73 70
Saunier-Duval	45 10	44 40
Savoisienne (M)	160	160
SCAC	345	346
Senelle Maubeuge	586	543 o
S.E.P. (M)	290	279
Serv. Equip. Véh.	85 30	77 80
Sici	89 60	80 05
Sicotel	474	456 o
Sintra-Alcatel	880	....
Sovim	384 60	336 o
Siph (Plant. Hévéas)	385	355
SMAC Acieroïd	63	60 50 o
Sté Générale-CIP	1278	1225
Sofal financière	2400	2304
Soffo	370	380
Soficomi	840	845
S.O.F.I.P. (M)	140	145
Sofragi	1226	1178
Soudure Autog.	532	511 o
Sovabail	810	....
Speichim	133	....
S.P.I.	694	690
Spie Batignolles	660	634
Suez (Fin. del-CIP)	1336	1282
Stami	700	672 o
Taittinger	2010	2010
Testut-Aequitas	545	507 o
Tour Eiffel	600	578
Ufiner S.M.D.	580	560
Unibail	885	871
U.A.P.	3851	3450 o
Un. Imm. France	576	564
Un. Ind. Crédit	1478	1418
Usinor	7 20	6 60 o
U.T.A.	2100	1920 o
Vicat	714	663 o
Virax	200	188 20
Waterman S.A.	550	512 o
Brass. du Maroc	129	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1000	....
Akzo	482	530
Alcan Alum	240	210
Algemeine Bank	1670	1698
American Brands	634	638
Am. Petrofina	340	....
Arbed	500	....
Asturienne Mines	140	....
Bco Pop Español	248	....
Banque Morgan	630	649
Banque Ottomane	1100	....
B. Régl. Internat.	32000	31000
Br. Lambert	547	519 c
Canadian-Pacific	90 10	91 40
Commerzbank	1020	....
Dart. and Kraft	450	428
De Beers (port.)	45 30	52 d
Dow Chemical	400	400
Dresdner Bank	1370	1335
Gén. Belgique	481	473
Gevaert	960	....
Glaxo	110	....
Goodyear	225	235
Grace and Co	414	....
Gulf Oil Canada	81 40	....
Honeywell Inc.	530	545
Hoogovens	250	....
I.C. Industries	335	339
Int. Min. Chem	241	251
Johannesburg	615	....
Kubota	14 10	14 90
Latonia	281	282
Mannesmann	700	....
Midland Bank Plc	60	56 50
Mineral-Ressourc.	60 50	59 30
Noranda	94	94
Olivetti	51	50
Pakhoed Holding	186	182
Pfizer Inc.	455	455
Procter Gamble	580	559
Ricoh Cy Ltd	38	35
Rolinco	245	247 30
Robeco	269	268
Rodamco	397	399 90
Saipem	29 50	29 60
Shell fr. (port.)	88	....
S.K.F. Aktiebolag	329	....
Sperry Rand	480	504
Steel Cy of Can.	139	135
Stillfontein	44 90	44 90
Swedish Match	354	....
Tenneco	250	....
Thorn EMI	49	47 50
Thyssen c. 1 000	538	....
Toray indust. inc	22 80	23 46
Vieille Montagne	800	872
Wagons-Lits	939	921
West Rand	19 95	20

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Petrometin-R.D.	4220	4050 o
A.G.P. S.A.	1649	1650
Alain Manoukian	680	695
Asystel	331 20	317 90
BAFIP	885	880
B.I.P.	1439	1382
Bolloré Technologies	900	884
Calberson	621	579 o
Cardif	1880	1850
Cap Gemini Sogeti	2030	1960
C.D.M.E.	630	625
C. Equip. Elect.	252 40	242 30
C.G.I. Informatique	480	480
C. Occid. Forestière	151	149 90
Dafsa	226 50	217 50
Dauphin O.T.A.	1805	1780
Devanlay	1465	1353 o
Deville	1030	980
Drouot-Assurances	560	549
Éditions Belfond	310	297 60
Elect. S. Dassault	986	930
Expand	449	430
Filipacchi	972	905 o
Guy Degrenne	1040	1000
I.C.C.	329	321
IM Informatique	561	538 o
Loca-Investissement	460	441 60
Manutan	818	694
Marlin Immobilier	560	550
Métallurg. Minière	190	188 50
M.M.B	730	678
Navale-Delmas	715	701
Occ. Gest. Fin.	370	384
Petit Bateau	250	232 80 o
Petrofigaz	958	920
Rézel	867	918
St-Gobain Emballage	1416	1280
S.C.G.P.M.	225	....
Sens-Mabo	990	921
S.E.P.	1593	1519 o
S.E.P.R.	1525	1420
S.M.T. Goupil	515	494
Sofibus	278	333 d
Sopra	674	639 o
Valeurs de France	344	337
Molex	350	360

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	20 50	....
C.E.M.	....	....
Cochery	61	61 60
Coparex	452	434 o
Dubois Inv. (Certif.)	675	676
Hydro-Énergie	273	316
Nicolas	680	630
Révillon	355 50	....
Roronto N.V.	142 50	141 70
Scoplem	212	....
S.P.R.	275	....
Ufimex	340	340
Union Brasseries	140 50	....

SICAV 27/5

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	671 48	655 10
Actions France	446 51	426 26
Actions sélectives	598 11	570 99
Aedificandi	671 06	640 63
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1150 30	1122 24
A.G.F. 5000	523 11	510 35
A.G.F. ECU	1164 35	1152 82
A.G.F. Interfonds	450 19	439 21
A.G.F. OBLIG.	1191 62	1185 69
Agfimo	863 67	847 48
Altefi	224 84	214 64
A.L.T.O.	201 64	192 50
America-Valor	788 56	752 80
Amérique Gestion	443 80	423 68
Argonautes	392 12	374 34
Associc	1222 19	1222 19
Aurecic	1209 20	1173 98
Bourse-Investiss.	444 18	424 04
Bred Associations	2640 59	2632 69
Capital Plus	1632 16	1632 16
CIP (voir AGF Actions)	....	....
Columbia (ex W.I.)	866 05	826 79
Convertimmo	389 40	383 08
Cortal court terme	11751 60	11751 60
Cortexa	974 09	929 92
Creditor	446 68	433 57
Croiss. France	275 17	263 32
Croiss. Mercure	2645 33	2568 28
Croiss. Immobil.	624 94	596 60
Croiss. Prestige	340 77	325 32
Demeter	12647 41	12647 41
Drouot-France	635 60	606 78
Drouot-Investiss.	1108 39	1058 13
Drouot-Sécurité	242 38	231 39
Drouot-Sélection	154 11	147 12
Eurocic	1163 86	1148 66
Ecocap Sicav	10902 72	10776 78
Energia	237 81	227 03
Epancic	2803 61	2798 01
Epcurcourt Sicav	7907 76	7898 04
Epargne Associations	24601 33	24564 48
Epargne-Capital	7923 51	7845 06
Epargne-Croiss.	1541 60	1471 60
Epargne-Industr.	731 21	698 05
Epargne-Inter	650 72	621 21
Epargne-Long-Terme	1742 15	1695 52
Epargne-Oblig.	200 80	195 43
Epargne-Unie	1185 45	1131 69
Epargne-Valeur	418 58	398 07
Eparoblig	1304 15	1301 55 ●
Eurocic	9818 45	9673 35
Euro-Croissance	530 36	506 33
Financière Plus	26869 63	26425 38 ●
Fnord Placement	62078 01	61769 16
Fnord Trimestriel	1164 39	1147 18
Fnord Valorisation	13229 15	12968 75
Foncier Investiss.	1122 71	1071 80
Fonceval	280 35	267 64
France-Garantie	309 07	307 46 ●
France-Investiss.	564 02	538 64
France-Net	123 32	122 10
France-Obligations	458 28	453 74
Francic	376 68	357 65
Fructi-Associations	1265 20	1265 20
Fructicapi	305 71	301 19
Fructidor	262 63	258 75
Fructifrance	730 07	712 26
Fructivar	78560 79	78354 88
Fructi ECU	576 79	568 27
Fructi-Première	13229 36	13093 85
Futuroblig	1086 81	1065 72
Gestilion	84403 48	84242 87
Gestion Associations	149 55	146 27
Gestion Mobilière	686 16	655 05
Gest. Rendement	485 40	463 39
Gest. Sél. France	757 09	722 76
Haussmann Associat.	1258 19	1258 19
Haussmann court terme	1103 82	1103 82
Haussmann Epargne	1367 86	1367 86
Haussmann Europe	1894 44	1808 53
Haussmann Obli-crois.	1281 99	1281 99
Haussmann Obligation	1538 20	1468 45
Horizon	1227 48	1191 73
I.M.S.I.	612 79	585
Indo-Suez Valeurs	771 98	736 97
Ind. française	14057 87	13792 23
Interoblig.	12258	11784 62
Intersélect France	439 59	419 08
Intervaleurs Indust.	658 02	629 14
Invest. net	14638 74	14609 52 ●
Invest. Obligataire	17535 69	17600 68 ●
Japacic	153 61	146 64
Jeunelpargne	218 08	214 86
Laffitte-crt-terme	59918 44	59918 44
Laffitte-Expansion	832 44	794 69
Laffitte-France	328 59	313 69
Laffitte-Japon	313 27	298 06
Laffitte-Oblig.	153 73	146 76
Laffitte-Rend.	209 97	200 45
Laffitte-Tokyo	1156 27	1102 83
Lion-Associations	11732 51	11732 51
Lion-Institutionnels	25149 68	25086 96
Lionplus	73310 14	72584 30
Livret portefeuille	588 19	571 06
Méditerranée	166 09	153 56
Mondiale Investissem.	466 41	445 26
Monecic	5944 55	5944 55
Multi-Obligations	458	437 23
Mutuelle Unie Sél.	182 37	165 01
Natio.-Assoc.	6755 15	6741 57
Natio.-Epargne	13561 98	13427 70
Natio.-Inter.	1084 94	1055 90
Natio.-Obligations	549 07	534 37
Natio.-Patrimoine	1382 46	1345 46
Natio.-Placements	63786 58	63786 58
Natio.-Revenu	1139 37	1128 09
Natio.-Sécurité	51937 35	51937 35
Natio.-Valeurs	714 29	681 90
Nord-Sud Dévelop.	1191 48	1189 10 ●
Oblicrop Sicav	1458 58	1429 98
Oblifion	1130 11	1099 86
Optimavalor	609 71	582 06 ●
Orient-Gestion	154 90	147 88
Paramérique	518 84	495 31
Paraeurope	845 03	806 71
Paribas Epargne	15125 68	15095 47
Paribas Gestion	641 29	612 21
Parnasse-Valor	1098 11	1087 02
Patrimoine-Retraite	1641 06	1608 89
Phénix Placements	270 24	258 90
Pierre Investiss.	777 82	742 55
Placement crt-terme	69789 10	69789 10
Placement J	52272 96	52272 96
Priv'Association	22228 71	22228 71
Province Investiss.	510 86	487 71
Rentacic	172 47	169 92
Revenus Trimestriels	6091 27	6030 96
Revenu Vert	1215 02	1213 80
St-Honoré Assoc.	13940 65	13871 29
St-Honoré Bio-aliment.	684 34	653 31
St-Honoré Pacifique	480 37	468 13
St-Honoré P.M.E.	420 30	401 24
St-Honoré Réel	11137	11092 63
St-Honoré Rendement	12059 10	11999 10
St-Honoré Technol.	733 81	700 53
St-Honoré Valor	12420 39	12321 82
Sécuricic	10884 78	10873 91
Sécur. Mobilière	434 28	414 59
Sél. court terme	11909 15	11820 54 ●
Sicadem (Cardan BP)	789 55	777 88
Sicav-Associations	1317 45	1314 82
S.F.I. fr. et étr.	571 92	555 28
Sicavimmo	803 69	767 25
Sicav 5000	320 55	311 97
Sfinfrance	504 55	491 05
Silvara	365 13	384 55
Silvarente	236 30	229 98
Silvinter	393 17	382 66
S.I.-Est	1286 25	1227 92
S.I.G.	825 39	883 01
S.N.I.	1160 79	1117 27
Sobinvest	547 25	522 43
Sogepargne	407 36	392 66
Sogevar	1018 05	969 98
Soginter	1258 58	1201 52
Soleil Investiss.	518 04	494 55
Technocic	1225 85	1190 17
U.A.P. Investiss.	400 13	381 99
Uni-Associations	109 80	109 80
Unifrance	426 11	406 79
Unifoncier	1262 74	1205 48
Uni-Garantie	1422 92	1394 99
Unigestion	864 60	825 39
Uni-Japon	1383 95	1321 20
Uni-Régions	2562 91	2446 69
Unirance	2248 99	2176 04
Univar	165 90	165 90
Univers-Obligations	1540 21	1489 56
Valorem	483 72	471 92
Valoblig	60187 94	59592 02
Valorg	1413 18	1411 77
Valrea	74809 22	74734 49

Règlement mensuel

Cours relevés à 17 h 32

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ● : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1510	4,5 % 1973	1595	1594	1595	....
....	C.N.E. 3%	....	....	....	....
1131	B.N.P.	1080	1125	1125	+ 4 16
1276	C.C.F.	1250	1290	1290	+ 3 20
2898	Electricité T.P.	2680	2681	2697	+ 0 63
1650	Renault T.P.	1830	1810	1819	– 0 67
2271	Rhône-Poul. T.P.	2160	2190	2190	+ 1 38
1385	St-Gobain T.P.	1370	1370	1370	....
1276	Thomson T.P.	1240	1278	1278	+ 3 06
440	Accor	399 60	395 20	395 20	– 1 07
1780	Agence Havas	1510	1600	1600	+ 5 96
800	Air Liquide	722	720	720	– 0 27
1500	Als. Superm.	1215	1350	1350	+ 11 01
480	A.L.S.P.I.	449	365	375	– 16 48
530	Alsthom	480	480 10	480	....
2000	Arjom. Prioux	1510	1638	1638	+ 8 47
220	Aussedat-Rey	177	189	196	+ 10 73
1340	Aux. Entrepr.	1200	1180	1180	– 1 65
1600	Av. Dass.-Br.	1400	1350	1350	– 3 57
720	Bail-Equipem.	500	582	582	+ 16 40
1220	Bail-Investiss.	1160	1180	1180	+ 1 72
1200	Cie Bancaire	1110	1131	1159	+ 4 41
760	Bazar H.-V.	599	557	557	– 7 01
490	Béghin-Say	456	480 30	458	+ 0 65
250	Berger	328	310	310	– 5 48
840	Bic	802	815	818	+ 2 65
1450	B.I.S.	1200	1208	1140	– 5
2285	Biscuit (Génl.)	2285	2285	2285	....
1890	Bongrain S.A.	1750	1840	1840	+ 5 14
1200	Bouygues	1060	1051	1051	– 0 84
3710	B.S.N.	3400	3499	3500	+ 2 94
1200	Carnaud	1020	1068	1061	+ 4 01
3780	Carrefour	3390	3410	3410	+ 0 58
1800	Casino	1580	1605	1605	+ 1 58
1430	Casino A.D.P.	1265	1315	1315	+ 3 95
1150	Cedis	960	990	990	+ 3 12
1700	Cetelem	1310	1400	1400	+ 6 87
1700	C.F.A.O.	1519	1552	1535	+ 1 05
645	C.F.D.E.	530	535	535	+ 0 94
1280	C.G.I.P.	1170	1082	1082	– 7 52
1230	Chargeurs S.A.	1186	1090	1078	– 9 79
65	Chiers-Châtill.	52	55	55	+ 5 76
825	Ciments franç.	695	715	710	+ 2 15
2140	C.I.T. Alcatel	2050	2030	2040	– 0 48
500	Club Méditerr.	495	488	487	– 1 61
275	Codetel	245	230	230	– 6 12
480	Coflmeg	440	449	449	+ 2 04
880	Colas	860	755	768	– 10 82
270	Compt. Entrepr.	234	250 30	250 30	+ 6 96
615	Compt. Mod.	525	545	545	+ 3 80
1810	Créd. Foncier	1600	1560	1560	– 2 50
605	Crédit F. Imm.	510	530	530	+ 3 92
2380	Crédit Nat.	1860	1951	1949	+ 4 78
420	Crouzet	345	351	351	+ 1 73
2050	Damart S.A.	1850	1950	1930	+ 4 32
3400	Darty	3000	2880	2880	– 4
310	Dév. Rég. P.d.C	309	308	308	....
490	D.M.C.	408 90	431	425	+ 3 98
2820	Docks France	1920	2010	2010	+ 4 68
1810	Dumez	1520	1237	1289	– 15 19
1480	Eaux (Gén.)	1240	1255	1251	+ 0 88
3000	Esso	2590	2796	2725	+ 5 21
320	Elf-Aquitaine	285 50	289	289	+ 1 22
310	– (certific.)	271 60	271	272 50	+ 0 36
2100	Epeda-B-Faure	1907	1912	1912	+ 0 26
2640	Essilor	2460	2460	2460	....
520	Esso S.A.F.	446	488	461	+ 3 36
3300	Eurafrance	2904	3043	3040	+ 4 68
1620	Eurocom	1470	1450	1379	– 6 19
2200	Euromarché	1990	1950	1950	– 2 01
1640	Europe nº 1	1290	1300	1290	....
1860	Facom	1720	1610	1610	– 6 39
785	Fichet-Bauche	788	780	780	– 1 01
335	Finextel	257 80	302	302	+ 17 14
580	Fives-Lille	525	517	517	– 1 52
51	Fonderie (Gén.)	54	51 50	51 50	– 4 62
182	Fraissinet	176	170	170	– 3 40
330	Francarep	300	292	292	– 2 66
1290	Fromageries Bel	1120	1130	1125	+ 0 44
1420	Gal. Lafayette	1420	1250	1268	– 10 70
400	Gén. Géophys.	370	380	380	+ 2 70
1150	Gerland	1150	1200	1200	+ 4 34
360	GTM-Entrepose	310	332	330	+ 6 45
720	Guyenne-Gasc.	669	670	670	+ 0 14
3400	Hachette	3010	3000	3000	– 0 33
750	Hénin (La)	630	690	690	+ 9 52
85	Imétal	77 50	78	79 90	+ 3 09
780	Imm. Plaine-M.	704	720	728	+ 3 40
3940	Inst. Mérieux	3400	3450	3450	+ 1 47
780	Interbail	759	715	715	– 5 79
2120	Intertechnique	1800	1780	1780	– 1 11
700	J. Lefebvre	700	730	730	+ 4 28
1480	Lab. Bellon	1330	1399	1379	+ 3 68
1450	Lafarge-Coppée	1270	1270	1260	– 0 78
1600	Lebon	1460	1490	1490	+ 2 05
3890	Legrand	3620	3660	3675	+ 1 51
1230	Lesieur	1070	1070	1070	....
700	Locafrance	640	662	662	+ 3 43
1240	Locindus	1045	1080	1057	+ 1 14
1180	L. Vuitton S.A.	1018	1056	1050	+ 3 14
730	Luchaire	670	693	694	+ 3 56
1600	Lyonn. Eaux	1335	1350	1350	+ 1 12
270	Mais. Phénix	265	206	212	– 20
740	Majorette (Ly)	705	680	680	– 3 54
123	Manurhin	107	111	110	+ 2 80
455	Mar. Wendel	350	370	370	+ 5 71
1760	Martell	1540	1600	1600	+ 3 89
2370	Matra	2070	2056	2060	– 0 48
3300	Merlin-Gerin	2960	3020	3022	+ 2 09
2970	Michelin	2620	2715	2700	+ 3 05
6410	Midi (Cie)	5600	5880	5860	+ 4 64
515	Midland Bk S.A.	471	475	469	– 0 42
595	M.P.C. Salsigne	600	558	558	– 7
86	M.M. Penarroya	81 20	85 50	82	+ 1 30
2360	Moët-Hennessy	2180	2300	2255	+ 3 44
1000	Mot. Leroy-S.	910	845	840	– 7 69
82	Moulinex	84 90	85 30	85	+ 0 11
1140	Navig. Mixtes	968	1025	1011	+ 4 44
215	Nord-Est	197 50	179 80	179 80	– 8 96
800	Nordon (Ny)	510	501	501	– 1 76
550	Nouvelles Gal.	470	462	462	– 1 70
965	Occident. (Gén.)	875	905	905	+ 3 42
1800	Omn.F.Paris	1530	1580	1580	+ 3 28
270	Olida-Caby	220	232	231	+ 5
535	Opfi-Paribas	445	450	451	+ 1 34
3380	Oréal (L')	3210	3310	3300	+ 2 80
510	Papet. Gascogne	368	415	415	+ 12 77
2020	Paris-Réescompte	1950	1920	1940	– 0 51
1250	Pechelbronn	1090	1110	1125	+ 3 21
1820	Penhoët	1404	1407	1350	– 3 84
1100	Pernod-Ricard	1000	1005	1005	+ 0 50
161	Pétroles B.P.	156	140	141	– 9 61
1000	Peugeot S.A.	872	928	926	+ 6 07
89	Poclain	84 50	84	84 10	– 0 47
1500	Poliet	1295	1280	1285	– 0 77
720	P.M. Labinal	680	615	615	– 9 56
2100	Presses Cité	2095	2050	2060	– 1 67
1700	Prétabail Sic.	1530	1560	1555	+ 1 63
530	Primagaz	460	453	435	– 5 43
670	Printemps	631	563	563	– 10 77
1580	Promodès	1490	1530	1535	+ 3 02
305	Prouvost S.A.	260	250	250	– 3 84
955	Radiotechn.	740	830	820	+ 10 81
1900	Redoute (La)	1830	1850	1870	+ 2 18
1630	Roussel-Uclaf	1421	1511	1500	+ 5 55
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
5000	Rue Impériale	4420	4370	4380	– 1 13
300	Sade	280	270	270	– 3 57
3090	Sagem	2825	2640	2640	– 6 54
685	St-Louis B.	570	580	579	+ 1 57
2190	Salomon	2040	1960	1960	– 3 92
1430	Salvepar	1480	1230	1230	– 16 89
730	Sanofi	675	702	705	+ 4 44
475	S.A.T.	480	405	408	– 15 41
820	Saupiquet Cie	725	605	605	– 16 55
770	Schneider	652	650	650	– 0 30
122	S.C.O.A.	105	108	108	+ 2 85
82	S.C.R.E.G.	84	85	85	+ 1 19
570	Seb	495	528	525	+ 6 06
530	Sefimeg	488 30	492	492	+ 0 75
1900	S.F.I.M.	1676	1704	1704	+ 1 73
91	S.G.E.-S.B.	77	78	80	+ 3 89
540	Sign. Ent. El.	460	475	485	+ 5 43
1101	Silic	1130	1100	1100	– 2 65
670	Simco-U.P.H.	585	585	585	....
385	Simnor	357	355	355	– 0 56
1380	Skis Rossignol	1267	1270	1270	+ 0 23
1030	Simnco	970	968	968	– 0 20
310	Sodero	279	270	270	– 3 22
2270	Sodexho	2080	2080	2080	....
505	Sogerap	438	459	458	+ 4 56
1240	Sommer-Allib.	1031	1068	1068	+ 3 58
720	Source Perrier	660	674	680	+ 3 03
1670	Sovac	1410	1451	1451	+ 2 90
570	Strafor	462	487	487	+ 5 41
405	Synthélabo	352	353	359	+ 1 98
810	Talcs Luzenac	569	565	525	– 8 09
3410	Tél. Elect.	3080	3160	3160	+ 2 59
1250	Thomson-C.S.F.	1130	1185	1200	+ 6 19
380	Total (CFP)	345	360	356	+ 3 18
93	– (certific.)	83	81 50	82	– 1 20
170	Total France	156	168 80	169 90	+ 8 91
3060	T.R.T.	2570	2629	2630	+ 2 33
1010	U.F.B.	865	890	890	+ 2 89
1100	U.I.S.	1060	1060	1061	+ 0 09
710	U.C.B.	667	666	666	– 0 14
515	Valéo	441	480	461	+ 4 53
150	Vallourec	120	126 10	126 10	+ 5 08
4000	V. Clicquot-P.	4150	4180	4180	+ 0 72
985	Via Banque	840	801	806	– 4 04
890	Elf-Gabon	875	870	870	– 0 57
100	Amax Inc.	107	108	107 50	+ 0 84
420	Amer. Express	442	443	443	+ 0 22
174	Amer. Teleph.	182 40	182 90	182 90	+ 0 27
87	Anglo Amer. C.	87 40	87 05	87 05	– 0 40
445	Amgold	459	451	451	– 1 74
905	BASF (Akt)	895	872	872	– 2 56
970	Bayer	960	949	955	– 0 52
143	Buffelsfont.	148	146 30	147	– 0 67
25	Charter	24 50	24 50	24 55	+ 0 20
300	Chase Manh.	323	322	322	– 0 30
225	Cie Pétr. Imp.	226	232	231	+ 2 21
48	De Beers	49 90	49 50	49 50	– 0 80
2620	Deutsche Bank	2570	2530	2530	– 1 55
44	Dome Mines	46 80	46	45 60	– 2 56
101	Driefontein Cté	106 70	105 40	105 40	– 1 21
576	Du Pont-Nem.	584	586	586	+ 0 34
420	Eastman Kodak	426	428	428	+ 0 46
30	East Rand	32	30 50	30 50	– 4 69
300	Electrolux	283	280 50	280 50	– 2 60
255	Ericsson	260 80	260 50	260 50	– 0 11
425	Exxon Corp.	435	435	435	....
565	Ford Motors	580	581	581	+ 0 17
73	Freegold	74 40	73 70	73 70	– 0 94
82	Gencor	90 60	89 10	89 10	– 1 65
560	Gén. Electr.	578	584	584	+ 1 03
475	Gén. Belgique	481	475	473	– 1 66
565	Gen. Motors	575	572	575	....
46	Goldfields	47 80	48 90	48 90	+ 2 30
43	Gd Metropolitain	45	44	44	– 2 22
62	Harmony	63 90	62 80	62 60	– 2 03
38	Hitachi	37 80	37 30	37 30	– 1 32
805	Hoechst Akt.	881	880	881	....
100	Imp. Chemical	94 50	95 80	95 80	+ 1 37
92	Inco. Limited	94 30	93 20	93 20	– 1 16
1080	IBM	1070	1061	1061	– 0 84
330	ITT	339	347	344	+ 1 47
165	Ito-Yokado	169	173 50	173	+ 2 36
63	Matsushita	64 50	63 40	63 40	– 1 70
1340	Merck	1375	1376	1376	+ 0 07
730	Minnesota M.	780	770	789	+ 1 15
220	Mobil Corp.	230 50	231 20	231 20	+ 0 30
32250	Nestlé	33100	32900	32900	– 0 60
135	Norsk Hydro	139 30	140	139 50	+ 0 14
173	Ofsil	173	171	171	– 1 15
1280	Petrofina	1300	1260	1260 c	– 3 07
480	Philip Morris	480	479	478	– 0 41
167	Philips	165	168 40	168 40	+ 0 23
560	Quilmès	555	558	579	+ 4 32
495	Randfontein	501	501	501	....
560	Royal Dutch	639	550	649	+ 1 85
71	Rio Tinto Zinc	70 50	71 30	71 50	+ 1 41
85	St Helena Co	89 10	87 10	87 10	– 2 24
220	Schlumberger	223	223 40	224 50	+ 0 67
88	Shell transp.	87 50	89 10	89 10	+ 1 82
1570	Siemens A.G.	1980	1960	1958	– 1 06
150	Sony	153 60	150 60	154	+ 0 26
173	T.D.K.	170 30	170	168	– 1 35
17 50	Toshiba Corp.	17 35	17 45	17 45	+ 0 57
1350	Unilever	1350	1334	1334	– 1 18
350	Unit. Techn.	353	360	359	+ 1 69
420	Vaal Reefs	431	419	418	– 3 01
400	Volvo	408	415	405	– 0 73
210	West Deep	208	206 80	205 80	– 0 57
425	Xerox Corp.	434 50	445	445	+ 2 41
1 33	Zambia Corp.	1 38	1 35	1 36	– 1 44

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/5	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 266	7 306	7 020	7 620
ECU	6 861	6 865	....	....
Allemagne (100 DM)	318 580	318 530	309	328
Belgique (100 F)	15 605	15 602	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	283 250	283 170	174 500	291 500
Danemark (100 krd)	86 130	86 130	82 500	90
Norvège (100 k)	94 380	94 540	91 500	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 863	10 908	10 550	11 250
Grèce (100 drachmes)	5 103	5 110	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 646	4 648	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	384 280	384 610	372 500	392 500
Suède (100 krs)	100 050	100 190	97	102 500
Autriche (100 sch)	45 310	45 300	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	5 018	5 015	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 775	4 780	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 306	5 321	5 100	5 550
Japon (100 yens)	4 283	4 298	4 150	4 320

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/5
Or fin (kilo en barre)	80750	80500
Or fin (en lingot)	80450	80450
Pièce française (20 fr)	599	599
Pièce française (10 fr)	452	....
Pièce suisse (20 fr)	556	545
Pièce latine (20 fr)	520	501
Souverain	595	597
Pièce de 20 dollars	3140	3140
Pièce de 10 dollars	1620	1660
Pièce de 5 dollars	915	....
Pièce de 50 pesos	3145	3100
Pièce de 10 florins	499	502
Or Londres	340 85	341 15
Or Zurich	341 50	341 50
Or Hongkong	341 50	341 80
Argent Londres	4 92	5 09

هكذا من الأصل

مكرر من الاصل

Le Monde

DEVANT LES ASSISES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Le procès de Pierre Baldes meurtrier pour le GAL

De notre envoyé spécial

Pau. — Pour la première fois depuis son apparition, en décembre 1983, le GAL, auteur à ce jour de vingt-trois assassinats sur la côte basque, sera au centre des débats qui s'ouvrent mercredi 28 mai devant la cour d'assises des Pyrénées-Atlantiques. Pierre Baldes, trente-cinq ans, est accusé du meurtre d'un jeune étudiant bayonnais et de tentatives d'assassinat sur la personne de trois autres jeunes gens, lors d'un attentat survenu le 29 mars 1985 dans le Café des Pyrénées, à Bayonne.

Ce soir-là, vers 20 h 30, un homme en cagoule et armé d'un pistolet automatique de fort calibre pénétrait dans le bar, où se trouvaient de nombreux étudiants. Il ouvrait alors le feu à six reprises sur un groupe de consommateurs. Bruno Pecastaings, vingt et un ans, s'écroulait, atteint de deux balles de 11,43 ; Jean-Marc Mutio, vingt-quatre ans, avait la mâchoire fracturée par un projectile ; et Jean-Jacques Hum, vingt-cinq ans, était blessé au bras et à la cuisse, tandis que Pedro Picabea, trente ans, réfugié basque — sans doute la cible du tueur, — était touché au foie et au bras.

Le tireur prenait ensuite la fuite à travers les petites rues du vieux quartier de Bayonne, poursuivi par plusieurs passants sur lesquels il tentait de faire feu à plusieurs reprises. Arrivé sur les quais de la Nive, il se débarrassait de son imperméable et de son pistolet qu'il jetait dans la rivière avant d'être ceinturé et livré à la police.

Tant devant les enquêteurs que dans le bureau du juge d'instruction, Pierre Baldes a toujours nié être l'auteur des coups de feu. « *Je me promenais dans Bayonne à la recherche d'un ami, lorsque j'ai vu des individus courir vers moi ; j'ai pris peur et je me suis enfui.* » S'il reconnaît être le propriétaire de l'imperméable découvert sur le parcours de la fuite, il rejette, en revanche, la possession des deux armes retrouvées, l'une dans la rivière (et qui a servi à l'attentat) et l'autre de calibre 9 mm à proximité de l'endroit de son arrestation.

Un témoignage accable Pierre Baldes : une jeune femme l'a reconnu sur une série de photos présentées par la police comme étant l'homme qu'elle a vu peut avant les faits, enfiler une cagoule. La perquisition à son domicile de Tarbes a permis la découverte de plusieurs fusils et de deux billets de train Bayonne-Irun compostés la veille de l'attentat, voyage qui, selon les enquêteurs, aurait eu pour objectif de prendre livraison des pistolets.

PHILIPPE ETCHEVERRY.

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES JURIDICTIONS

Politisation chez les magistrats

Baisse de l'influence de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), progression du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), percée de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite). Tels sont les résultats des élections professionnelles qui ont eu lieu par correspondance du 12 au 21 mai et qui confirment la politisation de la magistrature.

Ainsi énoncées, les principales tendances de ces élections doivent immédiatement être corrigées : lors du dernier scrutin, en 1983, l'APM, créée deux ans auparavant, ne présentait pas officiellement de listes. Il est logique que son implantation se soit faite au détriment de l'organisation politiquement la plus proche, l'USM.

Les résultats, tels qu'ils ont été rendus publics mardi 27 mai, sont, en pourcentage des suffrages exprimés, les suivants :

● *Cours d'appel.* USM : 56,16 % (— 12,03 % par rapport à 1983) ; SM : 26,8 % (+ 4,73 %) ; APM : 12,93 % ; divers : 4,09 % (— 5,65 %).

● *Tribunaux.* USM : 48,88 % (— 14,18 %) ; SM : 32,27 % (+ 1,49 %) ; APM :15,03 % ; divers : 3,81 % (— 2,35 %).

La participation a été élevée : 80,84 % de votants dans les cours d'appel et 81,69 % dans les tribunaux.

Ces résultats satisfont les trois organisations. L'USM se félicite par la voix de son secrétaire général, M. Michel Joubrel, de demeurer « *l'organisation la plus représentative* » et se réjouit du « *plafonnement des organisations minoritaires qui ont voulu politiser ces élections professionnelles comme des élections législatives* ». Le SM parle lui aussi de « *succès* ». Son secrétaire général, M. Jean-Paul Jean, estime que ce scrutin « *confirme la représentativité* » de son organisation et constate avec satisfaction qu' « *un magistrat sur trois* » se reconnaît en elle. Le secrétaire général de l'APM, M. Alain Terrail, évoque la « *bonne percée* » de son association et estime que les idées qu'elle défend « *ont pénétré le monde de la magistrature* ».

L'APM a notamment réussi son implantation dans le ressort géographique des cours de Paris, Douai et Amiens. Le SM accuse des faiblesses à Paris mais pas à la chancellerie, où il frôle la majorité absolue (1). Il y recueille 97 des *suffrages exprimés, contre 68* à l'USM, et 30 à l'APM. Le SM réalise également d'excellents scores dans la vallée du Rhône. L'implantation de l'USM est, par comparaison avec ses deux rivaux, plus uniforme.

La leçon de ce scrutin, c'est que le constat du garde des sceaux, lors de sa première conférence de presse, le 28 avril — la magistrature est « *morcelée en clans* » ; elle est le champ d' « *affrontements idéologiques* ». — se vérifie. Jusqu'à la création du SM en 1968, une seule association, l'Union fédérale des magistrats, ancêtre de l'USM, regroupait dans un unanimisme de bon aloi tous les magistrats syndiqués. *La magistrature* est flanquée aujourd'hui de deux ailes, nettement marquées politiquement, dans lesquelles se reconnaît globalement un magistrat sur deux.

B. L. G.

(1) Anticipant sur ce résultat, *M. Jean Foyer avait estimé en mai 1983* qu'après le retour de la droite au pouvoir il faudrait « *nettoyer la chancellerie* ».

Sur le vif

A hue et à dia

C'est quand même insensé ! Je ne peux pas m'absenter trois jours sans retrouver tout sens dessus dessous chez moi. Hier, dans l'avion du retour, je feuillette les journaux et qu'est-ce que je vois ? Tout mon personnel politique en bisbille, en émoi. Je perds mes sous. Ma bourse se casse la gueule. Et ça s'empoigne, et ça se débine, et ça se menace, et ça tire à hue et à dia, et ça y va !

Mon Jacquot a ses nerfs. Il pique une colère contre mes confrères de l'audiovisuel. *Décidément, il n'y a rien à faire* : plus ça change, plus c'est pareil. On se croirait revenus cinq ans en arrière. Le petit Léo et le Ballemou se cherchent des poux, *rapport à la privatisation de TF 1.* Chalandon engueule Pasqua : espèce de maximaliste ! Pandraud joue les gros bras : question sécurité, vous pouvez dormir sur *vos deux oreilles.*

Sauf qu'on est réveillés par le bruit de l'hélico qui s'envole de la Santé. Peinard. Il se croyait à Issy-les-Moulineaux. Là, ils lui ont fait un drôle de pied de nez, ce bandit et sa belle. Lui, on le laisse filer. D'accord, il n'était pas facile à rattraper. Et qui on arrête ? Deux gamines. Allez, ouste ! au poste, au dépôt, à la Conciergerie. Prévenir les parents ? Et puis, quoi encore ?

Même dans les sectes, les insultes pleuvent dru comme grêle. Les cocos se traitent de « pédés socialistes ». Et les socialistes, Jospin en tête, mettent le paquet : mon Jacquot et ses copains, tous des guichetiers. Pas des commerçants, attention, faut pas vexer les gens.

Et Messmer : le président de la République, il parle trop. Il parle à tort et à travers. Faut le censurer. Vous voulez que je vous prête mes ciseaux ? Remarquez, *c'est un peu tard. Mon* Mimi a fait, ce matin, les gros titres du *Herald Tribune* : les élections, c'est peut-être pour demain.

Moi, ça me plairait bien. Rien de tel qu'une bonne bataille électorale pour vendre du papier. Pas du papier ministre, ni des papiers à vue, non, du papier journal.

CLAUDE SARRAUTE.

Dix chercheurs lancent un « appel solennel » au gouvernement

Les économies sur les budgets de la recherche risquent de briser l'élan qui avait ces dernières années porté la France à un bon niveau international, estiment dans un « *appel solennel* » au gouvernement des scientifiques de renom (1).

« *Les prétendues économies réalisées sont fallacieuses,* soulignent ces chercheurs, *car elles rapportent bien moins que les retombées des investissements déjà réalisés (...). Elles risquent aussi d'être dérisoires : un renouvellement satisfaisant des cadres de la recherche coûte en effet moins de deux francs par Français et par an.* »

Une somme minime qui permettrait pourtant de rajeunir les corps des chercheurs, ingénieurs et techniciens et de rétablir « *l'équilibre démographique* ». D'autant que l'effort serait de courte durée. Dans l'hypothèse la plus pessimiste cet équilibre sera atteint avant 2003 pour le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) par exemple et selon toute vraisemblance (si la mobilité double en dix ans), quatre à cinq ans suffiront. Il n'est pas question d'envisager une croissance indéfinie des organismes de recherche mais, comme l'explique M. Claude Kordon, de « *prêter aujourd'hui des postes à l'avenir qui nous les rendra* ».

Les signataires de l'appel ont analysé 37 millions de citations d'articles scientifiques, dont 1,5 millions concernent les résultats français. Ils ont pour la première fois étudié la « *production* » de la recherche française (nombre de publications faisant état de résultats originaux), son « *indice d'écoute* » (nombre de citations de ces résultats dans la presse scientifique mondiale) et sa « *productivité* » (rapport du nombre de résultats « *consommés* », donc cités, au nombre de résultats « *produits* »). Leurs conclusions montrent, notamment, qu'entre 1974 et 1982, la productivité de la recherche française progresse à un rythme supérieur à celui de celle de la recherche mondiale (36 % contre 16 %). Preuve que la France comble ainsi peu à peu son retard sur les pays les plus avancés en ce domaine.

Quant aux échanges avec l'industrie, ils s'améliorent. Tous les indicateurs sont en hausse, qu'il s'agisse du nombre de brevets (qui a doublé pendant cette période) ou de contrats signés entre des laboratoires et des entreprises (qui a plus que triplé)

Les scientifiques remarquent que la productivité de la recherche française a plus fortement augmenté entre 1974 et 1978 qu'entre 1978 et 1982. Ils voient là un effet des options prises à la fin des années 1960, lorsque « *la recherche avait le vent en poupe* » car, remarquent-ils, il faut six à sept ans pour qu'un effort financier se traduise dans les faits.

ELISABETH GORDON.

(1) MM. Pierre Bourdieu, Claude Cohen-Tannoudji, Jean-Pierre Changeux, Jacques Glowinski, Jean-Marie Lehn, *professeur au Collège de France,* Claude Kordon, Guy Ourisson, René Pellat, directeurs de recherche au CNRS, Xavier Le Pichon, professeur à l'université Paris-VI, Jean-Paul Zahn, directeur de l'observatoire du pic du Midi.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

M. MESSMER : UN PUR SCANDALE

M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a évoqué, mardi 27 mai, les prises de position de M. Mitterrand à l'égard de la réforme du statut de la Nouvelle-Calédonie en disant :

« *Le président de la République est extrêmement mal venu de se plaindre du fait que le gouvernement veuille augmenter les pouvoirs du haut commissaire, alors qu'il a approuvé le projet Pisani, qui est un pur scandale. Ce projet était une véritable provocation, car il a rendu au haut commissaire la quasi-totalité du pouvoir exécutif en supprimant le conseil de gouvernement. Il transférait au gouvernement le pouvoir de légiférer comme sous le régime du sénateur-consulte de 1870. La loi Pisani restaurait ainsi un système colonial, et, en cette matière, je sais de quoi je parle, davantage que M. Mitterrand et que M. Pisani.* »

Bourse de la matinée

LA DÉPRIME REPREND LE DESSUS

En assez vive reprise mercredi matin à l'ouverture (près de 1 % de hausse), le marché de Paris, cédant à la déprime, a reperdu ensuite tout le terrain gagné, et même au-delà. A la clôture, l'indicateur instantané accusait un léger repli de 0,38 %. Trois hausses modestes ont été relevées : Total (+ 1,5 %), Havas et Sanofi (+ 0,7 %).

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 28 MAI

Indicateur de séance (%) : — 0 45

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	395 20	406	396
Agence Havas	1600	1610	1612
Air Liquide (L')	720	733	715
Alsthom	480	482	482
Bancaire (Cie)	1159	1150	1140
Bongrain	1840	1838	1800
Bouygues	1051	1055	1050
B.S.N.	3500	3590	3500
Carrefour	3410	3415	3390
Chargeurs S.A.	1078	1080	1065
Club Méditerranée	487	487	485
Dumez	1289	1340	1280
ELF-Aquitaine	289	291 50	289
Essilor	2460	2480	2460
Lafarge-Coppée	1260	1310	1260
L. Vuitton S.A.	1050	1080	1030
Michelin	2700	2750	2695
Midi (Cie)	5860	5860	5830
Moët-Hennessy	2255	2275	2250
Navig. Mixtes	1011	1020	985
Oréal (L')	3300	3390	3310
Pernod-Ricard	1005	1005	995
Peugeot S.A.	925	930	910
Sanofi	705	710	710
Source Perrier	680	678	673
Télémécanique	3160	3200	3160
Thomson-C.S.F.	1200	1200	1190
Total-C.F.P.	356	360	361 50
T.R.T.	2630	2640	2625
Valeo	461	461	462

Le numéro du « Monde » daté 28 mai 1986 a été tiré à 491 818 exemplaires

Au conseil des ministres

M. PATRICK BOUQUET DIRECTEUR GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le conseil des ministres du mercredi 28 mai, sur proposition du ministre de l'intérieur, devait nommer directeur général des collectivités locales M. Patrick Bouquet, conseiller référendaire à la Cour des comptes, en remplacement de M. Eric Givily, maître des requêtes au Conseil d'État, qui a rejoint son corps d'origine

[Né le 18 janvier 1943 à Paris, ancien élève de l'ENA, M. Bouquet, administrateur civil au ministère des finances, a appartenu aux cabinets de M. Edgar Faure en 1973, de M. Poniatowski en 1974 au ministère de l'intérieur, et a dirigé le cabinet de M. Brousse, ministre du commerce et de l'artisanat en 1976, avant d'être conseiller technique auprès de M. Boulin, ministre délégué à l'économie. Nommé en 1978 conseiller référendaire à la Cour des comptes, M. Bouquet a été nommé en 1979 sous-directeur des affaires financières, administratives et sociales au ministère de l'intérieur, et en 1982 directeur des affaires financières au conseil régional de l'Ile-de-France.]

M. JACQUES BÉGUIN DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS ET DE LA RECHERCHE

Sur proposition de M. Alain Devaquet, *ministre de la recherche* et de l'enseignement supérieur, le conseil des ministres du mercredi 28 mai a nommé M. Jacques Béguin directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche en remplacement de M. Jean-Jacques Payan.

[Né le 7 novembre 1933 à Mulhouse (Haut-Rhin), M. Jacques Béguin, après avoir été professeur de droit commercial à la faculté de droit de Rennes, est nommé, en 1972, conseiller scientifique à la direction générale des enseignements supérieurs et, en 1974, conseiller technique au cabinet de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités. En janvier 1976, il a suivi M. Soisson au secrétariat d'Etat à la formation professionnelle. En juillet 1976, il est nommé recteur de l'académie de Strasbourg et, de janvier 1979 à juillet 1981, il est directeur des enseignements supérieurs au ministère des universités, dont la titulaire est alors Mme Alice Saunier-Séité. Depuis cette date, M. Jacques Béguin a retrouvé son enseignement de droit privé à l'université de Paris-I.

Ancien administrateur de l'Institut du monde arabe

M. PHILIPPE ARDANT GAGNE SON PROCÈS CONTRE L'ÉTAT

Le tribunal administratif de Paris a rendu, vendredi 23 mai, une décision annulant la révocation en juillet 1985 de M. Philippe Ardant, professeur de droit constitutionnel à l'université de Paris-II, de ses fonctions d'administrateur de l'Institut du monde arabe (IMA).

Le 11 juillet 1985, M. Ardant avait été prié de démissionner de son poste par M. Roland Dumas, le ministre des relations extérieures, qui lui avait indiqué par lettre que le gouvernement français « *lui retirait sa confiance et son mandat d'administrateur de l'IMA* ». M. Ardant avait refusé de se plier à cette injonction, mais avait dû quitter ses fonctions après avoir été mis en minorité au sein du conseil d'administration de l'IMA. Il avait été aussitôt remplacé à la tête de l'institut par M. Guidoni, ancien ambassadeur de France en Espagne. M. Ardant avait, pour sa part, introduit un *recours contre le gouvernement* français devant le tribunal administratif de Paris.

Il est peu probable que la décision du tribunal, dont les attendus n'ont pas encore été rendus publics, modifie en quoi que ce soit le statut de M. Guidoni, dont le mandat vient à expiration en novembre.

Sur CFM

à Paris (89 MHz)
à Lyon (100,3 MHz)
à Bordeaux (101,2 MHz)
à Nantes-Saint-Nazaire (94,8 MHz)
à Limoges (102,1 MHz)
à Toulouse (88,6 MHz)
à Caen (103,2 MHz)
à Brive (90,9 MHz)
à Saint-Étienne (96,6 MHz)
à Montpellier (88,8 MHz)
à Strasbourg (100,9 MHz)
à Douai (97,1 MHz)
à Valenciennes (97,1 MHz)
à Lens (97,1 MHz)

MERCREDI 28 MAI
De 19 heures à 19 h 30
Allô « le Monde »
47-20-52-97
Le temps des ordonnances
avec THIERRY BRÉHIER
Une émission présentée par FRANÇOIS KOCH

A B C D E F G H